HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE.

TOME QUATORZIEME.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

237 - 5

HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE
DÉDIÉE AU ROI,

PAR

M. l'Abbé DE BERAULT-BERCASTEL,
Chanoine de l'Eglise de Noyon.

TOME QUATORZIÈME.

Depuis la fin du Pape Jean XXII en 1334, jusqu'à la décadence des fauteurs du grand-schisme d'Occident en 1400.

A MAESTRICHT,
De l'Imprimerie de P. L. LEKENS.
M. DCC. LXXXII.

Avec Approbation.

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec
BIBLIOTHEQUE QUEBEC

HISTOIRE

DE

L'EMPEREUR

DE

PAR

M. [illegible]

Chevalier de l'Ordre de Wasa.

TOME QUATORZIÈME.

Depuis la fin du Tome XXII en 1792,
jusqu'à la destruction de l'Empire d'Occident en 1806.

A MARSEILLE,

De l'Imprimerie de P. L. [illegible]

M. DCC. LXXXIX.

SOMMAIRES

DU QUATORZIÈME VOLUME,

En forme de Table.

LIVRE QUARANTE-QUATRIEME.

Parallèle des Papes Jean XXII & Benoît XII page 1. *Election de Benoît XII* 2. *Il renvoie les bénéficiers à leurs Eglises* 5. *Régistre des suppliques* 7. *Conduite de Benoît XII envers ses proches* ib. *Il veut retourner à Rome* 8. *Il bâtit le palais d'Avignon* 10. *Son zèle contre les abus & le relâchement* ib. *Il établit le collège des Bernardins à Paris* 13. *Fratticelles Franciscains* 14. *Fratticelles hérétiques* ib. *Sainte Elisabeth de Portugal* 15. *Le Pape prononce sur la question de la vision béatifique* 17. *Ses dispositions à l'égard de l'Empereur Louis de Bavière* 19. *Les Rois de France & de Naples s'opposent à ses bons desseins* 21. *Assemblée de Rentz* 25. *Al-*

bert de Strasbourg député vers le Pape 26. *Concile de S. Ruf* 27. *Envoyés des Tartares & des Alains à Avignon* 28. *Propositions de l'Abbé Barlaam* 31. *Plaintes du Roi Casimir contre les chevaliers Teutoniques* 40. *Croisade en Espagne* 42. *Victoire de Salado* 45. *Les Bolonois rentrent sous l'obéissance du Pape* 46. *Les villes d'Italie quittent le schisme* 47. *Mort de Benoît XII* 49. *Clément VI* 50. *Promotion de cardinaux* 51. *Pétrarque & Rienzi députés de Rome vers le Pape* 53. *Différends de Clément VI avec le Roi Edouard* 56. *Le Pape donne les Isles Canaries à Louis d'Espagne* 61. *Relâchement parmi les chevaliers de Rhodes* 63. *Prise de Smyrne sur les Turcs* 64. *Humbert, Dauphin de Viennois* 67. *Foi des Arméniens* 69. *Propositions de Nicolas d'Autricourt, condamnées* 72. *Doctrine de Jean de Méricourt* 73. *Thomas Braduardin, archevêque de Cantorbéri* 74. *Concussions de l'inquisiteur Pierre de l'Aigle* 75. *Florentins inutilement cités à Rome* 77. *Canonisation des Saints* 78. *Clément VI poursuit Louis de Bavière* 81. *Prague érigée en métropole* 83. *Charles de Luxembourg substitué à l'Empereur Louis*

de Bavière 85. *Bataille de Créci* 87. *Université de Prague* 88. *Mort de Louis de Bavière. Jean Cantacuzène se rend maître de Constantinople* 89. *Palamites* 90. *Isidore Patriarche de C. P.* 93. *Mort violente d'André Roi de Naples* 94. *La Reine Jeanne vend au Pape la Seigneurie d'Avignon* 95. *Ravages de la peste en Europe* 96. *Flagellans* 99. *Juifs massacrés* 100. *Gunthier de Schuartzbourg donné pour successeur à Louis de Bavière* 102. *Edit sur l'indépendance de l'Empire* 103. *Mort de Gunthier de Schuartzbourg. Fin des troubles & du schisme en Allemagne* 104.

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME.

Ferveur des peuples pour le jubilé de Clément VI 107. *Le Roi Jean succède à Philippe de Valois* 110. *Privilèges accordés par le Pape aux Rois de France* ib. *Prisons monastiques mitigées* 112. *Prisons cléricales* 114. *Prélats non résidens, dépouillés en Angleterre* 115. *Nonce maltraité en Aragon* 116. *Nicolas de Calabre, fanatique* 117. *Lettre du Diable* 118.

Maximes de Gratien portées en Arménie 120. *Martyrs en Syrie* 121. *Mort de Clément VI* 123. *Bonnes qualités de ce Pape* 125. *Jean Birel Chartreux, proposé pour le pontificat* 126. *Compromis des cardinaux en conclave* 127. *Election d'Innocent VI* 130. *Sa régularité & sa fermeté* ib. *Il casse le compromis du conclave* 132. *Son foible pour ses proches* 133. *Le cardinal d'Albornos légat en Italie* 134. *Couronnement de l'Empereur Charles IV* 137. *L'Empereur Jean Cantacuzène, réduit à se faire moine* 139. *François Catalize, prince de Mételin* ib. *Jean Paléologue demande du secours au Pape* 142. *Le B. Pierre Thomas* 143. *Jean Rusbroc* 148. *L'archevêque d'Armach s'élève contre les privilèges des ordres mendians* 150. *L'infant Pierre d'Aragon embrasse l'institut de S. François* 155. *Charles, comte d'Alençon, se fait Dominicain* 156. *Diète de Mayence* 157. *L'Empereur réprime le luxe du clergé* 159. *Attroupemens des Compagnons* 162. *Leur chef dit l'Archiprêtre, reçu à Avignon* 163. *Peste dans la ville* 165. *Mort d'Innocent VI* ib. *Election d'Urbain V* 166. *Le Roi Jean visite le Pape* 168. *Bernabo*

Visconti, tyran du Milanez 170. *Son respect pour le B. Pierre Thomas* 171. *Prise d'Alexandrie par le Roi de Chypre* 177. *Mort du B. Pierre Thomas* 179. *Eminentes vertus du comte Charles de Blois* 182. *Bertrand du Guesclin conduit les Compagnons en Espagne* 188. *Ils rançonnent la cour d'Avignon* ib. *Zèle d'Urbain V pour la discipline* 190. *Concile d'Angers* 191. *Instruction du concile de Lavaur* 194. *Concile d'Yorck* 198. *Pétrarque exhorte le Pape à revenir à Rome* 199. *Le Docteur Orême tâche de l'en dissuader* 203. *Départ d'Urbain V pour Rome* 205. *Murmures des cardinaux* 206. *Jean Colombin fait confirmer l'institut des Jésuates* 207. *Entrée d'Urbain V à Rome* 209. *Promotion de huit cardinaux* 211. *Confession de foi que Jean-Paléologue fait à Rome* 210. *Etat de la religion en Valaquie & en Moldavie* 214. *Mission de Tartarie* 216. *Réforme du Mont-Cassin* 217. *Versions du Pseautier* 219. *Urbain V retourne à Avignon* 220. *Sainte Brigite* 221. *Mort d'Urbain V* 223. *Ses grandes vertus* 224. *Grégoire XI* 228. *Son zèle contre les nouveautés dangereuses* 229. *S. André Corsini* 231. *Ca-*

ractère frivole de Pétrarque 234. *Hérétiques & fanatiques divers* 236. *Soulèvemens contre l'inquisition* 238. *Ladislas le Blanc, prince Polonois* 240. *Grégoire XI renvoie d'Avignon les évêques & les supérieurs monastiques* 242. *Promotion de cardinaux* 243. *Le Roi de France s'efforce d'empêcher le retour du Pape à Rome* 244. *Grégoire XI rétablit dans cette ville le siège Apostolique* 244. *Erreurs de Wiclef* 246. *Mort d'Édouard III, Roi d'Angleterre* 247. *Langueur & mort de Grégoire XI* 248. *Etat des affaires & des esprits dans Rome après la mort de ce Pape* 251. *Election d'Urbain VI* 253.

LIVRE QUARANTE SIXIÈME.

Caractère d'Urbain VI 255. *Sa dureté & ses imprudences* 256. *Retraite des cardinaux* 258. *Leurs pratiques contre Urbain VI* 260. *Déclaration des cardinaux* 262. *Piège tendu aux cardinaux Italiens* 264. *Election de Clément VII* 263. *Obédiences respectives des deux Papes* 266. *Saints de part & d'autre* 269. *Zèle de Sainte*

Catherine de Sienne pour le parti d'Urbain VI 270. *S. Vincent Ferrier* 273. *Le B. Pierre de Luxembourg* 274. *Promotions multipliées de cardinaux* 278. *Violences exercées mutuellement dans les deux obédiences* ib. *Comment on pouvoit se sauver dans les deux partis* 280. *Clément VII à Naples, puis à Avignon* 281. *Charles de la Paix, attiré en Italie* 282. *Le duc d'Anjou adopté, par la Reine Jeanne de Naples. Mort du Roi Charles V* 283. *Urbain VI déclare Charles de la Paix, Roi de Naples* 287. *Mort tragique de la Reine Jeanne* 289. *Malheurs de Charles d'Anjou & sa mort* 291. *Anglois croisés contre la France* 293. *Progrès de Wiclef* 294. *Jean Vallée, Wicléfiste fanatique* 296. *Concile de Londres contre le Wicléfisme* 300. *Urbain VI se brouille avec Charles de la Paix* 303. *Il fait arrêter six de ses cardinaux. Il leur substitue des sujets méprisables* 305. *Traitemens inhumains des cardinaux prisonniers* 306. *Alarmes & fureur d'Urbain VI à Nocera* 309. *Il est délivré par Raimond de Beauce* 311. *Supplices des prélats prisonniers* 312. *Révolutions en Hongrie. Charles de la Paix y est assas-*

finé. Hedwige, Reine de Pologne 3. *Converſion de Jagellon & des Lithuaniens* 316. *Pierre Pareshut* 320. *Gentilshommes chaperonnés* 322. *Mort de Wiclef* ib. *Ses écrits* 323. *Jean de Monſon* 325. *Doctrine de la conception immaculée de Marie* 326. *Pierre d'Ailli & Gilles Deſchamps, oppoſés à Jean de Monſon & aux Dominicains* 328. *Autorité de S. Thomas* 331. *Urbain VI de retour à Avignon* 335. *Sa mort* 337.

LIVRE QUARANTE-SEPTIÈME.

Election de Boniface IX 341. *Il fait quatre Cardinaux* 342. *Faux patriarche de C. P.* 343. *Clément VII fulmine contre le Pape Boniface* 346. *Boniface ſe déclare pour le jeune Ladiſlas* 347. *Statuts du parlement d'Angleterre pour l'Egliſe Britannique* 348. *Avidité ſimoniaque de Boniface IX* 350. *Il rend les annates générales* 352. *Abus pratiqués par Clément VII* 353. *Urſuline de Parme* 355. *Remontrances inutiles de l'univerſité de Paris contre l'impoſition d'une décime* 357. *Privilè-*

ges du clergé, attaqués 358. *Chartreux envoyés au Roi de France par le Pape Boniface* 360. *Accident funeſte du Roi Charles VI* 361. *Le Roi renvoie à Boniface IX* 363. *Pierre de Lune, légat du Pape Clément en cour de France* 366. *L'univerſité de Paris délibère ſur les moyens d'éteindre le ſchiſme* ib. *Lettre de Clémangis* 367. *Elle eſt portée à Clément VII* 372. *Mort de ce Pontife* 373. *Aſſemblée des évêques & des docteurs à Paris* ib. *Election précipitée de Benoît XIII* 374. *Son caractère* 377. *Il s'attache Clémangis & S. Vincent Ferrier* 380. *Concile national à Paris* 381. *Princes envoyés vers Benoît XIII* 382. *Il eſt preſſé & forcé dans tous ſes retranchemens* 384. *Délibération des princes avec les cardinaux de Benoît* 387. *Incendie du pont d'Avignon* 389 *Hauteur de Benoît XIII à l'égard de ſes cardinaux* 390. *Les princes & les docteurs ſe retirent mécontens* 391. *Le Roi de France négocie avec les autres ſouverains pour l'extinction du ſchiſme* 393. *Bataille de Nicopolis gagnée par les Turcs* 395. *Conférence entre les Rois de France & d'Angleterre* 396. *Ambaſſades des Souverains aux deux Papes* 398. *Conférence de Rheims*

entre l'Empereur Wenceſlas & le Roi Charles VI 400. *Benoît XIII élève Pierre d'Ailli à l'épiſcopat* 402. *Ambaſſade de Benoît vers Boniface* 403. *Queſtion ſur les bornes de l'autorité des Papes* 405. *Appel des procédures de Benoît XIII* 406. *Bulle de ce Pape* ib. *Réponſe de l'univerſité de Paris* 407. *Pierre & Lancelot, calomniateurs & maléficiers* 410. *Ils ſont dégradés de la prêtriſe & décapités* 411. *Réforme de l'abus qui privoit de la confeſſion les criminels condamnés à la mort* 412. *Aſſemblée à Paris, pour la ſouſtraction d'obédience* 414. *Philippe de Villète inſtitué abbé de Saint Denis* 419. *Pierre d'Ailli va faire une dernière tentative pour fléchir Benoît XIII* 420. *La ſouſtraction d'obédience lui eſt ſignifiée* ib. *Le maréchal de Boucicaut attaque Avignon* 422. *Le Pape ſoutient un ſiége dans ſon palais* 424. *Différentes nations imitent les François dans la ſouſtraction d'obédience* 427. *Wenceſlas dépoſé de l'empire* 428. *Fin malheureuſe du Roi d'Angleterre* 429. *Les deux Papes d'intelligence, pour maintenir le ſchiſme* 430.

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-QUATRIEME.

Depuis la fin de Jean XXII en 1334, *jusqu'à l'extinction du schisme de l'Allemagne en* 1349.

ENtre deux Papes dignes l'un & l'autre de leur rang, il est difficile de trouver plus de différence, qu'il ne s'en rencontre entre Jean XXII & son successeur Benoît XII. Le premier, quoiqu'homme de bien, aimoit à se voir un cortège illustre de prélats, que son penchant à répandre les graces attiroit en grand nombre auprès de sa personne & y rendoit fort assidus. Employé de bonne heure à la cour de Sicile, il avoit les manières engageantes, l'esprit insinuant, le talent

Alberr. Argent. chron. an. 1334.

des affaires, & une grande habileté dans la politique. Benoît, élevé dans l'institut austère de Citeaux, avoit moins d'ouverture & d'aménité, se montroit en toute rencontre le modèle & l'émulateur non seulement des vertus de précepte, mais de la ferveur & de la perfection, aimoit beaucoup mieux les prélats dans leurs diocèses que dans son palais, & n'avoit égard aux sollicitations qu'autant qu'elles étoient soutenues du mérite. Il ignoroit la politique & le manège des cours: mais il étoit profond dans les sciences, & très-versé en particulier dans celle des canons, qu'il s'étudioit sans respect humain à faire ponctuellement observer.

Vill. l. ij. c. 21. Baluz. vit. t. 1. p. 229, &c.

Il n'avoit jamais songé au pontificat, quand seize jours après la mort de son prédécesseur, le vingtième de décembre 1334, il s'y vit élevé par le suffrage aussi unanime qu'inattendu des cardinaux. Ils s'étoient assemblés le 13 en conclave, ou plutôt ils y avoient été enfermés par le comte de Noailles gouverneur du comté Vénaissin, & par le sénéchal du Roi de Sicile pour la Provence, qui vouloient prévenir les lenteurs accoutumées en cas de brigues & de factions. Les vingt-quatre cardinaux qui composoient le conclave, se trouvoient en effet partagés en

deux parties, dont l'un avoit pour chef le cardinal de Périgord, & l'autre le Cardinal Jean Colonne. Le premier composé de François, & par conséquent le plus nombreux, offrit la tiare au cardinal de Comminge; mais à condition qu'il promettroit de ne point aller s'établir à Rome; ce que refusa ce prélat magnanime, en ajoutant qu'il renonceroit au cardinalat même, plutôt que de prolonger ainsi le péril où il croyoit la papauté hors de son assiette naturelle. Ils travaillerent aussi-tôt à lier une autre partie; & comme pour essayer des suffrages perdus, ils proposerent celui d'entre eux qui étoit regardé comme le moindre; savoir Jacques Fournier ou Dufour, qu'ils nommoient le Cardinal, Blanc parce qu'il avoit conservé l'habit de Citeaux. Toutes les voix hasardées ainsi, sans même observer l'ordre du scrutin, tomberent sur ce pieux cardinal, comme par un coup du ciel dont ils demeurerent tous étonnés. Le nouveau Pape le fut plus que personne, & ne put s'empêcher de leur dire: Qu'avez-vous fait, mes frères? de tous les sujets, vous avez élu le plus indigne.

Il ne tarda point à faire voir, que cette qualification ne lui étoit suggérée que par sa modestie. Cet homme né dans le bourg

obscur de Saverdun, au comté de Foix, fils d'un père qui n'avoit rien d'illustre, mais qu'on a donné sans preuve pour un boulanger, apparemment sur son seul nom de Fournier; élevé au monastère de Bolbone dans ces lieux écartés, où sa piété & sa doctrine le firent créer abbé de Font-froide; puis évêque de Pamiers, ensuite de Mirepoix, & enfin cardinal-prêtre du titre de Saint Sixte; ce sage ignoré ne se vit pas plutôt sur le trône pontifical, qu'il signala toutes les qualités religieuses & même augustes, qui le rendoient propre à ce haut rang.

Rain. an. 1334. n. 3. Mis en possession des trésors de son prédécesseur, il consacra les prémices de son pontificat, par de généreux témoignages de son affection pour l'Eglise Romaine. Cinquante mille florins d'or furent employés à réparer les temples, & même les palais ruinés de Rome. Il en destina le double à subvenir aux besoins des cardinaux: largesses qui, sous la main de cet intègre & ferme Pontife, font au moins présumer, contre les calomnies hérétiques, qu'ils ne s'étoient point enrichis des dépouilles du feu Pape.

Ayant été couronné le septième de janvier dans l'église des FF. Prêcheurs d'Avignon, dès le lendemain, comme

dans un temps de graces, on lui présenta une multitude de suppliques. Il les renvoya toutes à un mûr examen, où il vouloit, disoit-il, prendre connoissance par lui-même du revenu des bénéfices, de la condition des requérans, & s'ils n'étoient pas déjà bénéficiers. Le même jour, il adressa suivant l'usage sa lettre circulaire aux prélats & aux princes Chrétiens, pour leur faire part, avec la modestie qui lui étoit naturelle, de son élection faite du consentement de tous les cardinaux. Ibid. n. 9.

Le 10 de ce même mois de janvier, il ordonna dans un grand consistoire, que tous les prélats & les ecclésiastiques chargés du soin des ames eussent à quitter sa cour aussi-tôt après la chandeleur, & à retourner dans leurs Eglises, à moins d'une cause légitime de dispense qui lui seroit notifiée, & dont il se réservoit le jugement. Il fut toujours inflexible sur cet article; aussi bien que sur la dignité des sujets présentés pour les bénéfices. Quant à ce dernier chef, il porta souvent la délicatesse jusqu'à laisser les places vacantes, plutôt que de s'exposer à y mettre des sujets incapables ou vicieux. Non, disoit-il dans ces rencontres, je ne puis me résoudre à parer de joyaux l'argile & Vit. t. 1. p. 210.

la fange. Il se fit une maxime de n'accorder jamais, ni canonicats de cathédrales, pour des enfans qui n'eussent pas atteint l'âge de puberté; ni dispense d'âge pour les dignités ecclésiastiques, tant séculières que régulières; ni translation d'un monastère, & moins encore d'un ordre à un autre, pour y acquérir des revenus; ni permission de garder plusieurs bénéfices, quand un seul suffisoit pour une subsistance honête; ni graces expectatives, ni abbayes en commende, ni aucun des moyens inventés par l'industrie avide pour s'arroger ou s'assurer sans travail les biens de l'Eglise. Il révoqua même, d'une manière juridique & sans nul égard aux sollicitations les plus puissantes, tant les expectatives dont son prédécesseur avoit accablé les Eglises diverses, que les commendes qui datoient de plus loin; sans nulle exception en ce dernier chef, sinon pour les cardinaux & les patriarches titulaires d'Orient, qui n'avoient point d'autre ressource.

Vit. pag. 198, 222. 230.

Autant Benoît XII opposoit de fermeté à l'intrigue & à l'ambition, autant il s'appliquoit à discerner & à récompenser les ecclésiastiques lettrés & vertueux. Il savoit les trouver dans les ténèbres où ils se tenoient ensevelis, & les faisoit pas-

ſer, comblés de biens & d'honneurs, ſur la troupe jalouſe des aſpirans affamés. Et comme on ſe plaignit que dans les proviſions des bénéfices il s'étoit gliſſé des ſignatures ſuppoſées, il ordonna d'enrégiſtrer les ſuppliques avec les conceſſions, & d'en conſerver les originaux à la chancellerie. C'eſt l'origine de ce qu'on appelle en cour de Rome *Regiſtre des ſuppliques.* Ibid. pag. 214, 223, 232.

Sur l'article délicat de la parenté, où la gloire de pluſieurs Papes, irréprochables d'ailleurs, a ſouffert tant d'éclipſes, Benoît avoit pris pour règle de ſa conduite, ces paroles du Roi Prophète: Si les perſonnes de mon ſang ne s'arrogent pas la domination, ma vertu ſera ſans tache. Le Père de tous les fidèles, diſoit-il encore, doit être comme Melchiſédec, ſans père, ſans mère, ſans généalogie. Ferme dans ces principes, jamais il ne procura dans l'Egliſe l'élévation d'aucun de ſes neveux, à l'exception du ſeul Jean de Bauzian, très-digne eccléſiaſtique, pour qui les cardinaux obtinrent l'archevêché d'Arles: mais ils ne purent jamais engager le Pape ſon oncle à le leur donner pour collègue. Quant à ſes parens laïcs, il ne ſouffrit pas qu'un ſeul d'entre eux s'élevât au deſſus du Albert Argent. chro.

rang où il étoit né. Il avoit une nièce qui lui étoit particulièrement chère, & que bien des seigneurs lui demandèrent en mariage. Il leur répondit à tous que ce n'étoit pas un parti sortable pour eux, & la maria au fils d'un marchand de Toulouse, avec une dot scrupuleusement proportionnée à sa condition. Après le mariage, les deux époux vinrent à Avignon, & furent présentés au Pape leur oncle. Il les reçut avec beaucoup de bonté, & leur dit : Je vous reconnois pour les parens de Jacques Fournier ; car pour le Pape, il n'a ni parens, ni alliés. Puis il leur donna sa bénédiction, les congédia, & leur fit remettre précisément de quoi payer les frais de leur voyage.

Un Pape si bien dégagé des liens de la chair & du sang, ne devoit pas sans doute préférer un amour puéril de sa patrie à toutes les raisons divines & humaines qui le rappeloient vers son Eglise de Rome. Aussi, après la première expédition des affaires accoutumées dans la circonstance d'un nouveau pontificat, il songea sérieusement à reporter le Siège Apostolique aux lieux où la Providence l'avoit établi. Une ambassade magnifique que lui envoyerent les Romains, le con-

Vit. t. p. 199.

firma dans sa résolution. Mais peu versé dans la politique, il communiqua son dessein à celui des princes qui avoit le plus d'intérêt à le croiser ; c'est à-dire au Roi Philippe de Valois, qui en effet ne négligea rien pour le faire manquer. Plusieurs cardinaux François agirent habilement de leur côté auprès de Benoît, pour lui ôter l'idée de Rome : les troubles se fomentèrent & s'accrurent entre les petits princes qui gouvernoient ou tyrannisoient l'Italie, & sur-tout entre ceux qui étoient feudataires de l'Eglise Romaine ; en sorte que le Pape crut ne pouvoir trouver dans Rome, ni la dignité, ni la tranquillité convenable pour le Siège Apostolique.

Il voulut au moins l'établir au delà des Alpes, tourna ses vues sur les Bolonois, comme son prédécesseur, & fit aussi-tôt les premières démarches pour les y faire entrer. Mais les nonces qu'il leur envoya sans délai, trouverent encore dans toute son effervescence le feu de la sédition excitée contre le légat de Jean XXII. Ils rapporterent à Benoît, qu'il ne pouvoit se promettre plus de tranquillité dans les autres villes de l'Etat Ecclésiastique. Ce qui affligea sensiblement ce bon Pape, & le contraignit

à changer de réſolution. Il commença dès-lors à bâtir, ſur le terrain dont la maiſon épiſcopale d'Avignon occupoit une partie, le palais immenſe que le terme trop abrégé de ſes jours ne lui permit pas de finir. Il étoit magnifique pour le temps, & fortifié comme une citadelle. Ce qui ſert encore à loger le vice-légat, n'en eſt qu'un foible reſte.

Le Pape ſe voyant ainſi fixé en deçà des monts, au moins pour un temps conſidérable, apporta d'autant plus d'application à ne rien négliger des charges diverſes que lui impoſoit ſa qualité de père commun des Fidèles. Il tourna d'abord ſes regards dans ſon voiſinage, ſur les Egliſes d'Arles & de Narbonne, où l'inconduite en matière de mœurs & de continence avoit entraîné l'abandon de l'office divin, l'emploi illicite des biens eccléſiaſtiques, & la ruine des lieux ſaints que d'autres objets d'attache & de dépenſe empêchoient de réparer. Sans retracer aux coupables le tableau humiliant de leurs déſordres, il enjoignit fortement aux chanoines de renvoyer de leurs maiſons toutes les femmes ſuſpectes, d'aſſiſter aux offices avec décence, de faire marquer les abſens pour les priver d'une partie de leurs revenus: après

Rain. an. 1335. n. 68

quoi, il commit le ſoin de l'exécution à un homme sûr, nommé Arnaud de Vedrale, qui fut par la ſuite l'un des plus dignes évêques de Maguelone. Arnaud devoit en même temps prendre connoiſſance de l'état de la régularité, dans les ordres monaſtiques qui deſſervoient pluſieurs de ces cathédrales & de ces collégiales. Cette viſite donna lieu au Pape de faire, pour leur réforme, pluſieurs réglemens utiles.

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

Il connoiſſoit par lui-même les beſoins de Cîteaux, & s'intéreſſoit particulièrement à l'honneur d'un inſtitut pour lequel il conſerva toujours une affection filiale. Parmi ces enfans de l'humble Bernard, les fruits de leurs travaux & de l'auſtérité de leurs premières mœurs commençoient à introduire l'eſprit de propriété, & même quelques traces du faſte ſéculier. Les abbés portoient des habits d'une autre couleur que leurs moines; & comme les autres ſeigneurs, ils avoient à leur ſervice des gentilshommes & des pages. Ils diſpoſoient des biens de la communauté ſans lui rendre compte de l'emploi, & aliénoient quelquefois les fonds mêmes. Différens moines, ſous des noms empruntés, ſe formoient des pécules, du produit des beſtiaux & des Bull. conſt. 3. Bened.

autres biens qu'ils faiſoient valoir, & dont ils trafiquoient. On leur aſſignoit des portions monacales dans quelques maiſons, en donnant à chacun certaine quantité de bled, de vin ou d'argent, pour ſa nourriture & ſon veſtiaire. Benoît, par une conſtitution expreſſe, défendit tous ces abus; & pour trancher le mal dans la racine, il rappela ces religieux à leur auſtérité primitive, & révoqua les permiſſions qu'ils avoient obtenues pour la mitiger, particulièrement pour manger de la viande dans les maiſons de leur réſidence. On les obligea de coucher tous dans le dortoir, de n'avoir ni chambres ni cellules particulières, & d'abattre toutes celles qui ſe trouvoient déjà conſtruites. Le Pape prit des meſures ſi efficaces pour la ponctualité de l'exécution, que les cellules qu'on voit dans les dortoirs même les plus anciens, n'ont été faites que long-temps après cette bulle.

Il voulut auſſi rendre ces moines utiles à l'Egliſe par leur doctrine, & leur donna des réglemens pour faciliter le progrès des études. Il fut ſtatué qu'ils auroient des maiſons pour les étudians, dans les villes où ſe trouvoient les écoles les meilleures & les plus prochaines; ſavoir à

Bologne pour les Italiens, à Salamanque pour les Eſpagnols, à Oxford pour les Anglois, les Ecoſſois & les Irlandois, à Metz pour les Allemands, à Toulouſe & à Montpellier pour les provinces méridionales de France & pour la Catalogne. Quant à l'univerſité de Paris qui l'emportoit ſur toutes les autres, comme le dit expreſſément la bulle, le Pape veut qu'on y puiſſe aller étudier de toutes les provinces, & fixe le nombre de ceux que chaque monaſtère y doit envoyer. Ajoutant par la ſuite les bienfaits aux ordonnances, il entreprit de bâtir une égliſe magnifique dans la maiſon qu'on appelle aujourd'hui le collège des Bernardins, & qui n'avoit qu'une chapelle depuis quatre-vingt-dix ans qu'elle étoit établie. Ce que nous voyons de cette égliſe, l'une des plus belles du royaume ſi elle étoit achevée, honore également le génie du fondateur & la libéralité de la Reine Jeanne de Bourgogne, qui fournit à la dépenſe. Duboul. t. 4. p. 250.

Benoît XII donna auſſi des bulles pour la réformation des moines noirs; c'eſt-à-dire des Cluniſtes & des autres Bénédictins, pour celle des différentes eſpèces de chanoines réguliers & des FF. Mineurs. Comme l'uſage du travail des Bull. conſt. 5. t. 1. p. 241. Bull. t. 1. c. 5, 6, 7. Rain. an. 1336, n. 65.

mains avoit changé avec les mœurs, afin d'obvier aux ſuites dangereuſes du déſœuvrement, & afin d'écarter l'ignorance généralement déshonorante pour le ſacerdoce auquel on admettoit enfin la plûpart des religieux, il s'étendit principalement ſur les moyens de faire fleurir parmi eux les études & les ſciences. Quant aux FF. Mineurs dévoués aux fonctions apoſtoliques dès leur origine, & toujours fort appliqués à s'en rendre capables, il fut beaucoup moins queſtion de les exciter à l'étude, que d'arrêter dans cet ordre le cours des ſubtilités & des opinions ſuſpectes, qu'y avoient introduites ceux qu'on nommoit Fratricelles. On voit qu'en effet cet eſprit de parti n'étoit pas encore éteint. Pluſieurs de ces rigoriſtes s'éleverent contre la conſtitution pontificale, qu'ils accuſerent avec inſolence de tendre au relâchement plus qu'à la réforme.

Ad an. 1336. n. 40. & 1337. n. 3 & 6. C'eſt ce qu'on lit dans les annales de l'ordre, écrites trois cens après par le P. Luc Vading.

Rain. an. 1335 & 1336. Outre ces inquiets réformateurs, il y avoit encore en Italie des Fratricelles excommuniés & vraiment hérétiques, avec des diſciples de Doucin. Dans le Lyonnois & le Dauphiné, on trouvoit des Vaudois. Ces erreurs s'étoient répandues

jusqu'en Allemagne, en Bohême & en Dalmatie: ce qui engagea le Pape à établir un inquisiteur à Olmuts, & un autre à Prague, tous deux de l'ordre des FF. Prêcheurs. Dans les Iles Britanniques, il y avoit d'autres hérétiques, ou, pour mieux dire, des blasphémateurs & des impies, qui ne mépriſoient pas seulement le saint sacrement de l'autel, avec toutes les saintes pratiques de l'Eglise, mais qui n'avoient pas horreur de donner J. C. pour un malfaiteur justement crucifié, & qui portoient les Fidèles à consulter les démons & à pratiquer les autres impiétés du Paganisme. Comme il n'y avoit point d'inquisiteurs dans toute l'étendue des Etats d'Angleterre, le Pape pria le Roi Edouard III alors regnant, d'ordonner à son justicier d'Irlande où étoit le centre du mal, de prêter aux évêques le secours du bras séculier, toutes les fois qu'il en seroit requis.

Cependant le corps de l'ordre des FF. Mineurs jouissoit toujours de la considération publique, & de l'estime la plus éclairée. La Reine de Portugal, Sainte Elisabeth, qui mourut cette année 1336, voulut être enterrée chez les Religieuses de Sainte Claire de Conimbre, comme étant du tiers-ordre de S. François. L'en-

Vading. n. 3, &c.

née précédente, elle avoit fait pour la seconde fois le pélerinage de S. Jacques en Galice, parce que le Pape y accorda pour lors indulgence plénière. Elle fit ce voyage à pied, habillée en pauvre pélerine, demandant l'aumône, & ayant pour tout cortège quelques-unes de ses femmes vêtues comme elle. De retour en Portugal, elle apprit que le Roi son fils, Alfonse IV, étoit au moment d'entrer en guerre avec Alfonse VII de Castille, qui étoit son petit-fils. Elle frémit à la seule pensée des suites de la division entre des princes si proches, & partit incontinent, nonobstant des chaleurs extrêmes & son âge avancé, pour aller travailler à la réconciliation. Elle n'eut que le mérite de la bonne volonté. Les fatigues lui causerent une fièvre violente, dont elle mourut à Estremos, où elle étoit allée en premier lieu s'aboucher avec le Roi son fils. Son corps fut reporté à Conimbre, comme elle l'avoit ordonné par son testament ; & son tombeau devint aussi-tôt célèbre par un grand nombre de miracles. Urbain VIII l'a mise au nombre des saints dans le dernier siècle, après toutes les discussions & avec toutes les solemnités modernes.

Benoît XII, en veillant avec tant de

ſoin à la conſervation de la diſcipline, n'avoit pas moins à cœur l'entière pureté de la foi qui en eſt la baſe. Il n'avoit jamais donné dans les opinions particulières qui s'étoient émues ſous ſon prédéceſſeur, touchant la viſion béatifique, & qui avoient ſéduit pluſieurs cardinaux, perſuadés, non pas ſans raiſon dans les commencemens, qu'elles ne déplaiſoient pas à Jean XXII. Il avoit même compoſé ſur cette matière encore peu éclaircie, un livre qui conſtatoit autant ſa pénétration que ſon éloignement de tout ce qui s'écartoit de la perſuaſion commune des Fidèles & des docteurs Catholiques. Il vit avec tant de plaiſir le Pape Jean revenir enfin de ſa ſingularité & de ſes préventions, qu'il n'eut rien de plus preſſé, dès qu'il occupa ſa place, que d'en publier la preuve inconteſtable, conſignée dans l'acte qu'en avoit dreſſé Jean, & que la mort ne lui avoit pas laiſſé le temps de publier lui-même.

Pour faire ceſſer tous les doutes à ce ſujet, & plus encore pour mettre un frein à la curioſité & à la démangeaiſon de ſubtiliſer davantage, il réſolut de décider la queſtion d'une manière dogmatique & irréformable. Il ſe retira au château pontifical du Pont-de-Sorgue près

d'Avignon, avec plusieurs cardinaux, & les plus habiles docteurs. Là, pendant quatre mois, on examina mûrement ce point de doctrine, d'après les passages de l'Ecriture & des Pères qui y avoient rapport. Enfin, au commencement de la seconde année de son pontificat, il publia sur ce sujet la bulle *Benedictus Deus*, qui décide la question.

Bullar. t. 1. Bened. XII const. 4.

Après avoir rappelé que la mort avoit empêché Jean XXII de prononcer, comme il l'avoit entrepris, il y dit qu'après en avoir soigneusement délibéré avec les cardinaux, & de leur avis, il définit que, suivant la commune disposition de Dieu, les ames de tous les saints sorties de ce monde tant avant qu'après J. C. sans qu'il leur restât rien à expier, celles qui ont été purifiées après leur mort, & même celles des enfans baptisés, morts avant l'usage de la raison; que toutes ces ames, avant le jugement général & leur réunion avec leurs corps, sont dans le Ciel avec le Seigneur & les anges, où elles jouissent immédiatement de la vision intuitive de l'essence divine, qui leur confère la vie & la béatitude éternelle; que de même les ames de ceux qui meurent en péché mortel & actuel, descendent aussi-tôt après en enfer, pour y être

dès-lors & à jamais tourmentées ; que toutefois, au jour du jugement dernier, tous les hommes comparoîtront devant le tribunal de J. C. en corps & en ame, pour y rendre compte de leurs œuvres, & recevoir dans leurs corps la récompense ou la punition qu'ils méritent. La bulle finit par ordonner de punir comme hérétique, quiconque oseroit enseigner le contraire de ce qu'elle prononce.

Après avoir remédié aux démarches équivoques de Jean XXII par rapport à la question de la vision béatifique, Benoît voulut encore réconcilier l'Empereur Louis de Bavière avec l'Eglise Romaine. Usant toujours de la modestie & de la retenue qui lui étoit naturelle, sans s'expliquer touchant la conduite de son prédécesseur, il témoigna devant les amis que l'Empereur avoit soin d'entretenir en cour de Rome, avec combien de plaisir il recevroit ce prince, s'il vouloit revenir au sein de l'unité. Il avoit mis la main à cette affaire, dès le commencement de son pontificat, & avec d'autant plus d'empressement, que ce moyen presque unique de pacifier l'Italie facilitoit admirablement l'exécution du projet qu'il avoit tant à cœur de rétablir le S. Siège à Rome. Sur ces indices de la bienveil-

lance pontificale, Louis de Bavière avoit envoyé au Pape & aux cardinaux, des ambaſſadeurs avec des lettres très-ſoumiſes, & on leur avoit auſſi-tôt remis les conditions que demandoit le Pontife pour un accommodement ſolide. Louis renvoya ces miniſtres, le plutôt qu'il lui fut poſſible, avec une procuration qui révoquoit non ſeulement tout ce qu'il s'étoit permis contre le dernier Pape, mais tous les édits qu'il avoit publiés à Rome. Ceux-ci firent encore de ſa part toutes les promeſſes les plus capables d'accélérer & de faire juger la réconciliation ſincère.

Alb. Argent. p. 126.

Le Pontife fit l'accueil le plus engageant aux ambaſſadeurs. Il leur dit en plein conſiſtoire, que lui & les cardinaux reſſentoient une joie inexprimable de voir l'Allemagne, ce noble rameau de l'Egliſe, ſe réunir au tronc dont elle étoit ſi malheureuſement détachée. Il s'étendit avec complaiſance ſur les louanges de cette nation, & dit de Louis de Bavière en particulier, qu'il étoit le premier prince du monde. Il attribua aux troubles de l'Empire les maux de l'Italie, le peu de progrès de l'évangile parmi les Infidèles, & la perte de la Terre-Sainte. Enfin il conclut à l'abſolution de l'Empereur, en des termes qui la firent eſpérer pour le lendemain.

Les Rois de France & de Naples firent échouer ce dessein, par les intrigues des cardinaux. Robert, dit le Sage & le Bon, se souvint cependant des violentes hostilités que l'Empereur avoit exercées contre lui en Italie; & Philippe de Valois, dans ses guerres malheureuses, assez embarrassé de faire tête au seul Roi Edouard le héros de l'Angleterre, craignit d'avoir de plus sur les bras les forces de l'Empire, si Louis de Bavière qui lui étoit fort opposé, en devenoit possesseur tranquille. Des seigneurs & des prélats envoyés à la cour du Pontife par les Rois Philippe & Robert, soutinrent avec beaucoup de hauteur, qu'il étoit scandaleux de préférer un héresiarque, ainsi qualifioient-ils Louis de Bavière, aux deux Rois les plus zélés pour l'Eglise. Qu'exigent donc vos maîtres, reprit le Pape? Veulent-ils qu'il n'y ait point d'Empire? S. Père, repartirent les envoyés avec une sécheresse qui tenoit de l'insolence, ne faites dire, ni à nos maîtres, ni à nous, ce que nous ne disons pas. Nous ne parlons point contre l'Empire, mais contre un prince justement condamné pour tout ce qu'il a fait contre l'Eglise Romaine. C'est Rome au contraire, répliqua le Pape, qui en a

trop fait contre lui : il ſeroit venu, un bâton à la main, aux pieds de notre prédéceſſeur, s'il avoit voulu le recevoir. Tout ce qu'on reproche à ce Prince, je ne crains pas de le dire, il y a été pouſſé. Mais qu'on me laiſſe faire, ajouta-t-il, je tirerai de lui des conditions plus avantageuſes à vos maîtres même, que s'ils le tenoient dans une priſon. Avec tous ces ménagemens, le Pape ne put rien gagner. Déjà le Roi Philippe avoit ſaiſi dans ſes Etats le revenu des biens qu'y avoient les cardinaux ; & ces prélats ne marquerent pas à beaucoup près le déſintéreſſement courageux de Benoît XII. Ce fait ſeul juſtifiera les Papes d'Avignon, dans l'eſprit des perſonnes équitables, pour mille rencontres pareilles: mais il fera ſentir auſſi tous les torts de ceux d'entre eux & d'entre leurs cardinaux, qui ont concouru à établir ou à prolonger dans une terre étrangère cette ſervitude du Siège Apoſtolique.

Aux ſuggeſtions de la Cour de France, les cardinaux ajouterent que le Roi de Bohême, &, par l'impulſion de celui-ci, ceux de Hongrie & de Pologne ſe diſpoſoient à faire un autre Roi des Romains. Puiſque Louis de Bavière, concluoient-ils, déplaît aux princes même

de ſa nation & à quelques-uns de ſes plus proches parens, il ſeroit de la dernière imprudence de ſoutenir contre tant de forces un prince médiocre & ſans appui. Le généreux Pontife au contraire étoit vivement touché des inſtances & des ſoumiſſions, que ce Prince ne ſe rebutoit pas de faire pour obtenir ſon abſolution. Dans le cours de la ſeule année 1336, Louis fit juſqu'à trois fois ces démarches humiliantes. Au ſujet de l'intruſion de l'Antipape Pierre de Corbière, il proteſtoit avoir ignoré que ce fût une héréſie de croire l'Empereur en pouvoir de dépoſer un Pape & d'en faire un autre. Il ſe repentoit auſſi d'avoir donné retraite aux Franciſcains ſchiſmatiques, & à d'autres docteurs ſuſpects, abjuroit leurs erreurs, & déclaroit qu'il s'étoit conduit en cela, comme un chevalier ſans étude, qui n'entend ni les écritures ni les ſubtilités des ſavans. Il demandoit pardon de n'avoir point obſervé les interdits, & alloit juſqu'à renoncer à ſon couronnement fait à Rome. Rain. n. 3. & ſeq.

Tant de négociations ayant échoué, Henri de Virneberg, archevêque de Mayence attaché à Louis, raſſembla dans la ville de Spire la plûpart de ſes ſuffragans, au nombre deſquels étoit l'é-

vêque de Strasbourg, guidé par le docteur Albert dont nous tenons ce détail.

Alb. Argent. p. 127. Le réſultat de cette eſpèce de concile fut d'envoyer au Pape demander définitivement l'abſolution de l'Empereur, & ſi on la refuſoit, de ſe raſſembler pour délibérer ſur ce qu'il y auroit à faire. Le Pape reçut les envoyés avec des marques toutes nouvelles de bienveillance, & leur dit à l'oreille preſque en pleurant: Je ſuis bien diſpoſé à l'égard de votre maître; mais le Roi de France m'a écrit, que ſi je l'abſous ſans ſon conſentement, il me traitera plus mal que ne l'a été le Pape Boniface. Auſſi-tôt après, il engagea le Dauphin de Viennois à conduire les envoyés, par les monts & les lieux détournés, juſqu'à Lauſane. Il

Rain. an. 1338. n. 3. & ſeq. écrivit enſuite en Allemagne, que la négociation avoit été interrompue par l'impatience & le défaut de circonſpection des miniſtres de Louis de Bavière; que cette affaire ne devoit ſe traiter qu'en cour de Rome; & que le plus grand obſtacle à ſa réuſſite venoit des préparatifs de guerre que Louis faiſoit contre la France; dont l'Egliſe Romaine, ajoute-t-il, ne peut abandonner les intérêts, parce qu'elle n'en a jamais été abandonnée.

Dans

Dans le mois même dont cette léttre eſt datée, tous les électeurs de l'Empire, à l'exception du Roi de Bohême, s'aſſemblerent au territoire de Mayence, puis à Rentz près de Coblentz, déclarerent l'Empire, quant au temporel, indépendant des Papes, & s'engagerent par ſerment à le maintenir avec ſes droits contre toute puiſſance ſans exception, à y obliger même tous ceux qu'ils pourroient, nonobſtant toute abſolution ou diſpenſe. L'Empereur encouragé par-là, convoqua une diète à Francfort, & fit déclarer nulles les procédures faites contre lui par Jean XXII. Le décret eſt raiſonné. On y établit que la juriſdiction ſpirituelle & la temporelle ſont diſtinctes, & l'on en conclut que le Pape, dans ce dernier ordre, ne peut rien faire que par attentat contre l'Empereur. On combat enſuite le préjugé qui faiſoit dériver du Pape la puiſſance impériale, & qui privoit, tant de l'autorité que du titre d'Empereur, le Roi élu des Romains, juſqu'à ce qu'il fût ſacré & couronné par le Pape. On s'éleva ainſi contre le principe de ces prétentions; c'eſt-à-dire contre la plénitude de puiſſance que s'attribuoient les Papes tant au temporel qu'au ſpirituel. Mais parmi ces naiſſances de lumières,

Alb. Argent. p. 129 Reydorf. p. 426.

Hervard. t. 2. p. 762.

on ne laisse pas de reconnoître la tyrannie des préventions & des maximes nouvelles, dans l'estime exclusive du décret & de la glose de Gratien. Les partisans de Louis de Bavière employoient à la défense des anciens principes, l'autorité même de cet auteur qui les avoit renversés. Par la même incohérence d'idées & de raisonnemens, ils se servent encore de plusieurs autorités du décret & de la glose, pour établir que le concile général, où Louis avoit appelé, est supérieur au Pape quand il s'agit de la foi & du droit divin. Telle étoit la difficulté de détruire ces préjugés monstrueux, dont nous avons peine aujourd'hui à ranger le regne dans la classe des choses possibles.

Chron. an. 1338. P. 129. Le Docteur Albert de Strasbourg fut chargé de porter au Pape la résolution des princes de l'Empire, & de représenter que son propre évêque ne pouvoit plus se dispenser de faire hommage à l'Empereur Louis. Benoît XII voulut d'abord se contrefaire, & parla durement de ce prince à l'envoyé; mais la dissimulation n'étoit pas le talent de ce digne Pontife. Albert lui rappela les anciens témoignages de bienveillance qu'il avoit donnés à l'Empereur. Aussi-tôt, le bon Pape revenant à sa simplicité & à sa douceur

naturelle, dit en riant lui-même de ſa feinte: Au moins n'eſt-il pas convenable, que votre maître me rende le mal pour le bien. Cependant Benoit éprouvant toujours la même gêne dans ſon ſéjour d'Avignon, qui dura autant que ſa vie, cette affaire épineuſe demeura en ſouffrance tout le reſte de ſon pontificat. Néanmoins il ne renouvella jamais l'anathême contre Louis de Bavière, & n'uſa contre ce prince d'aucune voie de violence.

Benoit XII donna une autre preuve de ſa modération, & de ſes idées ſaines touchant le pouvoir eccléſiaſtique, dans le concile des trois provinces d'Arles, d'Embrun & d'Aix, qu'il fit tenir au monaſtère de S. Ruf d'Avignon, & où il voulut que les archevêques de ces provinces préſidaſſent. On y abolit quelques procédés inſolites qui s'étoient introduits dans la pourſuite des excommuniés, & qui préſentoient un aſpect contraire tant à la dignité qu'à la douceur eccléſiaſtique. C'eſt ainſi que certains officiaux faiſoient jeter des pierres contre la maiſon de ceux qui croupiſſoient dans les cenſures ſans ſe ſoucier de l'abſolution, ou qu'on érigeoit une bière à leur vue, pour leur imprimer de la terreur. Le concile veut qu'on s'en tienne

Conc. Hard. t. 7. p. 162.

aux moyens de droit ; ce qui ne peut signifier que les peines spirituelles que l'excommunication emporte de sa nature. Il veut aussi que les clercs bénéficiers, ou revêtus des ordres sacrés, pour donner bon exemple aux laïcs, s'abstiennent de viande le dernier jour de chaque semaine en l'honneur de la Sainte Vierge. On voit par-là que l'abstinence du samedi ordonnée trois cens ans plutôt à l'occasion de la trève de Dieu, n'étoit pas encore établie universellement. Un statut plus particulier encore de ce concile, c'est celui qui n'oblige les chanoines même des cathédrales, qu'à deux mois de résidence. On donne un an à ceux dont le rang demandoit les ordres sacrés, pour s'y faire promouvoir. On ne peut donc pas reprocher au zèle de Benoît XII, d'avoir ignoré les règles d'une tolérance nécessaire, en attendant qu'on pût parvenir à un rétablissement plus parfait. Sa condescendance pour le prince & la nation chez qui il résidoit, se manifeste par la promotion qu'il fit l'an 1338 de six cardinaux, dont un seul Italien, & cinq François.

Art. 49.

Art. 51.

Vading. an. 1338. n. 1. & seq. Rain. n. 73 & seq.

Dès le commencement de la même année, arrivèrent à Avignon des envoyés du grand can des Tartares, avec une

lettre où il se qualifioit Empereur des Empereurs. Les titres d'honneur n'étoient pas plus épargnés au Souverain Pontife. Nous députons, disoit-il, notre ambassadeur André Franc, avec quinze associés, vers le Pape seigneur tout-puissant des Chrétiens, au delà des sept mers où le soleil se couche, pour ouvrir le chemin aux autres ministres que nous avons dessein d'envoyer souvent vers le grand Pontife du Dieu suprême, aussi bien qu'à tous ceux que nous le prions de nous envoyer. Nous le supplions de nous donner sa bénédiction paternelle, de faire toujours mémoire de nous dans ses puissantes prières, & de tourner ses regards favorables sur les Alains Chrétiens, nos serviteurs & ses enfans. La date est de Cambalu, centre de la mission de Jean de Mont-Corvin chez les Tartares.

Quatre princes de la nation particulière des Alains avoient joint leurs lettres à celle du can. Elles portoient en substance, qu'ils avoient été long-temps conduits dans le chemin du Ciel par l'Archevêque Jean, excellent personnage dont ils pleuroient la mort depuis huit ans révolus. Nous avons ouï dire, poursuivirent ils, que vous nous avez pourvus d'un autre pasteur: mais depuis

le commencement de ce long deuil, toujours nous demeurons ſans chef & ſans conſolation ſpirituelle, & nous conjurons Votre Sainteté de nous l'envoyer au plutôt. C'étoit Frère Nicolas, du même ordre de S. François, déſigné depuis long-temps ſucceſſeur de Mont-Corvin, mais qui n'étoit pas encore arrivé. Les princes Alains prioient auſſi le Pape d'établir avec l'Empereur leur maître un commerce d'envoyés réciproques, & de cultiver aſſidument l'amitié d'un prince qui pouvoit faire des biens ou des maux infinis à la religion.

Le Pape reçut très-gracieuſement ces envoyés, leur fit rendre de grands honneurs, & à leur départ les combla de préſens. Il ne répondit pas ſeulement au grand can & aux Alains, mais il joignit pluſieurs autres lettres pour différens princes Tartares, avec une confeſſion de foi. Quatre mois après, il fit partir pour ces régions lointaines quatre FF. Mineurs, revêtus pour dix ans de la qualité de nonces apoſtoliques.

Dans le même temps, il ſe trouvoit en Italie quelques Arméniens impoſteurs qui ſe diſoient évêques, & qui maltraitoient les Catholiques de leur nation; c'eſt-à-dire ceux qui avoient horreur des

réveries impies de quelques Eutychiens, & de plusieurs autres absurdités fort accréditées en Arménie. Dans la ville même de Rome, Athanase prétendu évêque de Véric, s'efforçoit de répandre ces erreurs; & pour y ramener les Arméniens Orthodoxes, il leur témoignoit une aversion méprisante, les traitoit de renégats, en empriſonna plusieurs, & les tourmentoit de tout son pouvoir. Pierre qui se donnoit pour évêque de Nazareth & patriarche de Jérusalem, tenoit la même conduite à Padoue; & Ezéchiel son vicaire, à Florence. Ils ne purent échapper à la juste sévérité du Pape Benoît, qui envoya ordre à l'évêque d'Anagnie son vicaire à Rome, ainsi qu'aux évêques de Florence & de Padoue, de réprimer & de mettre en lieu sûr ces imposteurs.

Un moine d'Orient, beaucoup mieux intentionné, & qui ne put toutefois réussir dans sa commission, vint en cour de Rome de la part de l'Empereur Andronic, afin de ménager la réunion des Grecs avec l'Eglise Romaine. Il se nommoit Barlaam, étoit abbé du monastère du Sauveur, & avoit pour guide Etienne Dandole, noble Vénitien. Il avoit une garantie bien plus respectable encore,

Annal. Conf. p. 788.

dans les lettres de recommandation des Rois de France & de Naples, dont il étoit muni. Le Pape & les cardinaux, très-zélés pour l'union, ſouhaiterent que les Grecs fiſſent leurs propoſitions par écrit. Ils les donnerent en ces termes : On peut imaginer deux moyens de faire la réunion déſirée, la force & la perſuaſion. Oublions le premier qui ne vous déplaît pas moins qu'à nous, pour conſidérer mûrement le ſecond, qui eſt encore double, comme ayant trait aux ſavans & au peuple. Si trente ou quarante de nos docteurs viennent vers Votre Sainteté, je ne doute pas qu'ils ne s'accordent avec vous; parce que vous agiſſez ſans paſſion, & ne cherchez que le triomphe de la vérité. Mais quand ils ſeront de retour en Orient, ils ne pourront amener le peuple à prendre confiance en vos paroles. Les préventions, la vanité, l'envie, & dans quelques-uns la fauſſe apparence du bien, feront échouer le zèle des médiateurs, & mettront peut-être leur ſort en péril.

Voici le ſeul moyen qui me paroiſſe efficace, pour gagner l'ordre populaire avec les ſavans. Les ſimples Fidèles ſavent qu'on a tenu ſix conciles généraux, & que chacune de ces divines aſſemblées

a servi de digue contre les erreurs qui se répandoient dans l'Eglise : ainsi la multitude est persuadée, qu'on doit s'en tenir à ce que décide un concile œcuménique. C'est pourquoi, si l'on en tient un sur vos différents avec les Grecs, tous les Orientaux se soumettront volontiers à ce qu'il prononcera. Si quelqu'un dit que le concile de Lyon s'est déjà tenu à cet effet, il doit savoir que le commun des Grecs ne le recevra jamais ; parce que ceux d'entre eux qui s'y trouverent, n'avoient été ni envoyés par les quatre patriarches, ni agréés par le peuple, mais commis d'autorité par l'Empereur seul qui n'usa d'aucun ménagement. Si donc vous goûtez cette idée d'un concile, commencez par envoyer à l'Eglise d'Orient, des légats craignans Dieu, pleins de charité & de modestie, avec des lettres pour inviter les patriarches de C. P. d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, & les autres évêques, à s'assembler avec vous, à traiter les questions dans une concorde toute fraternelle, & à décider suivant les inspirations de l'Esprit-Saint.

L'intérêt temporel des Grecs, quelque pieux que fussent leurs médiateurs, entroit toujours pour beaucoup dans leurs

démarches à l'égard des Latins. Le vertueux Barlaam, ne négligeant pas ce point de vue, poursuivit en ces termes, qui montrent que ce solitaire ne manquoit pas d'habileté. Depuis long-temps, dit-il, les Turcs ont conquis sur les Grecs quatre villes considérables de l'Asie-mineure, & en ont soumis les habitans à leur damnable religion. Ceux-ci voulant revenir au Christianisme, ont fait dire à l'Empereur mon maître de venir avec une armée, & qu'ils lui livreroient ces places : mais l'Empereur ne se voyant pas des troupes suffisantes, a reclamé par notre organe le secours du Roi de France, pour une expédition qui entraîneroit la ruine des Infidèles. Si nous reprenions ces villes, toutes celles qui se rencontrent entre elles & la Grèce se livreroient à nous ; les Turcs perdroient toutes leurs forces maritimes, & l'on auroit un passage libre à la Terre-Sainte. Mais nous vous supplions que le secours précède ou du moins accompagne vos légats : les exhortations seront efficaces, quand elles viendront après les bienfaits. L'Empereur pourra dire alors au patriarche & aux autres prélats : Voyez la droiture & la générosité des Latins. Ce ne sont pas là de

belles paroles & des promesses suspectes, mais des services effectifs & des œuvres essentielles qui réclament notre amitié. Quoi de plus heureux pour nous, que de nous réunir inséparablement avec eux! Mais tant que notre maître sera tourmenté par les Turcs, il ne pourra ni assembler les quatre patriarches avec les autres évêques, ni assister lui-même au concile.

On me répondra peut-être : Que les Grecs commencent par la réunion, & aussi-tôt après nous volerons à leur secours. Mais d'abord, ces cruels Musulmans n'attaquent pas les seuls Grecs ; ils traitent de la même manière les Arméniens, les Rhodiens, les Cypriots, & tant d'autres Chrétiens répandus sur-tout dans les îles. Ils ne poursuivent pas les Grecs comme Grecs, ni comme divisés d'avec vous, mais tout au contraire, comme pratiquant la même religion. C'est donc le Christianisme, à proprement parler, & non pas les Grecs, que vous secourez en marchant contre les Turcs. Tant que notre Empire subsistera, il vous sera beaucoup plus facile, en vous joignant à nous, d'abattre ces Barbares dont nous connoissons la manœuvre & les stratagèmes. D'ailleurs, dans la domination tant des Turcs que des

Saraſins, il y a beaucoup de Chrétiens & de renégats même, encore fort affectionnés à nos Empereurs. Mais s'il arrivoit, ce qu'à Dieu ne plaiſe, que notre Empire encourût la ruine entière qui le menace, ſes deſtructeurs deviendroient ſi puiſſans, qu'ils riroient également de vos menaces & de vos efforts. Vous écouteriez certainement les Turcs, s'ils venoient vous propoſer de vous joindre à eux pour détruire les Saraſins; parce qu'il vous ſeroit plus avantageux de faire ainſi la guerre aux Saraſins, que d'attaquer, vous ſeuls, ces deux nations. Il en eſt de même, de vous joindre aux Grecs, plutôt que de marcher ſeuls contre les Grecs & les Turcs. Soyez encore bien perſuadé, que ce n'eſt pas tant la différence de doctrine qui aliène les Grecs des Latins, que le reſſentiment qu'ils conſervent des grands maux qu'ils en ont reçus en différentes rencontres: cet obſtacle à l'union ne peut ſe lever, que par un bienfait ſignalé de votre part. Sachez enfin, que ce n'eſt pas le corps de la nation Grecque qui m'a député vers vous, mais l'Empereur ſeul, fort ſecrètement. Il riſque tout à témoigner ſeulement qu'il déſire l'union, ſi auparavant il n'a fait montre du ſecours que vous nous deſtinez.

Le Pape & les cardinaux ayant examiné mûrement les propositions de Barlaam, trouverent un inconvénient capital dans le projet d'assembler un nouveau concile. Outre la guerre & les troubles qui rendoient cette convocation presqué impossible, ils craignirent de paroître révoquer en doute ce qui avoit été décidé touchant la procession du S. Esprit en tant d'autres occasions. En répondant à Barlaam, on n'allégua pas seulement le concile de Lyon où s'étoit fait la réunion ménagée par l'Empereur Michel Paléologue; mais on insista principalement sur le concile d'Ephèse généralement révéré, & dans lequel, à l'occasion du neuvième anathême de S. Cyrille, ce Père & tous les autres témoignerent clairement qu'ils croyoient que le S. Esprit procède du Fils aussi bien que du Père. On cita aussi la lettre du Pape Hormisda à l'Empereur Justin, portant en termes exprès, qu'il est le propre du S. Esprit de procéder du Père & du Fils, sans que les Grecs se fussent alors récriés contre cette expression.

A cette réponse, Barlaam répliqua: Si l'on ne peut persuader aux Grecs de professer comme les Latins cet article du symbole, que chacun demeure dans sa

croyance sans préjudice de l'union. Cela ne se peut tolérer, lui dit-on sans balancer & d'un accord unanime ; l'Eglise Catholique n'a qu'une seule croyance : en ne résistant point à l'erreur, elle sembleroit l'approuver. Cependant le Souverain Pontife proposa un nouvel expédient, pour préluder au moins à l'union. Que votre patriarche & votre Empereur, dit-il aux députés Grecs, rassemblent ceux qu'ils tiennent pour patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, avec leurs évêques, leur clergé, les principaux laïcs ; & qu'ils choisissent quelques savans pour les envoyer munis d'une autorisation suffisante, afin de conférer avec des commissaires du S. Siège, non par esprit de dispute, mais dans l'intention sincère de s'instruire.

Ce que Votre Sainteté propose, reprit Barlaam, me paroît impossible, à moins d'un miracle. L'Empereur ne sauroit déclarer le désir qu'il a de se réunir avec vous, sans mettre ses jours en péril. Telle est encore l'animosité du peuple & de bien des grands, en mémoire des violences tyranniques de Michel Paléologue. D'ailleurs l'Eglise de C. P. ne nous enverroit point de nonces, sans le consentement des autres patriarches. Or, que

d'obstacles se présentent ici! Il est difficile d'assembler ces prélats, à cause du feu de la guerre; il est incertain s'ils voudront venir, & plus encore s'ils conviendront de vous envoyer des nonces. Quand ils en seroient d'accord, il est vraisemblable qu'ils ne les autoriseroient qu'à des conditions que vous n'admettriez pas. Barlaam ajouta néanmoins, que, nonobstant ces difficultés, il travailleroit de son mieux à la réunion, & prit ainsi congé pour retourner en Grèce. Il faut mettre cette tentative au nombre de tant d'autres, qui ne servent qu'à manifester les justes inquiétudes qu'éprouvoient au moins les Grecs vertueux dans leurs préventions schismatiques. On observe que dans tout le cours de cette affaire le Pape ne donna point à Andronic le titre d'Empereur, mais seulement de modérateur de l'Empire, pour ne pas préjudicier aux droits de Catherine de Courtenai qui se disoit Impératrice de C. P. Par une considération semblable en faveur des Latins patriarches titulaires d'Orient, il ne nomma jamais patriarches, ceux qui étoient en possession des siéges de C. P. d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem.

Toutes les régions du monde & tous

les genres d'affaires occupoient alors les Pontifes Romains. Dans l'année où se tint cette conférence avec les Grecs, le Pape Benoit se vit obligé de réprimer aux extrémités de l'Allemagne l'ambition des religieux militaires de l'ordre Teutonique. Casimir III Roi de Pologne, ou plutôt les Etats de cette nation s'étoient plaints en cour de Rome, que le grand maître & les chevaliers de cet ordre puissant avoient envahi à main armée, & s'obstinoient à retenir des domaines les plus considérables du royaume de Pologne, entre autres la belle province de Poméranie: ce qui porte, disoient ils, un grand préjudice à l'Eglise Ro[illegible], aussi bien qu'à notre royaume, qui se fait gloire d'en être tributaire, & de ne point reconnoître d'autre supérieur après Dieu. Le Pape, de l'avis des cardinaux, envoya deux nonces pour informer sur les lieux & corriger les abus.

Dlugof. l. 9 p. 1043.

Ils firent citer devant eux le grand-maître, Thiéri d'Aldembourg, avec les frères Teutoniques, & nommément vingt-cinq commandeurs. Le procureur de l'ordre comparut en leur nom, protesta contre la commission des nonces, en appela au Pape, & se retira brusquement sans prendre congé. Les commissaires ju-

geant cet appel illusoire, contumacerent dans les formes le grand-maître & les commandeurs; puis les déclarerent excommuniés, & les condamnerent à restituer tant les terres envahies, que les fruits qu'ils en avoient perçus depuis l'invasion, avec les dommages & intérêts. Le tout fut taxé à 194500 marcs d'argent, à quoi l'on ajouta seize cens marcs pour les dépens. Mais avec des religieux armés, tout différens des solitaires pacifiques des temps primitifs, il étoit bien plus facile de prononcer la sentence que de la mettre à exécution. Le Pape Benoît ne fut point obéi; & sous le pontificat suivant, les chevaliers Teutoniques, soutenus par Louis de Bavière, forcerent la diète de Pologne à leur abandonner définitivement la Poméranie.

Benoît XII ne réussit pas mieux avec Pierre d'Aragon, institué Roi de Sicile, par le testament de Frédéric son père, qui étoit convenu, par traité avec le Roi de Naples, de lui abandonner cette isle à sa mort, & de ne la point transmettre à ses propres descendans. Le Pape déclara, tant Pierre d'Aragon que les autres enfans ou héritiers de Frédéric, déchus de cette possession, & ordonna de la restituer au Roi Robert de Naples, comme

Rain. an. 1339. n. 44.

au vrai feudataire de l'Eglise. Jusques-là le Pape ne fit qu'user légitimement de son droit de suzeraineté sur les royaumes de Naples & de Sicile : mais ensuite, confondant le pouvoir spirituel avec le pouvoir politique, il fit excommunier le Roi Pierre. Tant il est difficile, à la vertu même de percer entièrement les nuages de certaines préventions.

Id. an. 1340. n. 56. Le Roi d'Aragon, Pierre IV., surnommé le Cérémonieux, marqua au S. Siège plus de respect que celui de Sicile, en des conjonctures à la vérité bien différentes. Il ne s'agissoit que de rendre au Pape un hommage de cérémonie pour le royaume de Sardaigne. A cet effet, il vint en personne à Avignon, reçut avec docilité plusieurs avis qu'on lui donna sur sa conduite personnelle, & sur la trop grande liberté qu'il laissoit dans son royaume aux Juifs & aux Mores, avec danger de scandale & de perversion pour les foibles. Il paroît aussi qu'on prit dans cette entrevue la dernière résolution pour la croisade, que le Pape, deux mois après, fit publier en Espagne contre les Mores d'Afrique.

Marian. l. 16. Dès l'année 1332, Mahomet Roi de Grenade, vivement pressé par des armées Chrétiennes, avoit imploré le secours

d'Albohacem Roi de Maroc. Ce Prince lui envoya d'abord des troupes, sous la conduite de son fils Aboumélic, qui pendant plusieurs années remporta différentes victoires sur les Fidèles. Il périt enfin, & son armée fut totalement défaite par le Général du Roi de Castille, Gonsalve Martinez, accusé depuis de trahison, décapité & brûlé. Albohacem, furieux de la perte de son fils, & prenant, pour lui susciter des vengeurs, la méthode usitée dans les croisades, envoya par toute l'Afrique les plus dévots de ses Musulmans, afin d'exhorter les peuples à prendre les armes pour la défense & l'accroissement de la religion de leurs pères. Il rassembla par ce moyen soixante & dix mille hommes de cavalerie, & quatre cent mille d'infanterie, avec une flotte de douze cent cinquante vaisseaux, sans compter soixante & dix galères.

Les Rois de Castille, d'Aragon & de Portugal joignirent leurs forces pour les opposer à ce déluge d'Infidèles; & à la demande du Castillan, le plus exposé des trois, le Pape accorda la croisade, non seulement pour ces trois royaumes, mais encore pour ceux de Navarre & de Majorque; c'est-à-dire pour toutes les Espagnes chrétiennes. Il permit aussi d'y

Marian. ibid.

Rain. an. 1340. n. 42.

lever pendant trois ans les décimes ecclésiastiques, à condition que dans les terres que l'on conquerroit sur les Mores, on établiroit des églises cathédrales, avec un clergé convenable, & d'autres moindres églises, selon l'exigence des cas & l'importance des lieux. Pour obvier aux dangers du mélange à venir des Fidèles avec les Musulmans, ce qui inquiétoit le Pape Benoît, il ordonna que dans les lieux conquis où il resteroit des Mores, on ne leur permettroit point de faire le pélerinage de la Mecque, ni d'appeler à la prière, en prononçant à voix haute le nom de Mahomet. Il statua aussi que, dans toutes ces conquêtes, on feroit payer les dîmes & les prémices pour la subsistance des ecclésiastiques.

L'armée d'Albohacem, aussi considérable par les approvisionnemens de toute espèce que par le nombre des combattans, mit cinq mois entiers à passer en Espagne. Enfin elle aborda toute entière près d'Algésire, sur le détroit de Gibraltar On en fit de vifs reproches à Gilbert amiral d'Aragon, qui commandoit l'armée navale des Chrétiens, & qui, voulant réparer sa faute, attaqua imprudemment les Infidèles, ruina sa flotte, & périt lui-même. Un début si malheureux, loin

d'épouvanter les Fidèles, leur inſpira un courage d'autant plus indomptable, qu'il n'avoit plus pour baſe que leur confiance au Dieu des armées. Les deux Rois de Caſtille & de Portugal, fils & petit-fils de la ſainte Reine Eliſabeth, s'approcherent de Tarif, que les Rois de Maroc & de Grenade tenoient aſſiégé, & rangerent leurs bataillons à Salado, lieu à jamais mémorable par cette journée. Dès la pointe du jour, ils ſe confeſſerent & communierent; ce qui fut imité par la plûpart des combattans. Dans la mêlée, Gilles d'Albornos, archevêque de Tolède, ne quittoit point le Roi de Caſtille: d'autres évêques étoient répandus dans les rangs, pour ſoutenir la confiance religieuſe du ſoldat; & un chevalier François, commis par ordre du Pape, portoit le ſigne ſacré de notre rédemption, qui faiſoit l'étendard principal. En quelques momens, tous les bataillons Mahométans furent renverſés avec tant d'effroi de leur part, que les Chrétiens ne perdirent que vingt hommes. Les Hiſtoriens varient prodigieuſement ſur la perte des Infidèles. Villani ne la porte qu'à vingt mille hommes, tandis que les Eſpagnols la font monter juſqu'à deux cent mille; différence qui, toute énorme qu'elle eſt, peut ne

Vill. l. xj c. 19.

provenir que d'un chiffre dans le dénombrement qui nous en a été transmis. Mais il est hors de doute, que les Chrétiens firent une infinité de prisonniers, & enleverent, avec tout le bagage, des richesses inestimables. Le Roi de Maroc retourna précipitamment cacher sa honte dans ses déserts d'Afrique. Alfonse de Castille continua la guerre avec avantage les années suivantes, gagna plusieurs batailles sur terre & sur mer, & força le Roi de Grenade à lui livrer Algésire, comme une clef propre à l'introduire, quand il lui conviendroit, chez cet inquiet voisin.

Le Pape Benoit soumit les Bolonois par des moyens non moins efficaces, quoique bien plus analogues au ministère & au caractère pacifique dont il étoit revêtu. Il leur envoya d'abord un internonce, pour les exhorter paternellement
VIII. 1. c. 69. à rentrer dans leur devoir. Les marques de la bienveillance & de la douceur n'ayant pu calmer la fermentation qui continuoit d'agiter les esprits, il révoqua par une bulle en forme tous les privilèges de l'université de Bologne, & ordonna, sous peine d'excommunication, tant aux étudians qu'aux professeurs, de s'en retirer. Il fut obéi. C'étoit-là ravir à cette ville

presque toute la splendeur, & tarir la source de ses richesses, comme ceux qui la gouvernoient ne tarderent point à s'en appercevoir. Ils implorerent la clémence du Pape, par des ambassadeurs chargés de leur plein pouvoir, reconnurent que leur ville & son territoire, même pour le temporel, appartenoit à l'Eglise Romaine, convinrent de lui payer un cens annuel de huit mille florins d'or, & promirent de ne recevoir chez eux ni Louis de Bavière, ni aucun Empereur, sans la permission du S. Siège. Benoît leva l'interdit, rétablit l'université, & donna l'absolution. Il eut même la condescendance d'établir gouverneur de Bologne pour trois ans, Thadée Popoli qui avoit été à la tête de ses concitoyens dans le temps des troubles. Rain. an. 1338 & 1341.

Cette sage modération gagna plusieurs villes de Lombardie, qui avoient suivi le parti de Louis de Bavière & de l'Antipape, en particulier celles de Côme, de Novare & de Verceil. Elles revinrent à l'obédience du Pape Benoît, & déclarerent qu'elles se soumettroient à ses ordres, touchant la punition même des excès commis contre lui & l'Eglise Romaine; qu'elles ne croyoient pas que l'Empereur pût jamais déposer un Pape, Ughell. t. v. p. 300 &c. Rain. an. 1341. n. 20.

& en faire un autre ; mais qu'elles tenoient cette maxime pour hérétique. Elles promettoient de ne plus adhérer à Louis de Bavière, ni à aucun schismatique ; elles demandoient pardon d'avoir obéi à ce Prince, ainsi qu'à Matthieu Visconti, & d'avoir reçu les nonces de Pierre de Corbière. Après tant d'assurances d'un repentir sincère, Benoît les fit absoudre des censures.

Enfin la ville de Milan, soumise à Jean Visconti, fils de Matthieu, rompit aussi tous les liens qui l'attachoient au schisme. Jean, de concert avec son frère Luquin évêque de Novare, qui avoit déjà donné les mains à l'abjuration de cette ville, envoya vers le Pape pour faire la sienne. A l'exemple de ses voisins, il promit de ne plus adhérer à Louis de Bavière, ni à aucun Empereur qui ne fût reconnu par le Pape, & de payer cinquante mille florins d'or, tant au pontife qu'aux cardinaux, en dédommagement des torts faits par lui ou par sa famille aux légats & aux nonces Romains. Il reconnut même que l'Empire étoit vacant, & qu'en pareil cas le Pape en ayant l'administration, il vouloit tenir du S. Siège le gouvernement de Milan & de ses dépendances. Le Pape l'accorda en effet pour les

deux

deux frères leur vie durant, avec toute juriſdiction temporelle, comme vicaires de l'Egliſe Romaine pendant la vacance de l'Empire. Il fit abſoudre le gouverneur & tous les citoyens, en leur impoſant, pour pénitence du paſſé, quelques fondations pieuſes, avec des aumônes annuelles.

C'eſt ainſi que tout réuſſiſſoit à la vertu pacifique de Benoît XII, quand un mal de jambes dont il ſouffroit depuis long-temps, le conduiſit tout à coup au tombeau. Les médecins ayant voulu arrêter l'humeur qui couloit plus qu'à l'ordinaire, il en fut étouffé le jour de S. Marc, vingt-cinquième d'avril 1342. A ſa mort, comme pendant ſa vie, ſes proches ne reçurent de lui que des exemples de modeſtie & de toutes les vertus chrétiennes. Mais la grande leçon qu'il a laiſſée, c'eſt ce que nous apprend toute la ſuite de ſon pontificat; ſavoir qu'avec la ſageſſe & la ſimplicité évangélique, ſans employer le manège des cours, on peut conduire les peuples & les princes dans les voies du ſalut, & leur plaire même en les contrediſant quand le devoir y oblige. Les hiſtoriens du temps aſſurent qu'il s'eſt opéré des guériſons miraculeuſes à ſon tombeau; & des écri- Vit t. I. p 312.

vains postérieurs lui ont donné le titre de Bienheureux, uniquement fondés néanmoins sur l'éclat de ses vertus, & non sur aucun jugement de l'Eglise. Douze jours après sa mort, le septième de mai, on lui donna pour successeur, sous le nom de Clément VI, le Cardinal Pierre Roger, cet ancien archevêque de Sens qui avoit défendu le clergé avec tant d'applaudissement contre Pierre de Cugnières.

Il s'étoit fait moine Bénédictin, dès sa jeunesse, à l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne : mais élevé dans la solitude comme son prédécesseur, il n'en avoit pas conservé comme lui la régularité rigide & le goût de la simplicité. Accoutumé depuis à vivre à la Cour où il avoit été garde des sceaux de Philippe de Valois, ayant d'ailleurs le naturel facile, ouvert, complaisant, & environ cinquante ans lorsqu'il parvint au pontificat, il aima toujours à se voir un cortège nombreux, & conserva toute sa vie une habitude de magnificence, qu'il signala principalement par sa libéralité : noblesse de sentiment vraiment digne du trône, moins propre peut-être à l'empire spirituel du Christ, où toutefois il compensa ces défauts par tant d'amabilité & de bienfaisance, qu'il les fit presque en-

tièrement oublier. Clément eut par excellence le don de se faire aimer de tous ceux qui l'approchoient.

Guidé par ce bon naturel, il n'eut rien plus à cœur, après avoir fait part de son élection aux princes Chrétiens, que de rétablir la paix entre ceux de France & d'Angleterre. Mais l'animosité de ces augustes & puissans rivaux n'étoit pas de nature à céder aux remontrances pacifiques des prêtres du Seigneur. On ne combattoit plus pour quelques domaines particuliers, mais pour la couronne même de Philippe, dont Edouard s'étoit arrogé le titre, poussé par un vil brouillon Flamand & par l'Empereur Louis de Bavière. Tout ce que purent gagner les évêques de Palestrine & de Tusculum envoyés par le Pape, ce fut une trève de trois ans, presque aussi-tôt violée que conclue. La France n'en étoit pas encore au point d'humiliation où elle devoit tomber, sous le même regne, à la funeste journée de Créci, & qui put encore paroître léger, en comparaison des maux réservés au regne suivant.

Clément VI ne tarda point à témoigner la même affection pour sa patrie, dans la nomination qu'il fit de dix cardinaux, dont un son frère, un son neveu, un son

cousin, & deux autres ses compatriotes; c'est-à-dire Limousins; en tout neuf François, & un seul Italien; savoir André Malpighi, depuis long-temps habitué en France où il fonda le collège qui porte encore à Paris le nom des Lombards. Quelque temps après, Clément fit encore deux François cardinaux, & dans ce petit nombre il n'oublia point un second neveu dont il avoit conduit lui-même l'éducation, & à qui tout le sacré collège témoigna prendre un intérêt égal à celui du Pape. La manière dont se fit cette promotion, & dont Clément s'en exprima dans le consistoire, peint au naturel la facilité & l'ingénuité de ce Pontife. Dieu sait, disoit-il le samedi, que jeudi matin je n'avois pas la première pensée de faire une promotion. Mais le soir & presque à la nuit fermée, on me remit de la part de la Reine de France, des lettres où elle me pressoit de lui accorder le chapeau qu'elle m'avoit déjà demandé avec beaucoup d'instance pour Pierre Bertrand. C'étoit le neveu de celui qui avoit si bien secondé Clément, alors Pierre Roger, contre Pierre de Cugnières. Si j'avois prévu, ajoute-t-il, que je fisse une promotion, je l'aurois faite plus nombreuse, & j'aurois choisi quelques Italiens. On voit

Baluz. vit. p. 869

qu'il sentoit lui-même les inconvéniens de sa prédilection pour les aspirans François.

Cependant les Romains lui envoyerent une ambassade solemnelle, pour le conjurer de ne pas laisser plus long-temps ses enfans propres gémir de l'absence de leur père & de leur pasteur. A la tête de la députation, composée de dix-huit membres des différens ordres de la république, ils avoient rangé François Pétrarque & Nicolas Rienzi, deux personnages des plus distingués, soit par le talent enchanteur de la persuasion, soit par cette énergie & cet enthousiasme qui sont aussi propres à triompher de la résistance de l'esprit que de celle des armes. Les deux chefs de la députation haranguerent le Pape, chacun selon son génie; Rienzi, en prose, d'un style véhément & plein de chaleur; Pétrarque en vers aussi faciles que le langage ordinaire, avec toute l'aménité & le sentiment qui devoient caractériser le père de la poésie Italienne. Il s'attacha sur-tout à lui représenter l'Eglise Romaine, comme une épouse qui lui paroissoit chère avant qu'elle eût été unie avec lui, & qui ne pourroit que languir dans la confusion, si depuis leur engagement réciproque & indissoluble, Libr. ij. ep. 5.

ſon inclination pour elle ſe montroit changée en dégoût & en indifférence. Le Pape traita les ambaſſadeurs avec ſon affabilité ordinaire, mais ſans déférer aux vœux du peuple Romain. Tout ce qu'ils obtinrent, entre les objets divers qu'ils avoient à demander, ce fut la réduction du jubilé ſéculaire à cinquante ans, attendu le petit nombre de perſonnes qui pouvoient atteindre à la centième année.

Pétrarque, avec ſes compagnons d'ambaſſade, s'en retourna peu ſatisfait dans l'Italie, qu'il avoit préférée à la France quelques années auparavant, lorſque Rome & Paris lui offrant en un même jour la couronne poétique, il aima mieux l'aller recevoir dans l'ancienne demeure d'Horace & de Virgile, que parmi les nouveaux émulateurs des Muſes anciennes. Il n'accorda pas néanmoins une préférence ſans retour aux rives du Tibre ſur celles du Rhône, qu'il avoit encore dédaignées plus anciennement, ſous le pontificat de Jean XXII, après en avoir attendu ſans ſuccès quelque place conſidérable : mais bientôt après, la cour d'Avignon, ou plutôt le château de Vaucluſe avoit eu pour lui un nouvel attrait. Ce fut là qu'il compoſa ſes poéſies les plus intéreſſantes, juſqu'à ce que la mort

de la célèbre Laure de Sade lui rendit le séjour de Provence insupportable, & le contraignit à se retirer dans ses terres paternelles près de Padoue, dont il fut chanoine, ainsi qu'archidiacre de Parme. Il étoit natif d'Arezzo, avoit étudié en France, & devoit en particulier le goût de la poésie à l'école de Montpellier.

Rienzi, d'un génie bien plus exalté que Pétrarque, fit du parlement qui se tint à Rome pour entendre le rapport de l'ambassade d'Avignon, une vraie faction de conjurés contre la puissance pontificale. Ce fils audacieux d'un meûnier, & pour qui la charge de notaire avoit autrefois été une fortune, persuada aux Romains de rétablir l'ancienne dignité de tribun du peuple, & s'y fit nommer par acclamation. Il les flatta de l'espoir chimérique de rétablir Rome dans son antique splendeur, d'en étendre de nouveau la domination sur tout l'univers, & déclara que l'empire & l'élection de l'Empereur appartenoient à ce peuple Roi; citant devant lui, pour un terme fixe, tous les princes qui prétendoient droit à l'empire ou à l'élection de l'Empereur. Il exerça d'abord une justice exacte, poursuivit sans relâche les brigands protégés par différens seigneurs, & prit des mesures si ef-

ſicaces pour la tranquillité publique, qu'on pouvoit aller par-tout en pleine ſûreté, la nuit auſſi bien que le jour. Bientôt il ſe rendit univerſellement odieux par ſon inſolence, ſon avarice & ſa cruauté. Il fut chaſſé de Rome, erra quelque temps fugitif, puis tomba au pouvoir du Pape qui le fit empriſonner à Avignon, où il demeura dans les fers juſqu'à la mort de Clément VI. Le Pape ſuivant l'en tira, & le renvoya comme ſénateur à Rome, dans l'eſpérance de s'en ſervir avec avantage contre un ſecond tyran, nommé Baroncelli, qui fut mis en pièces par le peuple. Au bout de quatre mois, Rienzi eut le même ſort, pour s'être abandonné de nouveau à l'injuſtice, aux exactions & aux violences de tout genre. Tels étoient les effets ſans ceſſe renaiſſans de l'eſpèce d'anarchie où Rome ſe trouvoit réduite par la longue abſence des Papes.

La libéralité, ou plutôt la prodigalité de Clément VI qui ne ſavoit rien refuſer à l'avide & nombreux cortège de prélats qui l'obſédoient ſans ceſſe, prolongea auſſi l'abus des réſerves, des expectatives & des commendes. Magnifique ſur-tout dans ſes dons, il voulut pourvoir, ſelon ſon goût, le grand nombre d'amis & de parens qu'il avoit honorés du cardinalat,

& donna des bénéfices jusqu'en Angleterre à deux cardinaux Limousins de naissance. Le Roi Edouard le Grand n'étoit pas d'humeur à voir passer ainsi le produit le plus clair de ses Etats, à des étrangers qui n'y rendoient aucun service & n'y mettoient pas même le pied. Il fit arrêter les procureurs qu'ils y avoient envoyés, & les chassa honteusement de son royaume. Aussi-tôt le Pape écrivit à Edouard en ces termes: Il n'est rien de plus raisonnable, en instituant de nouveaux cardinaux, que de leur fournir de quoi subsister selon leur état, comme partageant avec nous les travaux du gouvernement de l'Eglise; &, tout bien considéré, nous n'avons point trouvé de moyens moins onéreux aux Fidèles, que de pourvoir ces dignes coopérateurs, de bénéfices ou déjà vacans, ou qui viendront à vaquer en différens pays, jusqu'à une certaine somme. Vous pouvez vous enquérir si nous n'avons pas accordé de pareilles graces, dans presque tous les Etats Catholiques, aux autres cardinaux de nouvelle création. Elles n'ont occasionné nulle part, ni rebellion, ni violence. Pensez-y bien, notre cher fils: il est autant de votre intérêt & de votre honneur, que les cardinaux si bien af-

Thom. Walsing. p. 63.

fectionnés à votre service vous soient inséparablement attachés par les liens du bienfait.

Id. p. 191. Rain. an. 1343. n. 90. Le Roi, sans s'arrêter à ces considérations de pure convenance, reprit la chose, dans sa réponse, par les premiers principes. Il est notoire, dit-il, que dès la naissance du Christianisme, les Eglises ont été fondées avec des biens & des privilèges, afin d'y entretenir des ministres actifs qui instruisissent les peuples & procurassent la propagation de la foi. Qu'il est donc triste, que par les provisions qui émanent de Rome, ces biens tombent aux mains de sujets indignes, ou du moins d'étrangers qui ne résident point dans leurs bénéfices, ne connoissent pas leurs troupeaux, n'en entendent pas même la langue, & cherchent uniquement le lucre dans la maison de Dieu! Ainsi le service divin perd sa majesté, le soin des ames se néglige, l'hospitalité s'anéantit, les droits des Eglises s'abrogent, & les bâtimens tombent en ruine. Cependant les hommes doctes & vertueux de notre royaume, qui pourroient conduire utilement les ames, abandonnent les études, par le désespoir d'obtenir aucun bénéfice. D'ailleurs le droit de patronage, tant de nous que de notre noblesse, est

éludé, les droits même de notre couronne dépériſſent honteuſement, les richeſſes de l'Angleterre paſſent à des étrangers, & peut-être à nos ennemis. Tous ces déſordres ont été mis depuis peu ſous nos yeux, dans notre parlement: ils lui ont paru intolérables, & il nous a priés tout d'une voix, avec les plus vives inſtances, d'y apporter un prompt remède. Ayez donc pour agréable, que les élections libres aient lieu dans nos égliſes cathédrales & autres: c'eſt en faveur de cette liberté que nos ancêtres ont bien voulu ſe déſiſter de leur droit de collation, & nullement pour favoriſer les prétentions étrangères.

Nonobſtant ces diſpoſitions du Roi d'Angleterre, le Pape dans ces conjonctures ſe réſerva l'évêché de Norwich, puis en donna la proviſion à Guillaume Barcman. Edouard ne voulut pas rompre avec le Pontife pour cette entrepriſe particulière, & accorda main-levée du temporel à Barcman, tant par conſidération pour ſon mérite perſonnel, que par reſpect pour le Chef de l'Egliſe. C'eſt du moins ainſi qu'il s'en exprima dans la lettre qu'il en écrivit auſſi-tôt à Clément: mais il le pria, d'un ton à ne pas laiſſer eſpérer la même déférence pour la ſuite,

de surseoir absolument aux réserves & aux provision des évêchés, & de laisser aux chapitres la liberté des élections que ses ancêtres leur avoient cédées, ce qui a été confirmé, ajoutoit-il, par le S. Siège. Il ne lui dissimula point qu'il regarderoit les procédés contraires comme autant d'usurpations des droits de sa couronne, que son parlement s'en tiendroit pour le moins aussi offensé, que tous les seigneurs & les prélats même ne l'avoient pas vu d'un bon œil recevoir l'évêque de Norwich.

Vous semblez me vouloir faire entendre, répondit le Pape, qu'il est permis à vos parlemens de statuer touchant les réserves & les provisions des bénéfices, & que celles que fait le S. Siège dépendent de votre volonté; comme si vous pouviez à votre gré restreindre notre puissance. Nous ne prétendons toutefois user de ces provisions, qu'en notre qualité de pasteur universel. Mais pouvez-vous ignorer ce que les Papes nos prédécesseurs ont fait en ce genre, sans que jamais on s'y soit opposé en Angleterre? vous nous avez quelquefois demandé vous-même des réserves, vos conseillers doivent connoître les peines canoniques portées contre ceux qui font des réglemens préjudiciables à la liberté ecclésiastique. Elle

vient du Ciel, & non pas des hommes. C'eſt le Seigneur lui-même qui a donné à l'Egliſe Romaine la primauté ſur les autres Egliſes. C'eſt elle qui a inſtitué toutes les autres Egliſes patriarchales, métropolitaines, cathédrales, avec toutes les dignités qui s'y trouvent; & c'eſt à ſon pontife qu'appartient la pleine diſpoſition de toutes les égliſes, dignités, perſonnats, offices & bénéfices. Des prétentions ſi vaſtes demandoient quelque choſe de plus que cette ſimple allégation. Auſſi le fier Edouard tint ferme, dans ſes prétentions toutes contraires.

Le Pape Clément, par un droit auſſi peu fondé ſur la ſouveraineté des iſles en général que ſur les bénéfices d'Angleterre, donna dans le même temps à Louis de la Cerda ou Louis d'Eſpagne, les iſles fortunées, appelées aujourd'hui Canaries du nom de la principale d'entre elles. Deſcendu de Ferdinand fils aîné d'Alfonſe le ſage, Roi de Caſtille, & de Blanche fille de S. Louis, ce Seigneur parut à Avignon avec la qualité d'ambaſſadeur de France, expoſa que les iſles fortunées étoient habitées par des Infidèles qui ne reconnoiſſoient aucun prince Chrétien, proteſta qu'il étoit prêt à prodiguer ſes biens & ſon ſang pour y établir la reli- Valſing. p. 165. Rain. 1344 n. 39.

gion, & en demanda la propriété au Pape. En vertu de son autorité apostolique, Clément lui en conféra le domaine avec toute juriſdiction temporelle, & l'en inſtitua prince, en lui mettant une couronne d'or ſur la tête, à charge d'en payer à l'Egliſe Romaine un cens annuel de quatre cens florins d'or. Il ſe crut ſuffiſamment autoriſé par l'exemple d'Urbain II & d'Adrien IV, qui eux-mêmes n'en avoient pas tant demandé, pour accorder, l'un l'Irlande au Roi d'Angleterre, & l'autre la Corſe à l'évêque de Piſe. Ce qui nous cauſeroit ici le plus d'étonnement, ce ſeroit la ſimplicité des princes, ſi nous n'avions vu ceux du dernier âge s'autoriſer pareillement de ces conceſſions pontificales, pour faire la conquête de bien d'autres contrées Infidèles, & celle même des iſles Canaries, qui ne réuſſit point à Louis de Lacerda, dont ils firent revivre les droits.

On vit dans cette même année 1344, un nouveau projet d'expédition contre les Infidèles de l'Orient; mais il n'eut guère d'autre effet que de montrer combien la mode & les goûts avoient changé ſur cet article. Les Turcs ſe rendant plus formidables de jour en jour, le Pape Clément engagea le Roi de Chy-

pre, le grand-maître de Rhodes & le Doge de Venise à se liguer contre ces terribles Infidèles. Il fournit lui-même des sommes considérables, aux dépens de la chambre apostolique, & donna quatre galères, dont il conféra le commandement particulier à un Génois expérimenté, nommé Martin Zacharie, avec la qualité d'Amiral de toute la flotte Chrétienne. La conduite générale de l'entreprise, qui devoit durer trois ans, étoit commise à Henri, patriarche Latin de C. P. Comme l'Amiral Zacharie, autrefois maltraité par l'Empereur Andronic, vouloit d'abord enlever aux Grecs l'isle de Chio, le Pape défendit sévèrement cet acte d'hostilité, qui ne pouvoit qu'éloigner la réunion des deux Eglises. En même temps il donna au grand-maître des chevaliers de Rhodes, Hélion de Ville-neuve, des avis circonstanciés, qui montrent combien le premier esprit de cet ordre étoit tombé, avec l'émulation, depuis la suppression des Templiers.

On y voit, qu'avec les richesses, le goût de la mollesse & du faste avoit pris parmi ces héros de la religion; qu'ils faisoient bonne chère, étoient superbement vêtus, se servoient de vaisselle d'or & d'argent, & au lieu de pauvres, nour- Rain. an. 1343. n. 5.

rissoient une multitude de chiens & de faucons, ou accumuloient trésors sur trésors; que bornant leur gloire à paroître sur de superbes coursiers, ils ne sembloient plus se mettre en peine de la défense des pélerins, ni de la propagation de la foi; que cette indifférence, la dureté, & la discorde même s'insinuoient dans le sein de l'ordre, où l'on ne payoit pas les pensions aux frères servans, ni aux prêtres. Le Pontife ajoute qu'il a été question d'établir un nouvel ordre militaire, doté d'une partie des biens des hospitaliers, afin de faire renaître l'émulation dont la perte leur devenoit si nuisible. Il les exhorte ensuite à se comporter de telle manière dans l'expédition présente, qu'un remède si dur ne paroisse plus nécessaire.

Vill. xlj.c. 38. Rain. 1333 n. 1 & seq.

Le jour du rendez-vous étoit la Toussaints, & le lieu l'isle de Négrepont, où l'on se rendit si prématurément, que la ville de Smyrne en Asie fut enlevée aux Turcs le vingt-huitième d'octobre. On la prit d'assaut, & l'on y fit un effroyable massacre, non seulement des Turcs & des Sarasins armés, mais des vieillards, des femmes & des enfans, qu'on passa tous au fil de l'épée. Aussitôt après, on purifia les mosquées, &

l'on y célébra l'office divin ; puis on se pressa de remettre la place en état de résister au dépit furieux des Barbares qu'on s'attendoit à revoir bientôt. En effet, le terrible Morbassan, qui commandoit les Turcs dans cette contrée, vint sans délai investir Smyrne, avec trente mille chevaux & une infanterie qu'on ne pouvoit compter. Mais après trois mois de siège, où il perdit beaucoup de monde sans rien avancer, il se retira dans les montagnes avec la plus grande partie de ses troupes, n'en laissant que ce qui étoit nécessaire pour continuer ou garder les travaux du siège. Instruits de l'état des choses, les assiégés firent une sortie nombreuse, sabrerent une quantité de Turcs, mirent le reste en fuite, prirent & pillerent leur camp.

Les vainqueurs furent surpris à leur tour. Comme ils faisoient de grandes réjouissances dans le champ de leur triomphe, & que le légat y célébroit la messe en action de graces, Morbassan, qui n'avoit peut-être disparu que dans cet espoir, & qui fut averti par des signaux, se précipita des montagnes, bien accompagné, chargea les Chrétiens en désordre, les défit & les dissipa sans peine. Cinq cens des plus braves qui voulurent

tenir ferme, y laiſſerent la vie, ainſi que le légat, le Génois Zacharie, Pierre Zeno Vénitien maréchal de Chypre, & pluſieurs chevaliers de Rhodes. Les fuyards cependant gagnerent la ville, & continuerent à s'y défendre.

Le Pape informé de cet échec, nomma pour légat de la croiſade Raimond Saquet évêque de Térouane, & Bertrand de Bauce pour capitaine ou commandant en chef des gens de guerre, deux hommes juſtement renommés, chacun dans ſa patrie; le chevalier de Bauce pour ſa valeur & ſon habileté dans le métier des armes, & l'évêque de Térouane pour la ſageſſe de ſes conſeils. Mais le Roi Philippe les retint l'un & l'autre comme néceſſaires à ſon ſervice dans les alarmes perpétuelles que lui cauſoit la jalouſie Britannique. A cette occaſion, on improuva ces ſortes d'entrepriſes contre les Infidèles. On commençoit à trouver qu'elles ne ſervoient qu'à leur inſpirer plus de fureur contre les Chrétiens, & plus d'averſion du Chriſtianiſme. Philippe en écrivit en termes plus meſurés au Pape, qui lui répondit n'avoir point prétendu que perſonne partît de France ſans l'agrément du ſouverain, & que les deux ſujets qu'il jugeoit

à propos de retenir, étoient parfaitement libres de se conformer à sa volonté.

Pour commander l'armée Chrétienne, le Pape substitua au chevalier de Bauce le Dauphin de Viennois, qui le souhaitoit ardemment, & qui promit d'emmener avec lui cent hommes d'armes, qu'il entretiendroit à ses dépens tant que dureroit la guerre sainte. C'étoit le fameux Humbert II, assez mémorable par la donation qu'il fit du Dauphiné à un des fils de France après la mort de son propre fils, sans charger cet évènement de circonstances qui ont tout l'air de la fiction. Le premier traité en fut conclu à Vincennes le 23 avril 1343, & le Dauphin s'embarqua pour l'Asie durant l'été de l'an 1345. Humbert, dans ses goûts & ses occupations, aimoit trop à changer d'objet, pour y acquérir une certaine habileté. Aussi ne passoit-il pas pour fort expérimenté dans les armes à la Cour même d'Avignon, où l'on parut très-surpris de le voir tout à coup général de croisade. Son expédition ne fut pas glorieuse, moins toutefois par sa faute que par les troubles de l'Europe qui empêcherent de lever les décimes, & de procurer aux Croisés les autres secours nécessaires. C'est pourquoi le Pape obligea

ſon général à faire une trève avec les Turcs. Il défendit en même temps à Humbert, toujours prêt à changer de marche & de deſſein, de prendre part aux affaires de Jean Cantacuzène, qui ſe fit couronner Empereur l'an 1346, & qui ſe ſervit du ſecours même des Turcs contre le jeune Empereur Jean Paléologue.

Le Dauphin, dans ſon voyage d'Outremer s'étoit fait accompagner de ſa femme, que la mort lui enleva dans l'iſle de Rhodes. Il n'avoit que trente-cinq ans, de toute part on le ſollicitoit de ſe remarier; & ſi une nouvelle épouſe venoit à lui donner des enfans, tous les traités étoient nuls entre lui & la France. Dans ces conjonctures critiques, une variation toute nouvelle de la part de Humbert ſervit encore Philippe de Valois. Comme le Dauphin étoit au moment d'épouſer Jeanne de Bourbon, qui fut depuis mariée au Roi Charles V, il ſe dégoûta tout à coup du monde, & entra dans l'ordre de St. Dominique. Pour le fixer dans ce genre de vie, & s'épargner toute inquiétude à ſon ſujet, le Roi Jean, ſucceſſeur de Philippe, engagea le Pape à lui conférer en quelques jours tous les ordres ſacrés. Dans les trois

messes de Noël, Clément VI le fit soudiacre, diacre & prêtre, & au bout de huit jours, évêque & patriarche titulaire d'Alexandrie. Quelque temps après, on lui donna l'archevêché de Rheims, où, peu content encore, il demanda, sous prétexte de sa foible santé, un siège moins étendu & plus tranquille. Il trouva la fin de sa vie & de toutes ses instabilités à Clermont en Auvergne, dans la maison des religieux ses confrères; comme il alloit demander au Pape d'être transféré sur le siège de Paris. Sincèrement attaché à son ordre, dont il conserva l'habit dans l'épiscopat, il légua tous ses meubles aux frères Prêcheurs de Paris, choisit sa sépulture, & fut rapporté dans l'église qu'ils avoient à la rue St. Jacques, où l'on voit encore son épitaphe. Si l'on ne peut lui attribuer les qualités brillantes des héros, les monumens solides de son zèle & de sa bienfaisance attestent du moins qu'il exerça toutes les vertus utiles d'un vrai Chrétien & d'un excellent maître.

Le Pape Clément étendit sa sollicitude au delà des confins de la Grèce, jusqu'en Arménie, & dans la haute-Asie. Le Roi d'Arménie ayant demandé du secours à Benoît XII contre les incursions perpé-

Rain. an. 1346. n. 68 Vadin. eod. n. 1.

tuelles des Infidèles voisins, ce pieux Pontife avoit profité de la conjoncture pour extirper les restes de l'hérésie d'Eutychès, qui se maintenoit toujours dans ce royaume. A cet effet, il en avoit engagé le Catholique ou patriarche à tenir un concile. Ce patriarche rassembla comme il put ses évêques, fit en effet condamner les erreurs dont Benoît lui avoit envoyé le dénombrement, puis renvoya les décisions à Rome par les mêmes députés. Dans les lettres dont il les avoit chargés, il reconnoissoit le Pape pour chef de toutes les Eglises, s'offroit à retrancher, des livres de son Eglise, toutes les erreurs qui se trouveroient contraires à la foi du S. Siège, & demandoit, pour une pleine instruction, la collection des décrétales, avec le fameux décret de Gratien, devenu célèbre jusqu'à ces extrémités de l'Orient. Clément, qui avoit été élu dans l'intervalle, lui envoya cette collection vantée, comme un préservatif souverain contre les erreurs que l'esprit de mensonge s'efforçoit de semer dans toute l'étendue de l'Eglise. Il les lui fit porter par deux légats, Antoine évêque de Gaëte, & Jean élu à l'évêché de Coron, qu'il exhortoit à écouter avec docilité & il promettoit d'aider les Arméniens Orthodoxes dans tous leurs besoins.

Il crut auſſi devoir prévenir l'Archevêque de Sultanie dans le même royaume, & ſes ſuffragans, contre les ſubtilités proſcrites des fratricelles qui avoient pénétré juſques dans ces régions Orientales: tant l'eſprit de ſecte eſt ardent à recruter, au défaut de ſujets diſtingués, dans la claſſe des dupes la plus vulgaire. Un frère Mineur, nommé Ponce, pourvu de l'archevêché de Séleucie, dans le patriarchat d'Antioche, avoit compoſé un commentaire ſur l'évangile de S. Jean, où il ſoutenoit, touchant la pauvreté apoſtolique, les erreurs qui avoient été condamnées par le S. Siège. Il le traduiſit en Arménien, exalta la ſublimité de cette doctrine devant ces bons Orientaux, & leur donna des copies de ſa traduction. Le Pape avertit les évêques Arméniens que ces principes étoient condamnés par l'Egliſe Romaine, & qu'ils devoient les réfuter, ou du moins les rejeter avec horreur. Quant à l'Archevêque Ponce, leur dit-il, obligez-le d'abjurer formellement en préſence du clergé & du peuple. Dans pluſieurs coins de l'Occident, & malgré les loix rigoureuſes de l'inquiſition, les mêmes erreurs continuoient à ſe ſoutenir; mais on obſerve que c'étoit dans les provinces où les inquiſiteurs étoient Franciſcains. Etant du même or-

dre que les Fratricelles, il n'eſt pas étonnant qu'ils euſſent moins d'ardeur à les pourſuivre.

Le goût des vaines queſtions & de la fauſſe métaphyſique qui regnoit alors dans les écoles, engendra pluſieurs autres erreurs, ou, pour mieux dire, des abſurdités & des chimères, très-propres néanmoins, vu le tour d'eſprit du temps, à faire des hérétiques ou des incrédules. Telles étoient, entre ſoixante autres, ces propoſitions de Nicolas d'Autricourt, membre de l'univerſité de Paris: deux contradictoires peuvent ſignifier la même choſe; on ne ſauroit montrer que tout ce qui exiſte n'eſt pas éternel, il ne faut pour tous les êtres naturels que des atomes & du mouvement local. Ces aſſertions furent toutes flétries par l'univerſité & par le ſiege apoſtolique, également attentif dans tous les temps à étouffer les germes d'impiété, dès qu'ils oſoient tant ſoit peu ſe découvrir. Il ne ſuffit point à la défenſe de l'auteur de les donner pour des hypotèſes ou des diſcuſſions purement philoſophiques: on les fit brûler publiquement, & l'auteur fut obligé de les reconnoître toutes fauſſes, la plûpart erronées, & quelques-unes abſolument hérétiques.

Du Boul. t. 4 p. 308 & ſeq. D'Argent Coll. jud part. 1. p. 55, &c.

On

On traita de même quarante propoſitions, répandues dans les ouvrages d'un moine de Cîteaux, nommé Jean de Méricourt, touchant les volitions de Dieu & la peccabilité des hommes. En voici quelques-unes bien propres à faire applaudir au jugement de Foulques de Chanac évêque de Paris, qui qualifia les unes d'erronées, & les autres de ſuſpectes dans la foi. Quoique J. C. par ſa volonté créée, ait pu vouloir quelque choſe qui ne devoit jamais arriver, de quelque manière que Dieu veuille, il veut efficacement qu'il en arrive ainſi: Dieu veut qu'un tel pèche & qu'il ſoit pécheur, & il le veut par ſa volonté de bon plaiſir: celui qui pèche, conforme ſa volonté à celle de Dieu, & veut comme Dieu veut qu'il veuille: Dieu fait que le mal & le péché exiſtent. Avec ce dur prédeſtinatianiſme, Jean de Méricourt ne laiſſoit pas d'allier la doctrine des Sémi-Pélagiens, puiſqu'il dit encore qu'il y a des prédeſtinés qui le ſont à cauſe du bon uſage que Dieu a prévu qu'ils feroient de leur libre arbitre; ce qu'il entendoit de bonnes œuvres faites ſans le ſecours de la grace.

Cet homme qui s'égaroit ainſi dans ces conceptions incohérentes, paroît avoir puiſé la première partie de ſes erreurs dans Du Boul. & d'Argent. ubi ſupra.

le livre de Thomas Braduardin archevêque de Cantorbéri, intitulé *la cauſe de Dieu contre Pélage.* On remarque au moins une grande conformité entre la doctrine de l'un & de l'autre, touchant la néceſſité du péché & l'efficacité de toutes les volontés de Dieu. Braduardin fut vivement combattu par les plus illuſtres docteurs de ſon temps, & ſur-tout par le ſavant Carme Bacon, qui l'obligea de s'avouer vaincu. Auſſi ſon ouvrage demeura-t-il enſeveli dans la pouſſière des bibliothèques, juſqu'à ce qu'il en fût tiré par les Proteſtans, qui le donnent pour leur précurſeur dans les matières de la grace, & pour le défenſeur preſque unique de ce qu'ils appelent vérité. Eloge flétriſſant, qui le met en oppoſition avec le torrent des docteurs de ſon ſiècle, & qu'ont ignoré ſans doute les modernes imprudens qui vantent au contraire Braduardin, comme le ſûr interprète de S. Auguſtin & de S. Thomas, concernant la puiſſance & l'opération de Dieu ſur nos volontés. Au moins devoient-ils ſavoir, outre le témoignage que Bacon lui fit rendre à la force de la vérité, qu'à la tête de ſon ouvrage, il s'en étoit expreſſément rapporté ſur tout ce qu'il écrivoit, au jugement de l'Egliſe Romaine, comme mère & maîtreſſe de toutes les autres.

Illeric. app. ad Catal. Teſt. Verit. Caſſand. ep. ad Herm.

Duprin. xiv. ſæc p. 965.

L'Italie toujours privée des influences de la lumière apoſtolique, & par-là rendue incapable de remplir ſa deſtination, loin de pouvoir ſervir de modèle, ſelon les vûes de la Providence, aux Egliſes éloignées, voyoit au contraire les abus les plus dangereux pour la religion ſe multiplier dans ſon ſein, & ſe gliſſer juſques dans les établiſſemens qui n'avoient pour fin que la conſervation de la foi & des mœurs. L'inquiſiteur de Florence, Pierre de l'Aigle, de l'ordre des frères Mineurs, n'oublia pas ſeulement le ſaint déſintéreſſement de ſa profeſſion, mais l'honnêteté publique, & toute la dignité de ſon miniſtère. Six ambaſſadeurs, accompagnés d'un ſyndic, allerent en Cour de Rome l'accuſer de concuſſions criantes, dont ils portoient les preuves par écrit. Ils prétendoient qu'en deux ans il avoit exigé de différens particuliers, ſous prétexte d'héréſie, plus de ſept mille florins; quoiqu'au rapport de Jean Villani, jamais il n'y eût eu moins d'hérétiques qu'alors à Florence. Pour une parole échappée contre quelque point de morale, comme d'avoir dit que l'uſure n'étoit pas un péché mortel, le coupable, diſoient les accuſateurs, étoit condamné à une amende plus ou moins forte, mais tou-

Vill. xlj. c. 57. Vading. an. 1346.

jours exorbitante à raiſon de ſes facultés. L'inquiſiteur, en plein conſiſtoire, fut convaincu d'exactions, & ſévèrement condamné ; après quoi le Pape & les cardinaux donnerent des marques éclatantes de bienveillance aux ambaſſadeurs.

A cette occaſion, les Florentins rendirent un décret, comme on avoit déjà fait à Pérouſe, en Eſpagne & en pluſieurs autres lieux, portant défenſe à tout inquiſiteur de ſe mêler d'autre choſe que de ſon office, & de ſoumettre aucun particulier à des peines pécuniaires. C'eſt le feu, dit-on, qu'il mérite, s'il eſt hérétique, & ſon argent ne l'en doit pas garantir. On ôta auſſi à l'inquiſiteur la priſon particulière qu'il avoit à Florence, & on lui ordonna de mettre dans les priſons communes les perſonnes qu'il feroit arrêter. On défendit en même temps aux magiſtrats d'accorder permiſſion de prendre un citoyen, ſur la ſimple requête de l'inquiſiteur ou de l'évêque. On régla que l'inquiſiteur ne pourroit avoir plus de ſix recors armés, ni accorder le port d'armes à un plus grand nombre ſous tout autre titre. C'étoit bien retrancher ſur l'état de Pierre de l'Aigle, qui avoit accordé ce privilège à deux cent cinquante perſonnes, dont on prétendoit qu'il tiroit par an plus de mille florins d'or.

On ne s'en tint pas à ces réglemens particuliers contre l'inquiſition, les Florentins ordonnerent en général, que tout clerc qui offenſeroit un laïc en matière criminelle, pourroit être puni par le magiſtrat ſéculier en ſes biens & en ſa perſonne, ſans exception de dignité; qu'aucun offic[illegible]'auroit égard aux diſpenſes qu'on [illegible]btenir du Pape contre cette di[illegible], que tout au contraire les parens de l'impétrant ſeroient contraints, même par corps, de le faire renoncer à cette prérogative. Dans les préjugés du temps, la Cour Pontificale ne pouvoit manquer de tenir cette loi pour préjudiciable à la liberté eccléſiaſtique. Les Florentins furent cités: ils tinrent ferme pour des points de gouvernement, qui leur ſemblerent vraiment temporels, & d'une néceſſité abſolue pour l'ordre public: mais ces grandes queſtions n'étoient pas encore aſſez éclaircies, pour qu'ils puſſent motiver leurs prétentions avec la préciſion convenable, & même pour qu'on pût les goûter de quelque manière qu'ils les préſentaſſent. On ſe ſépara, mécontent de part & d'autre; & ce germe de diſcorde produiſit par la ſuite une ligue animée, où les Florentins firent entrer la plûpart des villes même de l'Etat Eccléſiaſtique.

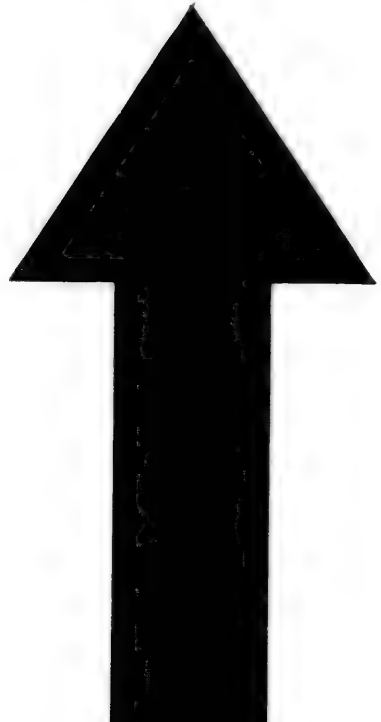

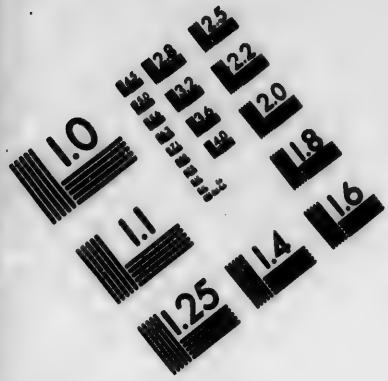

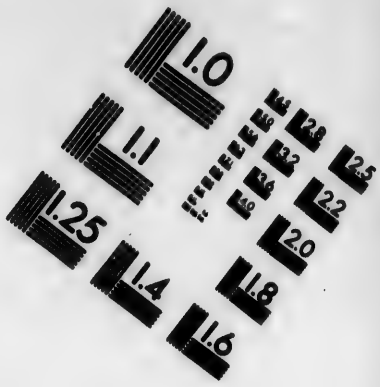

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

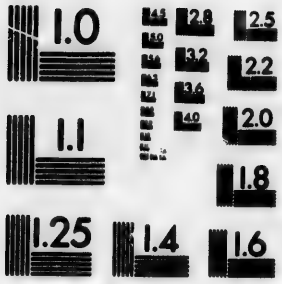

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Pendant cette longue fermentation, qui ne fit son explosion que sous les Pontifes suivans, Clément VI s'occupa de tout autre soin, & d'abord de l'un des objets les plus analogues à la dignité sainte & céleste du Vicaire de J. C. Le 16 de juin 1347, il canonisa solemnellement S. Ives de Tréguier, qui étoit mort quarante-quatre ans auparavant. On ne peut voir qu'avec satisfaction, depuis que le S. Siège s'étoit réservé la canonisation des saints, la divine méthode avec laquelle il procédoit en ces recherches surhumaines, & selon laquelle il les avoit déjà réduites aux règles fixes que les auteurs du temps nous ont transmises, à l'occasion même de S. Ives. Le Souverain Pontife instruit qu'un Fidèle étoit mort en réputation de sainteté, & ayant reçu des prières instantes & réitérées pour sa canonisation, proposoit l'affaire aux cardinaux, & par leur conseil commettoit quelques évêques ou d'autres personnes d'autorité, du pays où avoit vécu celui qu'on donnoit pour saint, afin d'informer en gros & sur la commune renommée, de ses mérites, & de la dévotion des peuples envers lui. Cette information générale & comme préliminaire ne se faisoit que pour voir s'il étoit à propos de

Rain. an. 1347. n. 34.

pousser plus loin. Si le Pape en jugeoit ainsi sur le rapport de ces premiers commissaires, il les commettoit de nouveau, ou en nommoit d'autres, selon sa prudence, pour informer en détail, suivant les articles qu'il leur spécifioit, de la croyance, des vertus & des miracles du saint présumé.

L'information étant faite, le Pape en commettoit l'examen à quelques-uns de ses chapelains, ou à d'autres personnes capables, pour en former les principaux chefs du procès: après quoi, il faisoit examiner le tout par trois cardinaux, l'un évêque, l'autre prêtre, le troisième diacre, lesquels en faisoient le rapport tout au long en consistoire; puis dans une autre séance, on lisoit les dépositions des témoins touchant les vertus & les miracles. Mais avant cette seconde lecture, le Pape déterminoit avec les cardinaux si la perfection des vertus étoit bien constatée: puis sur chaque miracle, il décidoit si l'article étoit prouvé suffisamment; & les décisions de point en point étoient écrites par un cardinal. L'examen fini, le Pape demandoit au sacré collège, s'il étoit à propos de faire la canonisation; & quand les suffrages étoient pour l'affirmative, il y concluoit secrètement. Alors

on appeloit tous les prélats qui se trouvoient en cour de Rome; & le Pontife leur exposoit en consistoire tout ce qui s'étoit fait, & leur demandoit leur avis.

Dans un nouveau consistoire, il marquoit le jour & l'église où se feroit la canonisation. Ce jour venu, & l'église étant ornée avec un grand appareil, le Pape assis devant l'autel exhortoit les assistans à prier encore que Dieu ne permît point qu'il se trompât dans cette affaire. On chantoit le *Veni Creator*, on faisoit à genoux quelques autres prières, on se levoit; puis le Pontife déclaroit en présence de tout le monde, que le saint proposé l'étoit indubitablement, qu'il devoit être honoré comme tel, & sa fête célébrée un tel jour. On chantoit ensuite le *Te Deum*, le Pontife prononçoit l'oraison du nouveau saint, composée préalablement avec son office par des cardinaux désignés. Il accordoit une indulgence de sept ans & sept quarantaines: enfin il célébroit solemnellement la messe, en l'honneur du même saint. Pouvoit-on demander plus de circonspection, pour la conduite même d'un genre d'affaire si important à la gloire de l'Eglise & de son chef? On ne peut que regretter que ces premiers pasteurs n'en aient

pas usé de même en des jugemens de nature toute différente, ou plutôt que leur puissance toute spirituelle ne se soit pas tenue strictement renfermée dans sa sphère, hors de laquelle ils ne pouvoient point se promettre ces graces d'état, qui seules préservent des fausses démarches, & des méprises funestes.

Clément VI reprit avec vivacité l'affaire de l'Empereur Louis de Bavière, entreprise par le Pape Jean XXII, auquel en ce point, comme en bien d'autres, il aima mieux ressembler qu'aux pacifique & modeste Benoît. Dès l'année 1344, Louis avoit sollicité sa réconciliation, & demandé à Clément même une formule de soumission dont il pût être content. On lui en envoya une si honteuse, qu'on ne jugeoit pas qu'il voulût l'adopter, quand bien même il seroit prisonnier du Pontife. Elle portoit qu'il s'avoueroit coupable de toutes les erreurs & les hérésies, qui lui étoient imputées; qu'il renonceroit à son premier droit sur l'Empire, & consentiroit à ne regner que par la grace du Pape; enfin qu'il se mettroit lui, ses enfans, ses biens, & ses Etats à la disposition du S. Siège. Louis ne souscrivit pas seulement à des conditions si honteuses, mais Alb. Argent. p. 133

il jura de les observer, sans les révoquer jamais, & envoya des ambassadeurs qui en consistoire public firent le ferment, suivant la procuration qu'il leur en avoit donnée.

Tout ce que le Pape & les cardinaux conclurent de cette docilité inattendue, ce fut de traiter avec plus de hauteur un prince qui témoignoit ainsi se trouver dans le dernier embarras. Quand les ambassadeurs, après le ferment, demandèrent les articles de la pénitence qu'il plairoit d'enjoindre à leur maître, le Pape leur en donna qui touchoient, non pas à la personne de l'Empereur, mais à l'état même de l'Empire. Sur quoi les électeurs & les autres princes d'Allemagne s'étant rassemblés à Francfort, puis à Rentz, les rejeterent avec indignation, comme tendans à la destruction de l'Empire. Ils déclarerent tout d'une voix, que si le Pape vouloit persister dans son dessein, ils étoient tout prêts à concourir avec leur chef à maintenir les droits & l'honneur du trône, par tous les moyens que le Ciel avoit mis entre les mains des princes. Cette réponse vigoureuse fut portée à Avignon par des députés, chargés en même temps de faire changer les articles, mais sans aucun pouvoir

de conclure : ce que le Pape prit pour une dérision, qui lui fournit un prétexte de redoubler son aigreur contre Louis de Bavière.

Malgré cette fermeté des princes d'Allemagne, & leur unanimité presque absolue, ou du moins apparente, il y en avoit toutefois quelques-uns des plus puissans, qui n'étoient pas dans les intérêts de Louis. Jean de Luxembourg, Roi de Bohême, & son fils Charle, duc de Moravie, avoient contre lui quelques sujets de plainte. Le Pape lia sa partie avec ces deux princes & leur oncle Baudouin archevêque de Trèves, à l'effet de déposséder l'Empereur, & de mettre en sa place le fils du Roi de Bohême. Aussi-tôt, il érigea en métropole la capitale de ce royaume, jusques-là soumise à celle de Mayence, & envoya le pallium à Ernest de Pardubitz qui en étoit évêque. Pour lui former des suffragans, il érigea dans son territoire l'abbaye de Litomissels en évêché, & démembra Olmutz & Meissen de la province de Mayence. Il diminuoit ainsi l'autorité de Henri de Busman, qui rempliſſoit alors ce siège, & qui tenoit fortement pour Louis de Bavière. Quelque temps après, il le contumaça dans les formes, puis le dépoſa,

Rebd. an. 334.

Baluz. vit. p. 252.

Trith. chr. hirſ. an. 1346.

& donna l'archevêché à Gerlac de Naſſau, dont il eſpéroit tirer un grand parti pour l'accompliſſement de ſes vues, tant par les grandes richeſſes de ce nouvel archevêque, que par la puiſſance du comte ſon père & de toute ſon illuſtre maiſon. Henri de Buſman ne laiſſa pas de maintenir ſon pouvoir dans une bonne partie du diocèſe, tout le temps qu'il vécut; c'eſt-à-dire pendant huit ans; ce qui produiſit un ſchiſme & une guerre violente, avec des pillages & des incendies, dont cette Egliſe infortunée put à peine réparer les dommages en un ſiècle.

Rain. 1346. n. 7. & ſeq.

Enfin le Pape Clément prononça d'une manière définitive, contre l'Empereur même. Par une bulle terrible, fulminée le jeudi ſaint de l'année 1346, il défendit à toutes perſonnes non ſeulement de demeurer dans ſa communion, mais de lui obéir en rien, de lui donner retraite, & d'obſerver les traités faits avec lui. Il le chargea de malédictions, & enjoignit aux électeurs de l'Empire de procéder inceſſamment à l'élection du Roi des Romains; ſans quoi il y ſeroit pourvu par le S. Siège dont il dit qu'ils tiennent ce pouvoir. Il leur écrivit encore, pour les preſſer par le ſouvenir des maux de l'Empire, qu'il donne pour vacant &

presque anéanti depuis la mort de l'Empereur Henri VII. Ce prince étoit de la maison de Luxembourg, heureux objet de la prédilection de Clément VI.

Le Roi Jean de Bohême qui en étoit aussi, & Charle son fils aîné, déjà se trouvoient à Avignon, où l'on négocioit la promotion de celui-ci à l'Empire. Cependant les cardinaux ne donnoient pas tous dans ce projet. Ils se partagerent en deux factions, dont les chefs, selon Villani, en vinrent jusqu'à se dire des injures en plein consistoire, & se feroient chargés, à la vue du Pape, avec les armes dont ils s'étoient prémunis, si l'on ne se fût mis entre deux. Ils se retirerent avec le même emportement, ils barricaderent leurs maisons; leur cortège & leurs domestiques s'armerent, & l'on se tint assez long-temps sur ses gardes, comme si l'on eût eu les ennemis du dehors aux portes de la ville. Enfin le Pape les réconcilia, du moins en apparence &, le 22 avril 1346, consomma son dessein. Charle de Luxembourg commença par s'engager, en présence de douze cardinaux, à exécuter toutes les promesses de l'Empereur Henri VII son aïeul, & à révoquer tous les actes faits par Louis de Bavière. Jamais, ajouta-

J. Vill. l. xlj. c. 52.

Rain. 1346. n. 19.

t-il, je ne me prévaudrai du titre d'Empereur, pour m'approprier Rome en aucune manière, ni les autres villes ou terres qui appartiennent à l'Eglise Romaine, soit dans l'Italie, soit dans les provinces éloignées, ni enfin les royaumes de Sicile, de Sardaigne & de Corse. Je n'entrerai point à Rome avant le jour de mon couronnement; j'en sortirai le même jour avec toute ma suite, &, avec une égale célérité, je me retirerai des terres du S. Siège, pour n'y plus revenir sans sa permission. Après mon couronnement, je ratifierai encore ces promesses.

Trith chr. hirs. an. 1346. A ces basses conditions, Charle fut jugé digne de l'Empire. Le Pape écrivit aux électeurs, & la diète fut convoquée, non à Francfort qui tenoit pour Louis de Bavière, mais à Rentz où se rendirent, avec le Roi de Bohême, les trois électeurs ecclésiastiques, & le duc de Saxe. Le marquis de Brandebourg, comme fils de Louis, & le comte Palatin du Rhin, pour d'autres raisons, ne jugerent pas à propos de concourir à cette entreprise: ce qui n'empêcha point que le 11 de juillet de cette année 1346, Charle de Luxembourg, suivant l'intention du Pape, ne fût élu tout d'une

volu pour Roi des Romains, par ceux qui étoient présens. Clément lui en écrivit aussi-tôt une lettre de félicitation, & en ayant reçu peu après une ambassade solennelle, il confirma son élection dans les formes. On voit par la bulle publiée à ce sujet, de quel principe partoit ce Pontife: elle porte que Dieu a donné au Pape, dans la personne de S. Pierre, la pleine puissance de l'Empire tant céleste que terrestre. Dès le 25 du même mois de juillet, Charle fut couronné à Rome. On n'avoit pas voulu le recevoir à Aix-la-Chapelle.

Le vingt-sixième jour du mois d'août suivant, le Roi de Bohême, à peine parvenu au terme de ses désirs pour l'élévation de son fils, finit tristement, quoiqu'honorablement, ses jours. Allié au sang de France par sa femme Béatrix de Bourbon, & ami constant de Philippe de Valois, il marcha, quoiqu'aveugle, au secours de ce Prince contre le Roi d'Angleterre, le formidable Edouard. La bataille se donna dans les champs de Créci en Ponthieu; & déjà instruit qu'elle étoit perdue sans remède, il se fit conduire au milieu de la mêlée, où il périt avec le duc de Lorraine, les comtes d'Alençon, de Flandres, de Blois, de

S. Pol, une foule de noblesse & plus de vingt-cinq mille combattans.

L'Empereur son fils se vit par là en possession de la Bohême, fut en pleine liberté d'user de ses riches domaines, pour faire face à Louis de Bavière. Il voulut d'abord illustrer ce royaume, en établissant dans la ville de Prague sa capitale une université, que son zèle pour les sciences & sa capacité personnelle rendirent très-florissante pendant cinquante ans. Bientôt il se vit prévenu par un rival furieux, ou plutôt par un maître indigné, qui ne prit pas pour la voix du Ciel l'ordre que lui en fit le ministre d'abandonner la couronne qu'il tenoit du Ciel même. Louis la défendit d'abord avec autant d'avantage que d'animosité; & l'Allemagne alloit se replonger dans toutes les horreurs du schisme & de la rebellion, si une Providence sévère à l'égard du chef & pleine de clémence pour la multitude, n'eût par la mort subite de celui-là détourné les calamités, qui réitérées tant de fois dans la même nation, eussent inévitablement consommé sa perte. Il venoit de lui naître un fils, le onzième d'octobre 1347: dans la joie que lui donnoit cet évènement, il partit le matin pour la chasse qu'il aimoit avec passion. Sur le midi,

comme il poursuivoit un ours, lui-même, frappé tout à coup d'apoplexie, à ce qu'on présume, tomba de cheval, & mourut en quelques instans. Quoiqu'il n'eût point été absous des excommunications prononcées par deux Papes, il ne laissa point d'être enterré à Munich, avec toutes les cérémonies de l'Eglise & l'appareil dû à sa qualité d'Empereur, par les soins de son fils, Louis marquis de Brandebourg. Charle de Luxembourg, par cette catastrophe, se trouva, sans effort, du moins pour un temps, possesseur pacifique de l'Empire.

On vit la même année à C. P. une révolution qui s'exécuta d'une manière non moins tranquille. Jean Cantacuzène, qui déjà s'étoit fait couronner à Andrinople par Lazare patriarche de Jérusalem, & qui ménageoit des intelligences dans la capitale de l'Empire d'Orient, y entra de nuit le 7 février, avec un si bon ordre, qu'il n'y eut pas une goutte de sang répandu. L'Impératrice Anne, mère du jeune Empereur Jean Paléologue, avoit donné ce soir un grand repas, en réjouissance de l'avantage que les sectateurs de Grégoire Palamas venoient de remporter dans une espèce de concile sur le patriarche Jean d'Apri qu'on y déposa. Au sein

Niceph. Greg. l. xv & xvj. Cantac. l. iij & iv.

de la joie qui suivit ce festin, on fut tout à coup troublé par l'arrivée de Cantacuzène, à qui l'Impératrice opposa quelque temps une vaine résistance. Elle le reconnut enfin pour Empereur, mais au second rang après elle & son fils; & Cantacuzène parut s'en contenter. Ces mêmes sectaires dont le triomphe occasionnoit la joie publique de la Cour, étoient néanmoins l'ame de la faction qui avoit le plus contribué à faire entrer Cantacuzène dans C. P. Séditieux & vindicatifs, comme tous les gens de parti, ils se souvenoient que l'Impératrice leur avoit été contraire, jusqu'à faire emprisonner Palamas leur chef, comme perturbateur de l'Eglise. Elle ne les avoit favorisés depuis, qu'afin d'humilier le Patriarche Jean, dont les conseils pacifiques lui avoient attiré son aversion. Ils comptoient, ou sur une faveur moins suspecte de la part du nouvel Empereur, ou seulement sur ces vagues avantages que tous les gens de secte attendent du changement & des révolutions.

Les Palamites étoient des hérétiques, ou plutôt de fanatiques visionnaires, qui, avec Palamas leur chef, tiroient leur origine des solitudes sombres & mélancoliques du Mont Athos. On les nou-

ma aussi Hésycastes ou Quiétistes, Omphalopsyques; c'est-à-dire ayant l'ame au nombril, & nouveaux Massaliens. Cette dernière qualification inculpe fortement leurs principes par rapport aux mœurs: quant à leurs absurdes spéculations, on peut s'en former une idée, sur les leçons anciennes de l'Abbé Siméon leur précurseur, qui sont conçues en ces termes: Quand tu es seul dans ta cellule, ferme-en la porte, & assieds-toi dans un coin. Là, tenant ton ame élevée au dessus de toutes les choses terrestres, fais descendre ta barbe sur ta poitrine, fixe les yeux du corps & de l'esprit sur le milieu de ton ventre; c'est-à-dire sur le nombril. C'est de là que vint à ces contemplateurs extravagans le nom d'Omphalopsyques. Retiens ta respiration, même par le nez, poursuit l'infituteur fanatique, & cherche dans tes entrailles la place du cœur, qui est le siège des puissances de l'ame. D'abord tu y trouveras des ténèbres difficiles à percer: mais par une persévérance soutenue nuit & jour, tu découvriras une infinité de merveilles qui te combleront d'une joie & d'une félicité inaltérable. Si-tôt que l'esprit a trouvé la place du cœur, il voit les formes de tous les êtres, qui sont

Allat. de Cons. p. 829.

étalées dans le cœur ; il se voit lui-même étincellant de lumière, & rempli de discernement.

Niceph. Greg. xix c. 1. Cantac. 1. c. 39

Le chef de ces visionnaires, Grégoire Palamas se vantoit de voir de ses yeux mortels l'essence divine, par une lumière qu'il donnoit aussi pour divine & incréée, sans toutefois qu'elle fût Dieu. C'étoit, selon lui, la lumière dont les apôtres n'avoient pu soutenir l'éclat sur le Thabor, à la transfiguration du Sauveur. Quelque irréligieuses que fussent ces rêveries, qui tenoient de l'idolatrie même, puisqu'elles donnoient pour incréée quelque chose qui n'étoit pas Dieu ; le clergé de C. P. en prit si bien la défense, que l'Abbé Barlaam, à son retour de Rome, les ayant dénoncées en concile, comme hérétiques, fut au contraire condamné lui-même, spécialement sur l'article de la lumière du Thabor : ce qui lui fit prendre la détermination de se retirer en Italie, dans la Calabre où il étoit né. Telle étoit la prévention des Grecs contre les lumières qui pouvoient leur venir d'Occident, & tels en même temps les écarts pitoyables où donnoit leur schismatique aversion. Une partie d'entre eux rejetoient les Palamites, comme ennemis de l'ancienne doctrine ; les autres s'en ren-

doient les fauteurs, comme d'instrumens propres à leurs vues & à leurs intérêts particuliers: tous erroient au hasard, dans l'instabilité qui est inévitable quand on abandonne la règle fixe & uniquement sûre de la foi; c'est-à-dire le centre de l'autorité & de l'unité catholique.

L'Empereur Jean Cantacuzène, qui ne laissa pas de rechercher à son tour le Pape & les princes Latins, se servit des Palamites pour affermir sa domination. A la place de Jean d'Apri, déposé du patriarchat, il fit instituer Isidore de Monembasie, l'un des principaux sectateurs de Palamas qui étoit trop décrié pour y être mis lui-même: mais en dédommagement, on le fit archevêque de Thessalonique, où les citoyens refuserent de le recevoir. Isidore même avoit été déposé du siège de Monembasie, & excommunié comme Palamite. C'est pourquoi grand nombre d'évêques se rassemblerent, & l'anathématiserent de nouveau, avec tous ceux qui étoient dans ses sentimens: ce qui fut confirmé de toutes parts, par des lettres d'évêques & de prêtres, d'Alexandrie sur-tout, d'Antioche, de Trébizonde, de Chypre, & de Rhodes. Cantacuzène crut néanmoins se rendre plus respectable, en faisant réité-

rer la cérémonie de son couronnement par ce patriarche méprisé, qui en même temps révoqua l'excommunication portée durant les derniers troubles contre quiconque reconnoîtroit le nouvel Empereur. Tandis qu'Isidore prononçoit monté sur l'ambon, ses nombreux adversaires lui insultoient hautement; & l'on disoit de tous côtés, qu'il étoit ridicule qu'un homme condamné pour différens crimes prétendit absoudre les autres. Ce patriarche ne réussit pas mieux, quand, pour fortifier son parti, il ordonna un tas d'ignorans, à la place des prêtres & des évêques qui s'étoient séparés de sa communion. Tel étoit le régime & la dignité de la hiérarchie, dans la Grèce schismatique. Les Palamites se soutinrent plusieurs années, par la protection de Cantacuzène. Il n'est plus question d'eux, depuis que cet Empereur fut réduit à renoncer au gouvernement.

J. VIII. xij, c. III. En Italie, le royaume de Naples se trouvoit dans un état aussi déplorable, par la mort funeste du Roi André, qui fut étranglé en sortant le soir de l'appartement de la Reine Jeanne sa femme, avec laquelle il avoit toujours fort mal vécu. A la nouvelle de cet exécrable parricide que mille indices faisoient imputer

à la Reine, Louis, Roi de Hongrie & frère du malheureux André, accourut pour en venger la mort, suivi d'une armée formidable. La justice de sa cause lui ouvrit les portes de toutes les villes & les plus grands seigneurs s'empressèrent à lui venir rendre hommage. Jeanne s'enfuit consternée dans ses Etats de Provence, d'où elle se rendit à Avignon, pour se justifier comme elle pourroit auprès du Pape, tenu de punir la mort du Roi de Naples son vassal. Cependant la peste qui peu après ravagea toute l'Europe, se mit dans l'armée du Roi de Hongrie, & l'obligea d'abandonner le royaume de Naples quatre mois après son arrivée. La Reine Jeanne prit aussi-tôt le parti d'y retourner, avec le Prince Louis de Tarente, à qui elle s'étoit déjà mariée, mais qui ne put alors obtenir du Pape le titre de Roi de Sicile. Jeanne, qui avoit besoin d'argent pour retourner à Naples, avec des forces capables de soumettre les mécontens, vendit au Pape, le 9 juin de cette année 1347, la ville & la seigneurie d'Avignon pour quatre-vingt mille florins, ou 672 mille livres de notre monnoie, malgré le serment qu'elle avoit fait quelques mois auparavant de n'aliéner aucune par-

Gall. Christ. ed. 1715. t. 1. p. 822.

tie de ſes domaines en Provence. C'étoit néanmoins à elle qu'ils appartenoient en propre, comme petite-fille du Roi Robert. Avignon étant encore fief de l'Empire, on en fit confirmer la vente par l'Empereur Charle IV, qui ordonna que les Papes tiendroient ce domaine en franc-aleu, & comme entièrement libre. Ils poſſédoient le Comtat Vénaiſſin dont Carpentras eſt la capitale, depuis la ceſſion que le Roi Philippe le Hardi leur en avoit faite en 1272.

Mat. Vill. c. 14. Dans le cours de l'année 1348, la peſte fit en Italie des ravages effroyables. A Florence en particulier, depuis le mois d'avril juſqu'au mois de ſeptembre qu'elle y dura, elle emporta les trois cinquièmes des habitans; & entre autres citoyens remarquables, Jean Villani qui a écrit l'hiſtoire de cette république depuis ſon origine juſqu'à cette année, avec une vérité & une candeur dont il ſeroit à ſouhaiter qu'il ne ſe fût pas départi dans les évènemens étrangers qu'il y mêle. Son ouvrage fut continué par Matthieu Villani ſon frère. La contagion paſſa auſſi-tôt d'Italie en France & en Eſpagne, & les deux années ſuivantes en Angleterre, en Allemagne & au fond du Nord. A Paris, la mortalité fut ſi grande, qu'on porta

porta long-temps plus de cinq cens corps par jour, de l'Hôtel-Dieu au cimetière des SS. Innocens, nombre prodigieux, relativement au peu d'étendue qu'avoit alors la ville. Cependant les malades ne manquoient point de secours : les religieuses consacrées à leur service, loin de se relâcher par la crainte si naturelle à leur sexe, redoubloient, à proportion du péril, leurs assiduités & toutes les attentions de leur charité héroïque. Plusieurs d'entre elles moururent : mais elles étoient aussi-tôt remplacées par d'autres, que le sort des premières ne faisoit qu'animer.

Pour la consolation des malades & de ceux qui les soulageoient, le Pape donna pouvoir à tout prêtre d'absoudre les moribonds de toutes sortes de péchés, & de leur accorder une indulgence plénière ; & aux Fidèles qui leur rendoient quelques bons offices dans leurs souffrances, ou qui les ensevelissoient après leur mort, aussi bien qu'aux prêtres qui leur administroient les secours spirituels, il accorda des indulgences proportionnées à leurs travaux. Ces dispensations libérales des trésors de l'Eglise exciterent merveilleusement les malades à bien mourir, & les ministres de la charité à les servir avec constance. S'il se rencontra de lâches pa-

ſteurs qui abandonnerent leurs troupeaux, une foule de religieux intrépides les ſuppléoient avec avantage ; ſans que le grand nombre d'entr'eux qui périſſoient journellement, pût amortir l'ardeur des autres. Ce terrible fléau emporta un très-grand nombre d'excellens ſujets ſur-tout, leſquels ſoutenoient autant leurs communautés par leurs bons exemples que par leur doctrine : ce qui cauſa par la ſuite une diminution notable de régularité. Tant il importe, juſques dans les meilleures œuvres & dans les épreuves les plus ſalutaires de leur nature, de parer avec une ſage prévoyance aux inconvéniens qui en peuvent réſulter. La maladie fit relâcher la rigueur de l'obſervance dans la nourriture, & dans mille autres choſes ; & l'on n'y put revenir, quand la maladie fut paſſée. Entre les illuſtres victimes de la charité, on compte Bernard de Sienne, inſtituteur de l'ordre du Mont-Olivet, qui fut atteint de la contagion en ſervant ſes confrères.

A Florence, la mortalité donna lieu à l'établiſſement de l'univerſité, que les magiſtrats ſolliciterent & obtinrent du Pape, afin d'attirer de nouveaux habitans, & de rendre à leur ville quelque partie de la ſplendeur qu'elle avoit perdue. La

Alb. Arg. p. 149.

désolation publique produisit en Allemagne des effets tout contraires. Les peuples commencerent à se flageller publiquement, d'abord sans concert entre eux & sans association, mais par une impression simultanée de terreur, & sans autre dessein que d'appaiser la colère de Dieu. Ce fut bientôt un confraternité de séditieux, & une secte hérétique de flagellans, non moins superstitieux ni moins téméraires que ceux qu'on avoit proscrits. Ils disoient que le sang répandu dans ces flagellations, se mêloit avec celui de J. C. pour la rémission des péchés; ils prétendoient s'absoudre les uns les autres, se vantoient de faire des miracles, & surtout de chasser les démons; ils menoient avec eux des femmes qui s'en disoient délivrées, qui se dépouilloient jusqu'au sein pour se flageller comme les hommes, & qui firent justement appréhender pour la pudeur des dangers beaucoup plus grands.

Le Pape, informé de ces superstitions par des députés de l'université de Paris qui les avoit déjà condamnées, fit publier, en confirmation, une bulle qu'il adressa à l'archevêque de Mayence & à ses suffragans. On devoit d'abord avertir tous les Fidèles, clercs & laics, de quit-

ter ces associations; & s'ils n'obéissoient, les y contraindre par les censures ecclésiastiques, & par les voies juridiques les plus expéditives. Comme les flagellans se trouvoient en très-grand nombre à Strasbourg, à Spire & dans toute cette frontière de France, le Roi Philippe leur défendit sous peine de mort de mettre le pied dans son royaume, qui paroît en avoir été totalement préservé par cette sévère prévoyance. Ils se dissiperent insensiblement en Allemagne, par la vigilance des prélats: mais la superstition ne disparut, que pour faire place à la plus aveugle & à la plus féroce vengeance.

Cont. Nang. p. 809. Alb. Arg. p. 147

Le peuple imagina que les Juifs étoient les auteurs de la peste; & cette idée bizarre prenant dans toutes les têtes foibles, se répandit dans les divers contrées de l'Europe, mais sur-tout dans la Germanie. On s'éleva tumultuairement contre les malheureux enfans de Jacob, qu'on proscrivit sans autre examen, qu'on massacra, qu'on brûla, sans distinction d'âge, de sexe, de rang ou d'emploi. Ce qui leur causa un désespoir & un dépit si affreux, que les mères craignant qu'après leur mort on ne baptisât leurs enfans, mettoient le feu à leurs maisons, puis y

jetoient ces innocens, & s'y précipitoient elles-mêmes avec leurs maris. Pour arrêter une barbarie si capable de rendre le Christianisme odieux, le Pape publia deux bulles dans l'espace de trois mois. Par la première, il défendit à tous les Fidèles, & de faire violence aux Juifs dans leurs corps ou dans leurs biens, & de les contraindre à recevoir le baptême. Mais ce décret n'ayant pu calmer la fureur d'une populace aigrie par la continuité du mal épidémique, il enjoignit aux ordinaires de publier dans les églises défense à peine d'anathême, non seulement de tuer ou de frapper les Juifs, mais de poursuivre autrement qu'en justice réglée les différends qu'on pourroit avoir avec eux. Et joignant la persuasion à l'autorité, il les justifie du crime qu'on leur imputoit, en faisant observer que la peste n'avoit pas épargné les Juifs plus que les Chrétiens, & que dans les pays où il n'y avoit point de Juifs pour en infecter l'air & les alimens, comme on le prétendoit, elle n'avoit pas moins fait de ravages qu'ailleurs. Cette sage attention empêcha toutes les violences à Avignon, & dans le voisinage: mais elles continuerent presque par-tout ailleurs, principalement au pays du Rhin pendant le cours de l'année

1349. On fait état de plus de douze mille Juifs, qui périrent dans le seul district de Mayence.

Les calamités publiques n'éteignirent point les dissentions, les factions politiques, ni les troubles. Les seigneurs opposés à l'Empereur Charle de Luxembourg, résolurent de déférer l'Empire à Gunthier comte de Schuartzbourg en Thuringe, connu pour un des plus grands guerriers de son temps. Il refusa d'abord: mais il consentit ensuite, supposé que les princes assemblés à Francfort déclarassent le trône vacant, & qu'il fût choisi par le plus grand nombre des électeurs. Il le fut en effet, le 2 février de cette année 1349, par quatre de ces princes, qui n'étoient que sept de droit: mais le suffrage que lui donna Henri de Busman, devenoit équivoque par le schisme du diocèse de Mayence, dont une partie tenoit toujours pour l'Archevêque Gerlac de Nassau. Les trois autres électeurs qui donnerent leurs voix à Gunthier, furent Louis marquis de Brandebourg, fils de Louis de Bavière, Rhodolfe comte Palatin du Rhin, & Henri duc de Saxe, qui s'étoit toutefois déclaré en premier lieu pour Charle de Luxembourg. Six semaines après cette élection, Gunthier

Alb. Arg. p. 150.

fut reçu, comme Empereur, à Francfort.

Le dixième jour de mars, il y fit un édit conçu en ces termes: Notre prédécesseur, l'Empereur Louis d'heureuse mémoire, ayant ordonné que celui qui est élu Roi des Romains eût la pleine administration de l'Empire avant la confirmation du Pape: de l'avis de nos princes ecclésiastiques & laics, nous ratifions & renouvellons cette loi par l'édit présent. Ainsi nous déclarons nuls, tous actes faits au contraire, notamment les décrets des Papes en ce genre, comme répugnans à la doctrine apostolique & chrétienne; puisque, selon toutes les loix divines & humaines, le Pape lui-même doit être soumis à l'Empereur, & que l'Empereur, quant au temporel, n'est soumis, ni au Pape, ni à aucune autre personne sur la terre. Gold. Const. t. 2. p. 414.

En conséquence d'une déclaration si contraire aux préjugés du temps, on s'attendoit à des révolutions ou à des agitations nouvelles, quand, par une mort qui ne donna pas moins à penser que celle de Louis de Bavière, les desseins de la Providence pour la pacification de l'Allemagne se trouverent tout à coup consommés. Au commencement du mois

de mai, Gunthier de Schuartzbourg, qui étoit toujours à Francfort, y tomba malade, & prit une médicine qu'on eut tout lieu de croire empoisonnée. Le médecin qui l'avoit goûtée, mourut dans les trois jours. Gunthier enfla sur le champ, éprouva une contraction de nerfs qui lui ôta l'usage des mains, & mourut dans le mois. Mais auparavant il se désista de ses prétentions à l'Empire, & conclut sa réconciliation avec l'Empereur Charle par la médiation du marquis de Brandebourg, qui refusa lui-même l'offre qu'on lui fit de l'Empire, & reçut de Charle l'investiture de son marquisat. Il lui rendit en même temps certaines reliques estimées très-précieuses, & nommées reliques de l'Empire, qu'on avoit coutume de passer de l'Empereur défunt à son successeur, mais que les troubles de Germanie avoient fait garder au marquis de Brandebourg, comme fils aîné de l'Empereur Louis de Bavière. Elles consistoient en une lance, que les uns donnoient pour celle de la passion, & les autres pour celle de Charlemagne, en une partie considérable de la vraie croix, un des cloux du crucifiement, & la nappe qu'on disoit avoir servi à la cêne de Notre Seigneur.

Les villes & les peuples, à l'exemple des princes, se soumirent sans peine. Il n'y eut pas jusqu'à ces FF. Mineurs, si opiniâtrément attachés au schisme de Louis de Bavière, qui ne voulussent rendre leurs hommages à Charle de Luxembourg, & préparer ainsi leur retour au centre de l'unité. Le peu qui en restoit à Munich, s'adressèrent au chapitre général de leur ordre qui se tenoit à Vérone, & qui présenta requête au Pape en faveur de ces frères repentans. Le Pontife touché adressa au général une bulle qui lui donnoit pouvoir de les absoudre, après qu'ils auroient fait leur abjuration, & renoncé spécialement aux erreurs de Michel de Césène, quoique mort pénitent suivant la commune renommée. Ainsi fut éteint, avec le schisme d'Allemagne, le feu de la discorde, qui, depuis l'an 1323 où Jean XXII étendit le pouvoir des clefs sur les droits les plus inaliénables du sceptre impérial, dévasta l'Empire & l'Eglise, sous trois pontificats, durant ving-six ans. Leçon terrible, & néanmoins salutaire, qui parut tarir enfin cette source de schisme si long-temps féconde: mais il s'en creusoit une autre sous la chaire même de Pierre, toujours éloignée des lieux consacrés par sa sépulture, & pres-

que fixée sous un climat étranger par l'acquisition que venoit d'y faire son dernier successeur. Le mal croissoit lentement ; ses progrès à peine sensibles entretinrent encore près de trente ans une sécurité trompeuse : on n'y fit qu'une attention superficielle ou passagère ; & quand on y voulut appliquer enfin le remède efficace, le mal se déclara d'une manière qui fit connoître alors toute la profondeur de la plaie. Mais voyons ce qui devoit encore préparer, & mener, pour ainsi dire, à sa maturité, cette funeste production de l'esprit d'engourdissement, & de l'oubli des anciennes maximes.

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME.

Depuis l'extinction du schisme de l'Allemagne en 1349, jusqu'au grand schisme d'Occident en 1378.

L'Année se comptant encore à Rome, du jour de la nativité du Seigneur, on y fit à noël de 1349 l'ouverture du jubilé que Clément VI, pour toute faveur, avoit accordé aux Romains qui étoient venus redemander leur pasteur. Toutefois l'absence du Pape n'empêcha pas que le concours des pélerins en cette occasion ne fût plus grand peut-être qu'il n'avoit jamais été : tant le respect du siège naturel de la primauté apostolique restoit Matth. Villan. l. j. c. 56.

profondément imprimé dans le cœur des peuples. Quoique le froid fût excessif pendant cette année, leur dévotion n'étoit arrêtée, ni par l'abondance des glaces & des neiges, ni par les débordemens affreux qui en furent la suite. Les chemins rompus & presque impraticables étoient couverts jour & nuit d'hommes & de femmes de tout âge & de toute condition. Les hôtelleries, toutes les maisons qui se rencontroient sur les routes, se trouvoient insuffisantes pour mettre à l'abri, non seulement les chevaux & les équipages, mais même les personnes. Plus accoutumés au froid que les autres voyageurs, ceux de l'Allemagne & de toutes les contrées du Septentrion se tenoient au dehors, & passoient les nuits en troupes avec de grands feux. Tous les pélerins, de quelque nation qu'ils fussent, s'encourageoient & s'assistoient fraternellement les uns les autres, se prêtoient mutuellement la main contre les brigands du pays, & n'avoient entre eux ni querèle ni différend. Les hôteliers ne pouvant répondre à la multitude pour livrer les vivres & recevoir l'argent, ces étrangers prenoient & payoient de bonne foi. Souvent il arrivoit, que pressés de partir, ils en laissoient le prix sur la table, sans qu'aucun des passans y touchât.

Il ne fut pas poſſible de compter exactement le nombre des pélerins: mais par l'évaluation qu'on en fit, le jour de noël, aux fêtes ſolemnelles qui ſuivirent, & pendant le carême juſqu'à pâque, il y en eut continuellement à Rome depuis un million juſqu'à douze cent mille. Il y en avoit encore plus de huit cent mille, à l'aſcenſion & à la pentecôte. Du matin juſqu'au ſoir, les rues étoient ſi pleines, qu'il étoit impoſſible de percer la foule. Soit à pied, ſoit à cheval, on ne pouvoit que ſuivre ſon rang, quelque preſſé qu'on fût. Les chaleurs exceſſives, & l'occupation de la récolte diminuerent enſuite le concours: mais ſur la fin de l'année, il redevint tel qu'au commencement. Alors arriverent par troupes les perſonnes de haut rang de l'un & de l'autre ſexe, tous les gens de conſidération, tant de l'Italie que des autres Etats.

Dans les derniers jours de l'année, on diſpenſa ceux qui étoient encore à Rome, des ſtations qu'ils n'avoient plus le temps de faire pour remplir les conditions preſcrites. Les Rois de Caſtille, d'Aragon, de Portugal, de Chypre, le duc d'Autriche & pluſieurs autres princes demanderent au Pape de pouvoir gagner le jubilé ſans aller à Rome. Le Pontife, après

en avoir délibéré avec les cardinaux, répondit qu'une indulgence accordée pour l'honneur des SS. Apôtres ne pouvoit se donner qu'à ceux qui visitoient leurs tombeaux. Toutefois il permit ensuite à l'archevêque de Brindes internonce en Sicile, de la communiquer à trente personnes retenues par des empêchemens légitimes, à charge d'employer en œuvres pies, suivant la disposition du Chef de l'Eglise, l'argent qu'elles auroient dépensé pour faire le voyage de Rome. Ainsi commença l'extension du jubilé aux Etats divers du monde Chrétien.

Le vingt-deuxième d'août de cette année 1350, mourut le Roi Philippe de Valois. Son fils aîné, Jean duc de Normandie, lui succéda & fut sacré à Rheims, le dimanche vingt-sixième jour du mois de septembre suivant. Peu de temps après, il alla rendre en personne ses hommages religieux au Pape, qui à sa prière fit douze cardinaux, dont neuf François, un Espagnol & deux Romains.

Spicil t. iv. p. 274. Du Tillet. p. 242.

L'année suivante, Clément permit à ce Prince & à la Reine Jeanne sa seconde femme, de faire célébrer l'office divin pour eux & leur suite dans les lieux interdits, & de se choisir un confesseur capable, qui pourroit les absoudre des

cas même pour lesquels il faudroit consulter le S. Siège. Il avoit accordé au même prince, cinq ans auparavant, pour satisfaire sa dévotion, de toucher les choses saintes, excepté le corps de Notre-Seigneur. Et quand le prêtre, ajouta-t-il, vous donnera la sainte communion, il pourra vous donner aussi le précieux sang, nonobstant tout statut ou usage contraire; & cela, votre vie durant, lors même que vous changerez d'état en parvenant au trône. Il accorda la même faveur au duc de Bourgogne: mais il recommande à l'un & à l'autre, que tout se fasse avec une extrême précaution pour que rien ne se répande, & avec assez de secret pour qu'il n'en arrive aucun scandale. La communion sous les deux espèces, d'un usage encore ordinaire au commencement du douzième siècle, étoit dès le treizième presque universellement restreinte aux prêtres de l'Eglise Latine. Nous ne voyons cependant, ni loi, ni aucune constitution, pour ce changement, qui s'est introduit d'une manière insensible.

Rain. an. 1344. n. 62.

Mabill. Mus. Ital. t. 2. p. 62

Au commencement de l'année 1351, le Roi étant encore près d'Avignon, occupé à Ville-neuve des affaires de Languedoc, Etienne Aldebrand, archevêque

Bol. Carpit. t. 2. p. 1088.

de Toulouſe, lui adreſſa des plaintes, touchant la rigueur exceſſive des priſons monaſtiques. Les moines, ſuivant ce prélat, renfermoient pour toujours dans un cachot affreux qu'ils nommoient *Vade in pace*, ceux d'entre eux qui tomboient en certains péchés. Là, réduits pour toute nourriture au pain & à l'eau, & privés de toute communication avec les religieux auſſi bien qu'avec les laïcs, ces malheureux s'abandonnoient preſque tous au déſeſpoir; & la correction de leur faute devenoit comme le ſceau de leur réprobation. Le Roi ordonna que déſormais les abbés & les autres ſupérieurs religieux iroient deux fois le mois conſoler ces frères priſonniers; & que deux fois le mois encore, ils ſeroient viſités, ſelon leur choix, par quelqu'un de leurs confrères d'une vertu éprouvée. Cette indulgence n'étoit aſſurément pas exceſſive: cependant les FF. Mineurs & les FF. Prêcheurs ſe donnerent toutes ſortes de mouvemens, & tenterent tous les moyens, juſqu'à réclamer l'autorité apoſtolique, pour faire révoquer l'ordonnance royale. Mais le Monarque jugeant de la grandeur de l'abus par celle de la réſiſtance, ſur-tout en des hommes auſtères & ſujets à traiter de relâchement

tout ce qui contrarie l'austérité même d'humeur & de pure habitude, demeura inébranlable dans sa résolution ; & voulut qu'ils obéissent ou sortissent du royaume. Ils exécuterent enfin ces ordres, mais avec beaucoup de répugnance.

Si l'on se plaignoit avec raison de la justice monastique, on blâmoit encore plus justement l'impunité cléricale. Simon Islip, archevêque de Cantorbéri, s'étant plaint en parlement de quelques entreprises du juge séculier sur la juridiction ecclésiastique, on lui répondit que les privilèges des clercs ne servoient qu'à les enhardir au crime ; que quand le juge ecclésiastique les redemandoit, après qu'ils avoient été pris & même convaincus, on les lui remettoit de bonne foi ; mais qu'il usoit ensuite de mille détours pour les soustraire à une juste condamnation ; qu'on les faisoit souvent évader, ou du moins qu'on les traitoit si bien dans la prison, qu'au lieu d'une peine, c'étoit pour eux un lieu de délices, d'où ils sortoient plus méchans qu'ils n'y étoient entrés. Plusieurs, ajouta-t-on, quoique notoirement coupables de crimes capitaux, ont été admis si facilement à la purgation canonique, que cette épreuve est devenue pour eux & pour une infinité d'autres

Tom. xj. Conc. p. 1928.

une amorce nouvelle au crime, & une source intarissable de désordres pour le royaume.

Sur ces reproches, apparemment bien fondés, l'archevêque de Cantorbéri & les autres prélats du parlement rendirent l'ordonnance suivante : Les juges ecclésiastiques auront soin de faire garder convenablement, selon la qualité des accusés & des accusations, les clercs qui leur seront remis en vertu du privilège clérical : mais dans tous les cas, la prison sera un lieu de peine & d'humiliation. Si ce sont des malfaiteurs notoires, & sur-tout si leur délivrance peut causer du trouble ou du scandale, on les tiendra au pain & à l'eau, le mercredi, le vendredi & le samedi ; les autres jours, on ajoutera de la petite bierre ; le dimanche, quelques légumes de plus ; sans qu'on puisse leur servir autre chose, pour quelque raison que ce soit. Que si on les présume innocens, ils ne pourront toutefois être admis à la purgation canonique, qu'après des informations exactes, faites juridiquement sur les lieux.

Le Roi Edouard entreprit un autre point de réforme, non moins important, mais d'une exécution bien plus épineuse. Depuis long-temps, il voyoit de très-

mauvais qui les meilleurs bénéfices de son royaume poſſédés par des officiers de la Cour Romaine, cardinaux & autres, & les loix de la réſidence enfreintes en mille manières. Sans intenter des plaintes inutiles, & allant droit au fait, il mit en poſſeſſion de ces bénéfices ceux qui les deſſervoient, & donna ſes ordres pour que les titulaires, leurs agens ou procureurs n'en perçuſſent point les fruits. Le Pape déploya toute ſon autorité, & commanda, ſous peine d'anathême, de donner dans quatre mois main-levée des ſaiſies; attendu que ces bénéficiers étoient diſpenſés de la réſidence, ſoit par les ſervices importans qu'ils rendoient à l'Egliſe, ſoit par ceux qu'ils ſe diſpoſoient à lui rendre, ſoit par bien d'autres titres également vagues qu'il relevoit avec emphaſe. Il ordonna de plus la reſtitution des fruits perçus par les deſſervans, avec dommages & intérêts. Edouard qui, tout intrépide qu'il étoit, aimoit mieux l'emporter par adreſſe que de vive force, feignit de reconnoître ſa faute, promit d'obéir au Pape, & cependant fit proroger le délai de quatre mois juſques bien avant dans l'année ſuivante: Clément VI ne vécut pas juſqu'à ce nouveau terme. Rain. an. 1352. n. 17.

En Aragon, les officiers royaux s'opposoient souvent à l'exécution des rescrits du Saint Siège, empêchoient les juges ecclésiastiques de procéder en conséquence, & quelquefois usoient des dernières violences pour leur faire abandonner ces procédures. Le Nonce Bernard d'Alagnon ayant prononcé une sentence d'excommunication contre des laïcs résolus qui refusoient déterminément de payer ce qu'on exigeoit d'eux pour la chambre apostolique, le Roi le fit d'abord arrêter & jeter dans une obscure prison. Les gardes le traînerent ensuite au haut d'une tour, d'où le tenant suspendu en dehors par les pieds, ils menaçoient de le précipiter à la vue de son père qui étoit en bas. Ils le forcerent, en cet état, à révoquer ses procédures. Sur ce trait seul, on peut évaluer tout à la fois la grossiéreté de l'ignorance, & l'imbécillité de la superstition populaire dans ces cantons.

Il fallut ensuite traiter de réconciliation, & Rome se contenta de déclarations spécieuses, de grandes & de vagues promesses. C'est ainsi que l'autorité s'anéantit, en voulant s'étendre, & qu'à force d'exiger, on se met en péril de ne plus rien retenir. Le Roi d'Aragon déclara que ce qu'avoit souffert le nonce, n'avoit

Rain. an. 1351. n. 26.

point été fait au mépris du Pape; il promit que dans les terres de son obéissance il n'empêcheroit point le libre exercice de la juridiction ecclésiastique, ni les fonctions des officiers pontificaux; il consentit à payer, avec les arrérages, le cens dû au S. Siège pour le royaume de Sardaigne & de Corse. D'un autre côté, il obtint pour les besoins de l'Etat la levée d'un subside, volontaire de nom, & forcé d'effet sur les prélats & les autres ecclésiastiques de son royaume. Dans ce traité, il supplie encore le Pape pour le bien de l'Eglise & le salut des ames, de renvoyer les bénéficiers qui sont en cour de Rome, & de les obliger à résider dans leurs Eglises; comme aussi de conférer les bénéfices & les prélatures aux naturels du pays.

On voit encore à quel point l'ignorance & l'imbécillité étoient parvenues dans ces climats, par les dogmes extravagans que réussissoit à y répandre un certain Nicolas, originaire de Calabre, mais habitué & comme naturalisé en Espagne. Il soutenoit qu'un Espagnol nommé Gonsalve, du diocèse de Cuença en Castille, étoit le Fils de Dieu, engendré au ciel de toute éternité, quoiqu'il parut avoir ici-bas un père & une mère; Emeric. Direct. p. 266.

qu'il ne mourroit point, mais que le S. Esprit s'incarneroit, & qu'alors Gonsalve convertiroit tout le monde; qu'il obtiendroit même, au jugement dernier, le salut des damnés. Enfin ce novateur fanatique distinguoit trois parties dans l'homme, l'ame faite par Dieu le Père, le corps ouvrage de Dieu le Fils, l'esprit créé par le S. Esprit. Il paroît néanmoins que ces absurdités impies furent étouffées, au lieu de leur origine.

On vit l'audace extravagante lever le front jusques sous les yeux du Pape, & dans un consistoire public. Un des cardinaux y laissa tomber adroitement une lettre qui ne manqua point d'être ramassée, & qu'on porta sur le champ au Pontife. Elle étoit d'un style emphatique, écrite au nom du Prince des ténèbres au Pape Clément qu'il nommoit son vicaire, & aux cardinaux qualifiés ses conseillers. Il relevoit les fautes communes à eux tous, & celles qui étoient particulières à chacun d'eux, les assuroit de son estime, & les exhortoit à la mériter de plus en plus, sur-tout en continuant à mépriser la vie pauvre & modeste des Apôtres. Il se plaignoit cependant que leurs enseignemens n'étoient pas conformes à leurs œuvres, & les pressoit de se montrer plus

lb. c. 48. Alb. Arg. p. 156.

conséquens, afin qu'il leur donnât un rang plus élevé dans son Empire. A la fin de la lettre, on lisoit ces mots: Votre mère la superbe vous salue, avec vos sœurs l'avarice, l'impudicité, & les autres vices, vos parens & amis, qui se vantent de prospérer en tous lieux par votre secours. Donné au centre des Enfers, en présence de nos grands officiers.

Le Pape & les cardinaux firent de cette insolente bouffonnerie, le mépris qu'elle méritoit: mais comme la satire étoit piquante par sa singularité même, & parce que les vices des prélats y étoient parfaitement caractérisés, il s'en répandit des copies sans nombre. Bien des personnes l'attribuerent à l'archevêque de Milan Jean Visconti, qui prétendoit couvrir ses vices en publiant ceux des chefs de la hiérarchie, & se venger ainsi des censures dont ils l'avoient frappé. Cependant il sollicita sa réconciliation, que le Pape lui accorda ainsi que l'investiture tant de Milan que de Bologne pour douze ans, à la charge de payer chaque année douze mille florins d'or; ce qui occasionna beaucoup de murmures.

L'autorité que Clément VI s'arrogeoit en Europe, il la portoit dans la même étendue jusqu'au centre de l'Asie. Des

deux légats qu'il avoit envoyés au Catholique d'Arménie, Antoine de Gaëte étant mort en route, & Jean de Coron, depuis archevêque de Pise, lui ayant rapporté les réponses des Arméniens, il les trouva obscures, & leur adressa une foule de questions qui ne pechent pas assurément par l'ambiguité, mais qui durent paroître bien étranges à des oreilles si peu façonnées aux maximes de Gratien & de ses commentateurs. Après leur avoir demandé s'ils ont pour l'Eglise Romaine la juste soumission que lui doit en effet tout Fidèle; Croyez-vous, poursuit-il, que S. Pierre ait reçu de Jésus-Christ la puissance exclusive de juridiction sur toute la terre; que la puissance des autres apôtres sur certaines provinces ait été toute entière soumise à la sienne, & que tous les Papes successeurs de S. Pierre aient la même puissance que lui? Croyez-vous qu'en vertu de cette puissance le Pape ait droit de juger immédiatement tous les Fidèles, & de déléguer à cet effet tels juges ecclésiastiques qu'il voudra? Croyez-vous que le Pape ne peut être jugé de personne que de Dieu seul, & qu'on ne peut appeler de ses jugemens à aucun autre juge? Croyez-vous qu'il puisse transférer les évêques, les abbés & les autres ecclé-

Rain an. 1351. n. 3.

ecclésiastiques, d'une dignité à l'autre, ou les dégrader & les déposer s'ils le méritent? Croyez-vous qu'il n'est soumis à aucune puissance séculière, même royale ou impériale, quant à l'institution, la correction & la destitution; & que lui seul peut faire des canons généraux, donner indulgence plénière, & décider les doutes en matière de foi? Sans entreprendre de qualifier chacune de ces questions ou de ces prétentions, ne pouvons-nous pas demander à notre tour, de quelle édification elles pouvoient être en Orient, ou plutôt quelle amertume d'émulation & quel scandale elles ne devoient pas y causer?

En Syrie, l'émir qui gouvernoit Damas pour le sultan d'Egypte, y fit mettre le feu en plusieurs endroits, & en accusa les Chrétiens, qui étoient fort riches dans cette ville. Plusieurs furent appliqués à la question, & par la violence des tourmens, quelques-uns se confesserent coupables. Un grand nombre, pour se tirer de péril, composerent à prix d'argent, avec le calomniateur sanguinaire, qui selon ses vues acquit par là des sommes prodigieuses. Quant aux autres, il leur proposa l'alternative, ou de renier J. C. ou de mourir en croix. Il y en eut M. VIII. 11. c. 53.

plusieurs qui apostasierent : mais la tache que ces Chrétiens esclaves de la fortune imprimoient à leur religion, fut réparée avec avantage par une troupe de vingt-deux qui firent admirer tout l'héroïsme des anciens martyrs. Ils furent cloués à des croix, où ils vécurent trois jours, pendant lesquels on les promena sur des chameaux dans les différens quartiers de la ville. On menoit le père crucifié devant son fils renégat, & le fils devant son père. Ces apostats conjuroient les martyrs avec effusion de larmes, de se soustraire à un tourment si cruel en professant la religion de Mahomet. Mais ceux-ci les repoussant avec indignation, & ne voyant plus que des corrupteurs dans leurs plus proches parens ; qu'il vous suffise, leur disoient-ils, de la honte & de la douleur que nous cause votre lâcheté : n'attentez pas nous à ravir les biens éternels, dont vous vous êtes dépouillés vous-mêmes. Si quelque chose peut nous affliger, c'est votre propre sort. Pour ce que nous endurons, ce nous est une faveur & un vrai plaisir, d'avoir quelque trait de ressemblance avec notre Sauveur. Ils expirerent dans ces sentimens, à la vue des Infidèles attendris. Le sultan ayant appris le forfait de son émir, le manda

sur le champ, & le fit couper en deux par le milieu du corps.

Le Pape Clément étant tombé dangéreusement malade, deux mois après avoir envoyé ses questions au Catholique d'Arménie, parut peu d'accord avec les principes qu'il y supposoit. Il avoit exigé qu'ils reconnussent que le Pontife Romain pouvoit décider lui seul d'une manière infaillible en matière de foi; qu'ils tinssent pour vrai & catholique, pour faux & hérétique, ce qu'il jugeoit tel, par la vertu conférée d'en haut à sa seule personne. Dans sa maladie au contraire, il reconnut que depuis qu'il occupoit la chaire pontificale, il pourroit lui être échappé dans l'enseignement des choses contraires à la vraie foi & aux bonnes mœurs. C'est pourquoi, dit-il, si cela est arrivé, nous le révoquons, & le soumettons à la correction du S. Siège. On voit par-là, si les Papes qui portoient le plus loin leur autorité, regardoient eux-mêmes comme de foi, tout ce qu'ils en disoient. Rain. an. 1351. n. 38.

Clément VI, toujours languissant depuis cette maladie, mourut le sixième de décembre de l'année suivante 1352, après avoir reçu les sacremens avec une piété exemplaire. On le transporta au monastère de la Chaise-Dieu, où il s'étoit fait

moine dès sa jeunesse & avoit choisi sa sépulture. Après sa mort, comme pendant sa vie, sa suite fut magnifique. On y vit, entre autres personnages du premier rang, cinq cardinaux de sa famille: appareil flatteur aux yeux de la chair & du sang, mais bien indifférent à la cendre qu'on honoroit, & bien amère peut-être à une ame réduite à n'avoir plus d'espoir qu'en ses œuvres. On reproche en effet à quelques-uns de ces neveux fortunés, d'avoir été indignes de leur illustration, tant par l'imbécillité de leur âge, leur inexpérience, leur incapacité, que par des mœurs scandaleuses. Matthieu Villani, en ce dernier chef, charge fortement le tableau de Clément même, qu'il accuse d'une dissolution incapable, non seulement de se contenir, mais de se cacher. Les femmes de qualité, selon cet historien, entroient chez ce pontife, aussi librement que les prélats; & particulièrement la comtesse de Turenne, arbitre absolue de la plûpart des graces pontificales. Quoique des imputations si bien articulées nous fassent présumer raisonnablement que la conduite de Clément VI n'étoit pas entièrement irréprochable, il faut néanmoins avertir que Matthieu Vil-

lani ne paroit pas moins prévenu que Jean son frère contre les Papes François.

Il est d'autant plus suspect en particulier sur le compte de Clément, qu'il ne voit rien en lui que d'odieux, à l'exception de sa science qu'il fait l'effort de donner pour médiocre ; tandis qu'une foule d'autres historiens lui accordent une érudition & des lumières supérieures, une extrême bienfaisance, un fond d'humanité, de bonté & de douceur, qui a fait dire à Pétrarque, Italien lui-même, que jamais personne n'avoit porté à plus juste titre le nom de Clément. Un particulier qui l'avoit grièvement offensé dans sa première condition, osa lui demander une grace extraordinaire quand il fut Pape. Clément se souvint de l'injure, & dit : Non, jamais on ne me reprochera de m'être vengé. Sur le champ, il accorda ce qu'on lui demandoit. Si ses bienfaits furent souvent le partage des grands, & l'ouvrage de la sollicitation des princes, il se montra plus généreux encore en faveur des pauvres ecclésiastiques. On assure que cent mille clercs indigens, accourus à son couronnement sur la publication qu'il avoit faite de ses dispositions à leur égard, la plûpart obtinrent successivement, ou des bénéfices, ou d'autres libéralités.

Carm. ad Joan. Columen.

Vit t. r. p. 264.

Ibid. p. 284.

Après la mort de ce Pape, les cardinaux, pour lui donner un ſucceſſeur, porterent d'abord les yeux ſur Jean Birel général des Chartreux, renommé pour l'éminence de ſes vertus, & fameux en particulier pour avoir inſpiré au Dauphin Humbert la réſolution de renoncer au ſiècle. Mais les qualités même qui avoient donné lieu à ce projet, en empêcherent l'exécution. On craignit qu'un ſolitaire accoutumé à ſuivre & à maintenir une diſcipline rigide, ne voulût mettre dans le ſacré collège une réforme peu aſſortie au goût du grand nombre. Le cardinal de Périgord dit, entre autres: Voyons, avant de faire ce choix, ſi nous voulons rentrer dans la ſimplicité de l'Egliſe primitive. Comptez que, peu de jours après ſon exaltation, le nouveau Pape enverra vos chevaux d'équipage à la charrue & aux voitures publiques. C'eſt un homme qui n'a rien de la foibleſſe humaine; c'eſt un lion quand il s'agit du ſervice de Dieu & de l'honneur de l'Egliſe. Le ſaint ſolitaire fut laiſſé dans ſa retraite, où il ne ceſſa de croître en vertus juſqu'à ſa dernière heure. Alors il fut un objet d'envie, pour le Pape qui lui avoit été préféré, & qui auſſi-tôt après ſon élévation avoit fait de vains efforts ſur la modeſtie de

Theatr. chron. ord Carth. p. 24.

ce saint religieux pour l'honorer de la pourpre Romaine. Plût à Dieu, dit le Pontife survivant en parlant du Chartreux défunt, plût à Dieu que le B. Jean fût en ma place, & moi dans la sienne!

Les cardinaux étant rassemblés pour cette élection, firent un compromis que chacun d'eux jura de confirmer s'il devenoit Pape, & qui tendoit à mettre des bornes à la puissance pontificale. Ils y convinrent que le Pape futur ne créeroit point de nouveaux cardinaux, jusqu'à ce que les anciens fussent réduits à seize; & qu'après cette réduction il n'en pourroit ajouter que quatre, pour faire en tout le nombre de vingt; que la création des cardinaux ne se feroit que de l'agrément de la plus grande partie du sacré collège; qu'aucun d'eux ne pourroit être arrêté ni dépossé, sans l'avis unanime de tous les autres; & qu'il ne seroit ni soumis aux censures, ni privé du droit de suffrage, ni dépossédé de ses bénéfices, sans le consentement des deux tiers d'entre eux; que le Pape ne s'empareroit de leurs biens sous aucun prétexte, soit de leur vivant, soit après leur mort; qu'il n'aliéneroit point, & ne donneroit ni à fief, ni à cens, ni à bail emphitéotique, les provinces, les villes, les châteaux, les ter-

Rain. an. 1352. n. 26.

res de l'Eglise Romaine sans l'aveu des deux tiers au moins des cardinaux; que selon le décret du Pape Nicolas IV, le sacré collège percevroit la moitié des revenus, des taxes, des amendes & de tous les émolumens de l'Eglise Romaine, sans nulle exception; & suivant la même loi, que les grands officiers, tant de la Cour pontificale, que des provinces & des domaines du S. Siège, ne seroient ni établis ni destitués que du consentement du plus grand nombre des cardinaux; que désormais aucun parent, ni aucun allié du Pape, ne seroit ni maréchal de cette Cour, ni gouverneur de ses grands domaines; que le Pape n'accorderoit à personne, ni décime, ni autres subsides, & ne feroit aucune réserve au profit de la chambre apostolique, sinon pour des causes reconnues justes par les deux tiers des cardinaux; enfin que s'il survenoit quelque difficulté pour l'intelligence de ces articles, le Pape en donneroit l'explication, de l'avis des deux tiers au moins des cardinaux.

Ce réglement qui nous laisse entrevoir différens abus de pouvoir dans le pontificat, y apportoit des remèdes assez convenables, nécessaires peut-être, & dignes d'être adoptés généralement s'ils eus-

sent été revêtus d'une autorité suffisante. Mais il donnoit atteinte à la supériorité de puissance que le Souverain Pontife a reçue de Dieu, & qui est indépendante de la volonté des cardinaux ses inférieurs. D'ailleurs, outre que les derniers Papes dans l'ordre des temps, n'ont pas moins d'autorité que leurs prédécesseurs, il avoit été défendu aux cardinaux par des constitutions expresses de Clément V & de Grégoire X, de traiter pendant la vacance du S. Siège d'aucune autre affaire que de l'élection du Pape. Les sermens contraires à ces dispositions devenoient par conséquent téméraires & sans force, comme préjudiciables à l'ordre canonique, & même au droit divin. Aussi entre les cardinaux, qui tous à la vérité jurerent d'observer leur compromis dans la crainte de rendre le conclave orageux, il y en eut plusieurs qui ajouterent cette restriction, *s'il est conforme au droit.* De ce nombre fut le cardinal Etienne Aubert, évêque d'Ostie & de Vélétri; ce qui ne l'empêcha point d'être élevé au pontificat, douze jours seulement après la mort de son prédécesseur.

Comme on apprit à Avignon, que le Roi Jean venoit à grandes journées, pour faire élire un Pape tout dévoué à ses in-

térêts; tandis que le conclave étoit libre, on se hâta de faire l'élection; & le mardi, dix-huitième de décembre 1352, on choisit Etienne qui prit le nom d'Innocent VI, & fut couronné le dimanche vingt-troisième du même mois. Dès le lendemain, il notifia sa promotion à tous les évêques, & à tous les princes du monde chrétien. Il étoit né près de Pompadour en Limousin, d'une famille qui lui doit tout son lustre, comme il ne dut lui-même son élévation qu'à sa probité singulière, à sa sagesse toute évangélique, & à l'intégrité reconnue de ses mœurs. Il fut d'abord professeur en droit à Toulouse, où il acquit assez de considération, pour être employé en des affaires importantes par le Roi Philippe de Valois, il parvint ensuite à l'évêché de Noyon, à celui de Clermont, & de là, au rang de cardinal.

Marten. Collect. ampliss. t. 1 p. 257 vit. t. 1. p. 236 & seq.

On s'apperçut bientôt à la Cour pontificale, qu'on avoit pour maître un observateur religieux des canons. Il commença par les mettre en vigueur dans son domestique. Un de ses Chapelains, déjà possesseur de sept bénéfices, & fondant de nouvelles espérances sur un protecteur parvenu à la papauté, vint lui demander un bénéfice pour l'un de ses ne-

veux. Vous en avez assez, lui dit le Pape non seulement pour faire un sort à votre parent, mais pour fournir à la subsistance de plusieurs pauvres serviteurs de Dieu, qui est le bienfaiteur de tous. Donnez le meilleur à votre neveu : des six qui resteront, choisissez-en trois pour vous, & quittez au plutôt les autres : je suis résolu à les conférer à trois pauvres clercs. Persuadé qu'en tout la vie du premier pasteur & de ceux qui l'approchent, doit servir d'exemple au reste du troupeau, il réduisit son train, sa table, toute sa dépense, & engagea les cardinaux à faire des retranchemens proportionnés.

Il supprima les réserves de bénéfices, qui se trouvoient multipliées à l'infini par la facilité & la libéralité de Clément VI. Il déclara les cardinaux inhabiles désormais à posséder les dignités des chapitres, à moins d'une dispense expresse & spéciale. Il abolit les commendes, comme une source d'avilissement pour les lieux saints & le culte divin, comme la ruine du zèle des ames, de l'hospitalité, de l'aumône, comme l'anéantissement de tous les biens spirituels & temporels des Eglises. Il obligea, sous peine d'excommunication, les prélats & les autres ecclésiastiques habitués à sa Cour, d'aller résider

dans leurs bénéfices. La maxime qu'il ne se lassoit point de répéter sur cet article, c'est que dans le bercail de J. C. jamais les mercenaires ne peuvent remplacer les pasteurs. Les auditeurs de Rote n'avoient eu jusques-là pour émolumens, que le casuel de leurs charges: il jugea cette tentation trop forte pour une probité commune. Quand on a faim, disoit-il, on prend, si l'on peut, le pain d'autrui. En conséquence, il leur fit assigner pour chaque mois des appointemens fixes. En même temps, il proscrivit l'abus honteux que d'autres officiers faisoient de leur autorité, soit en renvoyant absous à prix d'argent les meurtriers qui s'étoient accommodés avec les parens du mort, soit en tolérant les femmes publiques, moyennant une espèce de tribut. A toutes ces réformes, il ajouta une ordonnance très-sévère contre les jeux de dez ou de hasard.

Enfin, par une bulle en forme, il révoqua, comme attentatoire aux droits immuables du Siège Apostolique, le réglement que les cardinaux avoient fait au dernier conclave, & qu'il n'avoit souscrit qu'en cas qu'il ne fût point contraire à l'ordre hiérarchique. Dès-lors apparemment, il l'avoit jugé défectueux; &, bien

Rain. an. 1353. n. 29, 30.

au mal, il avoit cru pouvoir user de dissimulation, pour ne point occasionner de difficultés & de lenteurs dangereuses. Quoi qu'il en soit, il abrogea cet acte, & s'en exprima dans les termes les plus forts & les plus précis. Il déclara, de son autorité apostolique, que les cardinaux n'avoient pu le faire, qu'il étoit nul essentiellement, & que personne n'étoit tenu de l'observer. Avant même de donner cette bulle de révocation, il avoit annullé, par voie de fait, l'article du réglement qui empêchoit le Pape d'augmenter le nombre des cardinaux, en conférant cette dignité à son neveu Audouin-Albert. Mais, quelque fût le mérite d'Audouin, élevé depuis long temps, pour sa doctrine, à l'évêché de Paris, & de là transféré à Auxerre, puis à Maguelone; il seroit à désirer que tout autre qu'un parent eût été l'objet de cette dérogation. Mais ce fut toujours ici l'endroit foible des Papes, même vertueux; & Innocent VI, en quelques autres rencontres négligea pareillement de se tenir en garde contre cet écueil, le seul peut-être dont l'intégrité de sa réputation ait reçu quelque atteinte.

Les meilleures villes & presque toutes les places qui appartenoient en Italie à

l'Eglise Romaine, se trouvant occupées par une foule de tyrans & d'usurpateurs, le Pape Innocent y envoya le cardinal Gilles-Alvarès d'Albornos, revêtu de toute l'autorité de légat apostolique. Ce prélat, de la première noblesse de Castille, n'étoit pas moins distingué par sa capacité, sur-tout dans la science du droit, & avoit été fort cher au Roi Alfonse, onzième du nom, qui le choisit d'abord pour son chapelain, & le fit ensuite élever sur le Siège de Tolède, le premier d'Espagne. Mais il avoit été obligé de quitter le royaume, pour se soustraire à la fureur de Pierre IV, surnommé le Cruel, qui avoit succédé en 1350 à son père Alfonse. Il n'étoit point d'autre sûreté qu'un banniſſement volontaire, contre ce monstre de cruauté, qui fit massacrer en sa présence le prince Frédéric son frère, & son cousin Jean d'Aragon; qui commit le même attentat sur la Reine douairière de ce royaume, Eléonore de Castille, mère de Jean, & sa propre tante; qui égorgea de sa main le Roi de Grenade, venu sur la foi d'un sauf-conduit pour lui faire hommage; qui fit enfin mourir la Reine son épouse, Blanche de Bourbon, après avoir fait endurer à cette princesse, la plus accom-

plie de son siècle, pendant huit ans de prison, une suite d'indignités beaucoup plus insupportables que la mort. L'Archevêque de Tolède avoit déplu à ce barbare Monarque par l'endroit le plus sensible, en prenant généreusement le parti de la Reine maltraitée.

Dans la bulle de légation qu'Innocent lui donna pour l'Italie; c'est avec la plus vive douleur, lui dit-il, que nous voyons la division regner depuis si long-temps en Lombardie, en Toscane & dans les contrées voisines; d'où suivent les meurtres, les ravages, la dégradation du culte divin, le pillage des églises & des lieux qui en dépendent, le mépris de la liberté ecclésiastique, &, ce qui est pire encore, l'esprit de schisme & d'hérésie. Cependant les affaires de premier ordre qui nous retiennent en-deçà des monts, nous empêchent de nous porter en personne dans les lieux chéris où tend sans cesse l'ardeur de nos vœux. C'est pourquoi nous vous commettons en notre place, pour y rétablir la paix, & procurer en toutes choses le bien de la religion. Avec de si grands pouvoirs, le légat ne trouva dans toute l'Italie que deux places de l'Eglise Romaine où il pût demeurer en sûreté; savoir, Montefiascone dans le

Rain. an. 1353.

patrimoine de S. Pierre, & Monte-Falco dans le duché de Spolète. De là, il étendit un peu sa puissance. Mais, quelle que fût son habileté, ses progrès furent médiocres, & ses foibles succès encore moins solides. La paix Chrétienne qu'il s'agissoit de rétablir, ne peut être que l'ouvrage du Ciel, qui n'accorde pas l'abondance de ses bénédictions à un genre de fonctions qui ne se supplée point.

Après un an de légation, Gilles d'Albornos avoit si peu pacifié l'Italie, que l'Empereur Charles de Luxembourg, qui vouloit s'y faire couronner, n'avançoit qu'en tremblant au milieu des factions qui en agitoient sur sa route toutes les contrées. Le Pape écrivit à son légat d'aider ce Prince, non seulement de ses conseils, mais de ses forces : recours mal assorti sans doute à la dignité du successeur des Césars, mais analogue à l'état modeste de ces Empereurs qui ne l'étoient que par la protection des Papes. Les effets surpasserent néanmoins les espérances de Charles. Il se contentoit de recevoir à Monza, dans le diocèse de Milan, la couronne de fer ou du Royaume de Lombardie, dont l'investiture, selon la coutume, devoit précéder le couronnement impérial. Mais Jean Vis-

conti, archevêque & prince de Milan, ayant été surpris dans ces conjonctures d'une mort si soudaine, qu'il ne put régler la succession de ses Etats entre ses trois neveux; on négocia si bien auprès de ces jeunes princes, qui s'accordant parfaitement ensemble, avoient déjà fait élire un archevêque de leur maison, nommé Robert, que ce prélat, loin de s'opposer au couronnement de l'Empereur Charles, le couronna lui même le 6 de janvier 1355, non à Monza, mais à Milan même, dans l'Eglise de S. Ambroise. M. Villan. iv. 25. Rain. 1355. n. 1.

Le jour de Pâque, cinquième d'avril de cette même année, Charles fut couronné Empereur à Rome, par le cardinal Bertrand, évêque d'Ostie, venu exprès d'Avignon. Ce prélat couronna aussi l'impératrice Anne, arrivée pour cela d'Allemagne, sur le bruit des progrès de l'Empereur son époux. Après la cérémonie, l'Empereur, fidèle à la promesse qu'il avoit faite de sortir de Rome le même jour, monta à cheval sous prétexte de chasse, & alla coucher à S. Laurent hors de la ville. Il accomplit avec le même scrupule, & confirma par des actes authentiques tous les autres engagemens qu'il avoit contractés, soit avec Clément VI, soit avec Innocent.

Il y eut dans le même temps une révolution nouvelle dans l'Empire chancelant de C. P. Peu content de sa première usurpation, Jean Cantacuzène avoit encore fait couronner son fils Matthieu, & ne laissoit que le vain titre d'Empereur à Jean Paléologue son gendre, qu'il tenoit comme relégué à Thessalonique. Celui-ci n'avoit ni troupes ni argent: mais tous les cœurs étoient pour lui, animés par la justice de ses droits contre l'oppresseur de cet auguste pupille, & par toutes ses qualités aimables & estimables, auxquelles son propre rival n'a pu s'empêcher de rendre témoignage. Les auteurs qui l'ont donné pour un prince sans activité & sans génie, l'ont jugé précipitamment sur le temps où son tuteur tyrannique le tenoit sans autorité, & ne lui laissoit prendre aucune connoissance des affaires. Le torrent des historiens au contraire lui attribuent beaucoup de sensibilité & de générosité, un esprit vif, un jugement sain, de la prudence, de la pénétration; & le peignant d'un seul trait, en le représentant comme un des plus beaux hommes de son siècle, & de ce genre de beauté qui relève la majesté du trône, ils lui donnent une ame encore plus belle que son corps. C'est celui des

Cantac. l. iv. c. 1.

M. Vill. l. 4 & 7. fol. l. 7. Du Cang. Hist. const l. 8.

Empereurs Grecs, qui fut surnommé à plus juste titre Calo-Jean, ou le Beau-Jean.

Quoi qu'il en soit, toute la politique & la défiance de Jean Cantacuzène se vit tout à coup enveloppée, pour ainsi dire, dans les filets de ce jeune prince qui n'avoit pas vingt-trois ans, ou du moins dans ceux de ses habiles & généreux partisans. François Cataluze, noble Génois & puissamment riche, établi à C. P. avec beaucoup de gens de sa nation, donna si bon ordre à tout, sans que Cantacuzène s'en apperçut, que les Grecs aussi bien que les étrangers prirent tout à coup les armes en faveur de Paléologue, arrivé de nuit avec une seule galère au mois de janvier 1355. Sans laisser à son ennemi le temps de se reconnoître, le jeune Empereur suivi de cette multitude marcha au palais, où il le surprit avant qu'il eût pu seulement se mettre en défense. Cantacuzène se parant d'un détachement forcé, & dans la crainte d'un sort plus fâcheux, déclara qu'il avoit pris depuis long-temps la résolution de quitter les grandeurs du monde pour la vie monastique, & demanda pour toutes conditions la liberté de l'accomplir. On applaudit à une vocation venue si à propos; & dès le lendemain

le nouveau proſélyte ayant dépoſé dans le palais les ornemens impériaux, endoſſa un habit de moine, & changea ſon nom de Jean en celui de Joſeph. Sa femme Irène prit auſſi l'habit de religieuſe, avec le nom d'Eugénie. C'eſt ainſi que les écrivains déſintéreſſés rapportent cet évènement, préſenté d'une manière un peu différente par Jean Cantacuzène lui-même, qui, après quelques vaines tentatives pour rétablir ſes affaires, tâcha de s'accommoder à ſon nouveau genre de vie. Il s'y rendit célèbre par ſes productions littéraires, & ſur-tout par une très-bonne hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé ſous le regne de ſon prédéceſſeur Andronic, & ſous le ſien propre. Matthieu ſon fils ſe ſoutint encore quelques mois, puis fut contraint de ſuivre dans le cloître l'exemple de ſon père qu'il imita auſſi dans le métier d'auteur. C'eſt ainſi que pour deux Empereurs très-médiocres, la Grèce acquit deux écrivains eſtimables.

M. Villan. iv. 46. Cantac. iv. 38, 42, &c.

Le premier uſage que Jean Paléologue fit de ſa puiſſance, après l'avoir recouvrée, ce fut de ſignaler ſa reconnoiſſance envers le généreux Génois qui en avoit procuré le rétabliſſement. Meſurant la récompenſe ſur ſa propre généroſité & ſur la grandeur du ſervice, il lui donna

sa sœur en mariage, avec la principauté de l'Isle de Mételin. Peu après, suivant le conseil de l'Impératrice sa mère Anne de Savoie, il traita de réunion avec l'Église Romaine, en des dispositions qu'on a lieu de croire plus sincères que celles de la plûpart de ses prédécesseurs. Il commença par traiter avec Paul, archevêque de Smyrne & nonce du Pape; puis il donna une bulle d'or, qui portoit ce qui suit: Je jure sur les saints évangiles de rendre, comme les autres Chrétiens, au Souverain Pontife de l'Eglise Romaine & de l'Eglise Universelle, l'obéissance que lui doivent tous les Fidèles. Dans l'espace de six mois, je ferai tout mon possible, pour engager mes sujets par les voies de la douceur à suivre mon exemple; & après ce terme, j'userai d'autorité pour y réduire les indociles. Je donnerai au nonce Romain un palais & une église dans C. P. avec pouvoir de conférer des bénéfices aux ecclésiastiques qui abjureront librement le schisme: il y aura aussi trois collèges où l'on enseignera le Latin à la jeunesse, principalement aux enfans de maison noble. Je donnerai en particulier à mon fils aîné un maître de rite Romain, pour lui enseigner la langue & les lettres Latines. Que

Rain. an. 1355. n. 33 & seq. Mf. Privil. Rom. Eccl. ex bibl. Vat.

ſi le Pape veut envoyer préſentement trois galères, je lui en renverrai une, avec ce fils mon futur ſucceſſeur, comme un otage donné à S. Pierre, & comme le fils adoptif du Pape qui pourra lui choiſir une femme, ainſi que des tuteurs & des curateurs, & lui tranſporter mes droits ſur l'Empire, en cas que je n'accompliſſe pas mes promeſſes.

Pour toutes ces conditions, Paléologue ne demandoit, avant leur pleine exécution, que cinq cens hommes d'armes & mille hommes de pied, avec une partie de l'argent néceſſaire à l'entretien de forces plus conſidérables qu'il eſpéroit pour la ſuite. Rien ne fait mieux ſentir à quelles extrémités ſe trouvoit réduit l'Empire d'Orient. Tout modique cependant qu'étoit l'objet préſent de ces demandes, les factions de l'Italie, l'affoibliſſement de l'Allemagne, les agitations cauſées en Eſpagne par les excès de Pierre le Cruel & de ſon digne émule Pierre le Mauvais de Navarre, l'acharnement du Roi d'Angleterre contre les François, en un mot les guerres & les troubles de tout le monde Chrétien mirent le Pape hors d'état de procurer un ſecours ſi foible à Jean Paléologue. Tout ce qu'il put en ſa faveur, ce fut d'écrire

aux Vénitiens, aux Génois, au Roi de Chypre & au grand-maître de Rhodes, des lettres de recommandation qui ne furent encore suivies d'aucun effet.

Cependant, comme Innocent VI avoit fort à cœur cette affaire dont il concevoit de grandes espérances pour la religion, il envoya quelque temps après à l'Empereur, un légat qui ne pouvoit être mieux choisi pour accréditer la foi Romaine en Orient. C'étoit le B. Pierre Thomas, de l'ordre des Carmes, né au sein de l'indigence dans une campagne du diocèse de Sarlat en Périgord, mais déjà illustré par les plus importantes & les plus heureuses légations. Ce fut une fortune pour lui, d'être admis à la profession religieuse: ce qu'il obtint par son habileté dans les lettres, qu'il n'avoit cependant étudiées qu'en vivant de son travail & de quelques aumônes. Son père étoit si pauvre, que ne pouvant nourrir deux enfans qu'il avoit, un fils & une fille, Pierre fut obligé d'aller chercher à vivre dans un bourg voisin, où, en mendiant, il ne laissoit pas de fréquenter les écoles. Quand il fut religieux, ses supérieurs l'envoyerent étudier à Paris; & il y fit des progrès si extraordinaires, qu'on l'exempta de deux années d'é-

Boll. 29 jan. p. 995 &c.

preuve, sur le nombre de celles qui étoient requises pour le doctorat. Cependant il eut encore à surmonter le désavantage de la figure. Il étoit de petite taille, & de mine si commune, qu'ayant été fait procureur de son ordre, & se trouvant à Avignon où résidoit alors le général, celui-ci avoit honte de le mener au palais, & de paroître avec lui devant les cardinaux. Par hasard, il vint à la connoissance du cardinal de Périgord, que ce pieux & savant religieux étoit né dans cette province. Ce prélat, flatté que de si rares talens eussent pris naissance dans les domaines de ses pères, le voulut voir, & l'invita à sa table. Après le repas, on agita une question, suivant les mœurs du temps & l'usage plus particulier encore des cardinaux. Pierre Thomas, dans cet exercice d'esprit, répondit à toute l'attente de son protecteur, qui ne pensa plus qu'à le produire dans les chaires & les assemblées les plus honorables.

Il fit la guerre aux vices, avec toute la liberté que donne la haute vertu. Il ne craignoit pas de les attaquer, par les deux endroits les plus critiques; c'est-à-dire en n'épargnant ni le faste de la prélature, ni les vaines parures des femmes

mes mondaines. Mais comme toutes ſes paroles, ſelon le naïf & pieux auteur de ſa vie, étoient viſiblement dictées par une charité prête à endurer le martyre pour tous ceux qu'il reprenoit, il en recueillit les fruits les plus ineſpérés, & captivoit plus fortement de jour en jour l'affection publique. Il étoit ſi chéri de tous les ordres de citoyens, que ſon couvent d'Avignon manquant un jour de ſubſiſtance, il alla quêter par la ville, & rapporta le ſoir plus de mille florins. Le Pape Innocent ne lui connoiſſant pas moins d'habileté pour les affaires que pour le ſalut des ames, l'employa ſucceſſivement aux légations de Naples, de Gênes, de Milan; il le pourvut des évêchés réunis de Patti & Lipari en Sicile, l'envoya par honneur en Italie vers l'Empereur Charles, au Roi des Raſciens, peuples altiers de l'ancienne Pannonie, auxquels ſon héroïque fermeté rendit au moins reſpectable la foi Romaine, puis aux Vénitiens, au Roi de Hongrie, & enfin à l'Empereur Jean Paléologue.

Le Légat, à ſon arrivée, n'ayant pas trouvé ce prince à C. P. alla le joindre à l'armée, où le tumulte & les embarras de la guerre n'empêcherent point qu'il ne fût reçu très-honorablement, & qu'on ne

s'occupât de l'objet religieux dont il étoit chargé. L'Empereur, de l'aveu & par le conseil des grands, confirma de bonne grace tout ce qu'il avoit promis, protesta de son obéissance, de sa fidélité, de son dévouement à l'égard du S. Siège, & se lia par un serment formel, fait entre les mains du légat, en présence de plusieurs évêques. Le plus tôt qu'il lui fut possible, il écrivit en ces termes au Souverain Pontife : Nous travaillons, de tout notre cœur & de tout notre pouvoir, à la réunion de notre Eglise avec la Sainte Eglise Romaine. Je vois avec douleur l'impossibilité où j'ai été jusqu'à présent, de lui soumettre tous mes sujets ; mais ils ne me sont pas tous fidèles, & ne m'obéissent point à moi-même. Je ne doute pas cependant que je ne réussisse à tout accomplir, si par le secours que vous me faites espérer, vous secondez enfin mon zèle, qui ne peut vous être suspect. Je tiens de mes pères mon attachement à l'Eglise Romaine. Vous savez que ma famille l'a signalé, dès l'origine de sa puissance ; & que l'Empereur mon trisaïeul ; c'est-à-dire Michel Paléologue, est mort dans l'obéissance des Pontifes Romains. Je voulois vous envoyer mon fils ; ce que votre légat n'a pas jugé à

propos pour le présent. J'espère néanmoins que cette partie de moi-même vous joindra bientôt ; & plût à Dieu que je pusse aller en personne rendre à Votre Sainteté les hommages que je reconnois lui devoir ! Quant à notre patriarche, n'ayez aucune inquiétude : je le ferai déposer, & on lui substituera un sujet que je sais être fidèle au S. Siège. Ce patriarche, contraire à l'union, étoit Caliste, successeur d'Isidore, & Palamite ou Quiétiste comme lui. Jean Paléologue remercia enfin le Pape, de lui avoir envoyé un médiateur légat, du zèle & de la prudence de Pierre Thomas. Il m'a donné, dit-il, beaucoup de consolation, ainsi qu'aux Grecs & aux Latins, qui par ses instructions ont été convertis, ou confirmés dans la vertu.

Le saint légat ayant affermi l'Empereur dans ces dispositions, passa jusqu'à l'Isle de Chypre, où il fut reçu avec distinction par le Roi Hugues de Lusignan qui vint au devant de lui jusqu'à Famajouste, & le conduisit jusqu'à Nicosie lieu de sa résidence. Pierre en peu de temps se rendit si vénérable & si cher à cette cour, qu'y étant tombé malade, la Reine elle-même lui voulut préparer à manger. Après sa guérison, il alla à Jérusalem, & osa y

prêcher publiquement. Les Infidèles pénétrés de respect, ne se mirent pas seulement en devoir de l'empêcher : mais le sultan d'Egypte, devenu furieux à cette nouvelle, fit couper la tête à l'émir ou gouverneur. Heureusement, le Saint étoit déjà hors de Jérusalem, & de tout péril. Il ne tarda point à revenir vers le Pape Innocent, qui, pour lui faire déployer toute l'étendue de ses talens, lui donna la légation universelle de Chypre & des provinces voisines. Pour l'aider à soutenir cette dignité, il le transféra à l'évêché de Coron en Morée, plus riche que celui de Patti, & d'ailleurs plus proche des pays de sa légation.

Rain. an. 1359. n. 16.

Vit. Joan. Rusbr.

Dans le même temps, Jean Ruisbroc, prêtre & chanoine régulier, se rendit fameux par son exposition des principes de la théologie mystique, & des manières diverses de faire l'oraison. A l'âge de douze ans, il avoit commencé à étudier sous la conduite d'un de ses parens qui étoit ecclésiastique : mais trois ans après, n'ayant guère appris que les principes de la grammaire, il renonça aux études humaines, pour se donner tout entier à celle de la sagesse divine, & à la pratique de la vertu. Il vécut dès lors dans une étroite retraite, depuis même

qu'il eut été ordonné prêtre à l'âge de vingt-quatre ans, uniquement occupé des fonctions de la vie ascétique, ne parlant presque pas, & négligeant tellement son extérieur, qu'il servoit souvent de risée aux gens du monde. Il avoit déjà soixante ans, & s'étoit rendu célèbre par quelques livres de spiritualité, quand il se fit chanoine régulier à Vauvert près de Bruxelles, où il ne tarda point à être élu prieur. Là, sa méthode ordinaire pour la composition étoit de s'enfoncer dans la forêt de Soignies qui en est proche, & d'écrire, comme sous la dictée de l'Esprit Saint, quand il s'en croyoit inspiré. Gérard le Grand, fondateur de la congrégation de Windesheim & savant théologien, l'étant venu voir, & l'avertissant que ses écrits occasionnoient beaucoup de murmures; Maître Gérard, lui répondit-il paisiblement, soyez sûr que je n'y ai pas tracé un seul mot, sans un mouvement du S. Esprit & l'assistance de l'adorable Trinité. Il étoit quelquefois plusieurs semaines sans écrire, & quand il reprenoit son travail, quoiqu'il eût oublié ce qui précédoit, son discours étoit aussi suivi que s'il ne l'avoit pas interrompu. Comme il savoit peu de Latin, il écrivoit dans sa langue ordinaire; c'est-

à-dire en Flamand ou bas Allemand : mais il a été traduit en Latin ; & c'eſt ainſi que nous l'avons. Sa réputation lui attira, avec pluſieurs perſonnes de marque de l'un & de l'autre ſexe, une foule de docteurs, entre leſquels on vante ſur-tout Jean Tolère. Ce pieux & ſavant Dominicain l'avoit en grande vénération ; & quoiqu'il fût bien plus grand théologien que Rusbroc, il diſoit avoir beaucoup avancé auprès de lui dans la ſcience de la vie contemplative : ce qui n'empêcha point que ces ouvrages de myſticité n'excitaſſent encore beaucoup de rumeurs & d'altercations.

Rain. an. 1355. n. 38.

Mais le régime & les privilèges des ordres mendians occaſionnerent alors des diſputes beaucoup plus ſérieuſes. Richard Fiſraud ; c'eſt-à-dire fils de Raoul, archevêque d'Armarch & primat d'Irlande, après s'être déclaré contre eux dans ſon île, paſſa dans celle d'Angleterre, où déjà ils étoient attaqués par le clergé. Il fut invité à prêcher à S. Paul de Londres, & publia ſes ſentimens avec liberté. Cette démarche d'un prélat commis en quelque ſorte par le clergé Britannique, illuſtré depuis long-temps par ſa doctrine dont il avoit donné des preuves étant chancelier de l'univerſité d'Oxford,

Valſing. p. 173. Vading. an. 1357. n. 3.

doué de vertus si recommandables, que sa mémoire est encore en vénération à Dundale lieu de sa naissance; un pareil éclat mit en mouvement tous les FF. Mineurs de la Grande-Bretagne, & le gardien du couvent d'Armarch traduisit l'archevêque au tribunal du Souverain Pontife.

Richard entreprit sans hésiter le voyage d'Avignon, & se présenta au consistoire, où il plaida lui-même sa cause. Il rendit un compte exact de ce qu'il avoit avancé dans sept ou huit sermons, & le réduisit à deux chefs principaux; savoir la mendicité des FF. Mineurs, & l'usage où ils étoient d'administrer la confession, la prédication & la sépulture au commun des Fidèles. Or me voici tout prêt, reprit-il, à soutenir à ce sujet tout ce que j'ai dit en chaire. Entrant aussi-tôt en preuve; j'ai prétendu, Saint Père, ajouta-t-il, & je prétends encore que les FF. Mineurs vont au delà de leur règle, par leur manière de pratiquer la mendicité volontaire & perpetuelle; que personne même suivant les maximes de la piété & de la discrétion chrétienne, ne peut s'engager à cette sorte d'observance; parce que J. C. bien que toujours pauvre durant sa vie mortelle, n'a jamais

mendié volontairement, & loin d'y engager perſonne, a enſeigné qu'on ne le doit pas faire. Cette dernière propoſition, donnée en preuve, avoit ſans doute beſoin d'être prouvée elle-même : ce que Richard fait d'une manière plus ſubtile que ſolide ; ſans réfléchir qu'il lui ſuffiſoit de s'en tenir à la négative, touchant l'exemple de l'enſeignement du Sauveur par rapport à la mendicité volontaire ; puiſqu'il étoit impoſſible de le prouver. Il raiſonne plus conſéquemment, quand, du teſtament de S. François qui commande expreſſément le travail, il conclut que les enfans ne doivent pas ſe faire un uſage habituel & invariable de mendier.

Quant à la confeſſion, il avance qu'il eſt plus sûr & plus utile à chacun, de la faire à ſon curé, qu'aux FF. Mendians, & il entreprend de le prouver ainſi. Je penſe, dit-il, avoir par an dans mon diocèſe environ deux mille excommuniés : or il s'en préſente à peine quarante, ſoit à moi, ſoit à mes pénitenciers ; & tous reçoivent les ſacremens. La perſuaſion commune, c'eſt qu'ils ſont abſous par les Frères, qu'on accuſe de ſubvenir à leur pauvreté par les confeſſions, & de n'impoſer pour pénitence que des aumônes

à leur profit. En effet, a-t-on jamais ouï dire qu'ils aient imposé quelques dons relatifs au bien public, par exemple à la réparation d'une église paroissiale, à la construction d'un pont ou d'un chemin qui y conduise? Leur intérêt propre au contraire est si concentré, est tellement exclusif, que chacun d'eux ne pense qu'à son ordre, & qu'une aumône appliquée aux FF. Prêcheurs par les FF. Mineurs est encore un trait d'édification à désirer. Mais depuis que les uns & les autres ont obtenu le privilège de confesser, de prêcher, de donner la sépulture; au lieu de leurs anciennes & modestes retraites, ils ont élevé des monastères semblables à des palais, & se sont procuré des commodités inconnues à leurs pères. Un autre inconvénient, qui pour le clergé résulte des privilèges demandés par les FF. Mineurs contre la défense expresse de S. François, c'est qu'ils se sont emparés de la conscience de la plûpart des jeunes gens. Soit dans les universités, soit même dans le sein des familles, ils les gagnent par de petits présens & par mille artifices, pour les faire entrer dans leur ordre: après quoi, ils ne leur permettent plus de sortir, pas même de parler sans témoins à leurs plus proches pa-

rens, jusqu'à ce qu'ils aient fait profession : manège qui détourne les pères d'envoyer leurs enfans aux études, qui fait déserter les écoles, & cause aux sciences un dommage inconcevable. Dans ma jeunesse, Oxford comptoit encore trente mille étudians : il ne s'y en trouve pas six mille aujourd'hui.

Cependant, tout vif antagoniste que l'archevêque d'Armarch se montroit des religieux mendians, comme il étoit solidement pieux & d'une doctrine irréprochable ; il déclara qu'il ne demandoit point la suppression de ces ordres, mais seulement qu'on les réduisît à la pureté de leur institution. Il s'efforça même de faire voir, que dans tout ce qu'il avoit allégué il n'y avoit rien de contraire aux bulles que les Papes avoient publiées en leur faveur.

Ce grand procès, après un an de durée en cour de Rome, n'y fut pas encore jugé définitivement. Le Pape Innocent crut ne devoir donner qu'une bulle provisionnelle, qu'il adressa au corps épiscopal de la Grande-Bretagne, & qui défendoit pendant le cours de cette instance de troubler les FF. Mendians dans la possession de confesser, de prêcher, d'enterrer, & de recevoir des aumônes.

L'affaire traînant ainsi en longueur, & le représentant des évêques d'Angleterre n'en recevant plus les secours qu'ils lui avoient promis, il fut obligé d'en abandonner la poursuite. Il se retira aux Pays-Bas, apparemment pour retourner chez lui, & mourut à Mons en Hainaut. Cependant les FF. Mendians obtinrent la confirmation de leurs privilèges, au moyen de l'argent qu'ils répandirent dans la cour pontificale, selon Thomas Valsingan, auteur Anglois & contemporain, mais religieux Bénédictin, peu favorable aux Mendians, & d'ailleurs fort enclin à la satire.

Ces imputations & ces démêlés n'empêcherent pas que deux princes de maison royale n'entrassent alors en des ordres mendians. Pierre infant d'Aragon, fils du Roi Jacques II & de Blanche de Sicile, pourvu du comté de Ribargorça, & marié depuis plusieurs années à Jeanne de Foix dont il eut quatre enfans, avoit déjà signalé sa piété en fondant près de Tarragone un hôpital fameux qu'on nomma l'hôpital du Prince. Sa femme étant venue à mourir, il renonça aux grandeurs du monde, partagea ses biens entre ses trois fils, & entra chez les FF. Mineurs à Valence. Il obtint dispense du

Vit pp. t. 1. p. 342. Vading. an 1358. n. 2.

Pape, pour faire profession avant que l'année du noviciat fût accomplie. La cérémonie s'en fit avec autant d'édification que de solemnité, en présence d'une noblesse nombreuse. Il vécut encore au moins vingt ans depuis, avec une persévérance & une régularité qui ne se démentirent jamais.

Charles comte d'Alençon, fils d'un frère de Philippe de Valois & cousin-germain du Roi Jean, embrassa dès sa jeunesse l'institut des FF. Prêcheurs. Son père, nommé Charles aussi bien que lui, ayant été tué à la malheureuse affaire de Créci, Marie d'Espagne sa mère fut d'autant plus affligée de la résolution du jeune prince, qu'il étoit l'aîné de sa famille. Elle écrivit au Pape, & lui représenta, comme au père commun des Chrétiens, les malheurs auxquels la retraite du comte exposoit ses domaines & ses vassaux, vu les troubles qui infestoient sur-tout ces contrées. Innocent fit examiner la vocation du jeune prince, afin de l'en détourner si c'étoit une légéreté de son âge, mais aussi pour l'y confirmer si elle étoit solide. Elle fut sans doute approuvée, puisqu'il y persévéra. On l'éleva dans la suite sur le siège archiépiscopal de Lyon, où, contre les

Rzov. an. 1350. n. 2.

entrepriſes des princes même de ſon ſang, il ſoutint les droits de ſon Egliſe, avec une fermeté digne de ſon auguſte origine.

Le Pape Innocent, avec les domaines de l'Egliſe uſurpés ou dévaſtés de toute part, ne pouvant fournir à l'entretien & aux charges de ſa dignité, imagina de lever le dixième dénier ſur tous les revenus eccléſiaſtiques de l'Allemagne. A la nouvelle de cette exaction inouie, le clergé des métropoles de la première Germanie, Mayence, Trèves & Cologne, avec différens abbés, ſe raſſembla précipitamment, & tout d'une voix conclut à ne rien accorder. Ils écrivirent auſſitôt après aux autres provinces de la nation, dont ils attirerent à leur ſentiment tous les prélats, tous les eccléſiaſtiques & tous les moines. L'Empereur Charles, de ſon côté, s'empreſſa de convoquer à Mayence tous les princes de l'Empire, avec les hommes les plus doctes, afin de s'oppoſer efficacement à une entrepriſe de cette conſéquence.

a vit. Inn. pag. 350. Chron. Hirſ. p. 234.

Conrad d'Alzeia, chancelier du comte Palatin, eut charge de parler pour le clergé, & dit en ſubſtance: Arrêtons à ſon principe le mal tout nouveau qui ſe déborde ſur nous, & repouſſons au moins

cette partie du joug accablant & honteux que l'on nous impose. Assez & trop long-temps les Romains ont regardé l'Allemagne comme une mine d'or, pour l'épuisement de laquelle ils ne cessent d'inventer des manipulations de toute espèce. Que nous donnent-ils en échange, sinon du papier & des paroles? La cour de Rome est un gouffre, où vont se perdre toutes nos richesses. Des ruisseaux d'or & d'argent y affluent sans cesse d'Allemagne, dirai-je pour l'impétration ou pour l'achat des bénéfices, pour la confirmation des prélats, pour la poursuite des procès, pour les appelations multipliées à l'infini, pour les dispenses, pour les absolutions, pour les indulgences, pour les privilèges, en un mot pour des servitudes sans nombre, décorées du beau nom de graces. De toute antiquité, les métropolitains ont confirmé l'élection des évêques leurs suffragans: Jean XXII, dans notre âge, les a violemment dépouillés de ce droit. N'est-ce point assez pour ses successeurs, que la collation de tous les bénéfices? Souffrirons-nous qu'ils en raviſſent encore les fruits à ceux qui en ont toute la charge?

Ce début emporté monta presque sur le même ton l'Empereur & les grands.

Le lendemain, ils appelerent Philippe de Cabaſſole, évêque de Cavaillon, chargé de cette légation épineuſe, & lui dirent ſéchement, que jamais le clergé n'entendroit à une impoſition auſſi étrange. On ajouta que l'Empereur étoit ſur-tout indigné, de ce que le Pape s'adreſſoit pour cela aux Allemands plutôt qu'aux autres nations. Ce prince, prenant lui-même la parole avec chaleur: Seigneur évêque, dit-il au légat, d'où vient que le Pape demande au clergé tant d'argent, & ne ſonge point à le réformer? Vous voyez comment ils vivent; vous voyez leur hauteur, leur luxe, leur faſte inſolent.

En parlant ainſi, il fixoit les yeux ſur Conrad de Falqueſtein, chanoine de Mayence, qui durant le ſchiſme de cette Egliſe avoit été coadjuteur de l'Archevêque Henri de Buſman. Il s'approcha du chanoine, lui prit ſur la tête un chaperon magnifique, orné d'or & de pierreries, lui donna le ſien qui n'étoit que d'un ſimple drap, & mettant celui de Conrad ſur ſa propre tête; que vous en ſemble, dit-il aux aſſiſtans? avec ce chaperon, ne ſuis-je pas plus ſemblable à un chevalier qu'à un eccléſiaſtique? Puis reprenant ſon chaperon & un air de ſé-

vérité, il dit à l'archevêque Gerlac : Nous vous ordonnons, par la foi que vous nous devez, de réformer votre clergé suivant les canons. S'il est des rebelles & des réfractaires, vous saisirez les fruits de leurs bénéfices au profit du fisc, &, s'il en est besoin, vous userez contre eux de la prison. Charles donna le même ordre aux autres évêques, & usant de la constance nécessaire contre des abus invétérés, après la diète, il écrivit encore aux prélats, dont il menaça de punir la négligence, en mettant les revenus ecclésiastiques en séquestre dans la main des princes laïcs.

Ces idées de séquestre se présentèrent au Pape, comme un renversement de la dignité de l'Eglise & des libertés ecclé-
Rain. an. 1359. n. 31. siastiques. Il écrivit à l'Empereur qu'il louoit son zèle ; mais qu'il trembloit en même temps, que les effets ne répondissent point à la droiture de ses intentions ; qu'au lieu de menaces & d'entreprises de la part des séculiers contre l'ordre clérical, il falloit exciter les prélats qu'on y jugeroit les plus propres à faire leur devoir contre le clergé, & qu'ils le feroient avec succès, quand ils seroient secondés par la puissance qui doit appuyer leurs droits, & non pas les exercer. Le Pape

s'efforça aussi-tôt de réveiller le zèle des premiers prélats, & écrivit en ces termes aux archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, de Brême & de Saltzbourg : Il nous est revenu depuis peu, que dans vos provinces quelques ecclésiastiques, & même des évêques, oublient la sainte prééminence de leur état, pour prendre des mœurs séculières, qu'ils participent aux joûtes, aux tournois, & aux autres exercices militaires ; qu'ils montrent dans leur train, dans leurs vêtemens, jusques dans leur chaussure, un faste qui leur est interdit, & dissipent ainsi le patrimoine de l'Eglise & des pauvres, au grand scandale de tout le monde. C'est pourquoi nous vous conjurons & vous ordonnons tout à la foi, de réprimer ces abus, dans tous les ecclésiastiques, de quelque rang & de quelque dignité qu'ils soient, & de les faire vivre suivant la gravité & la modestie de leur profession. Enjoignez aux évêques vos suffragans, de veiller de même sur la conduite des clercs qui leur sont soumis. Ces dérèglemens du clergé d'Allemagne provenoient du schisme de Louis de Bavière, & de ces longs démêlés avec les Papes. Tant il importe à l'une & à l'autre puissance, d'éviter une rupture, dont elles doivent toutes deux avoir si long-temps à gémir.

Quant à la demande pécuniaire d'Innocent VI, ce ſage Pontife en eſſuya paiſiblement le refus, de peur de cauſer une diviſion nouvelle dans l'Egliſe. Toutefois, pour n'en avoir pas entièrement le démenti, il envoya des nonces dans la plûpart des provinces Germaniques, avec ordre de recueillir, au profit de la chambre pontificale, la moitié du revenu des bénéfices qui vaquoient alors, & qui vaqueroient pendant deux ans. L'Empereur ne parut point s'en offenſer; ſatisfait apparemment d'avoir ſecoué le fardeau beaucoup plus lourd qu'on avoit prétendu impoſer au clergé de l'Empire. Il publia même une conſtitution, pour le maintien des droits & des immunités ordinaires de l'Egliſe.

Gold. Conſt. t. 2. p. 92.

Le Pape Innocent, dans les mêmes conjonctures, ſe vit expoſé aux avanies & à l'inſolente férocité de ces troupes de Bandits, qu'on appeloit Compagnies Blanches, ou ſimplement Compagnons & qui infeſterent d'abord les provinces méridionales de la France. Ces attroupemens avoient commencé après la malheureuſe bataille de Poitiers, à laquelle le Roi Jean força le Prince de Galles, malgré toutes les remontrances des légats envoyés par le Pape pour ménager la

M. Vill. l. vij. c. 87. Froiſſ. vol. 1. c. 172.

paix entre la France & l'Angleterre. Le Roi ayant été emmené prisonnier au delà des mers, l'esprit de révolte & de division bouleversa tout le royaume: le droit de majesté, tous les devoirs de la subordination, & généralement toutes les loix furent insolemment foulées aux pieds. Des quantités de gens de guerre, demeurés sans service & sans solde, se rassemblerent, sous la conduite d'un gentilhomme, nommé Arnaud de Servole, & vulgairement l'Archiprêtre. Ces compagnies augmentées de tous les malfaiteurs qui couroient le royaume, se porterent d'abord vers la Provence, où ils s'emparerent de villes considérables, de plusieurs places fortifiées, & commirent tous les désordres que l'on peut attendre de gens sans loix, sans mœurs, & sans autres ressources que le pillage. Ils massacroient, ils violoient, ils incendioient; celui-là se rendoit le plus recommandable parmi eux, qui faisoit les actions les plus atroces & les plus infames: ce qu'ils tenoient à honneur, eût excité l'horreur des Infidèles les plus décriés.

Le formidable Archiprêtre ayant pris & pillé la ville du S. Esprit, à sept lieues d'Avignon, la terreur & la consternation se répandirent dans la cour pontificale.

On ordonna une croisade contre ces Chrétiens, qui n'en retenoient le nom que pour le profaner; & l'on promit absolution de peine & de coulpe à ceux qui exposeroient leur vie pour détruire ces ennemis publics. Il s'enrôla un grand nombre de croisés, sous la conduite du Cardinal Pierre Bertrand, chef de cette expédition: mais comme on ne leur donnoit que des indulgences, ils se débanderent bientôt, pour chercher leur subsistance; & plusieurs prirent parti parmi les Compagnons même, qui s'accrurent ainsi des troupes levées contre eux. Six mille hommes de milice réglée, dont quatre mille Italiens, ne purent encore rassurer Avignon, où toutes les fonctions des métiers divers demeuroient suspendues par l'effroi général. Le Pape implora le secours de l'Empereur, du duc de Bourgogne, du comte de Savoie, des villes & des gouverneurs François du voisinage. Mais tous ces moyens lui paroissant insuffisans, il rechercha le chef de ces terribles compagnies, le fit prier de se rendre à Avignon, où il entra bien accompagné & fut très-honoré. On le reçut, dit un auteur du temps, comme s'il eût été fils du Roi de France. Il mangea plusieurs fois avec le Pape & les car-

Froiss. l. 2. c. 177.

dinaux, il obtint une absolution générale; &, ce qui apparemment le touchoit bien davantage, il en remporta quarante mille écus. Il s'éloigna des terres de l'église, sans abandonner la Provence. Le sort de la ville d'Aix, dont l'Archiprêtre s'empara l'année suivante, renouvella les alarmes du Pape.

Pour comble d'infortune, la peste qui avoit déjà dévasté Avignon, y reprit avec tant de violence, que depuis le jour de pâque vingt-huitième de mars, jusqu'à la S. Jacques 25 juillet, il mourut environ dix-sept mille personnes. De ce nombre furent cent évêques, & neuf cardinaux, entre autres Pierre Bertrand évêque d'Ostie & chef de la croisade contre les Compagnons. Pour réparer cette perte, le Pape fit une promotion de huit cardinaux, tous François sans exception. Quelques années auparavant, il avoit déja créé six cardinaux, dont quatre François, un Italien & un Catalan.

L'année suivante 1362, Innocent VI, consumé de vieillesse, de soucis & de maladies, mourut le 12 de septembre, après neuf ans & près de sept mois de pontificat. Son corps fut déposé dans la cathédrale d'Avignon, puis à la Chartreuse de Ville-neuve qu'il avoit fondée. Pontife

de vie exemplaire, obſervateur toujours exact de la juſtice, ſévère quelquefois, inflexible même quand le danger du ſcandale le requéroit, d'une charité à laquelle on fit le reproche glorieux d'aller juſqu'à l'excès, zélé pour les intérêts de l'Égliſe, ami des ſciences & des ſavans, en un mot exempt de toute tache, s'il n'eût marqué un peu trop d'empreſſément pour élever ſes proches aux dignités eccléſiaſtiques, dont la plûpart néanmoins ſe montrerent dignes & remplirent ſoigneuſement le devoir: plus louable à ce point, comme à bien d'autres égards, que ſon prédéceſſeur, il ne peut être éclipſé que par le vif & pur éclat de toutes les vertus que ſon ſucceſſeur ſut réunir.

Vit. pap. p. 399 & ſeq.

Ce digne Pontife, qui prit le nom d'Urbain V, pour s'animer à reſſembler aux Papes de ce nom tous diſtingués par la ſainteté de leur vie, ne fut pas tiré du ſacré collège, qui ne manquoit pas cependant de ſujets propres à remplir la chaire apoſtolique. Les cardinaux s'étant aſſemblés en conclave au nombre de vingt, après les funérailles du feu Pape & le deuil de la cour Romaine; c'eſt-à-dire au bout de dix jours; dix-neuf voix tomberent d'abord ſur l'un d'entre eux que l'hiſtoire ne nomme

point, comme pour seconder les vœux de cet humble prélat, qui ne respiroit que l'amour d'une sainte obscurité, & qui opposa une résistance invincible à son élévation. Après lui, différens cardinaux eurent successivement un assez bon nombre de suffrages, mais insuffisant pour une élection conforme à toute la teneur des loix. Enfin les électeurs portèrent leurs vues sur l'abbé de Saint Victor de Marseille, Guillaume de Grimoard, fils d'un seigneur du Gévaudan, & alors nonce apostolique en Sicile. On l'élut Pape le 28 octobre, & on l'envoya aussi-tôt chercher, sous prétexte de quelque affaire importante qu'on avoit à lui communiquer. Car on tenoit l'élection secrète, dans la crainte qu'il ne vînt encore à refuser le pontificat, ou que les Italiens, s'ils apprenoient qu'il fût Pape, ne le retinssent chez eux. Il donna son consentement sans difficulté, dans l'espérance de bientôt rétablir le S. Siège à Rome. Il avoit cet objet tellement à cœur, qu'à la première nouvelle de la mort de son prédécesseur qu'il apprit à Florence, tandis qu'il n'imaginoit nullement devoir le remplacer, il dit que si le Pape futur retournoit à sa résidence naturelle, il seroit content de mourir le lendemain.

Il entra secrètement à Avignon, deux jours après que son élection lui eût été notifiée; & le lendemain trente-unième d'octobre, elle fut rendue publique. Le sixième du mois suivant qui étoit un dimanche, il fut sacré & couronné par le cardinal de Maguelone, évêque d'Ostie. Il ne voulut point faire la cavalcade accoutumée, quoique tout fût préparé pour cela, tant par aversion du faste, que parce qu'il regardoit la dignité pontificale comme exilée en deçà des monts. L'Eglise d'Avignon n'avoit point eu d'évêque sous les deux derniers Papes, qui la tenoient en réserve pour jouir de ses revenus, & la gouvernoient par de grands vicaires: le Pape Urbain la remit en règle, & en pourvut son frère Anglic, vertueux chanoine régulier, de la congrégation de Saint Ruf.

Cependant le Roi Jean, délivré depuis deux ans de sa prison d'Angleterre, partit de Paris pour venir voir le nouveau Pape, & visiter en passant le duché de Bourgogne, qui lui étoit échu depuis peu par la mort de Philippe de Rouvre, en qui finit la première branche des ducs de Bourgogne issue du Roi Robert. Après avoir rendu ses devoirs au Vicaire de J. C. comme il apprit que le Roi de Chypre, Pierre

Pierre de Luſignan, devoit arriver à Avignon, il y prolongea ſon ſéjour, afin de ſe rencontrer avec un prince ſi renommé pour ſes exploits contre les Saraſins, & tout nouvellement par la priſe de la ville d'Attalie en Pamphilie. Pierre de Luſignan arriva le mercredi, vingt-neuvième de mars 1363; & le vendredi ſaint, le Pape officia dans ſa chapelle, où il fit un diſcours de grande édification, en préſence des deux Rois. Alors celui de France déclarant la réſolution qu'il avoit formée depuis quelque temps, mais en ſecret, pria le Pape de lui donner la croix pour le paſſage d'outre-mer; ce que le Pontife lui accorda volontiers. Rien ne pouvoit flatter davantage le Roi de Chypre, qui n'étoit venu qu'à deſſein de réveiller la valeur des Occidentaux contre les Infidèles du Levant. Le cardinal de Périgord & quantité de ſeigneurs ſuivirent l'exemple du Roi Jean. Le Pape prêcha la croiſade, donna des ordres & prit des meſures pour un paſſage général, en fit chef le Roi Jean, & légat le cardinal de Périgord. Tous ces mouvemens ne produiſirent qu'un ſurcroît d'infortune pour les Chrétiens d'Egypte & de Syrie, que les Muſulmans, avertis de ces préparatifs,

arrêterent en grand nombre, & tourmenterent cruellement.

La croisade éprouva d'abord un grand obstacle, de la part de Bernabo ou Barnabé Visconti, tyran du Milanez. Ce jeune seigneur, ambitieux, naturellement emporté, d'ailleurs fort aigri par les poursuites & les censures ecclésiastiques, se faisoit gloire d'enfreindre toutes les règles de la religion & de la décence, & mettoit en combustion l'Italie entière. Il ne connoissoit d'autres loix que sa volonté, & ne rougissoit pas de dire qu'il étoit seigneur, Empereur & Pape dans toutes ses terres. Il y fit défendre à cri public, sous peine du feu, d'aller solliciter des graces auprès du Pape ou du légat d'Italie, de leur donner aide ou conseil, & de leur satisfaire pour dettes. Il contraignit un prêtre de Parme à monter sur une tour, & à prononcer anathême contre le Souverain Pontife & le sacré collège. D'autres ecclésiastiques, & des religieux furent tourmentés sur le chevalet; il en fit brûler quelques-uns dans une cage de fer; un Frère Mineur, en vénération pour sa vertu, eut les oreilles percées d'un fer chaud.

Vit. P. Thom. c. 12.

Ces excès ne firent pas le seul malheur de quelques particuliers, & ne se tinrent

pas même renfermés dans le duché de Milan : Bernabo s'empara de Bologne, ou plutôt se rendit fauteur de la rebellion des Bolonois, qui s'étoient soustraits de nouveau à l'obéissance du Pape. Il prit encore de vive force différentes places, & plusieurs châteaux de l'Eglise. Ainsi l'on vit se former deux partis, dont l'un par l'emportement de sa fureur, & l'autre par l'ascendant de son autorité sainte, partagerent toute l'Italie, & y rendirent impossible toute autre entreprise. Cette affaire devint si sérieuse, qu'on prêcha la croisade jusqu'en Allemagne contre le seigneur de Milan. Les effets ne répondant point à des moyens si violens, on prit le parti de la négociation, en quoi les Visconti se montrerent d'abord également intraitables. Les ambassadeurs du Roi Jean qui s'intéressoit pour eux, comme beau-père de Galéas frère de Matthieu & de Bernabo, ne furent pas mieux écoutés que ceux du Roi de Chypre. Ils se rebuterent même les premiers, & se retirerent fort mécontens, sans avoir pu rien faire.

Les ambassadeurs de Chypre, qui étoient le S. Archevêque Pierre-Thomas & le Chancelier Philippe de Maizières doué de vertus presque égales à celles du Saint, eu-

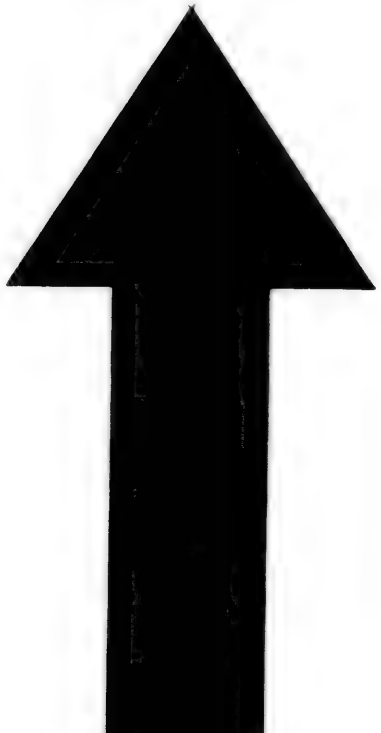

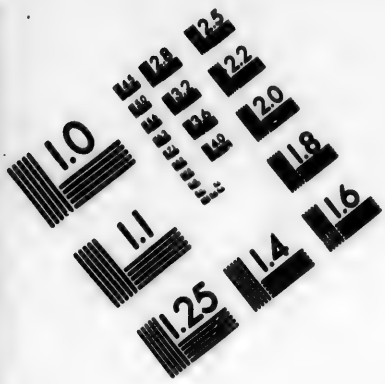

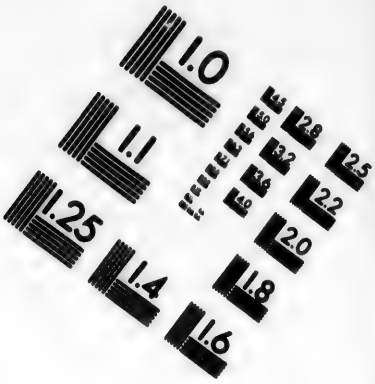

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

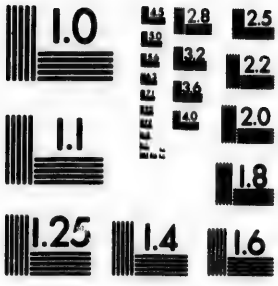

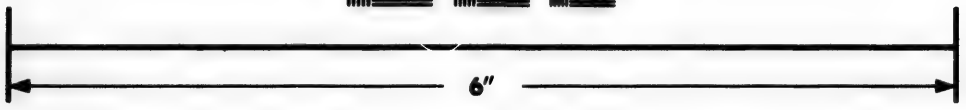

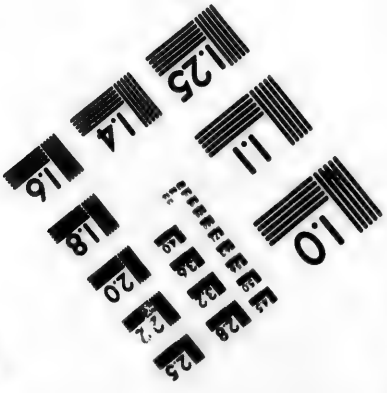

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

rent plus de persévérance. Le Ciel réservoit à cette constance & au charme de la vertu, ce que tout le poids de la puissance n'avoit pu obtenir. Deux jours après le départ des François, Bernabo envoya chercher les ministres de Chypre. Il les conduisit dans un appartement retiré, les fit asseoir, s'assit entre les deux, prit un air serein, des manières ouvertes, & leur dit d'un ton engageant: Maintenant parlez-moi de la paix en toute assurance, & me dites librement tout ce que vous pensez. Le S. Archevêque parla du respect dû à l'Eglise, des avantages de la paix & des horreurs de la guerre, avec une force & des graces plus propres à un esprit céleste qu'à un simple mortel. Quand il eut fini, Bernabo parut quelque temps absorbé dans les plus profondes réflexions; puis jetant un grand soupir, c'en est fait, s'écria-t-il, je veux absolument avoir la paix avec l'Eglise, & désormais je lui serai inviolablement soumis. Prodige inconcevable! s'écrie là-dessus le chancelier de Maizières, auteur de la vie du B. Thomas; ce prince, poussé d'une espèce de rage contre l'Eglise, ce flambeau de la discorde parmi les Chrétiens, ce monstre qui ne se complaisoit qu'à devaster l'héritage du Seigneur, qui s'abreuvoit du sang des

saints, qui avoit pris à tâche d'anéantir la foi catholique, qui ne craignoit ni Dieu ni les hommes, qui bravoit le pouvoir de l'Empereur & de tous les Rois de la chrétienté; vaincu tout à coup par les paroles d'un prêtre, devint pénitent, & le plus respectueux des enfans de l'Eglise.

Ce changement inespéré facilitoit sans doute la croisade d'Outre-mer: mais la mort du Roi Jean qui en étoit le chef, & celle du légat, ou du cardinal de Périgord, firent aussi-tôt échouer ces espérances. Le Roi, par une droiture conforme à son caractère, mais si éloignée des mœurs communes, qu'on a cru ne pouvoir expliquer sa démarche que par une imputation romanesque, avoit repassé en Angleterre, pour réparer la faute du duc d'Anjou son fils, qui s'étoit échappé de Calais, où les Anglois le laissoient prisonnier sur sa bonne foi: abus de confiance inexcusable au jugement du Roi son père, qui tenoit pour maxime, que la fidélité bannie de l'univers, devroit se retrouver dans le cœur des princes. Jean tomba malade au mois de mars, & mourut à Londres le 8 avril 1364; emportant les regrets de tous les Anglois justes estimateurs des hautes vertus, & singulièrement flattés de voir dans un Roi si long-

temps leur ennemi, tant de confiance à se remettre entre leurs mains. Il eut pour successeur, son fils aîné duc de Normandie & dauphin, Charles cinquième du nom, surnommé le Sage.

A la place du cardinal de Périgord, le Pape commit à S. Pierre-Thomas la légation de la croisade, lui donna le titre de patriarche de C. P. & lui assigna dix florins par jour, outre les revenus des églises de Coron & de Négrepont. Quant à la dignité de capitaine général pour la guerre sainte, quelque temps après la mort du Roi Jean, le Pape la conféra au Roi de Chypre, qui étoit allé d'Avignon vers l'Empereur & les autres princes d'Occident, afin de les intéresser pareillement à son entreprise. Il s'étoit déjà rencontré dans cette ville avec le Roi de Danemarck Valdemar III, qui étoit venu visiter le Pape Urbain au commencement de son pontificat, & qui s'étoit croisé à l'exemple du Roi de France. Au printemps de l'année 1365, l'Empereur Charles vint aussi à Avignon, avec une quantité de noblesse d'Allemagne & d'ailleurs. On y vit, du royaume de France, le duc d'Anjou frère du nouveau Roi, avec une suite nombreuse de seigneurs & de prélats distingués. On confera fort au

long sur le recouvrement de la terre-sainte, sur les moyens d'abaisser les infidèles, sur les secours d'hommes, de vivres, d'argent, & notamment sur les ressources qu'on pouvoit tirer des compagnies blanches, en les faisant marcher de gré ou de force, par terre ou par mer, contre les ennemis du nom chrétien.

Tous les conseils ne produisirent que des projets. Le Roi de Chypre revint à la cour du Pape, sans avoir avancé davantage ses affaires, en visitant tous les princes de l'Europe. Le saint patriarche de C. P. avoit travaillé avec un peu plus de succès, à Venise, lieu marqué pour l'embarquement, où il s'étoit rendu ponctuellement au terme prescrit; c'est-à-dire, au mois de mars 1365. Il y avoit rassemblé une certaine quantité de noblesse, avec un assez grand nombre de combattans ordinaires, qui prirent la croix, & attendirent avec lui le Roi de Chypre, jusqu'au temps marqué pour le départ. Mais ce prince n'étant arrivé qu'après l'expiration de ce terme, la ferveur des croisés s'étoit amortie, & ces troupes inconstantes s'étoient dissipées.

Ainsi abandonnés de toutes les puissances, le général & le légat de la croisade ne s'abandonnerent point eux-mêmes,

Pierre de Lusignan, réduit à partir de Venise avec deux galères, & le peu de troupes qu'il avoit pu ramasser à ses dépens, alla débarquer à Rhodes, où cent chevaliers s'attacherent d'abord à sa fortune. Bientôt le prince d'Antioche, son frère, qu'il avoit laissé régent en Chypre, lui en amena des troupes assez nombreuses, pour former, avec le peu qu'il avoit déjà, dix mille hommes d'infanterie, & quatorze cens de cavalerie. La flotte étoit de près de cent voiles, tant galères qu'autres bâtimens.

En attendant le départ, le saint légat s'efforça d'attirer les bénédictions du Seigneur, en bannissant de l'armée la dissolution des mœurs, en purifiant les consciences, en excitant dans tous les cœurs les sentimens de la religion & de la piété. Il étoit sans cesse occupé à prêcher, à confesser, à donner de bons conseils, souvent à exhorter un simple soldat ou un matelot, à consoler un malade, à célébrer des messes & à faire d'autres prières ferventes pour le succès de l'entreprise. A peine se donnoit-il le temps de prendre un peu de sommeil & de nourriture. Quelques jours avant de mettre à la voile, il y eut une communion générale dans l'armée: le Roi & les sei-

gneurs donnerent l'exemple, & communierent de la main du légat. Des pécheurs qui ne s'étoient pas confessés depuis dix, quinze & vingt ans, le firent alors avec des marques non équivoques de pénitence. Plusieurs, qui n'avoient pris la croix que par légéreté, par vanité, par intérêt, & dans la seule espérance des bienfaits du Roi, reprirent des sentimens plus dignes de l'œuvre sainte pour laquelle ils prodiguoient leur sang. Au moment de lever les ancres, le légat, accompagné de tous les ecclésiastiques de l'armée, monta sur la galère du Roi, se plaça au lieu le plus élevé, &, à la vue de tout le monde, prononça une prière attendrissante; bénissant les personnes & les armes, les vaisseaux & la mer, & sollicitant les secours du Seigneur contre les blasphémateurs de son nom.

Quand on fut en pleine mer, le Roi déclara la résolution qu'il avoit prise, dans un conseil secret, de marcher à Alexandrie. On y arriva au bout de quatre jours de navigation, le deuxième d'octobre de cette année 1365. Quoiqu'il ne fût qu'environ midi, on remit la descente au lendemain, pour la faire en meilleur ordre. Cependant les Sarasins se

rassemblerent en une multitude innombrable, s'avancerent en bataille sur le rivage à la vue de l'armée chrétienne, & y passerent la nuit. Le lendemain, après une foible résistance, ils s'enfuirent dans la ville, & s'y enfermerent; puis voyant mettre le feu aux portes, & cédant à l'effroi que chaque instant redoubloit, ils abandonnerent leurs remparts, leurs tours, la principale enceinte de la ville, & se réfugierent presque tous à Babylone; c'est-à-dire au Grand-Caire. Ainsi fut prise Alexandrie, après un combat d'une heure, où il ne périt pas un seul Chrétien. On trouva dans la ville une quantité de Musulmans, morts des traits d'arbalétes, & des flèches tirées du dehors.

La suite ne répondit point à un si heureux commencement. L'ennemi tenant encore une partie de la ville, séparée du reste par un bras du Nil, la plûpart des commandans chrétiens, particulièrement ceux d'Angleterre & de Rhodes, furent d'avis qu'on ne pourroit conserver avec si peu de monde une place immense que les Barbares, remis de leur première terreur, ne tarderoient point à revenir accabler de toutes leurs forces. Le Roi & le légat étoient inconsolables de cette pusillanimité, qui leur parut injurieuse au

Tout-puissant, dont les premiers effets d'une protection si éclatante ne devoient inspirer que la confiance. Ils furent contraints de céder au torrent, & Alexandrie fut abandonnée, quatre jours après une conquête qui en devoit procurer tant d'autres. Tout le fruit s'en réduisit au butin, qui, à la vérité, fut inestimable. On en remporta des richesses immenses, en argent monnoyé, en meubles également curieux & précieux, & sur-tout en étoffes d'or & de soie, dont la matière faisoit le moindre prix, & qui se trouvoit entassée sans nombre dans cette ville opulente, le centre de l'industrie & l'entrepôt général du commerce de tout l'Orient.

Les Croisés reportèrent leur butin en Chypre, où le Bienheureux Pierre Thomas tomba malade à Famagouste, & eut connoissance de sa dernière heure. Il s'y prépara avec la même componction & la même humilité, que s'il n'eût encore rien fait pour le ciel. Tous ses momens étoient marqués par un redoublement de ferveur, & par la pratique des plus excellentes vertus. Il se fit étendre par terre, revêtu d'un sac & la corde au cou, pour demander pardon à tous les assistans, & recevoir les derniers sacre-

mens de l'Eglise. Cependant, & quoiqu'il n'eût plus qu'un souffle de vie, il dit qu'il ne pouvoit partir de ce monde sans avoir vu son cher disciple, le chancelier Philippe de Maizières, qu'il avoit mandé de Nicosie. Le chancelier arriva: le saint reprit ses forces, lui communiqua ses dernières vues pour le bien de la religion, avec autant de présence d'esprit, que s'il eût été en pleine santé: puis il entra dans une douce agonie, & rendit tranquillement son ame à son Créateur, le jour de l'épiphanie 1366. Quoiqu'il n'ait pas été canonisé selon les formes ordinaires, les religieux de son ordre font sa fête le vingt-neuf de janvier, & la congrégation des rites a confirmé cet usage. Il est même honoré comme martyr, parce qu'il avoit été blessé à la prise d'Alexandrie, & que cette blessure fut la première cause de sa mort.

La conquête de cette ville, quoique si vîte abandonnée, ne laissa pas de causer une chaude alarme à Schaaban fils de Hosain, sultan d'Egypte. C'étoit le vingt-deuxième des Mammelus, qui toutefois ne regnoient que depuis cent & quelques années. Malgré tous les désordres des Etats chrétiens, on n'y vit jamais des révolutions aussi multipliées, ni aussi san-

glantes. Schaaban, couronné à l'âge de dix ans, fut étranglé à l'âge de vingt-quatre. Les Muſulmans d'Egypte ſe liguerent cependant avec les Turcs, afin de chaſſer du levant le Roi de Chypre & les chevaliers de Rhodes; c'eſt-à-dire les moteurs principaux de l'expédition d'Alexandrie; ce qui cauſa les plus cruels ſoucis au Pape Urbain. Il mit tout en œuvre pour empêcher une invaſion, qui eût fait évanouir à jamais l'eſpérance de recouvrer la Terre-ſainte.

On avoit déjà formé, comme on l'a vu, le deſſein de tourner contre les ennemis du nom chrétien, ces ennemis de tout ordre public, qui, ſous le nom de compagnons, continuoient à dévaſter nos plus belles provinces. La mort de Charles de Blois, époux de la comteſſe de Penthièvre, ſembla d'abord ramener la paix en France, en faiſant ceſſer le plus grand obſtacle qu'éprouvât la comteſſe de Montfort dans ſes prétentions ſur le duché de Bretagne: mais le calme de cette province écartée fit refluer les attentats & les troubles au centre du royaume, avec les troupes congédiées de part & d'autre. Elles furent un nouveau renfort, pour ces terribles compagnies qui bravoient toute puiſſance légitime.

Au milieu de ces horreurs, nous pouvons néanmoins répoſer nos yeux ſur un objet d'autant plus digne de la foi chrétienne, que toutes les paſſions humaines concouroient à l'étouffer. Charles, fils de Louis de Chatillon, comte de Blois, trouva ſa ſanctification dans les guerres inteſtines & les factions effrénées qui pervertiſſoient preſque tous les princes. Il ſoutint une guerre de vingt-trois ans, pour défendre les droits de Jeanne ſon épouſe; & toujours il déſira d'y mettre fin, ou par un traité qui le privât d'une partie de ſes prétentions, ou par un combat qui ne mît que ſa perſonne en péril. Sans ceſſe il ſe reprochoit avec amertume ce que les peuples ſouffroient à ſon occaſion. Le fer même à la main, il obſervoit à l'égard de ſon compétiteur, toutes les règles de la modération chrétienne & de la charité fraternelle. Dans l'uſage ordinaire de la ſociété, ſi quelqu'un de ſes gens s'échappoit en propos contre la maiſon de Montfort, il impoſoit rigoureuſement ſilence: il s'en faiſoit en quelque ſorte l'apologiſte, & diſoit qu'elle croyoit défendre ſes droits, comme lui-même défendoit les ſiens. Telle étoit en un mot la délicateſſe de ſa conſcience, que ſes partiſans ſe plai-

Lobin. Vies des SS. Bret. p. 262 & ſeq.

gnoient quelquefois d'avoir à leur tête un religieux plutôt qu'un duc.

Il eut en effet toutes les vertus & tous les sentimens des plus fervens religieux. Dès son enfance, on enrichit sa mémoire de ce que l'Eglise a de plus touchant dans ses divins offices; & dès-lors il se fit une loi de réciter réglement ces prières, qu'il animoit des grands sentimens de la crainte & de l'amour du Seigneur. Il châtia sa chair, avant qu'elle se révoltât contre l'esprit. Outre les jeûnes & les veilles, il s'adonna aux exercices de la mortification la plus étudiée. Il ne prenoit son sommeil, qu'après avoir préparé son lit, d'une manière à contraindre la nature, jusques dans ce soulagement indispensable. Il prenoit souvent de longues & sanglantes disciplines. Sous l'hermine & la cuirasse, à l'armée comme à la cour, il étoit couvert d'un cilice qu'il ceignoit de cordes à gros nœuds, pour le rendre plus rude. On l'en trouva encore revêtu sur le champ de bataille, où il perdit la vie, & qui trahit ainsi l'humilité avec laquelle il prit toujours soin de dérober toutes ses vertus aux applaudissemens des hommes. Jamais il ne se crut puissant, que pour soutenir les foibles & soulager les malheureux. Son affection pour les

pauvres s'étoit manifestée, au premier moment qu'il avoit eu le spectacle de la misère. Il en rassembloit des troupes dans son palais, & leur donnoit lui-même à manger; il les visitoit dans les hôpitaux & dans leurs chaumières, en plusieurs rencontres, il se dépouilla de ses vêtemens les plus précieux, dans l'empressément qu'il avoit à les secourir.

Il ne se montra pas moins généreux, pour tout ce qui concernoit le bien de l'Eglise & la majesté du service divin. Ses dons & ses fondations de piété sont sans nombre. Il contribuoit infiniment de sa propre personne, à l'édification & à l'accroissement du culte public. Chaque jour, il entendoit trois messes, dont l'une étoit célébrée solemnellement. Le tumulte de la guerre, l'embarras des campemens, des marches & des contre-marches ne lui paroissoient pas une raison suffisante, pour manquer d'assister au moins une fois au saint sacrifice. Tous les jours encore, outre l'office canonial, il récitoit celui de la Vierge. Les pélerinages, aussi bien que la multitude des prières vocales, faisant toujours la dévotion du temps, il enchérit sur la pratique commune, & fit souvent ces voyages de dévotion, nud-pieds, dans les temps les plus rudes, & par les

chemins les plus difficiles. Il s'approchoit de la communion, tous les mois, & à chaque fête de quelque solemnité. Quant à la confession, il avoit tant de soin de conserver la pureté de son ame, qu'il venoit régulièrement deux fois la semaine effacer les moindres souillures dans ce bain salutaire.

Les humiliations & les souffrances acheverent de perfectionner de si éminentes vertus. Ayant été vaincu & fait prisonnier en 1347, il fut transporté en Angleterre, & renfermé neuf ans entiers dans la tour de Londres. Il eut d'abord à souffrir toutes sortes d'outrages de la part des Anglois, qui, sans respect pour son rang, ne consulterent que la férocité de leur caractère & de leur vengeance. Pendant le reste de sa captivité, il apprenoit la nouvelle, tantôt d'une place enlevée à son parti, tantôt d'une bataille perdue, & de jour en jour, la mort funeste de quelques-unes des personnes qui lui étoient les plus chères. Ce fut alors que le Connétable Charles d'Espagne, son gendre, fut assassiné par les ordres du Roi de Navarre; & que cent mille florins d'or, envoyés pour sa propre rançon, furent engloutis par les flots, avec le navire qui les portoit. A toutes ces an-

nonces accablantes, le ſaint duc répondoit en levant les yeux au ciel: Que le Seigneur ſoit béni! tout cela eſt pour notre bien. Délivré enfin de priſon, comme il commençoit à rétablir ſes affaires, il fut pris dans un combat malgré des prodiges de valeur, & maſſacré brutalement. Il s'étoit préparé par la réception de l'Euchariſtie, & mourut en ſe recommandant au Seigneur, qui montra par des prodiges éclatans, combien cette mort étoit précieuſe à ſes yeux. Sa canoniſation ne fut empêchée que par les oppoſitions de ſon concurrent au duché de Bretagne, qui craignit de paſſer pour un uſurpateur, ſi celui qu'il en avoit exclu étoit reconnu pour un ſaint. Mais ſoixante témoins de l'éminence de ſes vertus, & cinquante-huit du nombre & de l'éclat de ſes miracles, parmi leſquels on comptoit des réſurrections de morts, forment une preuve preſque également ſatisfaiſante de ſa ſainteté.

Le projet de faire marcher les Compagnies en Orient n'ayant pas réuſſi, Henri comte de Tranſtamare, frère naturel de Pierre le Cruel Roi de Caſtille, forma le deſſein de s'en ſervir pour détrôner ce tyran & s'établir en ſa place. La cour de France avoit trop d'intérêt à

éloigner ces perturbateurs, pour ne pas seconder ce projet, sous le sage gouvernement du Roi Charles V. C'est uniquement à ces deux mobiles, & non pas à l'influence de l'autorité pontificale, qu'on doit rapporter la déposition du Roi Pierre IV, prince universellement odieux à la vérité, mais toujours l'oint du Seigneur, & du nombre des puissances établies de Dieu. Ce fut dans ce goût que le vertueux Pontife Urbain V en écrivit alors au Roi d'Aragon, conjuré contre celui de Castille; témoignant une douleur extrême, de voir la division entre les deux Etats Chrétiens les plus florissans de l'Espagne. Il tint le même langage aux Rois de Portugal & de Navarre, au prince de Galles, à la reine d'Aragon & au prince de Girone son fils aîné, qu'il supplioit d'employer leurs bons offices afin d'arrêter cette dissention funeste. Il est donc contraire à toute vraisemblance, que le Pape Urbain, comme le dit Froissart, écrivain souvent inexact, ait fourni à la rançon de Bertrand du Guesclin, prisonnier de l'Anglois Chandos depuis la bataille d'Auray, au moins à l'effet de le faire marcher à la tête des Compagnons contre Pierre de Castille. La suite de ce récit achevera de dissiper les doutes à ce sujet.

Rain. an. 1366. n. 30.

Du Gueſclin mis en liberté alla trouver ces brigands qui ne reſpiroient que la guerre & la violence, & leur fit une exhortation aſſortie à leur goût, pour les engager à marcher ſur ces pas contre le tyran de l'Eſpagne, & de là contre les Mores. La franchiſe de ſon procédé & le ton militaire de ſon zèle les perſuaderent en quelques momens. Ils s'avancerent avec lui vers Avignon pour obtenir, & la miſſion du Souverain Pontife, & les moyens de la remplir. A leur approche, toute la cour pontificale éprouva des alarmes, auſſi vives qu'ils y en euſſent jamais donné. Le Pape envoya un cardinal pour les reconnoître & ſavoir ce qu'ils prétendoient. Toute leur réponſe fut, qu'il leur falloit de l'argent. Du Gueſclin lui-même dit que les braves qu'il commandoit, allant, pour l'expiration de leurs fautes, combattre les Mores de Grénade, exigeoient deux choſes; ſavoir une abſolution générale, & deux cens mille francs; qu'au reſte on eût à les ſatisfaire promptement, ſi l'on vouloit prévenir les déſordres qui s'enſuivroient inévitablement de leur retard. Tandis même que le cardinal alla faire ſon rapport au Pape, les Compagnies commencerent à piller la campagne. Le Pape qui de ſon palais vit em-

Vie de Bert. c. 17

mener les bestiaux, enlever les grains & les fourrages, fit sans délai une somme de cent mille francs, par le moyen des riches bourgeois, trop contens de sauver à ce prix le reste de leurs possessions. Il envoya l'offrir à Bertrand du Guesclin, avec une absolution, qui, à ce qu'on voit clairement par cette particularité seule, ne pouvoit être que celle des censures. Bertrand se contenta de cette somme: mais sachant qu'on l'avoit tirée des bourgeois, il ne voulut pas la recevoir, & la fit rendre à ceux qui l'avoient fournie. C'est au corps & au chef de l'ordre ecclésiastique, dit-il, à porter le poids des subsides, dans une expédition qui ne tend qu'à l'exaltation de l'Eglise. Il fallut déférer à un scrupule dont trente mille déterminés faisoient une loi précise; & la cour Romaine paya les cent mille francs.

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de concilier ce ton & ces procédés de Bertrand du Guesclin, avec le dessein supposé à Urbain V de détrôner le Roi de Castille. Si ce Pontife eût payé tout récemment la rançon d'un chevalier qui se piquoit sur-tout de loyauté & de grandeur d'ame, celui-ci seroit-il venu sur le champ mettre à contribution son libé-

rateur; ou du moins l'eût-il fait, avec cette perſonalité qui parut tenir de l'injure & de la dériſion? Bertrand ne ſembloit aſpirer qu'à combattre les Sarazins, & ſes compagnons attacherent ſur leurs habits de grandes croix blanches: mais ayant paſſé de Provence en Languedoc pour ſe joindre au Roi d'Aragon, la feinte ceſſa; & l'on tourna tout à coup les armes de ces croiſés prétendus contre le Roi Dom Pierre, qu'on leur repréſenta comme ennemi de Dieu & de l'Egliſe, allié des Infidèles, infidèle lui-même, & formellement apoſtat.

Au milieu de tant d'inquiétudes & de tant d'alarmes, le Pape Urbain ſuivoit toujours le projet qu'il avoit formé de rétablir les mœurs & la diſcipline. D'abord il donna ſes ordres, & pour la réſidence des bénéficiers, & contre la pluralité des bénéfices; puis il exigea que tous les clercs préſentaſſent par écrit à leurs évêques un état des biens dont ils jouiſſoient; qu'après le mois, les évêques remiſſent à leurs métropolitains cette liſte fermée & ſcellée, & qu'enfin les archevêques fiſſent paſſer en cour de Rome, avec leurs propres regiſtres, ceux de leurs ſuffragans. Mais le moyen que ce ſage Pontife trouva le plus propre & le ſeul efficace contre

Tom. XI. Conc. pag 1936.

Rain. an. 1365. n. 16.

les abus, ce fut de rétablir l'usage ancien & presque oublié de tenir les conciles provinciaux. Il adressa aux métropolitains une lettre circulaire, où il leur représenta que l'exactitude ancienne des prélats à tenir ces saintes assemblées avoit maintenu le bercail du Seigneur dans un ordre admirable, & procuré pendant longtemps le bien spirituel de l'état ecclésiastique; mais depuis que la négligence des Papes & des évêques avoit interrompu cette coutume salutaire, le service divin tomboit visiblement en décadence, la dévotion des peuples s'éteignoit, les vices pullulaient de toute part, les immunités & les privilèges ecclésiastiques s'anéantissoient, les laïcs maltraitoient le clergé, qui souffroit une perte notable jusques dans ses biens temporels. Le Pape exhortoit enfin à célébrer au plutôt les conciles, & enjoignoit de rendre compte au S. Siège, de tout ce qu'on y auroit réglé.

En conséquence, on tint à Angers, pour la province de Tours, un concile qui publia trente-quatre articles de réglement. Les premiers concernent les procédures ecclésiastiques, & montrent à quel point dans ces provinces les clercs poussoient la chicane; mais ils prouvent

Conc. Hard. t. 7. p. 1772.

aussi combien ce désordre fut de tout temps contraire à l'esprit de l'Eglise, qui prit de sages mesures pour le réprimer. Les statuts suivans regardent en grand nombre les exceptions & les immunités des Eglises, sans oublier néanmoins la réforme & le solide réglement des mœurs cléricales.

On défendit aux ecclésiastiques toute apparence de faste & de vanité dans les vêtemens, tous les ornemens qui les rendoient semblables aux gens du monde, & notamment les habits trop courts. Il est dit qu'ils doivent leur couvrir au moins le genou, & n'être point ouverts par le haut. Les moines de S. Benoît doivent porter des robes longues & larges, pareillement fermées; & les chanoines réguliers, des surplis en tout lieu. On interdit les habits courts aux uns & aux autres. Il est défendu, en vertu de la sainte obéissance & sous la menace du jugement de Dieu, à tout ecclésiastique, même aux évêques, de se faire servir à table plus de deux plats, en quelque temps que ce soit, excepté néanmoins le cas de la réception d'un prince.

Ordre aux curés de résider; sous peine de perdre leurs revenus, s'ils s'absentent pendant un mois; & d'être privés de leurs bé-

bénéfices, si pendant six mois ils demeurent absens. Même ordre aux chanoines, sous peine de perdre les distributions; s'ils n'assistent pas aux heures depuis le premier psaume, & à la messe depuis la première oraison jusqu'à la fin. Ordre encore aux curés, de dire l'office des morts tous les jours de férie; & à tous les chapitres, tant séculiers que réguliers, de chanter journellement l'office de la Vierge, excepté les grandes fêtes, le temps de l'avent & les jours où l'on fait *de Beata*.

Défense à ceux qui obtiennent des bénéfices en cour de Rome, de le tenir caché, & de différer la prise de possession au delà de six mois. Tout collateur, soit régulier, soit séculier, rendra publique, dans les six mois, la collation qu'il aura faite. Si la qualité du bénéfice exige les ordres sacrés, on sera tenu de nommer un sujet, qui soit en âge de recevoir au moins le soudiaconat dans l'année. On règle ce qui appartient aux archidiacres, à la mort de chaque curé, pour ce qu'on appeloit le droit de lit; savoir cinquante sous, si la cure du défunt porte cinquante livres de décime; & cent sous, si elle porte cent livres. Du reste, il est défendu aux archidiacres

qui examinent les curés, de rien prendre pour faire expédier ou ſceller les proviſions. A ceux qui donnent les proviſions pour les aumôneries, léproſeries, hôpitaux & hôtels-Dieu, même défenſe de rien prendre pour l'expédition des lettres, ni pour le ſceau. On voit auſſi par ce concile, que l'uſage du beurre & du lait en carême étoit encore généralement interdit : il en fait même un cas réſervé.

Tom. xj. Conc. pag. 1975. On tint auſſi un concile des évêques & archevêques des provinces d'Arles, d'Aix & d'Embrun, réunis dans la ville d'Apt. Par les actes de cette aſſemblée, demeurés manuſcrits dans les archives de l'Egliſe où elle s'eſt tenue, on renouvella principalement les canons du concile célébré à Avignon dix-huit ans auparavant ; c'eſt-à-dire en 1337. Quelques années après, il ſe tint, toujours en conſéquence des ordres d'Urbain V, un nouveau concile à Lavaur, des provinces de Narbonne, de Toulouſe & d'Auſch, dont les archevêques y préſiderent, les deux premiers en perſonne, & le troiſième par ſon vicaire-général, Philippe abbé de Sorèze, qui précéda tous les évêques. Ce concile eſt une preuve bien conſolante de la perpétuité de la foi catholique, & de l'aſſiſtance de l'Eſprit Saint

à l'égard des pasteurs, pour diriger les Fidèles dans les voies du salut.

C'est ce qu'on voit dès le premier canon ou statut, qui présente une instruction divisée en trois parties, dont la première traite des articles de foi & des sept sacremens; la seconde, des vertus & des vices; la troisième, des commandemens de Dieu. Quant aux points de foi, le concile en fait une explication succincte, nette, très-exacte; & il avertit que dans la loi de grace, tous sont obligés d'avoir une foi explicite de la Trinité & de l'incarnation. Il ne s'explique pas avec moins de précision, sur les sacremens. On enseigne que le Sauveur les a tous institués par lui-même, mais que ceux de la confirmation & de l'extrême-onction ont été promulgués par les apôtres; qu'il est nécessaire de confesser de bouche les péchés qu'on déteste de cœur; que la matière, la forme & le ministre sont de l'essence de chaque sacrement; qu'on n'en doit administrer aucun en péché mortel; qu'il y en a qui sont de nécessité absolue, ou en réalité, ou du moins en désir. En un mot, tout est expliqué avec une justesse & une précision visiblement inspirée par le même esprit qui a dirigé dans tous les temps

les auguſtes aſſemblées des premiers paſteurs : on diroit que les pères de Lavaur s'étoient concertés avec ceux de Trente; & ces enſeignemens antiques ſemblent un abrégé de ce dernier concile.

La ſeconde partie de l'inſtruction de Lavaur touchant les vertus & les vices, eſt plus étendue. On y trouve tout ce qui concerne les vertus tant morales que théologales, les dons & les fruits du S. Eſprit, les huit béatitudes, les ſept demandes de l'oraiſon dominicale, les œuvres de miſéricorde, les péchés capitaux & les vertus qui leur ſont oppoſées. Enfin ſur les commandemens de Dieu, on fait voir l'objet & l'étendue de chacun, ſans omettre les deux derniers qui défendent les déſirs illicites, & qu'on diſtingue nettement de ceux qui condamnent les actions.

Suivent différens ſtatuts pour le bon ordre des conciles provinciaux, & des ſynodes diocéſains. Entre ces décrets, le vingtième défend d'admettre aux ordres ceux qui ne ſavent pas parler Latin. Le trente-ſixième veut que les juges ſéculiers s'abſtiennent des cauſes perſonnelles des clercs; qu'ils ne décident point ſi une cenſure eſt juſte ou ſi elle ne l'eſt pas; en un mot, qu'ils ne ſe mêlent point

des affaires ecclésiastiques & spirituelles, ni de celles que le droit ou une ancienne coutume adjuge au tribunal de l'Eglise. Le cinquante troisième & le cinquante-sixième règlent qu'après la mort d'un évêque ou d'un autre prélat, on nommera deux administrateurs pour les biens ecclésiastiques du défunt; qu'ils en feront dans l'espace de dix jours un inventaire exact, & qu'ils rendront compte de tout au successeur. Le soixante-unième porte que chaque évêque & archevêque des trois provinces rassemblées doit donner pendant sa vie à son église cathédrale une chapelle d'étoffe précieuse; ce qui se pratique encore dans le Languedoc. Dans le soixante-cinquième & le soixante-sixième, on traite du droit qu'ont les Eglises paroissiales à l'honoraire des obsèques faites chez les religieux, & l'on en attribue la quatrième partie aux curés, suivant la décrétale de Boniface VIII. Le décret soixante-dix-huitième défend aux curés nommés, de faire aucune fonction, sans avoir auparavant reçu l'institution de l'évêque diocésain. Par le quatre-vingt troisième, les curés sont autorisés à menacer d'excommunication les paroissiens qui manquent deux dimanches consécutifs à

entendre la messe dans leur paroisse. Le cent dixième excommunie ceux qui se marient hors de leur paroisse, sans la permission de leur curé. Le cent onzième règle que tous les chapitres composés de dix chanoines, enverront deux des leurs aux universités, pour y étudier la théologie & le droit canonique, sans rien perdre de leurs revenus que les distributions. Par le cent sixième, les évêques sont avertis de commettre sous eux des confesseurs qui aient le pouvoir d'absoudre des cas réservés. Tels sont, entre les cent trente-trois canons du concile de Lavaur, ceux qui sont les plus dignes de remarque.

Ce ne fut pas seulement en France qu'on entra dans les vues du Pape Urbain pour la célébration des conciles. Nous voyons, par les statuts de celui d'Yorck tenu vers le même temps, que le clergé d'Angleterre ne se conforma pas moins fidèlement aux ordres de ce Pontife pour le rétablissement de la discipline, sur-tout en ce qui regardoit la modestie, la décence, le désintéressement de l'état clérical, & la sainteté des mariages chrétiens. Il est à présumer que les autres nations Catholiques imiterent ces exemples.

Un autre point de réforme ou de réta-

bliſſement ne tenoit pas moins au cœur du Pape Urbain. Depuis long-temps, il ſe propoſoit de rétablir à Rome la réſidence des Souverains Pontifes. Après avoir créé trois cardinaux, parmi leſquels fut ſon frère Anglic de Grimoard qu'il avoit déjà fait évêque d'Avignon, il déclara publiquement ſon deſſein; & incontinent il envoya ſes gens faire ſur la route les préparatifs néceſſaires, & marquer à Rome les logemens des cardinaux.

Cette nouvelle agita tout le monde, & partagea les ſuffrages, ſelon la diverſité des inclinations & des intérêts d'un chacun. Pierre d'Aragon qui avoit renoncé aux grandeurs du ſiècle, pour embraſſer l'humble inſtitut de S. François, & le célèbre Pétrarque furent, dans l'ordre des vertus & des talens, les perſonnages les plus diſtingués, qui s'empreſſerent à confirmer le Pape dans ſa réſolution. L'illuſtre Franciſcain qui paſſoit pour un ſaint à révélation & à miracles, fit exprès le voyage d'Avignon, pour encourager Urbain, qui fut en effet frappé de ſa démarche & parut fort touché de ſes remontrances. Pétrarque lui écrivit une longue & belle lettre, où il raſſembla tous les traits capables de faire impreſſion ſur un eſprit juſte & une ame ſenſible.

Petrarc. ser. sen. l. 7. ep. Unc.

Considérez, lui dit il, que l'Eglise de Rome est votre épouse: on pourra nous dire que l'épouse du Pontife Romain n'est pas une Eglise seule & particulière, mais l'Eglise Universelle. Je le sais, très-saint Père; & à Dieu ne plaise que je resserre votre juridiction! je l'étendrois plutôt, s'il étoit possible; je reconnois avec joie qu'elle n'a point d'autres bornes que celles de l'océan. Mais, quoique votre siège soit par-tout où Jésus-Christ a des adorateurs, Rome cependant n'en a pas avec vous des rapports moins particuliers. Comme les autres villes ont chacune leur évêque, vous seul êtes l'évêque de cette reine des cités. Toutefois des esprits, ou bornés, ou passionnés, ou prévenus, vous parleront d'une manière bien différente. Il vous peindront l'Italie, comme une terre qui dévore les étrangers & ses propres habitans, où l'on marche sur des feux mal couverts & les précipices, où les alimens, les eaux, l'air même, & surtout le caractère des peuples engendrent la mort & accumulent sous chaque pas les périls de tout genre.

Mais souvenez-vous, Saint Père, de l'injure faite depuis peu par des brigands de vos cantons à votre cour & à votre personne sacrée: l'Italie fournit-elle un

exemple de pareils attentats & de pareils désordres ? Lorsque ces infames Compagnies vous forcerent de racheter, aux poids de l'or, votre liberté & votre vie peut-être, aussi bien que celle de vos cardinaux ; vous vous plaignîtes en plein consistoire que cet outrage avoit quelque chose de plus criant que le traitement fait à Boniface VIII, & vous eûtes raison de parler ainsi. Quoique ce soit toujours un forfait énorme d'user de violence contre le Vicaire de J. C. on peut dire que la fierté & la dureté de Boniface y avoient donné lieu. En vous au contraire, il n'y avoit que des bienfaits à reconnoître, & des vertus à révérer, une bienfaisance généreuse, une bénignité vraiment évangélique, une douceur inaltérable, un éloignement infini de tout ce qui peut blesser le moindre des hommes. Investi néanmoins tout à coup par des troupes de brutaux, vous fûtes réduit à sacrifier vos trésors, ou, pour mieux dire, le patrimoine de l'Eglise & des pauvres, pour éviter de plus grands maux : heureux cependant de sentir alors que ces maux étoient le digne salaire de l'abandon où l'on s'obstinoit à laisser languir l'Eglise de Rome, cette épouse distinguée que vous a donnée J. C. N'est-il pas temps enfin d'essuyer

ſes larmes, & de lui faire oublier juſqu'à ſes ennuis par une prompte & tendre réunion. O vous, le ſouverain paſteur & l'évêque de l'Egliſe univerſelle, que faites-vous ſur les bords du Rhône & de la Durance, tandis que l'Helleſpont & la mer Egée, les Iſles de Chypre & de Rhodes, l'Epire & l'Achaïe, les terres & les mers de l'Orient & de l'univers entier réclament votre ſollicitude & votre protection? Quels que ſoient les agrémens du comtat Vénaiſſin, tous imaginaires ou bien minces en comparaiſon de ceux de la douce Heſpérie, ſongez que votre place n'eſt point là où il y a de plus doux ombrages & des fontaines plus fraîches; mais où les loups frémiſſent avec le plus de fureur, & le troupeau court de plus grands périls.

Il lui repréſente enfin la briéveté de la vie, & le compte terrible qu'il faudra rendre au Souverain Juge. Quand vous paroîtrez, dit-il, à ce tribunal où vous n'aurez plus la qualité de maître, mais uniquement celle de ſerviteur comme le journalier & l'eſclave, que répondrez-vous à J. C. lorſqu'il vous dira: Je vous avois choiſi, contre toute attente, afin de réparer les fautes de vos prédéceſſeurs? Que répondre encore au Prince des Apô-

tres, quand, au sortir du tombeau, il vous demandera d'où vous venez? Voyez si en ce moment vous aimez mieux vous rencontrer avec vos Provençaux, qu'avec les glorieux Apôtres Pierre & Paul, les SS. Martyrs Etienne & Laurent, les Confesseurs Silvestre & Grégoire, les Vierges Agnès & Cécile. Plût à Dieu que cette même nuit où je vous écris, (c'étoit la veille de S. Pierre) vous fussiez présent aux divins offices dans la basilique du S. Apôtre dont vous occupez la chaire! Quelle joie ne feroit-ce point pour lui! Quels momens délicieux pour vous! jamais votre séjour d'Avignon ne vous en procurera de semblables. Ce n'est pas la jouissance des douceurs sensibles, c'est l'onction de la piété qui fait le vrai bonheur. Ce fut avec une abondance bien plus grande encore de raisons fortes & de riches images, que Pétrarque pressa le départ du Pape pour l'Italie.

D'un autre côté, Nicolas Orême, docteur de Paris envoyé par le Roi Charles V, fit un grand discours pour dissuader Urbain d'aller à Rome. Mais autant les causes & les talens des deux orateurs étoient dissemblables, autant l'épître ingénieuse & délicate du Poëte d'Italie

Du Boulai t. 4. p. 396 & seq.

l'emporta sur l'absurde & pesante harangue du Théologien de Gaule. A la dignité de la ville de Rome, siège du premier des empires & capitale de l'univers; à l'étroite alliance du Pape avec cette Eglise, mère de toutes les autres; à l'exemple de tant de Pontifes qui ont trouvé leur sanctification dans son sein; aux remords de ceux qui l'ont délaissée, & aux promesses réitérées si souvent de faire cesser ce divorce; Orême oppose, comme autant d'argumens invincibles, l'inclination constante & naturelle des Gaulois pour les exercices religieux, laquelle, dit-il, s'est manifestée dès le temps des Druides, & se trouve attestée dans les commentaires de César; l'asyle que les Papes tourmentés au delà des monts ont toujours trouvé dans les Etats des Rois très-Chrétiens; l'académie florissante autrefois transférée de Rome à Paris par Charlemagne, remplie de docteurs profonds dans la théologie, dans le droit, dans les arts libéraux, comparable aux astres & aux foudres dont il est parlé dans l'apocalypse; enfin la situation de la Provence au milieu de l'Europe, & l'avantage qu'avoit la France d'être la patrie du Pape, qui doit, conclut-on, y fixer son séjour comme J. C. a fixé le sien dans la Judée.

Ces raisonnemens ridicules, & noyés d'ailleurs dans une infinité de passages, de l'écriture & du droit, qui marquoient une érudition aussi mal digérée qu'ils annonçoient peu de jugement, n'étoient pas de nature à contrebalancer les puissans motifs du Pape Urbain. De peur qu'il ne survînt des obstacles plus capables de l'arrêter, il s'empressa d'accomplir ponctuellement sa résolution au terme qu'il avoit assigné. Le dernier jour d'avril 1367, il partit d'Avignon, accompagné de ses cardinaux, qui suivoient la plûpart par nécessité, comme s'ils fussent partis pour l'exil. Il prit sa route par Marseille, pour visiter son abbaye de S. Victor, qu'il avoit rétablie dans un état florissant depuis son élévation au pontificat, & qu'il aimoit toujours comme son berceau. On compte jusqu'à dix monastères qu'il avoit soumis à celui-ci, entre autres la maison de Bénédictins qu'il avoit établie depuis peu à Montpellier, & qui a formé le chapitre de cette cathédrale, à la translation du siège de Maguelone. Le 12 de mai, étant encore à Marseille, il fit cardinal Guillaume d'Aigrefeuille, âgé tout au plus de vingt-huit ans, mais des plus capables entre ceux de son âge, & neveu d'un vieux cardinal de même

Ital. Urb V. ap. Baluz. t. 2. Vit. Pap. Aven. p. 368 & seq.

nom, qui étoit grand ami d'Urbain, & paſſoit pour le promoteur principal de l'exaltation de ce Pontife.

Cependant, on voyoit au port les pavillons éployés de vingt-trois galères & de pluſieurs autres bâtimens de toute eſpèce, que la Reine de Sicile & les républiques de Veniſe, de Gênes & de Piſe avoient équipés, tant pour conduire en sûreté le Chef de l'Egliſe, que pour lui faire honneur. Le 19, Urbain monta ſur une galère Vénitienne, on leva l'ancre; & les vents ſecondant l'ardeur du Pontife, en quelques heures on perdit de vue les rivages de la France. A ce moment, l'amour de la patrie ſe fit ſentir dans toute ſa vivacité à quelques cardinaux François, qui s'oublierent juſqu'à s'échapper en murmures peu meſurés contre le Pape: aveugle puérilité, dit à ce ſujet Pétrarque, mutinée contre un père qui forçoit ſes enfans à rentrer dans la voie de leur propre bonheur & de leur ſalut. Le Pape ferma l'oreille à ces cris mépriſables: ſa courſe n'en fut pas moins rapide; & le 9 de juin, il arriva à Viterbe, où pendant quatre mois il reçut les témoignages les plus expreſſifs du reſpect, de la gratitude & de l'alégreſſe de toute l'Italie. Dès ſon débarquement à

Rer. ſen. l. 9. ep. 2.

Corneto, première place de l'Etat ecclésiastique, presque tous les grands de ces provinces étoient venus lui faire hommage, & les députés de Rome lui avoient remis la pleine seigneurie de leur ville, avec les clefs du château S. Ange, qu'ils avoient retenues jusques-là.

A Viterbe, le Pape Urbain confirma la nouvelle congrégation des Jésuates, que venoit de fonder Jean Colombin. Ce pieux instituteur étoit un noble Siennois, qui avoit occupé la dignité de gonfalonier, la première de la république. Alors il marquoit peu de religion, un entier oubli des loix de la probité, un emportement fougueux dans tous ses désirs, & une soif de l'or, qui usoit indistinctement de toutes les voies propres à grossir sa fortune. Un jour qu'au sortir du sénat il ne trouva pas son dîner prêt, il s'emporta contre ses gens avec une violence messéante. Sa femme, pour lui faire prendre patience, lui donna la vie des saints, qu'il jeta d'abord de colère, puis s'adoucissant d'une manière inopinée, il ramassa le livre, l'ouvrit au moins pour se distraire, & tomba sur la pénitence de Sainte Marie d'Egypte. Il en fut si touché, qu'il résolut sur le champ de se convertir lui-même. Il commença dès-lors à faire des

Hist. ord. relig. t 3. c. 55.

aumônes abondantes, à fréquenter les égliſes, & à s'appliquer au jeûne ainſi qu'à l'oraiſon. Sa pieuſe épouſe qui prioit depuis long-temps pour ſa converſion, & qui lui donnoit des exemples de vertu juſques-là ſans effet, trouva auſſi-tôt en lui un maître & un modèle de la perfection évangélique: il lui perſuada de garder enſemble la continence; après quoi il ne coucha plus que ſur des planches, ne porta que des habits pauvres, & par-deſſous un rude cilice, à quoi il ajoutoit beaucoup d'autres macérations. De ſa maiſon, il fit un hôpital pour les pélerins & les malades, qu'il ſervoit de ſes mains. Alors il avoit encore un fils & une fille.

Son fils étant venu à mourir, & ſa fille ayant embraſſé la vie religieuſe, Jean Colombin, du conſentement de ſon épouſe, diſtribua tous ſes biens aux pauvres, & ſe réduiſit à la mendicité. Il eut pour coopérateur, un autre noble Siennois, nommé François Vincenti. Tous deux ſe mirent à prêcher par les villes & les villages de Toſcane; exhortant tout le monde à faire pénitence, & par l'édification de leur vie, attirant les plus vertueux à leur ſuite. Ils raſſemblerent ainſi juſqu'à ſoixante diſciples, avec leſquels ils vinrent

se présenter au Pape Urbain, nud-pieds, nud-tête, & le reste du corps couvert de haillons rapiécés. Le Pontife les reçut avec bonté, voulut qu'ils portassent au moins des sandales de bois, qu'ils se couvrissent la tête; & pour habit, il leur donna une tunique blanche, avec un chaperon de même étoffe, & un manteau de couleur tannée. Le peuple les nomma Jésuates, parce qu'ils avoient toujours en bouche le nom de Jésus. Comme Jean Colombin retournoit à Sienne, il mourut en chemin, le dernier jour de juillet 1367. Quoiqu'il n'ait pas été canonisé en forme, le Pape Grégoire XIII a fait mettre son nom dans le martyrologe Romain. Cette congrégation fut supprimée par Clément IX, après avoir subsisté trois cens ans.

Enfin le chef de l'Eglise rentra dans Rome, le samedi 16 d'octobre, soixante-trois ans après la mort de Benoît XI, dont les successeurs avoient établi leur séjour en France. Urbain V entra dans la ville, avec deux mille gens d'armes, au milieu du clergé & du peuple Romain qui étoient venus au devant de lui, & qui le reçurent avec une alégresse & des solemnités dont les plus âgés d'entre eux n'avoient point vu d'exemples. Après qu'il eut fait sa prière dans l'église du

Prince des Apôtres, & qu'il eut été installé dans la chaire pontificale, il passa au palais contigu du Vatican qui tomboit en ruines, & qu'il fit peu après réparer magnifiquement. Le dernier jour d'octobre, veille de la toussaints, il célébra la messe pontificalement sur l'autel de S. Pierre, où elle ne l'avoit pas été depuis Boniface VIII. Le second jour de mars 1368, Urbain, après avoir célébré à S. Jean de Latran, dans la chapelle qu'on nomme *Sancta sanctorum*, fit tirer les chefs de S. Pierre & de S Paul, presque oubliés sous l'autel où il venoit de dire la messe, afin de rendre à ces reliques insignes des hommages dignes d'elles. Il leur fit faire ensuite des châsses nouvelles, dont le prix passa trente mille florins d'or. Ce sont deux grands bustes d'argent, du poids de douze cens marcs, & tout étincellans de pierreries. Sur le buste de S. Pierre, on remarque la tiare, ou triple couronne; ce qui en a fait attribuer l'institution au Pape Urbain V. Cependant on avoit déjà les statues de ses prédécesseurs Jean XXII, Benoit XII & Innocent VI, ornées de couronnes peu différentes. On observe encore, qu'en revenant du mont de Latran à celui du Vatican, Urbain V ne se détourna point, pour évi-

ter, comme avoient fait quelques-uns de ſes prédéceſſeurs, l'endroit où l'on diſoit que la Papeſſe Jeanne étoit accouchée ; ce qui montre que déjà l'on étoit déſabuſé de cette fable.

Dans les commencemens du mois de mai, le Pape Urbain alla de Rome à Monte-Fiaſcone renommé pour la ſalubrité de l'air, afin d'y paſſer l'été. Il y fit une promotion nouvelle de huit cardinaux, encore François pour la plûpart, comme ceux de ſes derniers prédéceſſeurs. L'Empereur Charles IV l'y vint joindre, avec une armée nombreuſe, deſtinée à ſoumettre les uſurpateurs de terres de l'Egliſe, & à contenir les peuples dans l'obéiſſance due au Souverain Pontife. Ils ſe rendirent l'un & l'autre à Rome, pour attendre l'Impératrice qui devoit y être couronnée par le Pape, & qui le fut en effet le jour de la Touſſaints, après avoir reçu l'onction, ſuivant la coutume, de la main du cardinal évêque d'Oſtie. Le Pape, pour cette cérémonie, célébra la meſſe ſur l'autel de S. Pierre, & l'Empereur fit l'office de diacre, ſans néanmoins lire l'évangile ; ce qu'il n'avoit droit de faire que le jour de noël. Ce Prince, toujours fidèle à ſa promeſſe, ſortit de Rome, peu après le couronne-

ment de l'Impératrice son épouse. On y vit, l'année suivante 1369, l'Empereur d'Orient, Jean Paléologue.

Ce prince, effrayé des rapides progrès des Turcs, avoit passé en Italie, pour presser les secours des Occidentaux. Le Pape Urbain se montra fort zélé pour ses intérêts, & lui fit beaucoup d'honneur, un peu moins toutefois qu'à l'Empereur d'Occident, toujours censé souverain, ou du moins représentant des souverains de Rome. Paléologue, de son côté, se montra constant dans la foi Romaine, dont il avoit déjà fait profession. Le jour de S. Luc, dix-huitième d'octobre, il se rendit à l'église du S. Esprit, & en présence de quatre cardinaux, il confessa que cette personne divine procède des deux premières, que l'Eglise Romaine a la primauté sur toute l'Eglise Catholique, qu'il lui appartient de décider les questions de foi, & que quiconque se sent lésé en matière ecclésiastique, y peut appeler. L'Empereur donna cette confession en forme de bulle, souscrite de sa main en vermillon, & scellée en or; il y ajouta le serment, & les cardinaux l'admirent au baiser de paix, comme vrai Catholique. Le dimanche d'après, le Pape revêtu pontificalement, & accompagné des car-

Chalc. p. 25. Allat. Conf. p. 842 Rain. an. 1369 & 1370.

dinaux & des autres prélats dans tout l'éclat & leurs dignités, alla du Vatican à l'Egliſe de S. Pierre, où il s'aſſit ſur une chaire préparée au haut des degrés du parvis. L'Empereur vint enſuite; & dès qu'il apperçut le Souverain Pontife, il fit trois génuflexions. Il ſe proſterna, il lui baiſa les pieds, puis les mains & la bouche. Le Pontife ſe leva, le prit par la main; & commençant le *Te Deum*, ils entrerent enſemble dans l'égliſe, où le Pape chanta la meſſe en préſence du prince & d'une multitude de Grecs. Après l'office, Paléologue alla dîner avec le Pape & tous les cardinaux.

Au commencement de l'année ſuivante 1370, comme on craignoit quelque chicane ſur le nom d'Egliſe Romaine de la part des Grecs qui ſe diſoient toujours Romains; Jean Paléologue donna une ſeconde bulle en explication de la première, & déclara que, par l'Egliſe Romaine, il entendoit celle où préſidoit le Pape Urbain V. Cet Empereur ne tarda plus à repartir pour C. P. Urbain qui ne put encore lui donner les ſecours tant de fois ſollicités, s'efforça de l'en dédommager par la conceſſion des faveurs ſpirituelles qui ne dépendoient que de lui. On remarque, entre autres privilèges,

celui qu'il lui accorda d'avoir un autel portatif ; c'eſt-à-dire une pierre conſacrée où il fît dire la meſſe en ſa préſence, contre l'uſage des Grecs qui ne ſe ſervent pour cela que d'un cuir, d'un linge, ou d'un morceau d'étoffe bénit : mais Paléologue n'y devoit faire célébrer qu'un prêtre Latin. Pour ce qui eſt des ſecours temporels, Urbain le recommanda par lettres à différens princes Chrétiens, particulièrement à la Reine Jeanne de Naples, & à Philippe prince de Tarente chez leſquels il devoit paſſer. L'Empereur parut néanmoins fort content du Pape & partit dans les diſpoſitions les plus favorables à l'unité catholique.

Du Cange, Gloſſ. Grec. p. 85.

Vit. Pap. Aven. t. 1. p. 388. Rain. an. 1370. n. 5, &c.

Le Pape Urbain s'efforça auſſi d'éteindre le ſchiſme, ou du moins d'en arrêter les progrès dans les confins de l'Empire de C. P. Claire, veuve d'Alexandre vaivode de Valaquie, princeſſe pieuſe & fort attachée à la vraie foi, avoit deux filles mariées, l'une au Roi de Bulgarie, & l'autre au Roi de Servie. Le Pape ayant appris qu'elle avoit retiré la première de l'erreur du ſchiſme, lui en écrivit, & pour la féliciter de cet heureux ſuccès, & pour l'exhorter à travailler de même à la converſion de la ſeconde. Il exhorta auſſi le jeune vaivode de Valaquie, nommé La-

dillas, à quitter le schisme. Lasco, duc de Moldavie, de la même nation des Valaques, ayant déjà résolu de le quitter par le conseil de quelques FF. Mineurs, le Pape ne crut pas devoir laisser plus long-temps cette province sous la dépendance de l'évêque de Halits en Russie qui étoit schismatique, & qui d'ailleurs s'en trouvoit fort éloigné. Sur quoi il écrivit en ces termes, tant à l'archevêque de Prague, qu'aux évêques de Breslau & de Cracovie: si vous trouvez que le Duc Lasco, avec ses sujets, veuille sincèrement & fermement embrasser la foi catholique, vous leur ferez abjurer publiquement le schisme, ou à ceux d'entre eux que vous jugerez à propos; puis vous affranchirez la ville de Cérète & tout le duché de Moldavie, de la juridiction de l'évêque de Halits & de toute autre personne ecclésiastique; en sorte que cette contrée, pour le spirituel, ne soit soumise qu'au S. Siège. Ensuite, vous érigerez Cérète en cité & en évêché, dont le diocèse comprendra tout le duché de Moldavie. Le Duc Lasco abjura effectivement; & de ses Etats, la lumière du salut se répandit dans les pays voisins, principalement dans la Bosnie, la Rascie & le Bassarat, où les missionnaires Fran-

ciſcains accoururent en foule, & convertirent des milliers d'hérétiques & de ſchiſmatiques.

Vading. 1370. n. 12. Cependant la plûpart des excellens miſſionnaires que cet ordre avoit en Tartarie, y étant morts depuis le long temps qu'ils y avoient été envoyés par les prédéceſſeurs d'Urbain V, ce vigilant Pontife crut devoir s'occuper de ces nouvelles Egliſes qui commençoient à manquer de paſteurs. Il envoya, pour les remplacer, pluſieurs de leurs confrères; Guillaume du Prat leur chef, qu'il fit archevêque de Cambalu & vicaire-général de ſon ordre dans le Cathai, eut le pouvoir d'emmener avec lui juſqu'à douze de ſes confrères à ſon choix. Urbain les chargea de pluſieurs lettres, qui montrent au moins que les Tartares ſe piquoient toujours d'attachement ou de bienveillance envers le Chef des Chrétiens. Il y avoit une lettre pour leur Empereur ou grand can, une autre pour leurs différens princes, une troiſième pour le corps de la nation: le Pontife les exhortoit tous à favoriſer l'Archevêque, avec ſes confrères & les nouveaux Chrétiens, & à profiter eux-mêmes de la lumière que le Ciel faiſoit luire parmi eux avec tant d'éclat. Les miſſionnaires

naires étoient encore chargés d'une lettre, qu'ils devoient sans doute remettre en passant, & qui exhortoit le clergé de la Grèce à imiter leur Empereur dans l'abjuration du schisme.

Urbain V, en portant si loin la sollicitude pontificale, n'en étoit pas moins attentif à l'édification des domestiques de la foi, & sur-tout d'une portion aussi privilégiée de la maison du Seigneur, que le sont les ordres religieux. Le monastère du Mont-Cassin, ancien modèle de régularité pour l'ordre de S. Benoît, qui lui-même en avoit servi si long-temps à tous les autres, étoit tombé dans un relâchement, qu'il n'y eut plus moyen de pallier au Pape quand il fut en Italie. Le mal étoit si grand, qu'on ne put le faire cesser qu'en chassant les moines arrogans & vagabonds qui s'y étoient habitués. Il fallut aussi supprimer l'évêché que le Pape Jean XXII y avoit établi, & qui ne servoit qu'à fomenter leur indocilité hautaine. Le Pape Urbain y fit venir ensuite des moines vertueux, de différens monastères où l'observance étoit la plus exacte, & leur donna un digne abbé qu'il chercha long-temps en vain parmi les moines noirs, & qu'enfin il trouva chez les Camaldules. C'étoit An-

Vit. PP. p. 389.

dré de Faënza, homme d'une éminente piété, d'une régularité parfaite, très-versé dans la vie intérieure, & non moins dans la conduite des affaires. Mais sa modestie, égale à son mérite, opposa la plus forte résistance, & l'on fut obligé d'user de contrainte pour son installation. Comme la ruine des bâtimens, causée par un tremblement de terre, & le délabrement des affaires temporelles avoit beaucoup contribué à celui de l'observance, le Pape s'entremit puissamment auprès de la Reine Jeanne, afin de rendre à ce monastère les droits qui lui avoient été enlevés par les derniers Rois de Naples. Urbain V régla aussi qu'on ne s'y serviroit plus au chœur, du pseautier Romain; mais qu'on y prendroit le pseautier Gallican.

Bullar. Magn. t. 1. p. 206.

Pour bien entendre ce point de réglement, il faut reprendre les choses de plus haut. Dès les premiers temps, l'Eglise Occidentale eut une version Latine des pseaumes, faite, non sur l'Hébreu, mais sur le Grec des Septante devenu plus fameux que le texte original. Cette version Latine se trouva néanmoins défectueuse, vers la fin du quatrième siècle, & S. Jérome la corrigea d'abord assez légèrement, puis avec beaucoup plus de soin. Les pseaumes corrigés de cette se-

conde manière ont formé le pſeautier Gallican, ainſi appelé de l'ancien & conſtant uſage qu'en a fait l'Egliſe de France. On en rapporte l'inſtitution à S. Grégoire de Tours, & avec plus de raiſon à S. Boniface de Mayence, qui de Rome l'apporta aux Egliſes de Gaule & de Germanie. De là il ſe répandit inſenſiblement dans les autres Egliſes. Enfin le concile de Trente l'a déclaré authentique, & faiſant partie de l'Ecriture contenue dans la Vulgate. Le pſeautier Romain, ainſi nommé parce qu'on s'en étoit ſervi longtemps à Rome, & l'ancienne édition des pſeaumes, telle qu'on l'avoit au de là des monts avant S. Jérome, ou même depuis la première correction qu'il en fit. Elle n'eſt plus guère en uſage que dans l'Egliſe de Saint Pierre de Rome, qui apparemment l'aura conſervée par reſpect pour l'antiquité de ce monument. Le *Venite exultemus*, comme on le dit à matines, eſt encore de cette verſion, ainſi que pluſieurs fragmens des pſeaumes, qui ſe trouvent dans le miſſel Romain. Le pſeautier Gallican prévalut par-tout ailleurs ſur le Romain, par le concours même des Papes, & d'Urbain V en particulier, qui n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit contribuer en Italie au réta-

bliſſement & à la perfection de la diſcipline.

Tels étoient les effets heureux & rapides de la préſence du premier paſteur dans le lieu naturel de ſa réſidence, quand Urbain, par un changement à peine concevable, & dont l'envie de procurer la paix entre la France & l'Angleterre ne parut qu'un motif peu ſatisfaiſant, publia inopinément le deſſein qu'il avoit de retourner à Avignon. Il étoit déjà hors de Rome, à Monteſiaſcone, lieu qui paroît lui avoir beaucoup plu, & dans lequel il voulut encore, avant ſon départ, augmenter de deux cardinaux le ſacré collège. Le premier fut Pierre d'Eſtaing, d'une ancienne maiſon de Rouergue, qui a donné une foule de grands hommes à l'État ainſi qu'à l'Egliſe; & le ſecond, Pierre Corſini, né à Florence, d'une famille noble & très-diſtinguée dès-lors.

Vit. t. 23. p. 390. Cependant Pierre d'Aragon, ce pieux infant qui continuoit à honorer par ſes vertus l'ordre de S. François, & qui avoit encouragé le Pape Urbain à rétablir le S. Siège à Rome, lui fit de vives remontrances ſur un changement qui alloit ravir tout le fruit de ſon heureux retour:

changement, disoit-il d'un ton prophétique, moins propre à étouffer la discorde, qu'à enfanter le schisme. D'un autre côté, Sainte Brigite, venue de Suède à Rome pour obtenir la confirmation de sa règle, protesta qu'elle avoit révélation de la Sainte Vierge, que si le Pape retournoit à Avignon, il mourroit en y arrivant. Rain. an. 1370. n. 19, &c. Bullar. Bonif. IX. const. 5.

Brigite, par ses vertus, sa naissance & son caractère, jouissoit d'une considération qui donnoit un grand poids à son témoignage. Elle étoit d'une des plus nobles maisons de Suède, & avoit été mariée dès l'âge de treize ans à un jeune seigneur également illustre, nommé Vulfon. Après avoir eu huit enfans, l'époux & l'épouse, d'un commun accord, se résolurent à garder la continence parfaite. En cet état, ils firent ensemble le pélerinage de S. Jacques en Galice; & au retour, ils prirent l'un & l'autre la résolution d'embrasser la vie religieuse. Vulfon mourut avant de l'avoir exécutée. Brigite, dans son veuvage, redoubla ses austérités & ses aumônes, &, peu de temps après, fonda au diocèse de Lincop un monastère double, pour soixante religieuses & vingt-cinq frères de l'ordre de S. Augustin. Elle donna

elle-même aux uns & aux autres des conſtitutions, qu'elle diſoit lui avoir été révélées de Dieu, & dont elle obtint la confirmation du Pape Urbain.

Par toutes ces raiſons, la prédiction de la Sainte touchant le retour de ce Pontiſe en France, fit beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit du cardinal de Beaufort, grand homme de bien, que nous verrons bientôt Pape ſous le nom de Grégoire XI: mais il n'oſa la communiquer à Urbain. Ce que voyant Brigite, elle fit mettre ces mots par écrit, de la main de ſon confeſſeur Alfonſe, évêque de Jaën: La volonté de Dieu eſt que le Pape ne ſorte point d'Italie, mais qu'il y demeure juſqu'à la mort; autrement, il ſera auſſi-tôt retranché du nombre des vivans, pour aller rendre compte au Juge terrible des vivans & des morts. Elle s'arme de courage, elle brave tous les dédains de la vaine ſageſſe du ſiècle, elle va trouver le Pontife, & lui préſente elle-même l'annonce fatale. Le ſort en étoit jeté: Urbain partit de Montefiaſcone le vingt-ſixième d'août, alla s'embarquer à Corneto, prit terre à Marſeille, & de là ſe rendit à Avignon le 24 ſeptembre de cette année 1370.

Pour Brigite, elle paſſa incontinent à

Naples, puis en Sicile, d'où étant retournée à Rome, elle se crut inspirée d'aller à Jérusalem, quoiqu'âgée de soixante-neuf ans, & partit avec sa fille Catherine. Arrivée à la Terre-Sainte, elle visita tous les saints lieux, entre lesquels il est à remarquer que ses historiens comptent la chambre de l'annonciation; c'est-à-dire la maison qu'avoit habitée la Vierge à Nazareth. Brigite étant revenue à Rome, y mourut saintement. Son corps fut reporté en Suède par les soins de sa fille, & déposé dans le monastère de Vastein que la Sainte avoit fondé. Les miracles qui s'y opérerent en foule, engagerent le Pape Boniface IX, malgré les troubles du grand schisme, à la mettre au nombre des saints l'an 1391; dix-huit ans seulement après sa mort.

La prédiction qu'elle avoit faite à Urbain V, ne fut pas la moins frappante de ces merveilles, & passa pour la voix de Dieu, dans l'esprit de tous ceux qui en jugerent par l'évènement. Ce Pontife ne fut pas plutôt à Avignon, qu'il voulut aller en personne négocier la paix qui motivoit son retour; & déjà il avoit fait quelques préparatifs pour ce voyage, quand il fut attaqué d'une maladie qu'il jugea lui-même devoir bientôt lui causer

la mort. Il mourut en effet, le jeudi 19 décembre 1370, dans les saintes dispositions que toute la suite de sa vie donnoit lieu d'attendre ; mais en condamnant la fausse démarche, qu'alors il reconnut avoir faite en revenant à Avignon. On dit qu'il se fit porter mourant devant un autel du Prince des Apôtres, & qu'il attesta le ciel & la terre, que ce manquement ne devoit pas lui être imputé ; mais à ceux qui en avoient tellement concerté la conduite, qu'ils le lui avoient rendu comme inévitable. D'autres ajoutent qu'il fit vœu de retourner à Rome, si Dieu lui rendoit la santé. Quoi qu'il en soit, cette faute ou cette méprise n'a point empêché qu'on n'invoquât Urbain V aussi-tôt après sa mort, qu'on n'exposât de toute part son image sur les autels, & qu'il ne fût question de le mettre solemnellement au nombre des saints. Si cette canonisation n'eut pas lieu, quoique sollicitée par toutes les têtes augustes de l'obédience de Clément VII, sur une infinité de témoignages rendus à ses vertus & à ses miracles, il n'y eut que les troubles du schisme qui empêcherent le jugement définitif du Siège Apostolique.

Petrarc. rer. sen. l. 13. ep. 13.

Rain. an. 1379. n. 9.

Pour s'en convaincre, il suffit de jeter

un coup d'œil sur les œuvres de ce saint Pontife. Naturellement bienfaisant & libéral ; magnifique lorsqu'il s'agissoit du culte divin & des fondations religieuses, qu'il fit en grand nombre ; &, quant au point délicat qu'on peut regarder comme la pierre de touche des vertus d'un Pape, d'une réserve presque unique à l'égard de ses proches. On n'en compte que deux qui aient eu part à ses bienfaits, son frère que le sacré collège le contraignit en quelque sorte à y associer, & un neveu à qui sa doctrine & sa piété obtinrent l'évêché de S. Papoul. Il ne souffrit pas que son père acceptât six cens livres de rente, que le Roi de France lui voulut donner en sa considération. Mais il étoit libéral jusqu'à la profusion à l'égard des pauvres, il entroit, avec toutes les attentions tendres d'une mère, dans le détail de leurs besoins ; il se déclaroit protecteur de tous ceux à qui l'on suscitoit de mauvaises affaires ; il plaçoit, selon leur condition, les filles dont l'indigence pouvoit exposer la vertu ; il mettoit les familles honorables & ruinées à l'abri de la misère, & plus encore de la honte qui en est le comble. Il étoit grand protecteur des lettres : il fonda un collège à Montpellier pour douze étudians

Vit. t 1. p. 292 & seq. Bzov. an. 1370, n. 16.

en médecine; & pendant tout ſon pontificat, il entretint mille écoliers en différentes univerſités.

Loin d'aimer le faſte, loin de s'égarer dans les tourbillons de la gloire & de la grandeur qui l'environnoient malgré lui; quand il voyoit les monarques proſternés à ſes pieds, il référoit au Chef adorable de l'Egliſe les hommages qu'on rendoit à ſon Vicaire, & diſoit intérieurement: Ce n'eſt pas à nous, Seigneur, c'eſt uniquement à votre ſaint nom que toute gloire eſt due. Auſſi éloigné de la vie molle que des projets de l'ambition & des chimères de la ſuperbe, ſon régime étoit moins celui d'un Pape que d'un moine auſtère. Le carême & l'avent, il ne mangeoit que le ſoir. Il jeûnoit au pain & à l'eau tous les mercredis, vendredis & ſamedis de l'année. Le reſte du temps, il partageoit avec les pauvres une table aſſez abondante, mais couverte de mets communs, & ſanctifiée par de pieuſes lectures. Il garda toujours l'habit de S. Benoît, qu'il ne quittoit pas même pour prendre ſon ſommeil; & dans l'appartement retiré qu'il habitoit avec le plus de complaiſance, tout retraçoit la pauvreté d'un ſimple religieux. Il joignit à l'eſprit de pénitence

celui de piété, l'amour de la prière & du recueillement, la confeſſion preſque journalière, l'aſſiduité à célébrer la meſſe, à réciter aux heures convenables l'office canonial, auquel il ajoutoit celui des morts.

Pour ce qui eſt des devoirs de premier paſteur, il s'appliqua invariablement & de tout ſon pouvoir à bannir de la Cour Romaine & de toutes les Egliſes, le déſordre des mœurs, la ſimonie, l'eſprit d'intérêt, la lenteur à traiter les affaires, & généralement tous les artifices de la cupidité couverts de ce manteau. Il étoit lui-même très-aſſidu à donner audience; & l'on vit peu de Papes auſſi infatigables & auſſi expéditifs. Malgré le ſérieux d'une vie ſi laborieuſe & ſi auſtère, ſa douceur, ſon affabilité, ſa popularité, ſa patience ne ſe démentirent en aucune rencontre. Juſqu'au moment de rendre le dernier ſoupir, il tint ouvertes les portes de ſon appartement, pour laiſſer aux Fidèles de toute condition un libre accès vers leur paſteur & leur père. Pendant tout le cours de ſon pontificat, qui fut de huit ans, un mois & dix-neuf jours, il ne ſe trouva perſonne ſuivant le témoignage de Pétrarque cenſeur ſi rigoureux des Papes François, Rer. ſenil. l. 13. ep. 13.

qui pût se plaindre de son gouvernement, ou de ses manières.

Après les dix jours destinés au deuil de l'Eglise Romaine, les cardinaux entrerent en conclave: dès le lendemain matin, trentième de décembre, ils élurent unanimement, & comme par inspiration, Pierre Roger de Beaufort, âgé de quarante ans, & cardinal depuis l'âge de dix-huit. Il étoit neveu de Clément VI, & fils du Comte Guillaume de Beaufort alors encore vivant, & qui vit ainsi son frère & son fils Papes, un autre frère, deux neveux & cinq cousins cardinaux. Pierre Roger fut le seul qui n'applaudit point à son élévation. Il résista par une humilité sincère, & ne céda qu'à la volonté de Dieu, manifestée par la persévérance des cardinaux, qui vouloient absolument donner à Urbain V un successeur si propre à suivre les vues de ce saint & sage Pontife. Comme il n'étoit que diacre, du titre de Sainte Marie la Neuve, il fut ordonné prêtre le samedi 4 de janvier, & le lendemain sacré & couronné. Il prit le nom de Grégoire XI, & tint le siège sept ans & trois mois. Dès la première année, il créa douze cardinaux. Comme il étoit naturellement doux & modeste, les vieux cardinaux avoient en-

trepris de le gouverner avec empire ; & pour balancer leur autorité, il fit cette promotion nombreuſe, où l'on trouve, entre dix François, cinq Limouſins, compatriotes ou même parens du nouveau Pape.

Grégoire s'appliqua auſſi-tôt aux devoirs eſſentiels du pontificat, particulièrement à conſerver dans ſon intégrité & toute ſa ſimplicité le dépôt de la ſainte doctrine. Il n'étoit point de myſtère ſi ſaint & ſi terrible, ſur quoi ne s'exerçaſſent alors la curioſité & la ſubtilité ſcholaſtique. Le Pape apprit qu'un Aragon Jean de Laune de l'ordre des Fr. Mineurs, & quelques autres religieux avoient avancé en prêchant ſur l'Euchariſtie, que ſi l'hoſtie conſacrée tomboit dans l'ordure, le corps de J. C. ceſſoit d'y être, & que la ſubſtance du pain y revenoit ; qu'il en étoit de même, quand un animal mangeoit ou rongeoit la ſainte hoſtie ; de même encore, ſi les eſpèces étoient briſées ſous la dent du communiant, que J. C. étoit à l'inſtant enlevé au ciel, & ne paſſoit point dans l'eſtomac. Quoique ces propoſitions euſſent eu autrefois des partiſans diſtingués, qui les donnerent au moins pour problématiques ; Grégoire XI défendit, ſous peine d'excommunication, de prê-

Direct. inquiſ. p. 44.

cher désormais & d'enseigner publiquement cette doctrine, qui, dans les circonstances, n'étoit propre qu'à scandaliser les foibles. Alors en effet, quelques docteurs audacieux parloient peu convenablement de l'Eucharistie, entre autres Jean Wiclef, qui commençoit à dogmatiser en Angleterre. Aujourd'hui ces trois propositions sont regardées généralement comme fausses & insoutenables.

Rain. an. 1372. n. 33. Buceline. p. 21.

En Allemagne, l'Evêque d'Halberstat assuroit & répétoit souvent, que tout arrive en ce monde par nécessité, que la destinée règle la vie & la mort de chaque homme, & que tout dépend absolument des influences célestes. C'étoit là le fruit, tant de l'astronomie superstitieuse de ces temps-là, que des disputes interminables sur les futurs contingens. Mais comme Albert, c'est le nom de cet évêque, étoit docteur de Paris & réputé savant, ses discours faisoient beaucoup d'impression dans la Germanie, & principalement sur la noblesse ignorante. Plusieurs furent ébranlés dans la foi, on négligea les bonnes œuvres, la prière & tous les exercices de religion commencerent à ne plus passer que pour des usages de pur appareil. Le Pape, informé de ce scandale, en oya sur les lieux des commissaires chargés d'a-

gir de concert avec l'inquiſiteur du canton. Après avoir vérifié les faits, on devoit obliger l'évêque à rétracter, en préſence de ſon clergé & de ſon peuple, ce qu'il avoit avancé témérairement, & à déclarer que c'étoit une héréſie. Soit qu'il obéît ou non, les commiſſaires devoient encore déclarer publiquement, que ces propoſitions étoient hérétiques, & condamnées par l'Egliſe Romaine.

Grégoire apprit auſſi qu'il ſe trouvoit en Sicile des perſonnes abuſées, qui honoroient comme ſaints des ſectateurs de Doucin & des frères de la vie pauvre; quoique ces ſectes euſſent été condamnées par l'Egliſe. Elles gardoient, comme des reliques, les os de ces novateurs morts dans l'obſtination, érigeoient en leur honneur des égliſes ou des chapelles, & s'y raſſembloient par troupes, avec tout le ridicule & les déſordres du fanatiſme. Sur cet avis, le Pape écrivit aux évêques du pays, d'empêcher ce culte pernicieux, non ſeulement par les cenſures eccléſiaſtiques, mais, s'il étoit beſoin, par le ſecours du bras ſéculier. Cette lettre eſt du 12 de ſeptembre 1372. Rain. n. 36.

Le commencement de l'année ſuivante fut marqué par la mort du S. Evêque de Fiéſole en Toſcane, nommé André, & Bullar. t. 2. p. 1061 & ſeq. Ughell. t. 3. p. 329.

issu de l'illustre maison de Corsini. Avant sa naissance, ses parens promirent à Dieu le premier fruit de leur mariage : mais d'abord André répondit mal à cette sainte destination. Dès l'âge de douze ans, il montra beaucoup d'indocilité & de pétulance ; ce qui ne fit qu'empirer durant trois ans, après lesquels s'étant oublié jusqu'à injurier sa mère, elle lui tint ce discours : Je ne vois que trop, mon fils, que c'est toi qui me fus représenté en songe la veille de ta naissance. Mais si c'est un loup qui me parut sortir de mon sein, je le vis aussi se porter vers une église, & en y entrant se changer en agneau. Apprens donc, il en est temps, que tu appartiens à la Mère de Dieu, à qui ton père & moi nous t'avons voué, & non pas à nous. Ces paroles le frapperent étonnamment : il y pensa toute la nuit, & prit la résolution de se convertir.

Le lendemain, il alla se présenter chez les Carmes, & demanda comme une faveur insigne, d'être reçu dans l'ordre : ce qu'il obtint, du consentement & à la grande satisfaction de son père & de sa mère. Bientôt il passa les vœux même de ses pieux parens, par la rigueur de ses austérités, par une sévère retraite, par le mépris de la gloire du siècle & les

plus humbles pratiques de la sainte folie de la croix. On le vit souvent, un grand sac au cou, quêter dans les rues de Florence. Quand ses proches s'en tenoient déshonorés; ma gloire, leur disoit-il, consiste à marcher, suivant les règles de mon état, sur les traces d'un Dieu anéanti pour notre salut. Il avoit tant d'horreur de tout ce qui sentoit l'éclat & l'appareil, qu'il évita jusqu'aux solemnités que ses parens avoient préparées pour sa première messe, & l'alla dire à un petit couvent hors de la ville. Le ciel honora bientôt par des miracles l'humilité de son serviteur: il avoit à peine terminé ses études à Paris, où il étoit allé les continuer par un ordre exprès du chapitre général, qu'en repassant par Avignon, il guérit un aveugle en priant pour lui.

Revenu à Florence, il fut fait prieur du couvent de cette ville, où il ne travailloit qu'à se faire oublier du monde, quand on l'élut évêque de Fiésole. Sa modestie en fut si alarmée, qu'il prit la fuite, & se retira fort secrètement chez les Chartreux. On le chercha inutilement, & on alloit procéder à une nouvelle élection, lorsqu'un enfant de trois ans s'avança dans l'assemblée, & cria: C'est André que le ciel a choisi, envoyez aux

Chartreux, vous l'y trouverez en prière. On le ramena, il fut sacré, & gouverna vingt-trois ans l'Eglise de Fiésole; portant les vertus épiscopales au point de perfection que présage comme infailliblement le refus de l'épiscopat. Il fit surtout admirer sa charité envers les pauvres. Après les plus mûrs examens de ses vertus & de ses miracles, il a été canonisé, dans le siècle dernier, par le Pape Urbain VIII.

Vit. Petrarc. per Squarz.

Un an après le S. Evêque de Fiésole, mourut Pétrarque, que cette époque seule nous fait rapprocher d'un saint. La frivolité de son caractère & de ses occupations le rendoit fort indifférent aux écrivains ecclésiastiques, si sa légéreté même n'eût fourni quelques armes aux ennemis de l'Eglise. Mais sur quel fondement, & avec quel avantage peuvent-ils le donner pour un de leurs précurseurs? Pétrarque fameux par ses chants passionnés, par le sel & le fiel de ses satyres, par l'alliage bizarre de la galanterie & de la débauche avec la qualité de chanoine & d'archidiacre, n'eut jamais la solidité d'esprit, ni la gravité convenable pour s'ériger en réformateur. Panégyriste oiseux de la vertu; & tout entaché des vices qu'il ne cessoit de repren-

dre dans les pontifes & les autres prélats Romains, il ne sauroit passer, dans l'esprit des gens sensés, que pour un déclamateur sans titre & sans conséquence. Peut-il mieux découvrir son coup-d'œil faux & sa tête exaltée, qu'en préconisant l'extravagant & séditieux Rienzi, comme le restaurateur de la liberté Romaine, qu'en l'égalant aux Brutes, aux Camilles, à tous les plus grands héros de l'ancienne Rome? N'est-ce pas se décrier soi-même, que de donner l'Eglise Romaine, sur un pareil suffrage, pour la nouvelle Babylone, ou pour la prostituée de l'apocalypse? Encore se trouve-t-on peu d'accord avec Pétrarque, tout inconséquent qu'il est lui même. Il vomit à la vérité les injures les plus atroces, les sarcasmes les plus sanglans contre la cour d'Avignon: mais en même temps & invariablement il professe la foi du Siège de Pierre, & rend un plein hommage à l'autorité de ses successeurs. Ainsi a-t-il réfuté d'avance les sectaires inconsidérés, qui n'ont érigé ses lettres latines en renseignemens graves & de premier ordre, que pour s'appuyer de ce témoignage factice.

Myster. d'iniq. P. 440.

Il se montra toujours, dans la croyance & les observances, contraire aux nova-

teurs, qui réveillerent de ſon temps la ſollicitude pontificale. Tels furent, au pays de Toulouſe, les reſtes de la ſecte des Albigeois; les Vaudois & les Pauvres de Lyon, dans le Dauphiné & les provinces voiſines; les Bégards qu'on appeloit Turlupins, dans la Flandre & pluſieurs autres cantons du royaume. Ce nom de Turlupins ſe donnoit ſérieuſement à une eſpèce de Manichéens, qui, ſous prétexte que la nature eſt l'ouvrage de Dieu, tenoient pour principe qu'il ne falloit rougir de rien de ce qui eſt naturel. En conſéquence, ils n'avoient pas plus d'égard que les brutes aux loix de la pudeur, s'abandonnoient, quand ils le pouvoient impunément, aux actions les plus honteuſes. Le Pape écrivit d'un ſtyle preſſant au Roi Charles V, afin d'arrêter le cours de cette ſecte infame. On uſa de rigueur contre un pareil renverſement de l'ordre & de l'honnêteté publique. A Paris, on brûla leurs livres, dans le marché aux pourceaux, hors de la porte S. Honoré. On arrêta leurs chefs, dont les principaux étoient une femme appelée Jeanne d'Aubenton, & un homme qui n'eſt pas nommé. La femme fut brûlée vive: ſon complice étant mort en priſon, le cadavre fut gar-

Gaguin. l. 9.

Rain. an. 1373. n. 19, 20.

dé jusqu'à la sentence, & ensuite traîné au bûcher. Cette sévérité arrêta l'impudence des sectaires, sans éteindre la secte: plusieurs années après, les Turlupins répandoient encore leurs erreurs par-tout où ils espéroient l'impunité. Gerson. t. 1. p. 19.

Pour les hérétiques du Dauphiné, Patarins, Pauvres de Lyon ou Vaudois, soit qu'ils attentassent moins à l'ordre public, soit à raison de l'éloignement où ils étoient de la cour, on les poursuivit avec moins de vigueur: ce qui en augmenta considérablement le nombre dans cette province, & répandit la contagion dans les contrées voisines. Le Pape se plaignit au Roi, que ses officiers, loin de soutenir, comme ils le devoient, les inquisiteurs, mettoient de jour en jour de nouveaux obstacles aux fonctions de leur charge. Ils leur assignoient, selon le Pontife, des lieux mal sûrs pour agir contre les sectaires, ne leur permettoient pas de procéder sans le juge séculier, ou les obligeoient à montrer leurs procédures: ils délivroient ceux que les inquisiteurs avoient empriſonnés comme convaincus ou suspects d'hérésie; ils refusoient de prêter le serment de purger le pays d'hérétiques, quoiqu'il fût ordonné par le droit alors en usage. Ces restric-

tions apportées à l'exercice de l'inquisition, montrent que ce tribunal établi en France depuis environ cent ans, par le Pape Alexandre IV sous le regne de S. Louis, commençoit à contrarier le goût des François.

Fontan. t. 4. p. 944. Le Roi Charles V ou le Sage poussa les choses plus loin en ce genre. Dès le commencement du pontificat de Grégoire XI, il ôta aux ecclésiastiques la connoissance des causes purement civiles, telles que la vente des terres, les héritages, les retraits lignagers, & autres choses semblables. Quelque réelles que soient les limites entre la juridiction ecclésiastique & la temporelle, rien de plus facile que de s'y méprendre; & tous les jours il s'élevoit entre elles une infinité de contestations, auxquelles le Roi voulut absolument mettre fin. Le Pape en craignit les suites, & fit ses remontrances: mais le sage & religieux monarque ne crut que servir l'Eglise, & faciliter au clergé les devoirs propres de sa vocation, en le déchargeant des soins qui lui étoient étrangers. Les réformes ne sont dangereuses en cette matière, quelque délicate qu'elle puisse être, qu'autant qu'on manque, ou d'attention pour reconnoître les bornes, ou plutôt encore de droiture pour s'y contenir.

Quant à l'inquiſition, ce n'étoit pas ſeulement en France, mais dans quelques Etats d'Italie, que déjà l'on en portoit le joug avec peine. L'inquiſiteur de Veniſe, Michel Piſani de l'ordre des FF. Mineurs, ayant fait empriſonner quelques perſonnes opulentes pour cauſe d'hérélie, les officiers du Doge Jean Gradenigo arrêterent à leur tour les gens de l'inquiſition, prétendirent que, dans la capture des hérétiques, ils avoient pris quelque choſe de leurs biens, & les firent mettre à la queſtion. Le Pape en écrivit au Doge; mais d'un ton de ſollicitation, ou même de prière, plûtot que de menace & d'autorité: on négocia, l'affaire traîna en longueur, le Doge Gradenigo vint à mourir, & l'on termina, par voie d'accommodement, ſous Jean Delfino qui lui ſuccéda. A Suſe en Piémont, le jour de la chandeleur 1375, il y eut un inquiſiteur maſſacré dans le couvent des FF. Prêcheurs. Un ſecond inquiſiteur du même ordre, dans une paroiſſe du diocèſe de Turin, où il étoit à la recherche des hérétiques, fut tué publiquement devant l'égliſe, le jour de l'octave de pâque, après avoir dit la meſſe. Vading. an. 1356. n. 12. & ſeq.

L'eſprit de ſecte & de nouveauté gagnoit juſqu'au fond du Nord. Un cha-

noine de Prague, nommé Milleczi, après avoir semé l'erreur dans le pays de sa naissance, passa pour la même fin à Gnesne en Pologne, & y accrédita sa pernicieuse doctrine, par une apparence de piété. Le scandale fut grand, puisqu'il parvint jusqu'aux oreilles du Pape Grégoire, qui en écrivit aux archevêques de Gnesne & de Prague, aux évêques de Breslau, de Litomissels & d'Olmuts, & enfin à l'Empereur Charles, souverain naturel du prédicant, comme Roi de Bohème.

Dlugos. lib. 10. p. 20 & seq. Pistor Nidan. t. 2. l. 4. c. 30.

La Pologne éprouvoit en même temps des troubles d'une autre nature, par la faction d'un prince inconstant, qui, après avoir renoncé aux grandeurs du siècle pour embrasser la vie monastique, se porta pour successeur du Roi Casimir le Grand, mort en 1370. Il se nommoit Ladislas le Blanc, étoit cousin issu de germain de Casimir, &, comme lui, de l'auguste maison des Piasts, qui cessoit de regner en Pologne par l'avènement d'un prince étranger à cette couronne; savoir Louis Roi de Hongrie, de la maison de France, & neveu du dernier Roi de Pologne seulement par les femmes. Louis étoit reconnu par le gros de la nation Polonoise: mais quelques seigneurs songerent à tirer Ladislas, du monastère de S. Bénigne

nigne de Dijon, où déjà il étoit passé de Cîteaux, lieu de sa première retraite. Ils allerent le trouver, & firent briller le diadême à ses yeux, tentation trop forte pour ce léger solitaire. Il accepta leur offre, il alla demander dispense au Pape Grégoire, il en essuya jusqu'à deux refus, & ne laissa point de poursuivre son entreprise.

Arrivé en Pologne, il assembla des troupes, s'empara d'abord de quelques forteresses, puis fut défait, & son parti ruiné par les généraux du Roi de Hongrie. Il fit un accommodement avec son vainqueur, moyennant une somme d'argent, & une abbaye considérable que lui donna le Roi Louis. Il revint par la suite à S. Bénigne de Dijon, où il paroît que son instabilité naturelle le ramena plutôt qu'un repentir, puisqu'il sollicita de nouveau sa dispense, sous le pontificat de Clément VII. Cet habile Pontife ne laissa point échapper une occasion si favorable de soustraire la Pologne à l'obédience de son compétiteur Urbain VI; mais la seconde tentative de Ladislas ne fut pas plus heureuse que la première. Il s'achemina de nouveau vers Dijon, & mourut à Strasbourg, d'où il ordonna que ses cendres fussent rapportées à S. Bénigne. On y voit

encore son épitaphe gravée sur sa tombe, où il est représenté lui-même, avec les vains symboles de la royauté, qu'il avoit si long-temps poursuivie sans succès.

L'an 1375, Grégoire XI publia une constitution datée du 29 de mai, afin d'obliger les prélats à la résidence, qu'il n'avoit cessé de leur recommander depuis qu'il occupoit la chaire de S. Pierre. Il y est enjoint à tous les patriarches, les archevêques, les évêques, les abbés, & les autres supérieurs monastiques, de se rendre sous deux mois à leurs Eglises ou à leurs monastères, & d'y résider avec assiduité. On excepte, avec les quatre patriarches titulaires des Eglises d'Orient, les cardinaux, les légats, les nonces & les autres officiers de la Cour Romaine. Grégoire ayant ensuite rencontré un évêque étranger, qui demeuroit encore à Avignon; que faites-vous ici, lui dit-il? que n'allez-vous à l'Eglise que vous devez chérir comme votre épouse? Et vous même, Saint Père, répondit l'évêque avec autant de justesse que de liberté, pourquoi n'allez-vous point à votre épouse, infiniment plus attrayante & plus illustre que la mienne? La liberté de cette repartie ne servit qu'à confirmer Grégoire dans la résolution sincère qu'il avoit prise

Vit. Pap. t. 1. p. 479.

depuis long-temps de mettre fin à l'espèce de viduité où languissoit l'Eglise Romaine. Déjà son départ étoit fixé au mois de septembre de cette année 1375: mais le désir de concilier les Rois de France & d'Angleterre, considération si éblouissante pour ses prédécesseurs, le lui fit encore différer jusqu'à l'année suivante.

Dans cet intervalle, il fit le vingtième de décembre une promotion de neuf cardinaux, où les François jouirent de la prédilection ordinaire aux Papes d'Avignon. Il y en eut sept de cette nation, un Italien seulement, & un Espagnol. Sur la fin du mois d'août 1376, Grégoire reçut, de la part des Romains, une ambassade qui décida facilement son voyage. Il avoit perdu toute espérance de procurer la réconciliation qui l'avoit retardé; & d'ailleurs Luc Savelli qui étoit à la tête de cette ambassade, lui déclara sans détour que les Romains vouloient absolument avoir le Pape chez eux, qu'il étoit le Pontife Romain, que tous les Fidèles le nommoient ainsi, & que, s'il ne revenoit à son siège naturel, Rome étoit déterminée à se faire un Pape qui ne l'abandonnât plus. D'un autre côté, le cardinal de Saint Pierre, légat en Italie, lui écrivit que, s'il ne se pressoit de Vit. t. 1. p. 1194.

venir, il arriveroit infailliblement du scandale. On sut en effet depuis, que déjà les Romains avoient jeté les yeux sur l'abbé du Mont-Cassin pour le faire Antipape, & qu'il avoit accepté leurs propositions.

Grégoire prit son parti, & en avertit les cardinaux, qui en parurent déconcertés. Le Roi Charles V qui sentoit tout l'avantage d'avoir le Souverain Pontife dans l'enclave de son royaume, ne fut pas moins affligé qu'eux de cette nouvelle. Il fit aussi-tôt partir pour Avignon son frère Louis, duc d'Anjou, avec charge de faire les derniers efforts pour rompre le voyage du Pape. Le duc agit en négociateur aussi habile que zélé, & fut puissamment secondé par les cardinaux qui avoient un intérêt commun avec lui: mais tous les efforts & les artifices furent inutiles. En prenant congé du Pape, le prince lui dit: Saint Père, vous quittez un royaume où la religion est plus honorée qu'en aucun lieu du monde, & vous allez dans une région où vous n'êtes rien moins que chéri: mais pensez sur-tout, que, si vous mourez au delà des monts, comme il y a toute apparence, les Romains seront maîtres du sacré collège, & lui feront

faire un Pape bien funeſte peut-être à l'Egliſe.

Le Pontife ſuivit ſon deſſein, & partit d'Avignon le 13 de ſeptembre, avec la plus grande partie des cardinaux, dont ſix ſeulement demeurerent en France. Il alla s'embarquer à Marſeille ſur les galères envoyées d'Italie, aborda à Corneto après avoir eſſuyé de grandes tempêtes, & le 17 de janvier 1377 ſe rendit à Rome, qui depuis n'a plus été ſans Pape. Il y fit ſon entrée à cheval, & traverſa toute la ville, accompagné de treize cardinaux, & ſuivi d'un peuple innombrable qui ne ſavoit comment exprimer ſa joie. Il n'arriva qu'au ſoir à l'égliſe de S. Pierre, à l'entrée de laquelle on l'attendoit avec une infinité de flambeaux, & dont on avoit allumé toutes les lampes qui montoient à plus de huit mille. Itiner. ap. Bzov. n. 31.

Le Pape Grégoire eut bientôt lieu de s'occuper à Rome du genre d'affaires le plus digne du premier paſteur. Inſtruit que Wiclef, docteur en théologie & curé de Lutervolt, au diocèſe de Lincoln, oſoit attaquer le ſaint dépôt de la foi, il écrivit en même temps à l'archevêque de Cantorbéri, à l'évêque de Londres, à l'univerſité d'Oxford & au Roi Valſing. p. 191 & ſeq. t. x. Conc. p. 238.

Edouard. Il fit des reproches à l'université & aux prélats, sur leur négligence à réprimer le novateur : il veut qu'on le faisse empriſonner, & qu'on implore au beſoin le ſecours du bras ſéculier ; ſi toutefois, après de ſages & ſecrètes informations, il eſt avéré que Wiclef ait ſoutenu certaines propoſitions qui avoient été déférées à Rome, & dont on renvoyoit copie en Angleterre. La lettre ou bulle qui s'adreſſe au Roi Edouard, lui demande ſa protection, en faveur des deux prélats commis dans cette affaire par le Siège Apoſtolique.

Entre les propoſitions, repriſes dans Wiclef au nombre de dix-neuf, & la plûpart fort obſcures, voici les plus remarquables : S'il y a un Dieu, les ſeigneurs temporels peuvent légitimement, & doivent, ſous peine de damnation, enlever à une Egliſe coupable les biens de fortune. On ne peut être excommunié, ſi l'on ne s'excommunie premièrement ſoi-même. Les paſteurs & le Pape même ne lient ou ne délient que quand ils ſe conforment aux loix évangéliques. Il eſt de foi que tout prêtre a pouvoir de conférer tous les ſacremens, & par conſéquent d'abſoudre de quelque péché que ce ſoit les Fidèles qui ont la contrition.

Tout ecclésiastique & le Pape lui-même peut être légitimement repris & accusé par ceux qui lui sont soumis, encore qu'ils ne soient que laïcs. Ce dernier article, à la première vue, paroîtra peu répréhensible : mais, en le rapprochant des autres, on y appercevra les mêmes principes de schisme, & le même renversement de l'ordre hiérarchique.

On pressa inutilement l'auteur de se rétracter. A l'exemple de tous les novateurs, il entreprit de se justifier par des distinctions artificieuses ; il s'engagea dans une suite d'explications plus ambigues encore que les propositions même ; il tenta de donner le change, en se jetant sur les abus des biens ecclésiastiques & des excommunications multipliées. Malheureusement, le Roi Edouard vint à mourir dans ces conjonctures ; savoir le vingt-unième de juin 1377. Il fut obsédé pendant toute sa mala[illegible] par une malheureuse concubine, qui le détourna de penser aux choses du salut, & qui le voyant à l'extrémité, lui prit jusqu'aux bagues qu'il avoit aux doigts, puis l'abandonna, privé des sacremens, à son mauvais sort. Edouard III qui savoit si bien l'art de regner, eût au moins senti, nonobstant la dissolution de ses mœurs, la néces-

té de tenir l'Eglise en paix pour prévenir les troubles de l'État. Il eut pour successeur, Richard II son petit-fils qui n'avoit que onze ans, & qui regna sous la conduite de son oncle Jean duc de Lancastre, protecteur de Wiclef, aussi bien que Henri de Perci maréchal du royaume. Ce nouveau gouvernement favorisa beaucoup le progrès des nouveautés hérétiques, dont la poursuite fut encore interrompue par la mort prématurée du Pape.

Il n'avoit pas encore atteint sa quarante-septième année; mais il étoit très-foible de complexion, & souvent tourmenté par la gravelle. Au commencement de février de l'année 1378, il tomba dans un état de souffrance, qui lui fit pressentir la fin prochaine. Alors, la position véritablement critique de l'Eglise Romaine se peignit à ses yeux, sous des couleurs effrayantes. Il voyoit d'une part les François qui formoient presque seuls le sacré collège, très-enclins à se maintenir dans la possession de la tiare; & de l'autre côté, les Italiens à la merci desquels on se trouvoit, infiniment jaloux de la recouvrer. On dit que, prévoyant les horreurs du schisme, il eut regret d'avoir quitté la France, & que, prenant entre

Gerf. Enam. doctrin. part. 2. Consid. 3

ſes mains le corps de J. C. avant d'expirer, il conjura les aſſiſtans de ne jamais ſe laiſſer conduire par les révélations prétendues auxquelles il avoit trop ajouté foi. Telles ſont les ſuites fatales d'un premier renverſement dans l'ordre établi: la réparation du mal devient preſque auſſi dangereuſe que le mal même, on n'évite un précipice que pour en rencontrer un autre, les routes ſemblent ſe confondre, les idées ſe bouleverſent, & les meilleures têtes éprouvent une perplexité qui couvre de nuages juſqu'aux maximes de première évidence. Les conſeils donnés à Grégoire XI par Sainte Brigite, par le pieux infant d'Aragon, & par Sainte Catherine de Sienne qui vint à leur appui, ſoit qu'ils fuſſent ou ne fuſſent pas inſpirés d'en haut, ne pouvoient pas tromper. Fut-il poſſible d'errer en conſeillant au Pontife Romain de réſider à Rome? le ſchiſme ne pouvoit provenir du rétabliſſement de la chaire de Pierre dans le lieu où elle a été fondée: il ne vint en effet que du conflict d'intérêts & de paſſions entre les cardinaux François & Italiens, joint à la roideur du caractère & de la conduite du Pape Urbain VI, qui fut le ſucceſſeur de Grégoire.

Celui-ci, avant de mourir, prit encore quelques mesures pour maintenir la tranquillité dans l'Eglise. Persuadé que la plus sûre, dans la position présente des choses & des esprits, étoit de hâter l'élection de son successeur, afin d'ôter aux factieux le temps de lier leur partie; il ordonna, par une bulle en forme, qu'incontinent après sa mort les cardinaux qui se trouveroient à Rome procéderoient pour cette fois au choix du nouveau Pape, en quel lieu ils jugeroient à propos, dans la ville ou hors de la ville, & à la pluralité des voix seulement, sans attendre le concours des deux tiers des suffrages. La bulle est du dix-neuvième de mars, & le Pape mourut le vingt-septième du même mois 1378.

Tous les historiens font l'éloge de la doctrine, de la piété & de la douceur de Grégoire XI. Il fut très-libéral envers les pauvres, & envers les gens de lettres qu'il protégea d'une manière éclatante. On ne lui reproche qu'un peu de foible pour ses proches. Il eut perpétuellement auprès de lui son père, ses frères & ses neveux, la plûpart assez enrichis par son oncle Clément VI, pour qu'il n'eût point à augmenter leur fortune: mais il déféra trop à leurs conseils, & quelquefois à

leurs sollicitations en faveur de sujets moins méritans que ceux à qui on les faisoit préférer.

Grégoire XI fut le septième & le dernier des pontifes que l'Eglise Gallicane, pendant le cours de plus de soixante-dix ans, donna consécutivement à l'Eglise Universelle. Distingués sans exception par leur génie & leurs lumières, le plus grand nombre par la sainteté de leur vie, & quelques-uns par le don des miracles; leurs noms cependant ne sont pas en grande recommandation dans l'Eglise Romaine, qui les a rendus responsables des troubles & de la désolation qu'elle éprouva pendant plus d'un siècle. L'étrange déplacement du Siège Apostolique imprima lui seul à leur mémoire, & à leur nation peut-être, une tache que l'éclat de tous les talens, joints à bien des vertus, n'a pu couvrir, & que le cours de tant de siècles n'a pu qu'affoiblir.

Si-tôt qu'il fut question de remplacer le Pape Grégoire, les Romains prirent la résolution fixe d'exclure les François du pontificat. Les cardinaux étoient encore dans l'église de Sainte Marie la Neuve dont Grégoire avoit porté le titre étant cardinal, & où il venoit d'être enterré, quand les bannerets ou capitaines

de quartier vinrent leur déclarer qu'ils regardoient l'élection des Papes François comme la source de tous les malheurs de l'Italie, & leur témoignerent le plus grand désir d'avoir au moins pour cette fois un Pape Italien. Le sacré collège étoit alors composé de vingt-trois cardinaux, & il s'en trouvoit seize à Rome; savoir quatre Italiens, un Espagnol & onze François, sans compter les six qui étoient restés à Avignon, ni le cardinal d'Amiens qui étoit légat en Toscane. Ainsi les cardinaux François n'étoient pas moins en état de dominer dans le conclave, que dans la totalité du sacré collège: mais ils formoient eux-mêmes deux partis, dont un de Limousins au nombre de sept, à qui les autres donnoient ouvertement l'exclusion, en disant d'un ton peu ménagé, qu'il leur étoit honteux de laisser plus long temps la dignité pontificale, comme héréditaire dans un coin de la France. L'antipathie ou la jalousie fut si grande, que ceux-ci ne se trouvant à Rome qu'au nombre de quatre, & ne pouvant eux seuls contrebalancer les Limousins; de peur d'avoir encore un Pape de cette province, ils aimerent mieux se rapprocher des Italiens, & faire cause commune avec eux. Cependant

tous les cardinaux, de quelque nation qu'ils fussent, répondirent avec beaucoup de sagesse & de dignité à la députation Romaine, que l'affaire qu'on leur proposoit ne pouvoit se traiter que dans le conclave; qu'ils y choisiroient, sans acception de nation ni de personne, celui qu'ils jugeroient le plus capable de bien gouverner l'Eglise; que ni les menaces ni la contrainte ne les induiroient à trahir leur conscience, & à faire une élection que le défaut de liberté rendroit nulle.

Ils entrerent tous seize au conclave le septième d'avril, & dès le lendemain, après quelques délibérations touchant un sujet Romain, ou du moins Italien, que le peuple demandoit du dehors, avec des cris menaçans, ils élurent, hors de leur corps, d'une manière sérieuse ou simulée, Barthelemi de Prignano, natif de Naples & archevêque de Bari. Ils l'envoyerent chercher dans Rome, où il étoit depuis quelque temps; il donna son consentement après quelque délai, fut introniſé, & prit le nom d'Urbain VI. Le jour de pâque, dix-huitième du même mois d'avril, il fut couronné publiquement, avec toutes les cérémonies accoutumées.

Tels sont, dans l'histoire de l'élection

d'Urbain VI, les seuls points que nous avons cru devoir présenter. S'ils n'entrent point dans un détail qui satisfasse la curiosité, ils auront du moins le mérite de l'impartialité & de la sage réserve que les conciles œcuméniques se sont eux-mêmes prescrites. Là-dessus, il est vrai, on ne prononcera pas, si l'élection d'Urbain fut libre, ou forcée: mais cette grande question, d'où dépendit la conduite qu'on eut à tenir durant le long schisme de l'Occident; la résoudrions-nous mieux en adoptant, soit la relation des François, soit celle des Italiens, contradictoires l'une à l'autre, & toutes les deux également fondées sur les dépositions de témoins oculaires & sans reproche? Mais quelques erremens que nous puissions fournir, qui oseroit décider, dans une matière où les Pères de Pise & de Constance aimerent mieux trancher la difficulté, que de la résoudre? Si la sagesse même doit s'astreindre aux loix de la sobriété, c'est assurément dans les rencontres où les organes même de la Sagesse incréée nous en ont donné l'exemple.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-SIXIÈME.

Depuis le commencement du grand schisme d'Occident en 1378, *jusqu'à la fin d'Urbain VI en* 1389.

URbain VI, ou Barthelemi Prignano, eût passé pour le sujet le plus digne de la papauté, s'il n'eût jamais été Pape. Il étoit d'extraction noble, savant, & en particulier, l'un des plus habiles hommes de son siècle dans le droit canon, zélé pour le progrès des lettres, réputé grand homme de bien, ennemi déclaré de l'incontinence des clercs & de la simonie, simple & modeste, pieux, charitable, dur Niem. l. I. c. 4.

à lui-même, portant habituellement le cilice, jeûnant tout l'avent, & depuis la ſexagéſime juſqu'à pâque. Il avoit acquis beaucoup d'expérience dans les différentes places qu'il avoit occupées, d'abord archevêque de Cirenza au royaume de Naples, puis transféré ſur le ſiège de Bari, & chargé de l'adminiſtration de la chancellerie Romaine. Mais il étoit entier dans ſes volontés, d'un caractère ſombre & chagrin, & ſur-tout incapable de ménagement dans la pourſuite du bien & dans ſes vues de réforme. Il ſeroit infailliblement demeuré paiſible poſſeſſeur du pontificat, s'il avoit ſu ſe ménager avec les cardinaux: l'amertume de ſon zèle ou de ſon humeur penſa le précipiter du Siège Apoſtolique, & donna lieu au ſchiſme qui déſola l'Egliſe, pendant cinquante ans.

Vit. Pap. t. 1. p. 1269.

A peine fut-il en place, que tous ſes défauts ſe démaſquerent. Il avoit été couronné le dimanche de pâque: dès le lundi, après avoir entendu vêpres dans la grande chapelle de ſon palais, irrité tout à coup d'y voir un certain nombre d'évêques, il leur dit d'un ton bruſque & emporté, qu'ils étoient tous des parjures d'abandonner leurs Egliſes pour réſider à ſa cour. La ſurpriſe que leur cauſa un

Niem. l. 1. c. 4.

reproche si amer, leur tint à tous la bouche fermée, excepté Martin de Pampelune, référendaire du S. Siège & docteur célèbre en droit canon. Il reprit avec assurance : Moi, parjure ! Suis-je donc ici pour mon intérêt privé, & non pas pour les affaires générales de l'Eglise ? je n'aspire qu'à m'en retirer, & à être rendu à mon peuple. Urbain sentit si peu ce reproche indirect de son imprudence, que le lundi suivant, dans un consistoire public où se trouverent les cardinaux & les autres prélats en très-grand nombre, il se remit à censurer leurs mœurs, avec une aigreur encore moins réservée. Le cardinal d'Amiens, Jean de la Grange, étant venu presque dans le même temps reconnoître le nouveau Pape, il en fut reçu d'abord avec l'honneur que méritoient ses rares talens : mais bientôt l'humeur reprenant le dessus, le Pontife l'accusa d'avarice & de trahison, de perpétuer la guerre entre l'Angleterre & la France, afin de s'enrichir en prolongeant sa légation, de fomenter pareillement les divisions entre les Rois de Castille, d'Aragon & de Navarre. Enfin il s'échappa jusqu'à dire, qu'il n'y avoit point de mal au monde que n'eût fait ce cardinal. A ce mot, le prélat n'y tenant plus, comme

Ibid. c. 5. Valsingh. in Rich. II

Vit. t. 1. p. 1158.

archevêque de Bari, lui dit-il en faisant un geste menaçant, vous en avez menti; & sur le champ il prit la fuite, avec quelques autres cardinaux.

C'étoient tous les jours nouvelles scènes, de la part du fâcheux Pontife, à l'égard de toutes sortes de personnes. Un collecteur des revenus du Saint Siège étant venu lui apporter quelque argent, il lui dit ces paroles de Saint Pierre à Simon le Magicien : Ton argent périsse avec toi! Oubliant tout ce qu'il devoit à la Reine de Naples sa souveraine naturelle, il en traita le mari Othon de Brunswick, avec une hauteur insultante; tandis que ce prince lui faisoit sa cour à Rome avec autant de soin que les moindres officiers du palais. Incapable de ménagemens à l'égard même des souverains de premier ordre, il menaçoit hautement de faire justice des Rois de France & d'Angleterre, dont les divisions désoloient la Chrétienté. Des procédés si choquans eurent bientôt aliéné tous les esprits.

Niem. l. 1. c. 7.

Valsingh. in Rich. II

Vers la mi-mai, le reste des cardinaux ultramontains; c'est-à-dire les François & l'Espagnol Pierre de Lune se retirerent à Anagnie en Campanie, sous prétexte de se dérober aux chaleurs de

Rome. Le cardinal d'Amiens s'y rendit auſſi avec ſa ſuite; & ils s'y trouverent au nombre de treize, ſans compter les autres prélats de la cour Romaine qui leur étoient attachés. Il y vint entr'autres le camerlingue de l'Egliſe, frère du cardinal de Limoges; & l'on obſerve qu'il avoit emporté avec lui les ornemens de la chapelle pontificale dont il avoit la garde: ce qui fait préſumer, qu'à leur départ de Rome, les cardinaux étoient réſolus à faire un autre Pape. Juſqu'au mois de juillet néanmoins, ils traiterent Urbain comme légitime pontife; le nommant tel dans toutes les meſſes qui ſe célébroient au palais d'Anagnie, lui adreſſant des ſuppliques, expédiant les actes de la pénitencerie en ſon nom. Dans la ſuite, les partiſans d'Urbain ſe prévalurent fortement de cette conduite contre les cardinaux François, auteurs de l'élection d'un nouveau Pape.

Vit t. 1. p. 1066. Rain. an. 1376. n. 107.

Cependant la réunion de tant de cardinaux en un même endroit, la circonſtance même du lieu & de la perſonne du gouverneur; ſavoir le comte de Fondi, fort mal diſpoſé envers Urbain qui avoit voulu le deſtituer de ce gouvernement, la fuite du camerlingue avec les ornemens pontificaux, & certains diſ-

cours qui transpiroient déjà; lui faisoient soupçonner qu'on ourdissoit quelque trame contre son autorité. Il parut alors se repentir des sujets de mécontentement qu'il avoit donnés aux cardinaux, & plus encore de les avoir laissé aller. Afin de les ramener, il se rapprocha d'eux, & alla le 26 de juin à Tivoli, qui est à quinze milles de Rome, presque à moitié chemin d'Anagnie. Cette démarche leur donna au contraire de la défiance; & pour leur sûreté, ils appelerent un corps de Gascons & de Bretons, reste d'une armée que Grégoire XI avoit employée contre les ennemis de l'Eglise. Cet incident fit rentrer Urbain dans son caractère, & décida la rupture. Les Romains vinrent en armes, à deux milles de Rome, disputer le passage du Teverone à cette troupe de braves, qui leur passerent sur le corps, après en avoir tué plus de cinq cens. Les vaincus s'en vengerent lâchement sur les François qui se trouvoient dans Rome, sans distinction d'âge, de sexe, de rang; & il n'y eut plus de jour à la réconciliation.

Les cardinaux d'Anagnie ne penserent plus qu'à lier solidement leur partie, en gagnant la faveur des princes, & l'approbation des savans, sur-tout en France

leur patrie. Ils firent partir coup sur coup trois envoyés différens, le Bachelier Jean de Guignecourt, l'évêque de Famagouste, & enfin le maître du sacré palais, Nicolas de S. Saturnin, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Ils étoient tous les trois chargés de prévenir le Roi Charles V, & l'université de Paris, sur la déposition d'Urbain & la création d'un nouveau Pape: objet que leurs lettres de créance exprimoient d'une manière vague & mystérieuse, comme important à la foi & au régime de l'Eglise; mais dont bientôt on parla ouvertement, comme d'un péril de schisme, plus grand qu'il n'y en avoit eu depuis un siècle. Ces lettres sont datées du dix-neuvième de juillet. Marsil. Ingh. ap. Du Boul. t. 4. p. 466.

Le 20 du même mois les cardinaux conjurés voulant donner un air de régularité à leur conspiration, & avoir de leur côté l'unanimité du sacré collège, appelerent par voie de citation ceux de leurs collègues qui se trouvoient à Tivoli près du Pape; c'est-à-dire les quatre Italiens; savoir les cardinaux de Florence, de Milan, des Ursins & de S. Pierre. Dans cette citation, on usoit encore de retenue, ou plutôt de finesse, à l'égard d'Urbain, qu'on portoit à se démettre

lui-même, en lui faisant espérer une seconde élection libre & canonique. Il ne jugea point à propos d'en courir les risques, & l'on fit aussi-tôt contre sa première élection une protestation solemnelle, où l'on ne manqua point d'insérer le récit de toutes les violences qui l'avoient accompagnée. Elle fut suivie de la defection des cardinaux Italiens, à l'exception du seul cardinal de S. Pierre. Les trois autres se rendirent aux environs de Palestrine, afin de conférer avec autant de cardinaux députés d'Anagnie. On ne tomba point d'accord, au moins quant à la manière de procéder: mais les trois Italiens, détachés dès lors du Pape regnant, ne retournerent plus vers lui, & se retirerent ensemble à Sessa au delà d'Anagnie, afin d'observer ce qui s'y passeroit. On y rendit quatre jours après, neuvième d'août, une longue & violente déclaration qui peint tout le tumulte de l'assemblée, où l'archevêque de Bari avoit été élu Pape, le traite d'apostat & d'Antechrist, le dénonce publiquement anathématisé, comme usurpateur de la chaire apostolique, conjure tous les Fidèles de ne lui plus obéir, & le menace lui-même de la vengeance de Dieu & des hommes. Cette espèce de déposition fut signée

par douze cardinaux seulement. Le treizième de ceux qui se trouvoient à Anagnie; savoir Jean de la Grange cardinal d'Amiens, n'apposa son nom à aucun de ces actes préliminaires, parce qu'il ne s'étoit point trouvé à l'élection d'Urbain. On ne négligeoit rien, pour donner à une entreprise aussi étonnante un air d'équité.

La déclaration ayant été envoyée aux six cardinaux d'Avignon, ils y adhérerent unanimement, & traiterent Urbain d'antipape. On l'envoya aussi à l'université de Paris, & au Roi Charles V, qui, usant de sa sagesse ordinaire, convoqua une assemblée de prélats & de docteurs, assez nombreuse pour représenter l'Eglise Gallicane. Quoiqu'il s'y trouvât six archevêques & trente évêques, sans compter les autres docteurs & les abbés; le résultat fut qu'on ne prendroit le parti des cardinaux contre Urbain que dans une assemblée plus nombreuse encore, & après une délibération plus mûre; que, pour la diriger, on enverroit quelques personnes du conseil d'Etat faire des informations sur les lieux; que cependant le Roi accorderoit sa protection aux cardinaux, pour la sûreté de leurs personnes.

On n'attendit point en Italie le terme

de cette ſage réſolution. Les cardinaux abandonnerent Anagnie, trop proche de Tivoli où étoit toujours le Pape, pour qu'ils s'y cruſſent en sûreté, & ſe retirerent à Fondi dans le royaume de Naples, ſous la protection de la Reine Jeanne. Cette princeſſe avoit d'abord épouſé la défenſe d'Urbain, & depuis la défection des cardinaux, elle lui avoit encore envoyé pour ſa garde deux mille lances, avec cent hommes de pied: mais Urbain ne ſavoit pas mieux conſerver ſes amis, qu'éviter de ſe faire des ennemis nouveaux. Il offenſa capitalement la Reine, en voulant faire épouſer l'héritière du royaume de Sicile, recherchée par un parent d'Othon de Brunſwick, à ſon propre neveu François Prignano, dont la médiocrité perſonnelle ne couvroit nullement l'intervalle qui ſe trouvoit entre ſa naiſſance & le trône.

Niem. l. 1. c. 8.

Le cardinal de S. Pierre, ſeul attaché ſincèrement à Urbain, étant mort dans ces entrefaites, il ne manquoit à Fondi que les cardinaux de Milan, de Florence & des Urſins, pour repréſenter en Italie toute la cour pontificale. Afin de les y attirer, & de diſſiper un reſte de ſcrupule par un puiſſant intérêt, on fit eſpérer à chacun des trois, d'être élevé au

au pontificat. Le cardinal d'Amiens en particulier, homme auſſi ambitieux qu'intrigant, promit ſecrètement à chacun ſa voix & celles de ſa faction; puis leur propoſa de donner les leurs, comme des ſuffrages perdus, au cardinal de Genève, le plus jeune du ſacré collège, & le moins fondé en eſpérance. Le fond de ſa politique étoit d'écarter les Limouſins du pontificat, ne doutant point qu'après eux il n'y eût lui-même la meilleure part. Chron. Mſ. Coll. Lud. xiv

Les batteries étant ainſi dreſſées, les ſeize cardinaux s'aſſemblerent en conclave. Elles ne ſervirent qu'à exclure les Limouſins. Le Cardinal Jean de Cros dit que, dans les circonſtances, il ne convenoit de faire Pape, ni un François, ni un Italien, & ſur le champ donna ſa voix à Robert de Genève, comme attaché par ſa naiſſance à l'Empire Germanique dont le comté de Genève étoit un fief. A l'inſtant, la conſidération de la jeuneſſe de Robert s'évanouit, ou plutôt fut tournée à ſon avantage, & parut fortifier les motifs tirés de ſa naiſſance. On ne vit plus dans un Pape de trente-ſix ans, parent de tous les ſouverains de la Chrétienté, d'inclinations auſſi nobles que ſon extraction, libéral, magnifique, poli,

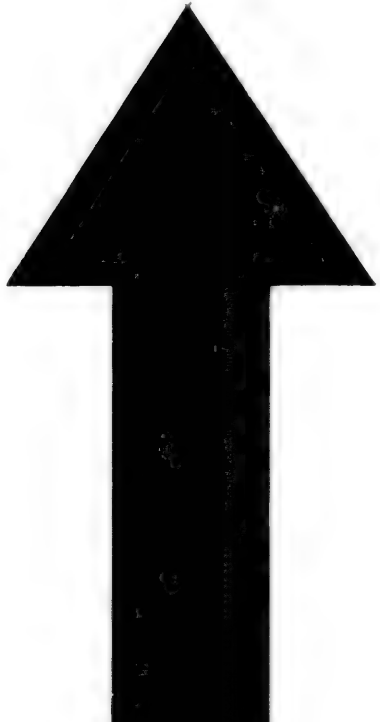

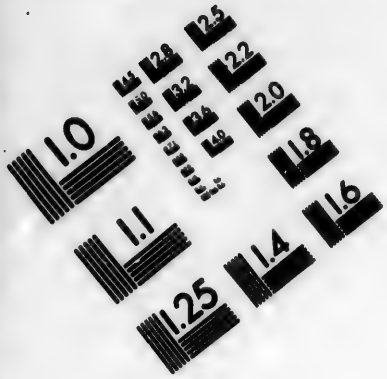

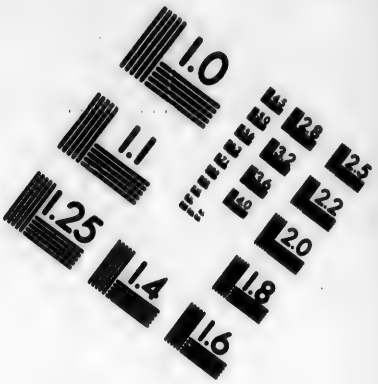

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

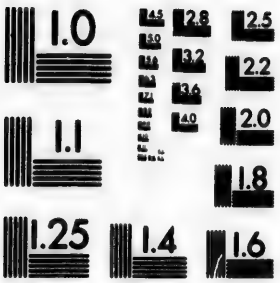

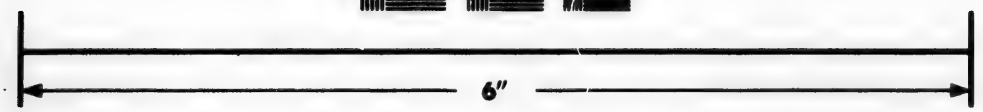

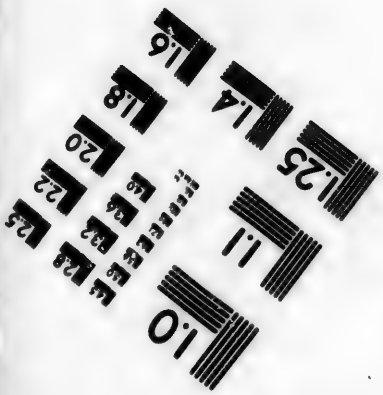

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

éloquent, actif, comme il l'étoit en effet quand il prenoit sur lui de s'appliquer aux affaires; on n'envisagea plus, en lui qu'un rival terrible pour Urbain. Tous les cardinaux François lui donnerent leur voix, sans en excepter le cardinal d'Amiens, qui se fit un mérite apparent de ce qui le remplissoit de dépit. Les Italiens, moins maîtres d'eux-mêmes, ne porterent point de suffrages: mais ils rendirent leurs hommages au nouveau Pape, & reconnurent quelque temps après dans un écrit publié, qu'on avoit suivi dans sa promotion les loix de l'Eglise. Le Cardinal des Ursins mourut l'année suivante, en soumettant le jugement de cette affaire à un concile général. L'élection de Robert de Genève se fit le vingtième de septembre 1378, & il fut couronné, sous le nom de Clément VII, le dernier jour du mois d'octobre suivant.

Les deux Papes partagerent, inégalement cependant, le monde Chrétien. Urbain VI, qui eut toujours pour lui le plus grand nombre, retint dans son obédience la meilleure partie de l'Italie, les Etats de l'Empereur Wenceslas qui succéda, le 29 novembre de cette année, à son père Charles IV, l'Angleterre opposée en tout à la France, la Bretagne,

la Flandre, la Hongrie, la Pologne, la Danemarck, & la Suède. Clément VII acquit à son parti la France & l'Espagne, les petits royaumes de Naples, de Chypre & d'Ecosse, les Etats d'Autriche avec quelques villes d'Allemagne, ceux de Rhodes & de Gênes, les duchés de Lorraine & de Bar, & les comtés de Savoie & de Genève. Encore lui fallut-il bien du temps & des négociations, pour gagner, les unes après les autres, ces diverses contrées. La France même, qui fut son plus solide & son plus constant appui, ne se détermina pour lui qu'après de très-longues délibérations.

Les députés que le Roi Charles avoit envoyés en Italie, s'aboucherent avec les cardinaux, qui leur jurerent sur la sainte Eucharistie la vérité de tout ce qui se disoit de l'irrégularité & des violences du conclave où Urbain avoit été élu. En conséquence, le Roi tint à Vincennes une assemblée des évêques, des abbés, des principaux ecclésiastiques appelés surtout de l'université, des gens de son conseil, des personnes les plus qualifiées qui se trouvoient à Paris, & fit promettre avec serment à chacun d'eux en particulier, de dire sa pensée sans crainte & sans

Hist. du M. de Boucic. part. 5. p. 277, &c. Du Boul. t. 4. p. 524

respect humain. Après quelque diversité dans les opinions, la pluralité fut en faveur de Clément. Le religieux & prudent monarque ne voulut point encore prendre sa résolution. Il souhaita que l'université de Paris, qui passoit justement pour la plus éclairée de l'Europe, délibérât en particulier, & avec autant de liberté que de maturité, sur une affaire de cette importance. Plusieurs ayant opiné à garder la neutralité jusqu'à ce qu'on eût obligé les deux prétendans à se démettre du pontificat, on conclut à prier le Prince de laisser au moins quelque temps l'université dans l'indifférence entre les deux; ce qu'il accorda de bonne grace.

Peu après, le cardinal de Limoges vint en France, en qualité de Légat de Clément VII. C'étoit un prélat très-distingué par son mérite, & vénérable par la sainteté de sa vie. Le Roi convoqua au Louvre une seconde assemblée encore plus auguste que la première, où parut ce cardinal & protesta sur son salut, que l'élection d'Urbain avoit été forcée, & que celle de Clément étoit canonique. Ensuite il montra des lettres authentiques de tous les cardinaux qui affirmoient la même chose. On ne put imaginer, qu'un tel prélat voulût en imposer, pour

Cont. chron. Nang. ad an. 1379.

l'amour ou la haine de personne, & l'on reconnut tout d'une voix Clément pour le Pape légitime. Charles voulut encore avoir l'adhésion formelle de l'université, & lui écrivit avec sa modération ordinaire, de procéder sans crainte & sans gêne, dans les vues très-pures de la gloire de Dieu & du bien de l'Eglise. Elle se rassembla, &, à la pluralité des suffrages, embrassa l'obédience de Clément VII. Urbain VI eut pour lui une partie de la faculté des arts; savoir les nations de Picardie & d'Angleterre, qu'on laissa paisibles dans leur façon de penser. Il convenoit de présenter ces détails, pour démontrer l'injustice des écrivains anciens & modernes, qui ont reproché à Charles V d'avoir opprimé la liberté de ses sujets, dans une discussion qui a partagé les personnages les plus saints, aussi bien que les plus qualifiés de la Chrétienté.

Urbain comptoit entre autres dans son parti Sainte Catherine de Sienne, & Pierre infant d'Aragon, religieux Franciscain, célebre par ses révélations. Le B. Pierre de Luxembourg, & sur-tout S. Vincent Ferrier, donnerent un grand lustre à l'obédience de Clément. Catherine, fille d'un teinturier de Sienne, apr. ll. 30 apr. t. xl.

l'amour ou la haine de perſonne, & l'on reconnut tout d'une voix Clément pour le Pape légitime. Charles voulut encore avoir l'adhéſion formelle de l'univerſité, & lui écrivit avec ſa modération ordinaire, de procéder ſans crainte & ſans gêne, dans les vues très-pures de la gloire de Dieu & du bien de l'Egliſe. Elle ſe raſſembla, &, à la pluralité des ſuffrages, embraſſa l'obédience de Clément VII. Urbain VI eût pour lui une partie de la faculté des arts; ſavoir les nations de Picardie & d'Angleterre, qu'on laiſſa paiſibles dans leur fa-

avoit embraſſé, à l'âge d'environ vingt ans, l'inſtitut des ſœurs de la pénitence de S. Dominique. Elle reçut de la nature ces qualités perſonnelles, qui, malgré les obſtacles de la naiſſance & du ſexe, de la retraite & de l'averſion ſincère du ſiècle, y figurent comme néceſſairement avec éclat. Une ame ardente & ſenſible, un très-bel eſprit, une imagination prodigieuſement vive, beaucoup de caractère, d'énergie & d'élévation, loin de languir avec ſa ſanté dans le ſilence & le recueillement, dans la continuité de l'oraiſon, des veilles, des jeûnes & des auſtérités de tout genre, prirent au contraire une activité nouvelle dans le zèle tout divin qui s'y alluma. Elle ne tarda point à devenir célèbre par les faveurs extraordinaires que la grace ajouta dans elle aux dons de la nature. Nous n'en rapporterons cependant aucun détail. Quoiqu'ils ſoient atteſtés par ſon confeſſeur Raimond de Capoue, qui fut depuis général des FF. Prêcheurs, ils ſont ſi étonnans, & le récit en eſt ſi peu conforme aux règles d'une critique judicieuſe, que le rang de l'auteur ou le diſcernement qu'il ſuppoſe, ne ſauroient les faire goûter dans un ſiècle plus circonſpect. Ils lui concilierent néanmoins

assez de crédit, dès le temps de Grégoire XI, pour que les Florentins brouillés avec ce Pontife la députassent vers lui à Avignon, en qualité de leur médiatrice. Elle ne réussit point dans cette négociation : mais elle fut plus heureuse, ou mieux servie par les circonstances, dans l'exhortation qu'elle fit à ce Pape de quitter Avignon.

Urbain VI qui l'avoit connue dans cette ville, & qui avoit conçu une haute estime de sa capacité aussi bien que de ses vertus, lui fit écrire par son confesseur de le venir trouver à Rome. Elle répondit en ces termes : Plusieurs personnes, même d'entre nos sœurs, se scandalisent de mes fréquens voyages, tout forcés qu'ils sont. C'est pourquoi, si Sa Sainteté veut absolument que je me rende auprès d'elle, faites en sorte qu'elle m'en donne un ordre direct & par écrit. L'obédience fut expédiée, & Catherine arriva. Urbain qui en conçut beaucoup de joie & d'espérance, voulut qu'elle fit une exhortation devant les premiers prélats de la Cour Romaine. Afin de relever leur courage, elle se montra elle-même si magnanime, si disposée à affronter toutes sortes de périls, qu'on craignit d'abandonner à cette intrépidité une per-

sonne de son sexe. Sur quoi, elle reprit: Si les Agnès & les Marguerite avoient ainsi pensé, leur triomphe aujourd'hui ne nous serviroit pas d'aiguillon.

Lett. S. Cath. Catherine écrivit de tous côtés, & avec une grande chaleur, en faveur du Pape Urbain. Les cardinaux Italiens qui avoient abandonné ce Pontife, furent traités d'apostats & de démons incarnés. Elle ne ménagea pas davantage ceux qui avoient élu Clément. Elle excita Charles duc de Duras, surnommé Charles de la Paix pour avoir procuré la paix entre le Roi Louis de Hongrie son parent & les Vénitiens, à faire la guerre aux schismatiques; c'est-à-dire à s'armer contre la reine de Naples qui soutenoit le rival d'Urbain. Elle se plaignit dans le style le plus amer au Roi Charles V, de la protection qu'il accordoit à Clément & à ses cardinaux, auxquels elle n'attribue d'autre motif que de continuer impunément leur vie scandaleuse. Catherine, enfin dévorée par son zèle & par une sensibilité presque sans exemple, se consuma de douleur, ne fit plus que languir pendant une année qu'elle vécut encore sans rien diminuer de ses austérités excessives, & mourut à Rome le vingt-neuvième d'avril 1380. Elle fut canonisée par le Pape Pie II, en 1461.

Pierre d'Aragon écrivit aussi au monarque François. Sa lettre n'est qu'une exposition de ce qu'il prétendoit lui avoir été révélé touchant la question qui partageoit les plus grandes lumières de l'Eglise. Il tranche la difficulté, & donne l'élection d'Urbain VI pour la seule légitime, ordonnée particulièrement de Dieu, afin de retirer le gouvernement de l'Eglise, des mains avides & corrompues des Limousins, & de le remettre entre celles des Italiens, anciens possesseurs du S. Siège. Le Roi ne crut pas devoir se conduire par des voies si extraordinaires, dans une affaire de cette nature, & d'ailleurs envisagée bien différemment par des ames également saintes.

Vading. an. 1380. n. 27.

Dans le même temps, S. Vincent Ferrier établissoit en Espagne, comme un principe incontestable, qu'il ne falloit point juger du droit des prétendans à la papauté, sur les révélations, les prédictions, les miracles de certains prophètes modernes; mais qu'on devoit s'en tenir aux dépositions des cardinaux & des officiers de la cour Romaine, témoins oculaires & seuls constitués en autorité pour le gouvernement de l'Eglise dans les conjonctures où elle se trouvoit. Telle est en effet la circonspection dont on

Vinc. Ferr. ap. Baluz vit. Pap. t. 1. p. 1277. item. ap. Ech. Bibl. Dom. t. 1. p. 766.

doit user à l'égard des révélations & des prophéties, attribuées aux plus grands serviteurs de Dieu. Rien ne prouva jamais mieux à quel point le Seigneur veut tenir ses voies secrètes, que les ténèbres dont il couvrit, aux regards même des saints à miracles, une question si intéressante. Lorsque Vincent Ferrier s'en expliquoit ainsi, il n'avoit encore que vingt-quatre ans; mais déjà il étoit regardé comme l'un des plus beaux ornemens de l'ordre des FF. Prêcheurs, tant pour la doctrine qu'il déployoit dans l'école, que pour l'éminence de ses vertus. On le verra dans la suite confesseur des Papes, maître du sacré palais, nommé aux plus hautes prélatures qu'il refusa constamment, changeant les mœurs de l'Europe par la force toute apostolique de son éloquence, & convertissant par milliers jusqu'aux Juifs endurcis.

L'attachement du Cardinal Pierre de Luxembourg au parti de Clément VII, n'étoit pas moins propre à l'accréditer. Il étoit fils du Comte de Ligni, de la maison impériale de Luxembourg, & doublement allié à la maison royale de France. Ce fut un de ces prodiges de vertu qui en atteignent le comble à l'âge où l'on en commence à peine l'édifice, & que

Act. SS. 1. jul.

le Seigneur tira aussi-tôt de l'air impur du siècle, que cette ame déjà toute céleste ne pouvoit plus respirer. Une douceur angélique, la candeur & la modestie, l'innocence peinte sur son front, la tendre piété furent les vertus de son enfance, & l'accompagnerent dans le temps de ses études. Dès l'âge de dix ans, il devint chanoine de Notre Dame de Paris, où son assiduité & son recueillement servirent de modèle aux plus anciens. A dix-sept ans, on lui donna deux archidiaconés, l'un dans l'église de Chartres, & l'autre dans celle de Cambrai. Le revenu de ces trois bénéfices ensemble valoit un peu plus de quatre cens livres: somme assez considérable en ce temps-là, mais qui n'excédoit pas à beaucoup près les bornes convenables, dans un proche parent de l'Empereur, vu sur-tout l'usage qui autorisoit ces sortes de réunions. Il fut encore institué évêque de Metz, à une époque bien étonnante selon nos mœurs; c'est-à-dire, à l'âge de quinze ans; mais sa vertu & sa maturité étoient si bien éprouvées, que dans les temps les plus exacts, elles eussent fourni un juste motif de dispense. Un sage & saint prêtre peut toujours devenir un digne évêque. Notre jeune prélat, à son

avènement au siège, éprouva des contradictions qui eussent déconcerté peut-être l'expérience la plus consommée. On lui disputa d'abord, comme n'étant pas encore sacré, le droit qu'avoient ses prédécesseurs de créer les officiers de la ville, & plusieurs cantons de son diocèse refusèrent de le reconnoître. Sa puissante maison prit son parti, & le soutint à main armée : mais les expéditions militaires firent incomparablement moins que la sage conduite, la modération, le ton de persuasion & de charité du S. Evêque. Après avoir réussi par sa prudence, il signala pareillement sa générosité, & toujours en faveur de son diocèse. Son frère aîné, Valeran comte de S. Paul, & depuis connétable de France, demandoit, pour les frais de la guerre, des dédommagemens sur les terres de l'évêché : Pierre, plutôt que de laisser grever son Eglise, abandonna ses biens de famille à son frère.

Ce cœur détaché, dont tout le trésor étoit dans le Ciel, n'avoit rien à lui sur la terre. Il avoit signalé sa libéralité envers les pauvres quand il n'étoit que simple chanoine de Paris ; leur donnant aussi-tôt ce qu'il avoit touché des distributions manuelles, & tout ce qu'il pou-

soit sur lui, empruntant même quelquefois de ses domestiques pour ne refuser personne. Quand il fut évêque & cardinal, il n'en thésaurisa pas davantage. Ayant été désigné pour la pourpre, vraisemblablement dès l'année où il fut fait évêque, & ne l'ayant reçue que deux ans après, puisqu'on ne le voit résider qu'alors à Avignon, selon l'usage; il y fut réduit à engager jusqu'à son anneau pastoral, pour fournir à quelques charités pressantes. Il vécut à cette cour, comme le pénitent le plus mortifié, & acheva de s'y exténuer par ses macérations. Mûr enfin pour le Ciel, à l'âge de dix-huit ans, il mourut avec toute la tranquillité que peut donner la pénitence ajoutée à l'innocence, après avoir reçu les derniers sacremens avec la ferveur d'un séraphin, & ordonné par son testament qu'on l'enterrât sans cérémonie dans le cimetierre des pauvres. Il se fit à son tombeau un grand nombre de miracles des plus éclatans, dont il nous reste un procès-verbal très-authentique, & attesté sous serment par soixante-douze témoins. Cependant il n'a jamais été canonisé dans les formes, à cause des longs troubles du schisme: mais le Pape reconnu à Rome sous le nom de Clément VII, & diffé-

Pegi Brev. Rom. Pont. t. 4. p. 277.

rent de Robert de Genève, lui donna en 1527 le titre de Bienheureux.

Le parti des Clémentins tira un grand lustre, de la promotion d'un cardinal, grand prince & grand saint: mais ce ne fut pas toujours à des sujets de cette distinction que Clément décerna cette éminente dignité. Bientôt on lui vit prodiguer sans ménagement la pourpre Romaine. En quelques années, il fit trois promotions, l'une de six, l'autre de neuf & la troisième de huit cardinaux. Urbain, de son côté, en créa jusqu'à dix-neuf, en une seule promotion, afin de remplir, selon le conseil de Sainte Catherine de Sienne, le vuide que laissoit à sa cour la défection des anciens. En un mot, cette première prélature fut si fort avilie, que plusieurs de ceux à qui on la décerna, la refuserent. On vit encore ces cardinaux passer d'une obédience à l'obédience opposée. Les anathêmes que s'en lançoient réciproquement les deux chefs, loin de fixer les inconstans dans leur parti, le rendoient au contraire méprisable à une infinité de Fidèles.

Vit. Pap. t. 1. p. 496. Niem. c. 19.

Les excès & les scandales se multiplioient dans la même proportion, & ne servoient qu'à ulcérer les cœurs. Parmi les Clémentins, selon les auteurs du temps,

on persécutoit à toute outrance les prélats, les prêtres, les clercs de l'obédience d'Urbain; on les arrêtoit sur mer & sur terre, on les maltraitoit avec cruauté, on les précipitoit dans les rivières, on les faisoit périr par le feu, ou par quelque autre mort aussi violente. Dans les terres que l'Eglise avoit en Campanie, en Toscane & en Sicile, on prit & l'on ruina une quantité de villes & de châteaux, on ravagea les campagnes, on détruisit les églises & les monastères, on remplit tout le pays de meurtres & de brigandages. Urbain n'eut guère plus de modération. Il réduisit à la misère les ecclésiastiques qui tenoient le rang le plus distingué, & qui avoient joui de la plus brillante fortune. D'autres moins constans & ne consultant que la cupidité, soit pour conserver leur premier état, soit pour obtenir des graces nouvelles, prirent le parti de faire leur cour à celui des Papes qu'ils tenoient dans leur conscience pour un intrus. Il y en eut qui acceptèrent des bénéfices dans les deux obédiences, qui s'attachèrent tour à tour à celui des deux pontifes qui leur donnoit davantage, qui mettant leur obéissance à l'enchère, stipulèrent sans pudeur pour des biens ecclésiastiques ou séculiers, dont ils dépouilloient les pos-

seſſeurs légitimes. Enfin ce malheureux ſchiſme produiſit la ruine d'une infinité de perſonnes, la dégradation des gens de bien, l'avancement des ſujets indignes, la dépravation des mœurs, les erreurs, la ſimonie, la révolte & l'apoſtaſie, la multiplication de toutes ſortes de crimes, tous les fléaux de la guerre & de la diſcorde.

Les routes du ſalut ne furent pas pour cela fermées aux Fidèles, ſoumis de bonne foi à celui des deux Papes qu'ils croyoient légitime. En s'abſtenant des excès auxquels porte l'eſprit de diviſion, & en ſe conformant dans tout le reſte à l'eſprit de l'évangile, ils pouvoient ſuivre ſans péril l'une ou l'autre de ces obédiences, qui toutes deux avoient pour partiſans, des hommes très-habiles & des ſaints honorés du don des miracles. C'eſt ce que reconnut, dans le milieu du ſiècle ſuivant, S. Antonin, d'ailleurs perſuadé qu'Urbain VI étoit ſeul vrai Pape. La raiſon qu'il en rend, c'eſt que la queſtion ne put jamais être ſi bien éclaircie, qu'il ne reſtât beaucoup de doute & d'incertitude. Quoiqu'on doive indiſpenſablement, ajoute-t-il, croire qu'il n'y a qu'une ſeule Egliſe & qu'un chef viſible de cette Egliſe, il n'eſt pas de la même néceſſité,

dans le cas où deux Papes sont élus en même temps, de croire que celui-ci ou celui-là est le pontife légitime. Le peuple incapable de ce discernement, suit en sûreté de conscience le sentiment & la conduite de ses pasteurs ordinaires.

Le Pape Clément ne se croyant pas en sûreté à Fondi, s'étoit retiré à Naples, dont la Reine Jeanne le protégeoit avec toute la vivacité de son ressentiment contre le rival de son protégé : mais les Napolitains n'étoient pas entrés dans la passion de leur souveraine, & demeuroient attachés pour la plûpart à Urbain leur compatriote. C'est pourquoi Clément, fort mal accueilli du peuple, alla se loger au château de l'Œuf, où bientôt encore il eut à trembler, instruit qu'Urbain travailloit à le faire prendre, & qu'il avoit publié contre lui la croisade avec l'indulgence de la Terre-Sainte. Il prit la résolution de se rapprocher des plus puissans princes de son obédience, traversa les mers sur les galères qu'il rencontra heureusement, & vint établir son séjour à Avignon. Ce qui avoit donné lieu au schisme, devoit encore lui fournir l'aliment.

Urbain s'abandonnant de plus en plus à son humeur violente, après quelque Rain. an. 1380.

forme de procédures contre la Reine de Naples, la déclara coupable de schisme, d'hérésie, de félonie, la priva du royaume, de tous ses biens, de toutes ses dignités, & délia tous ses vassaux du serment de fidélité; défendant à qui que ce fût de lui obéir, sous peine d'excommunication contre les personnes, & d'interdit sur les communautés. Aussitôt après, il appela de Hongrie le Duc Charles de Duras ou de la Paix, afin de lui donner le royaume de Naples. Charles proche parent & héritier de la Reine Jeanne, avoit peine à violer les loix du sang & du diadême: mais le Roi Louis craignant qu'au préjudice de ses filles, Charles ne prétendît à la couronne de Hongrie, lui fit surmonter ses répugnances, & lui fournit une armée pour son expédition. Il ne lui manquoit plus que de l'argent: l'animosité d'Urbain fut lui en procurer. Ce Pontife vendit en premier lieu à différens citoyens Romains une partie des domaines & des droits, tant des églises que des monastères de Rome; ce qui produisit plus de quatre-vingt mille florins. Il vendit ensuite les vases sacrés, ou les fondit pour les convertir en monnoie. On trouve enfin un ordre indéterminé, à l'effet d'engager

Niem. l. 1. c. 21.

Rain. an. 1380. n 8.

pour un temps, ou d'aliéner à perpétuité les biens meubles & immeubles des églises, nonobstant les réclamations des prélats & des autres titulaires.

La Reine Jeanne cherchant un soutien puissant contre Charles de la Paix, porta les yeux sur Louis duc d'Anjou, frère du Roi de France; & du consentement de Clément VII, elle l'adopta pour son fils & son héritier. Quoiqu'elle en fût à son quatrième mari, elle n'avoit point d'enfans. Le Pape & la Reine pressèrent aussi-tôt le Duc d'Anjou de se rendre en Italie, avant l'arrivée de Charles de la Paix: mais la mort du Roi de France, arrivée dans ces entrefaites, fut un obstacle à cette célérité.

Le 16 de septembre 1380, après avoir long-temps langui d'un poison que lui avoit donné le Roi de Navarre, mourut dans sa quarante-quatrième année le Roi Charles V, le restaurateur de l'Etat, le vainqueur de tous ses ennemis, le conquérant d'une bonne partie de son royaume, bon fils, bon père, bon maître, & l'un des plus religieux aussi bien que des plus sages monarques. La sagesse & la grandeur empreintes dans son ame, se retracerent dans toutes ses œuvres, sans jamais donner atteinte à sa piété. Il jeû- Mſ. Christ Pisan. ap. Le Beuf. t. 3. p. 379 & seq.

noit tous les jours de précepte, & régulièrement un jour de plus chaque semaine; il ne se permettoit point, toute foible qu'étoit sa santé, d'user d'œufs ou de laitage en carême, sans en avoir obtenu le pouvoir du Souverain Pontife; au commencement de la journée, il récitoit les heures canoniales avec ses chapelains; il ne passoit pas une semaine, sans purifier sa conscience des moindres souillures par la confession; il interrompoit la chasse & les parties de plaisir les plus engageantes, pour entendre la messe. Dans sa cour, il établit tout l'ordre d'une communauté régulière, des heures pour les exercices de religion, pour les soins publics, pour les affaires privées, pour la conversation & les délassemens; & la noblesse de son ame & de ses manières imprimoit à ces pratiques communes un air de grandeur & de majesté, qui relevoit la splendeur du diadême, au lieu de l'affoiblir.

Spicil. Dacher. t. 4. p. 300.

Il étoit magnifique, dans ses palais, dans ses ameublemens, dans ses équipages: mais il n'employa jamais ses largesses avec plus de complaisance, qu'à la dignité du culte divin, & au soulagement des malheurs de son peuple. Dans l'inventaire qui nous reste des ornemens de sa chapelle royale, on trouve vingt

Mſ. de la Bibl du Roi, n. 3356.

cinq croix d'or & vingt-neuf d'argent, dix ſtatues d'or & quatre-vingt d'argent, quinze reliquaires d'or & trente d'argent, trente-deux calices d'or & quinze d'argent; le reſte à proportion, & le tout d'un poids plus étonnant encore que le nombre, avec des ornemens en diamans & en autres pierreries d'un prix ineſtimable. Une infinité d'égliſes reçurent de lui des préſens de la même magnificence. Ses aumônes étoient également abondantes, & ſouvent il les faiſoit par lui-même, afin d'honorer J. C. dans les pauvres, dont il baiſoit religieuſement les mains en les rempliſſant. Il n'eſtimoit ſa puiſſance, que parce qu'elle le mettoit en état d'exercer ſa bienfaiſance. Un de ſes courtiſans le félicitant un jour ſur les proſpérités de ſon regne; Oui, dit-il, je ſuis véritablement heureux, parce que j'ai le pouvoir de faire du bien. La ſuréminence de ſon rang ne lui paroiſſoit qu'un engagement plus étroit à s'élever de même par la vertu; comme il le témoigna d'une manière à jamais mémorable, à l'occaſion d'un ſeigneur qui avoit tenu des diſcours trop libres en préſence du Dauphin. Il le chaſſa de la cour, en diſant qu'il falloit enſeigner aux enfans des Rois à ſurpaſſer en bonnes mœurs

Mſ. Chriſt Piſ.

Ibid. p. 152.

ceux qu'ils devoient surpasser en dignité. Quant à l'état ecclésiastique, il en avoit une idée si haute, qu'il eût mieux aimé, disoit-il, le rappeler à sa régularité primitive, que de réunir la couronne impériale avec celle de France : preuve égale de l'ardeur de son zèle, & de la profondeur de ses vues, qui lui faisoient concevoir la puissante influence des mœurs du clergé sur celles des peuples.

Le Beuf. Dissert. t. 1. p. 49.

Il couronna une vie si édifiante, par une mort également sainte. Dès qu'il se sentit en danger, il fit une confession générale, puis reçut les sacremens d'Eucharistie & d'extrême-onction, en demandant pardon à l'assemblée qui étoit extraordinairement nombreuse. Il avoit commandé d'ouvrir les portes à la multitude, afin de lui faire voir l'état d'humiliation où la mort réduit les Rois comme les derniers des hommes. Il voulut aussi justifier un parti d'aussi grande conséquence que celui qu'il avoit pris, en adhérant à Clément VII. Au moment de paroître devant Dieu, il déclara publiquement qu'il ne s'étoit décidé entre les deux Papes par aucun motif humain; mais uniquement parce qu'il avoit cru bien faire, en suivant tant l'avis des cardinaux à qui appartient l'élection des

Des Ursins. p. 1. Rain. an. 1380. n. 10.

Papes, que celui de son conseil, de ses prélats & des plus savans hommes de son royaume, qui en avoient mûrement & très-librement délibéré. Toutefois, ajouta-t-il, en cas que je me sois trompé, ce que je n'ai pas cru faire dans le temps, & ce que je ne crois pas encore avoir fait, je proteste, pour la plus grande sûreté, que je m'en rapporte à la décision de l'Eglise Universelle, soit qu'elle s'en explique dans un concile général, soit de toute autre manière. Charles V laissa deux fils, dont l'aîné qui n'avoit pas encore dix ans lui succéda sous le nom de Charles VI, & le second qui n'en avoit que neuf fut duc d'Orléans. Il laissoit aussi trois frères, le duc d'Anjou appelé à la couronne de Naples, le duc de Berri, & le duc de Bourgogne: princes qui, par leur union, devoient faire le soutien du royaume, & qui, par une antipathie perpétuée jusques dans leurs descendans, en firent le fléau, & le mirent à deux doigts de sa perte.

Le premier jour de juin 1381, Urbain déclara solemnellement Charles de la Paix, Roi de Naples, à une condition fort remarquable entre plusieurs autres, & qui peut faire apprécier le zèle qui a l'hu-

meur pour principe. Charles y est obligé de céder au neveu du Pontife la principauté de Capoue, le duché d'Amalfi, & plusieurs autres grands domaines qui sont spécifiés dans la convention ; c'est-à-dire à se dépouiller d'une bonne partie du royaume. Charles marcha aussi-tôt à Naples, dont le peuple se révolta contre la Reine, & lui ouvrit les portes. Jeanne se tint renfermée dans le château de l'Œuf ; il se contenta de l'y tenir bloquée, marcha au Prince Otton son mari qu'il vainquit & fit prisonnier, puis força la Reine & tous ceux qui suivoient sa fortune à se rendre à composition. De ce nombre étoient deux cardinaux Clémentins, nommés Jacques d'Itro & Léonard de Giffon. Ce dernier, pour gagner les bonnes graces du vainqueur, quitta publiquement les marques de sa dignité, & jeta son chapeau au feu : mais il ne put échapper à la prison, qui fut extrêmement rigoureuse. L'autre marqua plus de courage, & fut encore plus maltraité. Il mourut enfin dans les fers, accablé de misère & d'outrages.

Rain n. 26.

La nouvelle de ces revers étant parvenue en France, le duc d'Anjou fut tout près d'abandonner ses droits sur la Sicile. Mais les deux autres oncles du jeune Roi, intéressés

téreſſés à écarter un ainé qui eût eu la meilleure part aux affaires, releverent ſes eſpérances, & mirent tout en œuvre pour lui procurer une excellente armée. On y raſſembla l'élite des chevaliers; le nombre des combattans en monta juſqu'à ſoixante mille; & pour ſa magnificence qui épuiſa la Cour, les provinces & l'Egliſe Gallicane, elle eſt comparée, par l'ancien hiſtorien de Charles VI, à l'armée que Xerxès conduiſit en Grèce.

L'empreſſément qu'on avoit à délivrer la Reine Jeanne, ne ſervit qu'à précipiter ſa cataſtrophe & à la rendre plus tragique. Son féroce vainqueur, ſur le bruit de l'arrivée du duc d'Anjou, envoya dans la fortereſſe où elle étoit renfermée, quatre Hongrois, ſatellites ſoumis aveuglément à ſes ordres parricides. Ils entrerent dans la chapelle du château, comme l'infortunée Princeſſe, en proie aux plus cruelles incertitudes, y répandoit ſon ame devant le Seigneur. Sans plus de reſpect pour la ſainteté du lieu que pour la dignité de la perſonne, ils ſe jeterent ſur elle & lui arracherent la vie en l'étranglant, ou ſelon d'autres hiſtoriens, en l'étouffant entre deux oreillers, le 22 mai 1380. Tel fut le terme affreux de la premiere démarche que fit Charles de la Paix Neim. l. 1. c. 25.

dans la route du crime, contre les réclamations de la nature & de la conscience; & tels sont les effets ordinaires des remords méprisés. Charles, après cela, parut sourd à tous les cris de la vertu, & de l'honneur même. Le Duc d'Anjou lui ayant fait parvenir un défi, pour vuider leur différend par un combat singulier à la tête des deux armées, il fit partir, sous la décoration de héraut d'armes, un assassin expert dans son art, & fameux pour avoir déjà expédié plusieurs personnages considérables avec une javeline empoisonnée. Le scélérat fut reconnu, &, sur son aveu, condamné au dernier supplice.

hist. anon. t. 1. p. 46. J. Juv. p. 23.

Le Duc d'Anjou ayant appris la mort de la Reine sa bienfaitrice, se fit aussitôt proclamer Roi de Sicile & de Jérusalem, & comte de Provence. Pour s'attacher de plus en plus le comte de Savoie qu'il avoit dans son armée, il lui donna la principauté de Piémont, l'une des plus belles parties de la succession de la Reine Jeanne. Ensuite il s'avança rapidement, par les plaines de Lombardie & les terres de l'Eglise. Son droit chemin & l'ordre du Pape Clément le menoient à Rome; mais, bien plus occupé de sa conquête que de l'extinction du schisme, il fit un

détour, & entra dans le royaume de Naples. Cependant Urbain craignant pour lui-même, publia une bulle toute remplie d'anathèmes contre le duc & ses associés, & accorda l'indulgence de la Terre-Sainte à tous ceux qui prendroient les armes pour la défense de l'Eglise & de la ville de Rome. Il traita de même le Roi Jean I de Castille, pour s'être déclaré depuis quelques mois en faveur de Clément: ce qui n'excita que le mépris & l'indignation contre un enthousiaste atrabilaire, qui faisoit de son intérêt personnel la cause capitale de la religion. Rain. an. 1382. n. 3.

Charles de la Paix, sur un plan analogue à son caractère, prit le parti de ravager la campagne, de harceler l'armée Françoise, & d'éviter soigneusement d'en venir à une bataille rangée. Cette ruse bien suivie ne pouvoit manquer de lui réussir contre des étrangers, transportés sous un climat si différent du leur, où d'ailleurs il leur étoit impossible de réparer leurs pertes. La ville de Bari & quelques autres places moins considérables avoient reçu les François. Charles manœuvra si bien, qu'ils y passerent deux ans entiers, avec une difficulté de subsister, qui, la seconde année, devint intolérable. Le duc vendit jusqu'aux dernières

pièces de ſon argenterie, juſqu'au diadême qu'il avoit apporté pour la cérémonie de ſon couronnement. Rien ne put obvier à la famine, qui amena la contagion, & emporta une multitude d'officiers auſſi bien que de ſoldats. Les chaleurs de l'été ſurvenant, l'épidémie redoubla ſes fureurs. Le prince en fut attaqué à ſon tour, & mourut le 20 ſeptembre 1384, avec des ſentimens de Chriſtianiſme & d'héroïſme, qui ne demandoient qu'une cauſe meilleure pour le combler à jamais de gloire & de mérites. Son fils aîné Louis, enfant de ſept ans, lui ſuccéda, au titre de Roi de Sicile, & au comté de Provence, ſous la conduite de ſa mère Marie de Bretagne.

Pendant que l'armée Françoiſe ſe conſumoit en Italie, Urbain VI, étendant juſqu'en Angleterre l'abus du pouvoir des clefs, intrigua ſi bien par l'entremiſe de l'évêque de Norwick, prélat guerrier & citoyen brouillon, qu'il y ſuſcita une croiſade contre la France: expédient plus qu'inutile, pour animer la rivalité & l'antipathie entre les deux nations. Spencer, c'eſt le nom du prélat, raſſembla autant de bataillons qu'il voulut; il fit ſur les bénéfices, & les aumônes prix des indulgences, des amas d'ar-

Valſ. in Rich. II. Froiſ. vol. c. 132.

gent qui monterent à deux millions cinq cent mille livres ; ſomme prodigieuſe pour le temps. Tout le monde s'épuiſa pour ce qu'on appeloit la bonne œuvre ; c'eſt-à-dire, pour exterminer les François ; & les dames Angloiſes prodiguerent juſqu'à leurs pierreries. Tant de préparatifs produiſirent néanmoins peu d'effet. Les troupes s'embarquerent & deſcendirent à Calais. Mais, au lieu d'entrer en France, elles tournerent contre les Flamands ; quoiqu'ils fuſſent de l'obédience d'Urbain, auſſi bien que les Anglois. Le monarque François n'héſita point à voler au ſecours du comte de Flandres ſon vaſſal. Ainſi, tandis que les Urbaniſtes attaquoient les peuples de leur communion, on vit les Clémentins au contraire ſecourir les Urbaniſtes. Les croiſés d'Angleterre, ſous la conduite d'un évêque qui n'avoit de martial que l'envie de nuire, eurent beſoin eux-mêmes de la clémence du monarque François, qui, à la ſollicitation du duc de Bretagne, l'un des chefs de l'armée de France, daigna leur accorder la liberté du retour, après leur avoir repris tout ce qu'ils avoient envahi dans la Flandre.

Richard II qui regnoit dans la Grande-Bretagne, avoit aſſez d'embarras chez

lui, pour ne pas s'opiniâtrer à inquiéter ſes voiſins. Les factions des ducs de Lancaſtre & d'Yorck, qui aboutirent à ſa perte & bouleverſerent tout ſon royaume, ſe formoient inſenſiblement par l'ambition & les ſourdes pratiques de ſes propres oncles. Durant cette fermentation qui abſorboit tous les ſoins des grands & de bien des prélats, Wiclef ſema impunément en tout lieu les impures & fécondes nouveautés, qui furent le germe de toutes les héréſies du ſeizième ſiècle. L'an 1382, le Roi ayant aſſemblé ſon parlement à Londres, ce turbulent novateur, ſous prétexte de réforme, eut l'audace d'envoyer aux ſeigneurs qui le compoſoient les propoſitions ſuivantes, comme néceſſaires à la conſervation de l'Etat: Le Roi ou le royaume ne doit obéir à aucun ſiège ou prélat, qui ne ſoit marqué dans l'Ecriture-Sainte; c'eſt quitter J. C. pour l'Antechriſt, que d'en agir autrement. On ne doit envoyer de l'argent, ni à la cour de Rome, ni à celle d'Avignon, ni à aucune cour étrangère, ſi ce devoir n'eſt prouvé par l'Ecriture: ceux qui l'exigent, ſont les loups raviſſans, qu'elle nous apprend à reconnoître par leurs œuvres. Perſonne, ni cardinal, ni de

Rain. n. 29. Valſ. p. 283.

tout autre rang, ne doit percevoir aucun fruit des bénéfices d'Angleterre, s'il n'y réside, ou n'est occupé utilement pour le royaume, au jugement des seigneurs. Le Roi doit exterminer les ennemis perfides du royaume; c'est-à-dire, dans le sens de l'héréſiarque, ceux qui combattoient ses erreurs. Le peuple ne doit pas être chargé d'impôts, avant qu'on n'ait épuisé les biens d'église, qui sont le patrimoine des pauvres, & qui doivent être employés pour leurs besoins: il n'en résultera que de l'avantage pour le clergé, qui sera réduit à vivre dans la perfection de sa pauvreté primitive. Quand des évêques ou des curés tombent manifestement dans la disgrace de Dieu, le Roi peut & doit confisquer leur temporel. Le Roi ne peut employer ni évêque ni curé à aucune fonction séculière, sans être l'un & l'autre traîtres à J. C. On ne doit emprisonner personne, pour n'avoir tenu compte de se faire absoudre de l'excommunication. Wiclef publia dans le même temps, des propositions plus scandaleuses encore, contre la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie. Il engagea ses disciples à répandre indistinctement toutes ces erreurs.

Comme il flattoit en toute rencontre les

préventions du peuple contre le clergé, les supérieurs ecclésiastiques risquoient tout à réprimer son audace. L'évêque de Lincoln, dans le diocèse duquel il étoit curé, lui ayant interdit la prédication & le voulant soumettre, le peuple furieux fit tant de peur à ce prélat, qu'il n'osa rien exécuter. Il en coûta la vie au chef même de la hiérarchie Britannique, pour avoir tenté de mettre à la raison, avec la modération convenable, non Wiclef lui-même, mais simplement Jean Balle ou Vallée son disciple. Depuis plus de vingt ans, ce prêtre séditieux alloit de village en village, se trouvoit les dimanches à la porte des paroisses comme on sortoit de la grand'messe, prêchoit les peuples sans mission, ou plutôt flattoit leurs vices & leur goût pour l'indépendance, en déchirant les seigneurs tant séculiers qu'ecclésiastiques. Il leur répétoit sur-tout, qu'il ne falloit donner ni dîmes ni oblations, si celui qui les donnoit, n'étoit plus riche & moins vertueux que celui qui les recevoit. Il fut excommunié, il fut mis plusieurs fois en prison par ordre de l'archevêque de Cantorbéri: mais ce prélat, qui étoit Simon de Sudburi, homme de grande naissance & de grande douceur, se faisoit conscience de le livrer au bras

ſéculier pour être jugé capitalement. Après quelques mois de priſon, il le délivroit; & le perturbateur recommençoit auſſi-tôt à ſouffler la révolte comme auparavant.

Un jour il entreprit de prouver, que tous les hommes étant créés égaux, la ſervitude avoit été introduite par tyrannie & contre la volonté de Dieu. Cependant les reſtes de ſervitude qui ſubſiſtoient alors en Angleterre comme en France, ne conſiſtoient guère que dans quelques corvées que les payſans devoient à leurs ſeigneurs, & dans la taille que les ſeigneurs levoient en certains cas. Cet eſclavage impropement dit étoit donc bien différent des rigueurs de la ſervitude reçue parmi les nations anciennes, laquelle même n'étoit contraire ni au droit divin, ni au dróit de nature. C'eſt ce qu'on établiſſoit contre le novateur, par la loi de Moïſe, & même par les écrits évangéliques, en particulier par les paſſages où S. Pierre & S. Paul diſent au Fidèles, que chàcun d'eux doit demeurer dans l'état où il a été appelé au Chriſtianiſme, & que les eſclaves doivent obéir à des maîtres même fâcheux. Et en effet, les ſerviteurs dont il eſt ici parlé, n'étoient pas préciſément des domeſtiques à gages, & libres d'ailleurs tels que ſont aujour-

Exod. xxj
Deut. xj. 1
Cor. vij.
Eph vj. 1
Tim vj. 1
Petr. ij.

d'hui les nôtres ; mais des eſclaves achetés à prix d'argent, ou nés de ceux-ci, dans la maiſon & au profit de leurs maîtres.

Les prêches du Wiclésiſte ignorant, en inſpirant l'eſprit d'indépendance à la dernière claſſe des citoyens, tendoient donc viſiblement à la ſubverſion de la ſociété légale. Mais il eſt aſſez inutile de dévoiler un ſéditieux, qui ne prit pas même la peine de ſe maſquer. Voici le temps, dit-il à la fin de ſes déclamations contre toutes les puiſſances, voici le moment où, ſi vous voulez, vous pouvez ſecouer le joug de toute dépendance. Soyez donc gens de cœur, & ne perdez pas une ſi belle occaſion. Défaites-vous d'abord des premiers ſeigneurs du royaume, enſuite des juſticiers & des autres magiſtrats, en un mot de tous ceux qui peuvent nuire à l'ordre populaire ; délivrez-en le pays, afin que vous puiſſiez vivre en paix : par là, vous ſerez tous égaux en liberté, en puiſſance & en nobleſſe. La populace enchantée de ces viſions, ſe mit à crier : Jean ſera notre archevêque & le chancelier du royaume ; lui ſeul en eſt digne : celui qui occupe ces places, n'eſt qu'un traître ; c'eſt l'ennemi du peuple ; il faut lui cou-

Valſ. p. 275. Froiſſ. vol. 2. c. 74.

per la tête, en quelque endroit qu'il se réfugie.

L'émeute commença dans la province d'Essex. Les paysans s'en répandirent de tous côtés, & à chaque village dont ils approchoient, ils envoyerent dire que tous les habitans, jeunes & vieux, eussent à les suivre armés comme ils pourroient l'être; autrement, qu'ils abattroient & brûleroient leurs maisons. En quelques momens, la troupe fut de cinq mille hommes, armés de bâtons, de coignées ou d'épées rouillées. Elle augmenta si rapidement de ville en ville & de village en village, qu'ils étoient deux bent mille quand ils arriverent à Londres, où ils entrerent tumultueusement le jour de la fête-Dieu. Le Roi épouvanté se retira dans la tour, avec l'archevêque de Cantorbéri & le grand-prieur des Hospitaliers, qui étoit en même temps grand trésorier du royaume, & non moins odieux que le prélat à la multitude des rebelles. Ils s'introduisirent dans la tour, & dans la chapelle, où l'archevêque qui venoit de dire la messe, faisoit son action de graces, & les attendoit bien préparé à la mort. Où est-il, ce traître & ce voleur, s'écrierent-ils en entrant? Il s'avança tranquillement à leur rencontre,

& leur dit : que le Seigneur vous comble de ſes bénédictions, mes enfans! Je ſuis l'archevêque que vous cherchez, mais non pas un traître ni un voleur. Ils le tirerent violemment de la chapelle, & le traînerent hors des portes de la tour. Là, pouſſant des cris effroyables, ils le refſerrerent au milieu d'une infinité d'épées nues. Il s'agenouilla, il en reçut juſqu'à huit coups, dont le dernier lui abattit la tête. Ayant tué de même le grand-prieur, ils mirent les têtes au bout de deux piques, & les porterent par les rues.

Pour diſſiper ces furieux, le Roi leur promit tout ce qu'ils voulurent : mais enſuite il en fit punir pluſieurs ; entre autres, le Prêtre Jean Vallée, qui ſubit le châtiment réſervé au crime de haute trahiſon. Cet exemple de ſévérité n'éteignit point le zèle impie des diſciples de Wiclef. L'année même qui ſuivit la mort de ce fanatique, Guillaume de Courtenai transféré du ſiège de Londres ſur celui de Cantorbéri, aſſembla le 17 de mai un concile, où l'on eut encore à dénoncer une foule d'erreurs qui étoient ſoutenues par de nouveaux zélateurs du Wicléfiſme. En voici les principales : J. C. n'eſt pas vraiment & réellement

Conc. tom. XI. p. 2052.

préſent au ſacrement de l'autel. La ſubſtance du pain & du vin demeure en ce ſacrement après la conſécration. On ne trouve point dans l'évangile que J. C. ait ordonné la meſſe. Un évêque ou un prêtre en péché mortel ne peut ordonner, ni conſacrer, ni baptiſer. La confeſſion extérieure eſt inutile à un homme ſuffiſamment contrit. Si le Pape eſt un méchant, il eſt membre de Satan, & n'a par conſéquent aucun pouvoir ſur les Fidèles. Après Urbain VI, on doit ne plus reconnoître de Pape, mais vivre comme les Grecs, chacun ſous ſes propres loix. Il eſt contraire à l'Ecriture-Sainte, que les eccléſiaſtiques aient des poſſeſſions temporelles en immeubles. Les ſeigneurs laïcs peuvent à leur diſcrétion ôter les biens temporels aux eccléſiaſtiques pécheurs d'habitude; & les peuples peuvent auſſi corriger à diſcrétion les ſeigneurs qui pechent. Les dîmes ſont de pures aumônes, que les paroiſſiens peuvent retenir pour les péchés de leurs curés, ou donner à d'autres à leur choix. Celui qui eſt en péché mortel, n'eſt ni ſeigneur temporel, ni évêque, ni prélat. Un prêtre ou un diacre peut prêcher ſans autorité du Pape, ni de l'évêque. Ceux qui ceſſent de prêcher ou d'entendre la

prédication à cause de l'excommunication des hommes, sont traîtres à Dieu. Si un prélat excommunie le clerc qui appelle au Roi, il est de même traître à Dieu, aussi bien qu'au Roi & au royaume.

Telle est la doctrine hérétique & séditieuse, qui fit horreur dès qu'elle fut mise au jour, & qui prépara de loin les révolutions funestes dont l'Angleterre où elle fut conçue, se ressentit plus qu'aucune autre portion de la Chrétienté. Le concile de Londres déclara quelques-unes de ces propositions hérétiques, les autres erronées & contraires à ce qu'enseignoit l'Eglise. Le Roi Richard donna pouvoir aux évêques de faire arrêter & détenir en prison ceux qui enseigneroient ou soutiendroient ces erreurs : mais on ne tint pas la main à l'exécution. Ce foible prince, qui défendoit si mal sa couronne, n'étoit pas plus en état de soutenir la religion.

D'un autre côté, l'attention du Pape Urbain étoit absorbée toute entière par les embarras toujours plus grands que son humeur intraitable lui suscitoit jusques dans son propre parti. A son gré, Charles de la Paix ne pressoit pas assez son compétiteur, & tardoit trop à mettre Fran-

çois Prignano en poſſeſſion des duchés de Capoue & d'Amalfi. L'impatient Pontife partit pour Naples, contre l'avis de bien des cardinaux, & au grand déplaiſir de Charles. Il ne fut pas arrivé, qu'au milieu des honneurs qu'on affecta de lui rendre, il ſe vit gardé à vue & véritablement priſonnier. Enſuite on lui en fit ſatisfaction, puis on le reſſerra davantage; on parut encore ſe réconcilier, & l'on ſe brouilla de nouveau, ſuivant les alternatives perpétuelles du chagrin Pontife. Au milieu de ces variations, Batille ou François Prignano enleva de force une religieuſe de Sainte Claire, & lui fit le dernier déshonneur. Le Pape étoit ſi aveuglé ſur le compte de ce neveu diſſolu & abandonné à la plus infame débauche, que, loin de l'en reprendre avec la force convenable, il ne qualifioit ces excès que d'étourderies de jeuneſſe, quoique Prignano eût plus de quarante ans. Ce rapt ſacrilège révoltant toute la ville de Naples, Charles de la Paix, en ſa qualité de Roi, fit citer le coupable devant lui; &, comme il ne ſe préſenta point, le fit condamner à perdre la tête. Urbain s'en plaignit & dit, qu'étant le ſeigneur ſuzerain du royaume, on ne pouvoit en ſa préſence condamner à mort un grand

Thier. Niem. c. 33.

de cette qualité. Le Pape & le Roi s'accommoderent encore: la sentence ne fut point exécutée, le crime demeura impuni; il fut même convenu que Prignano épouseroit une parente du Roi, qui à cette occasion, lui donna la ville de Nocera.

Cependant le Pape Urbain, pour sa sûreté, crut devoir quitter Naples, & se retira dans le nouveau domaine de son neveu: mais ses cardinaux n'étoient pas tous, à beaucoup près, dans ses intérêts ou ses sentimens. Celui de Rieti en particulier, Pierre Tartare, abbé du Mont-Cassin & chancelier du Roi Charles, retourna presque aussi-tôt vers ce prince. De concert avec quelques-uns de ceux qui restoient à Nocera, il consulta un jurisconsulte de Plaisance, nommé Bartolin, qui, afin de disposer les esprits selon ses vues, mit en avant la question suivante: Si un Pape incapable de gouverner, ou trop attaché à son sens, vouloit tout faire à sa fantaisie, & que par sa mauvaise conduite il mit l'Eglise en péril; seroit-il permis de lui donner un curateur par le choix des cardinaux? A cette question, on ajouta des preuves pour l'affirmative, sans toutefois rien conclure.

Urbain apprit secrètement cette espèce

de conspiration, qu'on lui exagéra jusqu'à lui faire entendre qu'on en vouloit à sa vie; ce que son esprit ombrageux se laissa facilement persuader. Il fit arrêter six de ses cardinaux, tous gens de mérite, les priva de leur dignité, ainsi que de tous autres honneurs & bénéfices, enleva tout ce qui se trouvoit chez eux, & prononça la confiscation du reste de leurs biens. Pour remplacer les malheureux qu'il perdoit, il voulut faire d'autres cardinaux, & désigna pour cette dignité les archevêques de Trèves, de Cologne & de Mayence, les évêques de Liège & de Breslau, & le Prêtre Pierre de Rosemberg, noble Bohémien. Tous six refuserent cet honneur; quoiqu'on offrît aux cinq prélats de conserver toute leur vie l'administration & les revenus de leurs Eglises. Sur leur refus vraisemblablement, Urbain, quelque temps après, donna la pourpre à huit Italiens, qui n'eurent pas la délicatesse généreuse de ces Allemands, & qui rougissoient eux-mêmes de leur nouvelle fortune. Long-temps ils se tinrent cachés, dans la crainte de servir de risée au peuple. Plusieurs femmes de conduite équivoque se disoient l'une à l'autre: Bientôt tu verras aussi ton mari cardinal. Telle étoit l'idée qu'on avoit des mœurs de la

Vit. Pap. t. 1. p. 1232.

Th. Niem. c. 44.

nouvelle recrue du fantaſque Pontife.

Quant aux ſix priſonniers, ils furent traités avec une cruauté qui eût excité la pitié à l'égard des ſcélérats les plus déteſtables. Ils languirent long-temps dans un cachot infect, où ils avoient à ſouffrir le froid & la nudité, la faim, la ſoif, & par deſſus tout, les ſales inſectes qui les dévoroient tout vivans. On leur fit ſubir pluſieurs fois la queſtion des cordes, à la manière d'Italie, en les liant très-ſerrés, les balottant en l'air, & les laiſſant enſuite retomber lourdement. Dès la première torture, les commiſſaires qui en vinrent faire le rapport au Pape, alors indiſpoſé & encore au lit, étoient ſi touchés de l'état où l'on avoit mis les accuſés, qu'ils ſe tenoient au pied du lit ſans pouvoir proférer une parole, & en pleurant avec amertume. Le Pape leur dit en colère: Etes-vous des femmes, pour pleurer ainſi? Ils ſe retirerent avec
Id. c. 45. effroi. Thiéri de Niem ſon ſecrétaire, qui étoit du nombre, & qui nous a laiſſé de cet horrible ſchiſme une hiſtoire écrite avec beaucoup de force & d'exactitude, demeura ſeul, quoiqu'en tremblant, intercéda pour les priſonniers, & repréſenta qu'on ne pouvoit pas faire grand fond ſur des aveux extorqués par les

tourmens. Plus il parloit, plus s'enflammoit la colère d'Urbain : ſes yeux étoient allumés comme deux flambeaux ; & les paroles ſe précipitant de ſa bouche, on n'entendoit que le bruit confus d'une voix enrouée, ſans rien d'articulé ni d'intelligible.

La ſeconde queſtion commença par le cardinal de Sangre. On l'amena les fers aux pieds, on le dépouilla de tous ſes vêtemens à la réſerve de la chemiſe & du caleçon ; on le tourmenta à trois repriſes différentes & ſi cruellement, que Thieri de Niem lui dit emporté par ſa douleur : Ne voyez-vous pas, mon père, qu'on en veut à votre vie ? Pour Dieu, dites quelque choſe, & tirez-vous des mains de ces forcenés. Hélas ! je ne ſais que dire, répondit le cardinal ; & Thiéri dit aux bourreaux : Arrêtez, il m'a dit ce qu'il faut ; mais je veux l'écrire, avant d'en faire le rapport. Le cardinal reprit en ſoupirant : Le Seigneur eſt juſte, & cette affliction m'eſt bien due : étant légat en ce royaume, & voulant plaire au Pape, je n'ai épargné ni les évêques, ni les abbés, ni aucune condition. Pendant qu'on le tourmentoit le plus rudement, & que les exécuteurs étoient attendris eux-mêmes, le neveu

du Pape, l'impudent Batille plaiſantoit près de là, triomphoit de joie, ſe livroit à des ris immodérés.

Le lendemain, on mit à la torture le cardinal de Veniſe, Louis Dornato, qu'Urbain recommanda ſpécialement à la diligence de Baſile de Levant; c'eſt-à-dire au principal & au plus rigoureux exécuteur de ſes volontés dans cette odieuſe procédure: homme de mauvais naturel, ennemi juré des eccléſiaſtiques, exercé de longue main à la cruauté, autrefois pirate de profeſſion, & en ayant porté les mœurs dans l'ordre de Rhodes, où le Pape ſon protecteur l'avoit fait entrer, pour lui procurer un prieuré en Sicile. Urbain l'ayant fait venir, lui enjoignit de donner la queſtion au malheureux Dornato, & lui ajouta: Tourmentez-le, juſqu'à ce que j'entende ſes cris. Le corſaire répondit parfaitement à cette barbare injonction. Le cardinal vieux, infirme, de complexion extrêmement délicate, fut tourmenté depuis le matin juſqu'au dîner du Pontife; répétant ces paroles à chaque coup de corde: J. C. a ſouffert pour nous, il nous a donné l'exemple, afin que nous ſuiviſſions ſes traces. Cependant le Pape ſe promenoit dans le jardin, au bas du don-

1. Petr. ij. 21.

jon où ſe donnoit la torture, & récitoit ſon office à voix haute, pour avertir continuellement Baſile de bien s'acquitter de ſa commiſſion. La plûpart des commiſſaires au contraire ne pouvoient ſupporter ce ſpectacle. Thiéri de Niem nous C. 52.
apprend, que n'y tenant plus, il feignit d'avoir mal à la tête, & alla chez lui enſevelir ſa douleur & ſon indignation.

Urbain ne manqua pas d'attribuer à Charles de la Paix une conſpiration formée par le cardinal de Rieti ſon chancelier. Il convoqua au château de Nocera le clergé de ſa ſuite, les laïcs de la ville & des villages voiſins; & quand ils furent aſſemblés, il fit fermer les portes, afin que perſonne ne ſortît. Alors il monta ſur une tour, &, après une longue & violente invective, il excommunia, en éteignant & briſant les cierges, le cardinal de Rieti, avec les ſix cardinaux priſonniers & tous leurs fauteurs, le Roi Charles, la Reine Marguerite ſa femme, & mit l'interdit ſur la ville de Naples. Dix jours après, il réitéra l'excommunication contre le Roi & la Reine. Bientôt il eut fort à faire, avec toutes ſes foudres, pour réſiſter aux troupes altérées de ſang que Charles de Duras, ennemi digne d'Urbain, fit marcher con-

tre lui. Elles prirent d'assaut la ville de Nocera, elles y mirent le feu, elles se porterent contre le château où le Pape s'étoit renfermé. Le Hongrois féroce fit publier à son de trompe, que quiconque procureroit ou favoriseroit l'évasion d'Urbain, seroit puni comme rebelle, & que celui qui le livreroit, vif ou mort autrement que de mort naturelle, recevroit à l'instant dix mille florins d'or. Ce fut alors que le Pape aux abois fit la plus indigne prostitution de ses anathêmes. Trois ou quatre fois le jour, avec une sonnette & un flambeau, il se mettoit à une fenêtre, d'où il excommunioit l'armée ennemie. Il fit en même temps une constitution, qui obligeoit tous les Chrétiens à trois journées à la ronde, de secourir de leurs personnes ou de leurs biens, selon leur pouvoir, le Pape assiégé, & qui leur assuroit la même indulgence que s'ils marchoient au delà des mers contre les Infidèles. Il déclara aussi que les clercs qui tueroient ou mutileroient quelque assiégeant, n'encourroient aucune irrégularité.

Vit. t. 2. p. 982.

Hect. Pign. ap. Rain. an. 1385. n. 3.

Toutes ces ressources eussent été vaines, si des secours d'un autre genre & bien inespérés ne fussent arrivés à Urbain. Par une avanture bizarre, il dut son sa-

lut à ſes plus grands ennemis. Raimond de Beauce de la maiſon des Urſins, qui avoit ſuivi le parti du Roi Louis d'Anjou, & recueilli depuis ſa mort les reſtes de ſon armée, les conduiſit à ce Pape, attirés beaucoup moins par le déſir de l'obliger, que par l'eſpoir de piller ſon tréſor, & de nuire à leurs anciens vainqueurs. Ils forcerent un quartier de l'armée Napolitaine, entrerent dans la place aſſiégée, en tirerent le Pape avec ſa cour, & par des montagnes preſque impraticables, voiſines de Salerne, le conduiſirent ſain & ſauf dans la plaine qui eſt au delà. Mais il perdit une bonne partie des grandes richeſſes qu'il emportoit avec lui. Les bêtes de ſomme s'abattant dans les montagnes, & l'ennemi les ſuivant l'épée dans les reins, on n'avoit pas le loiſir de les relever. Urbain cependant n'eut garde de lâcher ſes priſonniers; c'eſt-à-dire les ſix cardinaux, & l'évêque d'Aquila compris dans leur proſcription. L'évêque mal monté, & d'ailleurs extraordinairement affoibli par la torture qu'il avoit endurée comme les cardinaux, n'alloit pas auſſi vîte que vouloit le Pape. L'ombrageux Pontife imaginant qu'il retardoit exprès dans l'intention de s'évader, entra en furie, & le

fit si cruellement traiter par des soldats de son escorte, qu'il resta sur la place sans vie & sans sépulture.

Urbain échappé au premier péril, n'étoit pas à beaucoup près hors de tout danger. Les François qui venoient de l'arracher aux Napolitains, délibérerent près de Salerne, s'ils ne le livreroient point à Clément qu'ils reconnoissoient pour Pape, & dont ils espéroient tirer un très-gros argent; au lieu qu'Urbain leur sembloit hors d'état de payer ce qu'il leur avoit promis. Mais Raimond leur chef les en empêcha; & Urbain, après leur avoir payé comptant onze mille florins d'or, leur donna des sûretés pour vingt-six mille autres qui, dans l'épuisement où il étoit d'argent monnoié, le réduisirent à mettre sa vaisselle en pièces. Cependant il s'embarqua sur des galères que lui envoyerent les Génois, aussi légers dans le choix de leur Pape que dans celui de leurs maîtres ou protecteurs; il passa en Sicile, où il étoit reconnu; &, après y avoir publié les bulles contre Charles de la Paix, & s'être muni des vivres dont il avoit un besoin extrême, il se rendit à Gênes.

Ce fut là qu'enfin il se défit des cardinaux ses prisonniers. Quelques-uns de leurs amis ayant conspiré pour leur délivrance,

livrance, entrerent de nuit dans le palais du Pape, où ils comptoient qu'un plus grand nombre se joindroient à eux pour forcer la prison : mais les domestiques du Pontife s'étant réveillés au bruit, & ceux qui faisoient la garde courant aux armes, les conjurés perdirent courage & prirent la fuite. Peu de jours après, on éventa une conspiration plus noire, formée pour empoisonner le Pape; &, comme on faisoit de rigoureuses perquisitions, deux cardinaux; savoir Pile de Prato archevêque de Ravenne, & Galiot de Pietramala, s'enfuirent de la cour d'Urbain & se retirerent à celle de Clément. Pile de Prato, en passant à Pavie, brûla son chapeau rouge en place publique, pour insulter à celui qui le lui avoit donné. Clément ne comptant pour rien leur première promotion, les créa derechef cardinaux, & sous des titres différens de ceux qu'ils portoient. Cet incident consomma la perte des prisonniers. A la réserve du cardinal d'Angleterre, Adam Eston, qui fut délivré aux instantes sollicitations du Roi Richard, les autres furent d'abord resserrés plus étroitement dans le logis même du Pape; & s'il voyoit quelqu'un aux approches de la nuit, venir à une église proche du lieu où ils

étoient détenus, il ne doutoit point que ce fût pour les délivrer. Sur de si foibles présomptions, il fit empriſonner & mettre à la queſtion pluſieurs perſonnes de ſa propre cour. Le doge & les principaux citoyens le prierent inſtamment, mais à pure perte, de délivrer ces malheureux prélats. Voulant enfin quitter Gênes après environ trois mois de ſéjour, il les fit expédier pendant la nuit, au mois de décembre 1386, peu de jours avant ſon départ. On raconta diverſement leur mort: les uns diſoient qu'on les avoit jetés dans la mer; d'autres, qu'ils avoient été égorgés & enterrés dans une écurie.

Th. Niem. c. 60.

Urbain en quittant Gênes, ſe propoſoit de rentrer dans le royaume de Naples; ſon animoſité lui faiſant oublier tous les périls qu'il y avoit courus. Dans cette réſolution de fureur, quelque lueur d'eſpérance recommença de briller à ſes yeux. Louis, ſurnommé le Grand, Roi de Pologne & de Hongrie, étoit mort dès l'an 1382, laiſſant deux filles, Marie l'aînée qui lui ſuccéda au royaume de Hongrie, & Hedwige, à celui de Pologne: mais, comme l'aînée même n'étoit pas encore en âge de gouverner, la Reine Eliſabeth ſa mère prit la conduite du royaume. Elle s'en acquitta ſi mal, que les grands

envoyerent à Naples offrir la couronne à Charles de la Paix, iſſu de la même maiſon d'Anjou-Sicile. Il accepta, vint en Hongrie, & fut couronné ſolemnellement à Albe-Royale, le 31 décembre 1386: mais le 5 février ſuivant, il fut aſſaſſiné à Bude par ordre & en préſence d'Eliſabeth, qui vengea ainſi tout à la fois ſa querèle & celle d'Urbain. Son corps, comme d'un excommunié, demeura ſans ſépulture juſqu'au pontificat de Boniface IX, qui prit le parti de Ladiſlas ſon fils & ſon ſucceſſeur au royaume de Naples. La Reine Eliſabeth périt à ſon tour, par l'attentat du ban ou ſeigneur de Croatie, qui la fit noyer trois mois après. La jeune Reine Marie, que ce ſeigneur, tout-puiſſant depuis la dernière révolution, avoit auſſi faite priſonnière, fut délivrée par Sigiſmond de Luxembourg à qui elle étoit fiancée. Elle épouſa auſſi-tôt ce prince, frère de l'Empereur Wenceſlas, déjà marquis de Brandebourg, & qui dans la ſuite devint lui-même Empereur.

Jo. Thurocz. p. 110, 111, &c. Bonfin. p. 360 & ſeq.

Hedwige, Reine de Pologne, unit à ce royaume le grand duché de Lithuanie, par ſon mariage avec Jagellon qui en étoit ſouverain. Elle rendit à la religion un ſervice beaucoup plus mémorable encore:

Dlugoſ. l. 10. p. 103 &c. Cromer. l. 15. p. 242, &c.

Jagellon, ainſi que toute la nation des Lithuaniens, étoit demeuré juſques-là dans le Paganiſme, malgré les exhortations de pluſieurs princes zélés de ſon voiſinage. Il ne tint pas contre celles d'Hedwige: il ſe fit inſtruire & fut baptiſé à Cracovie, avec le plus religieux appareil, par l'archevêque de Gneſne, primat du royaume, aſſiſté de l'évêque du lieu. Avec lui, reçurent le baptême trois de ſes frères, un certain nombre de boïars ou ſeigneurs, & quantité de nobles. Quatre jours après, Jagellon qui avoit pris le nom de Ladiſlas, ſe fit ſacrer & couronner en préſence de la Reine.

Les Lithuaniens adoroient, comme perpétuel, un feu que leurs prêtres rendoient tel en effet, par le ſoin qu'ils avoient de lui donner d'aliment jour & nuit. Ils adoroient auſſi des forêts qu'ils nommoient ſacrées, & des ſerpens dans leſquels ils croyoient que les dieux aimoient à ſe recéler. Ladiſlas-Jagellon, dès l'année qui ſuivit ſon baptême, alla dans cette province avec la Reine ſon épouſe & une ſuite nombreuſe de ſeigneurs & de prélats Polonois, afin d'établir le Chriſtianiſme à la place de ces ſuperſtitions. Le nouveau Roi étant arrivé dans le pays, convoqua une aſſem-

blée à Wilna qui en est la capitale, pour le jour des cendres, qui cette année 1387 fut le vingtième de février. Il y exhorta les Lithuaniens à reconnoître le vrai Dieu, & à faire succéder les saintes observances du Christianisme à leurs extravagances impies; mais ils étoient prévenus qu'ils ne manqueroient pas de périr sur le champ, s'ils abandonnoient les dieux & les coutumes de leurs ancêtres. Jagellon envoya donc couper les bois qu'ils tenoient pour sacrés, & tuer dans chaque maison les serpens qu'on y gardoit comme des dieux domestiques; il éteignit aux yeux des Barbares, le feu prétendu perpétuel; il fit abattre le temple & briser l'autel où ils immoloient leurs victimes. Ce peuple éperdu, sans oser résister au Roi, se lamentoit dans l'attente du dernier malheur. Voyant enfin qu'il ne leur arrivoit aucun mal, & l'expérience dissipant les terreurs paniques, ils comprirent qu'ils avoient été joués par leurs sacrificateurs, & demanderent avec empressément des guides plus sûrs. Les prêtres Polonois les instruisirent des articles de foi; mais celui qui travailla le plus efficacement à leur conversion, fut le Roi lui-même, qui savoit leur langue, & les pénétroit d'édification en

les catéchisant. On baptisa les plus distingués, chacun en particulier : pour le peuple, comme c'eût été un travail sans fin d'administrer ainsi la multitude immense de ceux qui se présentoient, le Roi les fit partager en diverses troupes de l'un & de l'autre sexe que l'on aspergea ; & à chaque troupe, on donna un seul nom Chrétien, au lieu de leurs noms barbares. On ne manqua point sans doute de prendre les précautions convenables, afin que l'eau tombât sur chacun. C'est ce qu'auroient dû présumer, non seulement de la sagesse des ministres sacrés, mais de la nécessité manifeste d'une circonspection si commune, les censeurs décidés à blâmer les usages les plus arbitraires de la discipline, & les mieux assortis aux circonstances des temps & des lieux.

Le Roi Ladislas, pour témoigner une bienveillance particulière à ces nouveaux Chrétiens, & leur inspirer le dégoût de leurs usages barbares, leur donna des habits d'étoffe de laine, au lieu des peaux de bêtes & des lambeaux de toile, dont ils s'étoient vêtus jusques-là. Pour affermir la religion parmi eux, il fonda une église cathédrale à Wilna, en l'honneur de S. Stanislas, qui devenoit le patron commun des Polonois & des Lithuaniens,

réunis désormais sous la même domination comme sous la même religion. André Vaszilo, noble Polonois de l'ordre des FF. Mineurs, & confesseur de la Reine Elisabeth de Hongrie, en fut le premier évêque. Ladislas établit en même temps sept paroisses, auxquelles, ainsi qu'à la cathédrale, il assigna des revenus, avec une libéralité royale. La Reine Hedwige se chargea de leur fournir les vases sacrés, les croix, les images, les livres & les ornemens de toute espèce. Le Roi passa toute cette année en Lithuanie, afin d'y étendre l'évangile qui toutefois ne bannit point encore l'idolatrie de la patrie septentrionale, couverte de forêts sauvages & presque inaccessibles. Il fit une loi qui défendoit aux Catholiques, de contracter mariage avec les Russes engagés dans le schisme des Grecs. Enfin il envoya l'évêque de Posnanie vers le Pape Urbain, pour se mettre sous son obéissance. En quittant la Lithuanie, il y laissa pour gouverneur ou prince, son frère Skirgellon, à charge toutefois de l'hommage envers la Pologne.

En Angleterre, l'esprit d'erreur & de faction, avec tous ses désordres, faisoit chaque jour de plus tristes progrès. Il prit le masque & le langage de la per-

fection, & se glissa jusques dans les communautés religieuses. Les Lollards ou Wicléfistes ayant trouvé moyen de se faire écouter de Pierre Pareshul de l'ordre des Augustins, lui persuaderent qu'il devoit quitter la vie monastique, pour revenir à la vie commune qu'ils lui disoient plus sûre & plus parfaite. Suivant la marche ordinaire des apostats, Pareshul commença par invectiver contre son ordre, dont il publia tous les vices prétendus. Accompagné un jour de près de cent Wicléfistes, dans l'église de Saint Christophle de Londres, il se mit à reprocher tant de crimes aux Augustins ses confrères, que tous les assistans en frissonnoient d'horreur. Quelques-uns néanmoins allerent avertir ces religieux, dont douze des plus échauffés accoururent à l'église où l'apostat prêchoit encore. Un d'entre eux s'approcha, & le démentit hautement. Aussi-tôt les Wicléfistes se jeterent sur lui en l'accablant de coups, le terrasserent, le foulerent aux pieds, & le laisserent presque mort sur la place. Ils dissiperent les onze autres, & les poursuivirent jusqu'à leur maison, se disposant à y mettre le feu, & criant avec fureur : Délivrons le monde, de ces infames, de ces assassins, de ces monstres

Walsing. p. 327 & seq.

détestables. Ils en seroient venus à l'exécution, sans un des vicomtes de Londres qui fit retirer ces furieux, moins par autorité que par voie de remontrance & d'insinuation.

Comme le prédicant n'avoit pas eu le loisir de vomir toutes ses infamies, il consigna dans un libelle ce qu'il avoit déjà débité, y ajouta beaucoup d'imputations nouvelles, & affiche cet écrit à la porte de l'église cathédrale ou S. Paul de Londres. Il y accusoit en particulier les Augustins d'avoir tué plusieurs de leurs confrères; &, pour s'attirer plus de croyance, il marquoit les noms tant des morts que des meurtriers, & désignoit les endroits où l'on prétendoit qu'ils les avoient massacrés & enterrés. Le libelle débutoit par ces mots: Je suis sorti de l'école de Satan; c'est-à-dire, selon ce fanatique, de la religion qu'il avoit professée; & par la grace de Dieu, je suis arrivé à la vie parfaite. Il remercioit ensuite le Pape Urbain, de l'avoir mis en liberté; faisant allusion à la qualité de chapelain de ce Pontife, qu'il avoit acquise à prix d'argent, ainsi que bien d'autres sujets de même vertu. Ce n'étoit là que la moindre partie des désordres qu'occasionnoit l'esprit de schisme & de parti.

Pareshul étoit principalement soutenu par les gentilshommes chaperonnés, ainsi appelés parce qu'ils ne levoient leur chaperon devant personne, pas même devant le sacrement adorable de nos autels. C'étoient les grands dévots de Wiclef. Un d'entre eux, nommé Jean de Montaigu, fit ôter de sa chapelle toutes les saintes images. Laurent de S. Martin, autre coryphée de la réforme, ayant communié pour la pâque, retira de sa bouche la sainte hostie; &, malgré les remontrances du prêtre qui le suivit assez loin, il la porta dans sa main jusques chez lui. Là, il la mêla avec des alimens ordinaires, & se mit à manger, en disant qu'elle ne valoit pas mieux que le pain commun. Le chapelain de Jean de Montaigu, à l'article de la mort, se repentit de son impiété, & demanda un prêtre pour lui faire sa confession. On lui répondit, quelques instances qu'il pût faire : La confession faite aux hommes est inutile; confessez-vous à Dieu : il a sans doute autant de pouvoir que les prêtres.

Id. p. 530. Cav. app. p. 35.

Jean Wiclef, première cause de toutes ces horreurs, arriva cependant au terme de sa triste carrière. Deux ans auparavant, il avoit été frappé d'apoplexie, le jour de S. Thomas de Cantorbéri vingt-

neuvième de décembre 1385, comme il prêchoit ses dogmes impies dans sa paroisse de Lutervolt. La bouche lui tourna tout à coup d'une manière hideuse, un tremblement convulsif agita sa tête, & il perdit la parole. Après deux ans de langueur, il expira le dernier jour de l'année 1387, fête de S. Silvestre. Ce qu'on ne manqua point d'observer, comme une punition divine; parce que dans les blasphêmes qu'il vomissoit souvent contre les saints, il s'étoit principalement emporté contre S. Silvestre & S. Thomas, l'un comme auteur, & l'autre comme défenseur des droits de l'Eglise, qui déplaisoient le plus à ce précurseur des réformes hérétiques.

Wiclef a laissé, tant en Latin qu'en Anglois, un très-grand nombre d'écrits, dont la plûpart, malgré tout l'attrait de l'Angleterre pour ces sortes de productions, y sont demeurés manuscrits dans la poudre des bibliothèques. A l'occasion P. 1644.
de sa version Angloise de toute la Sainte Ecriture, Knigton, écrivain du temps, s'exprimoit ainsi: Par ce moyen, l'Ecriture est plus familière aux femmes qu'elle ne l'étoit aux clercs; & la perle évangélique, foulée aux pieds des pourceaux, devient le jouet de l'ignorance & de l'im-

piété. Le principal ouvrage Latin de Wiclef est son dialogue entre trois personnages allégoriques, la Vérité, le Mensonge & la Prudence, qu'il nomme pour ce trialogue, selon l'ignorance du temps, dont ce présomptueux novateur ne sut pas se préserver. C'est comme un corps de théologie, qui renferme tout le venin de sa doctrine, & dont la base n'est qu'une nécessité absolue en toutes choses.

Boss. Var. l. xj. n. cliij. Il prétend que le péché, comme tout le reste, arrive par une nécessité inévitable; que Dieu ne pouvoit empêcher la faute du premier homme, mais qu'il n'en étoit pas plus possible que le Fils de Dieu ne s'incarnât point, & ne souffrit pas la mort pour y satisfaire; que Dieu pouvoit bien faire autrement s'il eût voulu, mais qu'il ne pouvoit vouloir autrement. J. C. ajoute-t-il, ne peut sauver les démons; parce que leur péché étant contre le S. Esprit, il faudroit que le S. Esprit s'incarnât, ce qui est impossible. En un mot, rien n'est possible à Dieu, selon ce blasphémateur, que ce qui arrive actuellement. La puissance qu'on lui attribue pour les choses qui n'arrivent point, poursuit-il, n'est qu'une illusion. Quand J. C. dit qu'il pouvoit demander à son

père douze légions d'anges, il faut entendre qu'il le pouvoit, s'il l'eût voulu; mais qu'il ne pouvoit le vouloir. Dieu, dit-il cependant, ne laisse pas d'être libre, comme il l'est à produire son Verbe, quoiqu'il le produise nécessairement. La liberté de contradiction pour pouvoir agir ou n'agir pas, est une chimère introduite par les docteurs.

Dans le même temps, Jean de Mont son, de l'ordre des FF. Prêcheurs, & Aragonois de nation, soutint à Paris quatorze propositions, dont quelques-unes font voir que la doctrine du sectaire Anglois avoit déjà répandu ses influences contagieuses dans les climats voisins. Telles sont la sixième & la septième, qui ont quelque trait au monstre de nécessité enfanté par cet hérésiarque. Elles étoient conçues en ces termes: Il n'est pas contre la foi de supposer qu'il est absolument & simplement nécessaire que quelque créature existe: il ne répugne pas que ce qui existe nécessairement ait une cause; à quoi il ajoute, que les saintes Ecritures ne doivent s'expliquer que par les Ecritures même. L'audacieux Aragonois poussant plus loin, & se perdant bientôt dans les ombres terribles qu'il s'efforçoit de percer, osa proférer qu'il peut y avoir

Du Boul. t. 4. P. 599. Vit. Pap. t. 1. p. 1373.

une simple créature, plus capable de mériter que l'ame de J. C. même.

Mais ce qui n'alarma pas moins la religion des peuples sans être aussi scandaleux en soi, ce fut la témérité avec laquelle, après s'être élevé contre la dignité du Verbe fait chair, à l'exemple de tous les ennemis du Fils, il entreprit de diminuer la gloire de la Mère. Il avança & soutint opiniâtrement, qu'il étoit expressément contre la foi de nier, que tout homme, excepté J. C. seul, eût contracté le péché originel; & qu'il étoit égal d'en excepter Marie, ou d'en excepter une multitude de personnes. Ces propositions révoltantes pour une nation, de tout temps si dévouée à la Mère de Dieu, furent dénoncées à la faculté de théologie, & qualifiées chacune en particulier comme elles le méritoient; puis, à la requête de la faculté, l'université entière confirma la censure. Les docteurs allerent ensuite déférer tous ensemble le jugement définitif de la doctrine & de la personne de Montson, à Pierre d'Orgemont, successeur d'Aimeri de Magnac dans le siège de Paris. Le prélat commença par citer l'accusé, qui ne comparoissant point, fut condamné & excommunié comme contumace. On lui donna cependant en-

core un nouveau délai, pendant lequel les propoſitions furent diſcutées à fond, par les plus habiles docteurs en théologie & en droit canon. Enfin, l'évêque prononça la ſentence, par laquelle il défendoit, ſous peine d'excommunication encourue par le ſeul fait, d'enſeigner, de prêcher, de ſoutenir en public ou en particulier les propoſitions condamnées; avec injonction ſous la même peine, à quiconque les entendroit publier ou ſoutenir, d'en découvrir l'auteur à l'évêque ou à ſon official. Quant à la perſonne de Montſon, il étoit enjoint de faire des pourſuites rigoureuſes, & d'implorer même le bras ſéculier, afin de le prendre & de le retenir en priſon.

Il appela de la ſentence de l'évêque de Paris, & de la cenſure de l'univerſité au Pape Clément VII. Il ſe fondoit ſur la doctrine de S. Thomas qu'il diſoit bleſſée par ce jugement, & ſur la dignité ſuprême du Saint Siège qu'il repréſentoit comme le ſeul tribunal où ſe duſſent porter les cauſes majeures de la foi. Sous le prétexte impoſant, quoique imaginaire, de l'injure faite à l'Ange de l'école, l'affaire du novateur Dominicain devint celle de tout ſon ordre. Le chapitre général des FF. Prêcheurs attachés à l'obédience

D'Ech. t. 1. p. 693. D'Argentr. p. 66.

de Clément s'étant tenu à Rhodes le 17 mai 1388, ils appelerent en corps à ce Pape, de la sentence rendue contre Frère Jean de Montson, & donnerent à celui-ci dix docteurs pour lui servir de défenseurs & de conseils. L'université de Paris voyant le degré d'intérêt que les Dominicains prenoient à la cause de leur confrère, & considérant de plus les charges de toute espèce qu'ils exerçoient à la cour pontificale, sans compter la faveur dont ils jouissent auprès de la plûpart des princes dont ils gouvernoient les consciences; entre les députés qu'elle se disposoit à faire partir pour Avignon, elle s'efforça de choisir des représentans capables de faire tête au plus puissant parti. De ce nombre furent Pierre d'Ailli & Gilles Deschamps, qui tous deux furent successivement grand-maîtres de Navarre, & tous deux ensemble devinrent cardinaux.

Pierre d'Ailli, par la supériorité de ses lumières & par la grandeur de son courage qui ne se ressentoit en rien de la naissance obscure qu'il avoit reçue parmi le petit peuple de Compiègne, montra qu'il suffisoit lui-seul, contre la faction la plus intrigante & la mieux protégée. Il parla deux fois en plein consistoire,

réveilla le zèle, écarta les préventions, & disposa parfaitement les esprits à écouter favorablement le fond de la cause, exposa dans un mémoire, ou plutôt dans un assez long traité, publié à Avignon au nom de ses commettans. Il y établit trois choses; la première, que le tribunal qui avoit condamné Jean de Montson étoit compétent; la seconde, que le jugement émané de ce tribunal étoit légitime en lui-même; la troisième enfin, que le respect dû à S. Thomas n'étoit pas compromis dans ce jugement.

Nous passerions les justes bornes que nous nous sommes prescrites, si nous suivions Pierre d'Ailli dans les détails de ce traité, qui peut sembler diffus à ceux qui, sans l'avoir approfondi, en ont parlé, où sur cette inspection superficielle, ou sur leurs préventions particulières en fait de doctrine, ou enfin sur le préjugé général contre les écrivains de cet âge déprisé. Il paroîtra court au contraire à quiconque observera moins les pages que les matières & que le développement des principes solides qu'il renferme. Il contient même une infinité de traits intéressans, & dans l'ensemble, un ordre, une exactitude, une clarté, qui, quoi qu'en disent ceux qui n'y trouvent qu'un chaos

de divisions & de subdivisions purement verbales, feroient encore honneur aux meilleurs théologiens de nos jours.

Pour ce qui est de la conception immaculée en particulier, objet principal de cette contestation fameuse, il observe sagement, que son contradicteur n'avoit pas été condamné pour l'avoir niée simplement; mais pour avoir enseigné qu'il est contre la foi, de dire que la Mère de Dieu a été exceptée de la tache originelle. C'est là, dit-il, enfreindre avec une témérité impardonnable les règles de la sage discrétion des défenseurs mêmes de la Reine des vierges, qui n'ont garde d'inculper d'hérésie le sentiment opposé au leur. C'est contredire S. Bernard lui-même, qui, en reprochant à une Eglise particulière de célébrer la fête de la conception, protestoit néanmoins, qu'en cela, comme en toute chose, il soumettoit ses lumières au jugement de l'Eglise Romaine. Quant à l'autorité de S. Thomas, qui avoit avancé généralement que tous les hommes hors J. C. ont contracté le péché originel, il oppose ce que cet illustre docteur, sur ce point précis, a dit en termes exprès; savoir que la pureté de Marie fut telle, qu'elle n'a contracté aucun péché, ni originel ni actuel.

Et c'eſt ainſi, reprend-il, qu'il faut néceſſairement entendre les textes généraux de l'Ecriture ſur ce ſujet. Eſt-il un Catholique, qui ne ſouſtraie la Vierge à cet oracle du Prophète, *tout homme eſt menteur?* Eſt-il un homme de bon ſens, qui de la totalité des hommes infectés du péché originel, ſelon S. Paul, n'excepte la première femme, qui ſans contredit n'a pas péché en Adam?

Comme les Dominicains appuyoient extraordinairement ſur la haute autorité de S. Thomas, & ſur les approbations données par l'Egliſe aux écrits de cet Ange de l'école, ſans trop ſe mettre en peine de faire à la queſtion préſente l'application de ces lieux communs impoſans, Pierre d'Ailli voulut encore leur ôter cet avantage équivoque. Il diſtingua d'abord deux eſpèces d'approbations données dans l'Egliſe à des écrits dogmatiques; l'une expreſſe, par la déclaration poſitive de l'Egliſe, ou même de l'Ecriture Sainte; & l'autre tacite, par la liberté qu'on laiſſe aux Fidèles de ſe ſervir de certains ouvrages connus. Mais les Dominicains prétendant que l'approbation donnée aux écrits de Saint Thomas étoit du premier ordre, Pierre d'Ailli, ſans élever de difficulté ſur une bulle d'Urbain V qu'ils citoient

à ce sujet, & accordant même que les écrits de tout docteur Catholique peuvent être honorés par l'Eglise de cette approbation expresse, prétend d'un autre côté qu'elle ne s'étend pas à tous les points de l'ouvrage approuvé. Autrement, dit-il, il arriveroit, ce qui est hérétique & absurde, que l'Eglise se contrediroit elle-même. Comme les Frères Prêcheurs comptoient avoir une bulle qui approuve la doctrine de S. Thomas, ainsi les Mineurs prétendent en avoir une aussi en faveur d'Alexandre de Hales, qui est cependant opposé à S. Thomas en plusieurs articles. Quoi qu'on imagine, poursuit-il, on ne se persuadera pas sans doute, que la bulle alléguée en faveur de S. Thomas l'emporte sur le décret du Pape Gélase, qui approuve la doctrine de S. Cyprien, de S. Jérôme & de bien d'autres docteurs. Toutefois, malgré ce décret si solemnel, qui n'avoue que ces grands personnages ont erré dans quelques articles même assez considérables? On pourroit donc penser la même chose de S. Thomas, nonobstant la bulle en question: mais nous n'allons pas si loin; & la cause de Jean de Montson, comme nous l'avons marqué, n'a rien de commun en effet avec celle de S. Thomas.

Le Pape applaudit aux principes du docteur de Paris, charges trois cardinaux d'approfondir l'affaire, & cependant fit défendre à l'accusé de s'absenter de la cour de Rome, sous peine d'être tenu pour coupable dans tous les chefs de l'accusation. L'auteur anonyme & contemporain de la vie de Charles VI assure que l'affaire fut jugée au fond & en forme contradictoire; qu'on obligea le coupable de reconnoître la vérité, & de se soumettre à la correction de l'université de Paris: ce qu'il promit, avec le langage hypocrite de la pénitence. Toutefois, parmi les monumens juridiques, il ne nous reste qu'une sentence par défaut. Le réfractaire s'étant échappé d'Avignon, & ne comparoissant point après les monitions & toutes les formalités canoniques, fut déclaré contumace & frappé d'anathême. Cette sentence fut portée à Paris, on la publia dans l'audience de l'official, & tous les ordres de l'Etat témoignerent autant d'animosité contre les défenseurs de Jean de Montson, que de zèle pour la gloire de la Mère de Dieu. On insulta publiquement les FF. Prêcheurs, on leur retrancha les aumônes, on les interdit de la prédication & de la confession, on les exclut de l'université, où ils ne rentrerent qu'après

Hist. anon. p. 146.

quatorze ans, on les cita & on les poursuivit vivement en justice.

Vit. t. 1. p. 1373. Plusieurs Dominicains, dans la capitale & dans les provinces, invectivant contre les juges de Jean de Montson, exaltant sa doctrine & blâmant les désaveux qu'on exigeoit de ses confrères, furent contraints de se rétracter publiquement, & l'on proclama ces rétractations en quatre endroits des plus fréquentés. Quelques-uns d'eux furent empriſonnés, excommuniés, & réduits à faire une espèce d'amende-honorable, en présence d'un peuple nombreux qui les accabloit d'injures. Guillaume de Valon, quoiqu'évêque d'Evreux & confesseur du Roi, pour avoir dit, par affection pour l'ordre de S. Dominique dont il avoit été tiré, que l'université n'entendoit point la doctrine de S. Thomas, & avoit condamné dans Montson des propositions très-vraies & très-catholiques, fut obligé de chanter la palinodie en présence du Roi même, de toute la cour, de quelques évêques, & des députés de l'université. Le Monarque ne lui retira pas seulement sa confiance; mais, dans le premier feu de son indignation, il dit qu'il ne vouloit plus de confesseur du même ordre.

Rain. an. 1387. n. 15 & seq. Cependant Montson lui-même, errant

& fugitif, avant que de passer dans l'Aragon sa patrie, s'arrêta quelque temps en Provence. Là, se démasquant aussitôt, & montrant quelle est toute la religion de ces audacieux penseurs, il abjura l'obédience de Clément VII pour embrasser celle d'Urbain VI, & composa un ouvrage en faveur d'Urbain contre Clément. Le Pape de Rome vraisemblablement n'étoit pas moins opposé que celui d'Avignon aux ennemis de la conception immaculée : mais il l'étoit encore davantage au parti de son compétiteur. Urbain ne manqua pas d'accorder sa protection à un transfuge qui débutoit par un libelle contre ce parti : & Montson, après n'avoir séjourné que fort peu de temps dans sa patrie, d'où il risquoit d'être renvoyé en France, à la demande du Roi Charles VI, alla chercher plus de sûreté à Rome.

Le Pape Urbain résidoit alors dans cette capitale. Après y avoir été redemandé avec empressément sans vouloir y revenir, il y étoit enfin revenu sans plus y être désiré, & après avoir perdu le peu d'affection qu'on venoit de lui témoigner. Deux fois il s'étoit mis en campagne avec une armée, afin de s'emparer du royaume de Naples comme

Vit. t. 5. p. 1375. Th. Niem. c. 19.

dévolu irrévocablement au S. Siège; & deux fois il fut obligé de rebrousser chemin sans y avoir pu pénétrer; laissant Ladislas & Louis II d'Anjou s'emparer & se chasser alternativement de ce royaume. Il fut contraint d'abandonner à jamais son entreprise, par une chute qu'il fit à la tête de son armée, & par la difficulté de faire subsister ses troupes. Le mulet qu'il montoit s'étant abattu aux environs de Pérouse, & le Pontife se trouvant dangereusement blessé, il se fit porter à Tivoli, puis à Ferentine. Enfin l'argent venant à lui manquer, & l'hiver approchant, il lui fallut bon gré mal-gré revenir à Rome, où il entra au commencement d'octobre 1388. Il s'y occupa, plus qu'il n'avoit encore fait, des fonctions propres du pontificat. Le jubilé que Clément VI avoit réduit de cent ans à cinquante, il le réduisit à trente-trois; fondé sur l'opinion que J. C. avoit passé sur la terre ce nombre d'années. Il statua qu'à la fête du S. Sacrement, on pourroit célébrer l'office divin nonobstant l'interdit; & que ceux qui accompagneroient le saint viatique depuis l'église jusques chez le malade, & de la maison du malade à l'église, gagneroient cent jours d'indulgence. Il institua aussi la fête de la visitation, afin d'obte-

d'obtenir, par l'interceſſion de la Mère de Dieu, l'union de l'Egliſe: fin louable ſans doute, mais que la mortification de ſes humeurs l'eût mis dans le cas de ne point rechercher par ces voies extraordinaires.

Le Pape affoibli de ſa chute, miné par des chagrins & des agitations perpétuelles, âgé de ſoixante-douze ans, tomba malade le quatorzième d'août 1389; &, malgré tant de cauſes de mort, on imagina comme pour tous les gens de marque qui ſe trouvent en certaines poſitions, qu'on avoit attenté à ſa vie par quelque breuvage empoiſonné. La force extraordinaire de ſon tempérament ſe ſoutint encore deux mois, & il ne mourut que le quinze d'octobre. L'indifférence publique à ſon égard eſt peinte en ces deux mots, par un auteur du temps: A la mort d'Urbain, il ne s'eſt trouvé perſonne qui pût répandre des larmes. Ce qui ne paroîtra pas ſurprenant, ſi l'on compare les qualités de ce Pontife à celles qui lui étoient néceſſaires. Il n'eut aucun talent pour ſe faire aimer, ou ſeulement écouter, en des circonſtances où l'eſprit d'inſinuation, & de politique même, devoit entrer dans le caractère d'un bon Pape. Il avoit regné onze ans

ſix mois & huit jours, qui furent preſque ſans réſerve un temps de ſchiſme & de toutes ſortes d'horreurs. On ſe flatta, mais en vain, d'être parvenu à leur extinction, par la ceſſation de la concurrence qui les avoit produits: mais, durant huit luſtres encore, cette leçon terrible devoit ſe continuer, pour faire comprendre aux Fidèles tout le prix de l'unité catholique.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-SEPTIÈME.

Depuis la fin d'Urbain VI en 1389, jusqu'à la décadence des fauteurs du grand schisme d'Occident en 1400.

LA mort du Pape Urbain porta à la cour d'Avignon la joie & l'espérance de voir finir le schisme. Les cardinaux de Clément se rendirent au palais, & tinrent congrégation avec lui. Prévenus assez gratuitement, qu'ils éprouveroient peu de difficulté de la part des cardinaux de Rome, & que ceux-ci étoient plus disposés à se rendre au Pape Clément qu'à se mettre en conclave, ils ne songerent Froiſ. vol. 4. c. 10.

qu'à gagner les princes de l'obédience d'Urbain, par l'entremise du Roi de France, qu'ils prierent de leur écrire. Le Roi communiqua cette affaire au duc de Bourgogne son oncle, qui la vit tout autrement & beaucoup mieux que le consistoire d'Avignon. Monseigneur, dit-il au Roi, Urbain est mort; voilà tout ce qu'il y a de certain: mais il est très-douteux que ses cardinaux soient dans les dispositions qu'on leur suppose. Et quand ils y seroient, comme ils se trouvent au pouvoir des Romains, n'est-il pas à croire qu'ils seront contraints de faire un nouveau Pape au gré de ce peuple séditieux, comme ils ont été forcés de faire Pape l'archevêque de Bari? Dans cet état des choses, les princes ne feront certainement pas plus pour vous, qu'ils n'ont fait jusqu'à présent. Surséons donc, & voyons si les cardinaux de Rome prendront des résolutions de paix, temporiseront avec les Romains, &, sans faire d'élection, leur promettront, pour les appaiser, de faire venir Clément à Rome; ce qu'il feroit volontiers. Ce sera le temps alors, & la conjoncture favorable, pour écrire aux princes divers de l'autre parti.

Le Roi & son conseil approuverent tous l'avis du Duc de Bourgogne; & peu

de jours après, arriva la nouvelle de l'élection de Boniface IX. Depuis la mort d'Urbain, ses cardinaux n'avoient pris que le temps de se réunir, tant ceux qui se trouvoient à Rome que ceux qui étoient dans les provinces voisines; & le second jour de novembre, assemblés en conclave au nombre de quatorze, ils avoient élu tout d'une voix Pierre Tomacelli, appelé communément le cardinal de Naples; il fut couronné le 11 du même mois. Il étoit âgé d'environ quarante-cinq ans, de belle taille, & d'une physionomie revenante, affable, prévenant, maniant très-bien la parole, peu instruit d'ailleurs, & si neuf en particulier dans le style & les affaires de la cour Romaine, qu'il signoit sans choix les suppliques, & prononçoit aveuglement sur le rapport des officiers.

Dès le commencement de son pontificat, il voulut accréditer son parti par une des voies les plus efficaces; c'est-à-dire en annonçant une abondante distribution de bénéfices: mais les dons ne répondirent point aux promesses. De ces essaims de clercs, ou indignes ou avides, attirés à Rome de toutes les régions, une multitude tomba entre les mains de Bernard de la Sale qui commandoit les trou- Froiss. l. 4. c. 10.

pes Clémentines dans la Marche d'Ancône & dans la Romagne, & plusieurs y perdirent la vie. Quant à ceux qui arriverent à leur terme, on commença par leur faire payer les droits d'examen; & quand on en vint à la distribution des graces, on plaça les pauvres sur la fin des rôles; en sorte que les expectatives ne furent plus qu'une illusion pour la plûpart d'entre eux.

Gobel. c. 84. p. 274

Un mois après son exaltation, le samedi des quatre-temps de l'avent, Boniface créa quatre cardinaux, tous propres à la soutenir, soit par leur noblesse & leur puissance, soit par leur capacité. Tels étoient Henri Minutuli archevêque de Naples, & d'une des plus illustres maisons de la ville; Barthélemi Oleario, évêque de Florence & fameux théologien de l'ordre des FF. Mineurs d'où il avoit été tiré; Cosmat Meliorati, évêque de Bologne & depuis Pape sous le nom d'Innocent VII; enfin Christophle Maroni, évêque d'Isernie au royaume de Naples, & Romain de naissance. Boniface rétablit encore trois cardinaux déposés par son prédécesseur; savoir Adam Eston évêque de Londres, Barthélemi Mezzavacca évêque de Rieti, & Landolfe Maramori. Enfin le cardinal arche-

vêque de Ravenne, Pile de Prato, qui avoit quitté Urbain pour Clément, & qui étoit alors légat de Clément en Italie, le quitta à son tour pour revenir à Boniface qui le reçut comme cardinal. On le nomma par dérision le cardinal aux trois chapeaux. Vit. t. 1, p. 542.

L'avènement de Boniface au pontificat fut encore signalé, selon la coutume, par la délivrance des prisonniers. Il se trouva parmi eux un imposteur Grec, qu'Urbain avoit fait arrêter. C'étoit un aventurier sans bien & sans aveu, mais doué de la souplesse & de toute la supercherie propre à faire des dupes. S'étant associé quelques gens de sa sorte, il convint avec eux qu'il se diroit patriarche de C. P. & qu'ils l'aideroient à soutenir ce personnage dans les pays étrangers. Il passa d'abord dans l'isle de Chypre, dont le Roi, surpris par l'imposteur, se fit couronner de sa main, & lui fit un présent de trente mille florins d'or. A l'exemple du souverain, tout le monde accourut pour lui demander des graces, & sur-tout des bénéfices qu'il accordoit sans peine à tous ceux qui avoient de quoi payer ces titres sans objet. Il acquit par ce moyen des sommes considérables, qui le mirent en état de se produire sur J. Juv. p. 78. Labour. l. ix. c. 10.

les plus grands théatres. Il vint donc à Rome, où le Pape Urbain le fit examiner, & il trouva des gens qui lui soutinrent en face, que la même année ils avoient vu en Grèce le véritable patriarche de C. P. Ce fut sur cette conviction qu'Urbain le fit empriſonner, & confiſqua ſon tréſor.

Délivré de la priſon qui n'avoit ſervi qu'à le rendre plus artificieux, il ſe rendit en Savoie, dont il ſavoit le comte parent du vrai patriarche de C. P. Il s'annonça comme appartenant à ce prince, &, après lui avoir montré une généalogie dreſſée ſelon ſes vues, il ſe répandit en plaintes ſur les traitemens indignes qu'il avoit éprouvés de la part d'Urbain, pour l'avoir exhorté à mettre fin aux calamités de l'Egliſe en quittant le pontificat qu'il détenoit injuſtement. Le comte de Savoie, Clémentin zélé, ne vit plus dans l'impoſteur qu'un parent généreux, & qu'un malheureux illuſtre. Il lui donna une ſuite & des équipages aſſortis à ſa dignité prétendue, & l'envoya vers le Pape Clément auquel il le recommanda, comme prince de ſa maiſon & patriarche de C. P. Urbain, lui dit le Grec habile, ne m'a fait ſouffrir tant de maux à Rome, que parce que je prenois votre

parti, & lui représentois qu'en conscience il étoit obligé à vous reconnoître pour souverain pontife. Clément, ou ébloui au seul nom d'un patriarche de C. P. qui prenoit son parti, ou se promettant de l'imposture un grand avantage pour l'accroissement de son obédience, le combla d'honneurs & lui fit de grandes largesses : ce qui prépara, de la manière la plus favorable, son entrée dans la capitale de France, où il s'achemina d'Avignon. Le Roi envoya au devant de lui un nombreux cortège d'évêques, & son arrivée fut un spectacle public. On admira la forme majestueuse & la magnificence de ses ornemens pontificaux, son air de grandeur, sa gravité, & bientôt la piété singulière avec laquelle il visita les églises.

Il ne manqua point d'aller au célèbre monastère de S. Denis, & d'applaudir à la prévention des moines en faveur de l'antiquité de leur S. Patron. Quel bonheur, s'écria-t-il d'un ton d'enthousiasme, de posséder le corps du S. Aréopagite ! Mais la Grèce est encore dépositaire de sa ceinture, & de quelques livres écrits de sa main. Il convient que ces reliques diverses soient réunies dans ce pieux asyle. Puis adressant la parole à l'abbé, Dom

nez-moi, lui dit-il, deux de vos religieux pour m'accompagner jusqu'à mon Eglise; & toute glorieuse qu'elle est de posséder un si précieux trésor, je m'engage à le leur faire remettre. Je pourrois ajouter que de si dignes prêtres ne reviendront point ici, sans être pourvus de quelque éminente prélature. L'un de ces deux motifs étoit seul assez puissant. Les deux moines l'accompagnerent avec joie; il les mena jusqu'à la mer; il s'embarqua secrètement avec ses richesses, & laissa ses compagnons abusés, mais non pas encore persuadés qu'ils le fussent. Ce ne fut qu'à Rome, où ils allerent s'informer trop tard du prétendu patriarche, qu'ils apprirent ce qui s'y étoit passé à son sujet sous le pontificat précédent. Ils s'en revinrent en France, tempérer leur confusion, en la partageant avec tant d'illustres dupes de la même supercherie.

Le Pape Clément s'étoit flatté que la mort d'Urbain le laisseroit seul en possession du Siège Apostolique. Quand il lui eut vu donner un successeur, il ne manqua point de prendre contre lui le ton des censures & des anathêmes. Boniface n'usa pas d'abord des mêmes armes. Il tenta au contraire les voies de la douceur & de la réconciliation. Dans une lettre

qu'il adressa aux princes de la maison de Bavière, fort puissante en Allemagne & que nous en verrons bientôt occuper l'empire, il offrit de recevoir en grace les Clémentins, & promit de faire Clément légat apostolique à perpétuité, en France & en Espagne. Ces avances n'ayant servi qu'à redoubler la hauteur de son rival, il adressa une grande lettre à tous les Fidèles, ou plutôt une longue invective contre le séjour des Papes à Avignon, contre les princes qui avoient protégé ses cardinaux auteurs de l'élection de Robert de Genève, & renouvella toutes les peines prononcées par Urbain contre ce qu'on appeloit à Rome antipape & schismatique. Rain. an. 1390 n. 6.

Mais Boniface plus politique & naturellement plus modéré que son prédécesseur, qui avoit opiniâtrément combattu Ladislas & la Reine Marguerite sa mère, prit au contraire avec vivacité la défense de ce jeune prince, & envoya le cardinal de Florence pour le couronner Roi de Naples, & recevoir, avec ses hommages, sa protestation de fidélité au S. Siège. Pour aider Ladislas à soutenir ses droits, il chargea le cardinal légat de contraindre les ecclésiastiques du royaume de Naples, comme les laïcs, à payer un florin

d'or par feu pendant toute la durée de cette guerre, suivant l'ordonnance déjà rendue par ce jeune Roi. Il donna aussi à deux autres cardinaux commission d'engager, & même d'aliéner les fonds des églises & des monastères. Différens seigneurs s'étant mis en possession de plusieurs villes & de quantité de châteaux appartenans à l'Eglise Romaine, il leur en accorda la jouissance à titre de vicariat, pour le temps de dix ou douze années, à la charge d'une redevance annuelle en argent, & d'un nombre déterminé de gens de guerre entretenus à leurs dépens pour le service du Saint Siège.

Dans ce besoin d'argent, Boniface ne put qu'être vivement piqué d'une ordonnance qui émana pour lors d'un parlement tenu en Angleterre par le Roi Richard II. Il y fut statué que désormais personne ne passeroit la mer pour obtenir des bénéfices, sous peine d'être traité en criminel d'Etat. Il étoit défendu à toute personne constituée en dignité, même au Roi, de donner aucune permission contraire à ce statut, qui concernoit visiblement Rome. Au reste, ce n'étoit qu'une confirmation ou un renouvellement de la loi plus détaillée d'Edouard

Vulc. p. 143 Rain. an. 1391. n. 19.

ll aïeul de Richard, portant ce qui suit : Les élections des évêchés & des autres dignités ecclésiastiques seront maintenues en Angleterre, sur le pied où elles ont été mises par nos ancêtres & par les autres fondateurs. Les prélats & tous les ecclésiastiques qui ont droit de patronage sur quelque bénéfice, en auront la collation libre, comme l'ont eue leurs auteurs ; & en cas que la cour de Rome fasse une réserve, on donne une provision de quelque évêché, dignité ou autre bénéfice, pour en empêcher les élections, collations ou présentations ; le Roi aura pour cette fois la collation des évêchés, & des autres dignités électives qui seront de son patronage. Le Roi Richard fit de plus proclamer à Londres, que tous les bénéficiers ses sujets qui se trouvoient en cour de Rome, eussent à revenir sans délai en Angleterre, sous peine de perdre tous leurs bénéfices ; & sous peine de forfaiture, pour ceux qui n'en avoient point encore. A cette nouvelle, les Anglois épouvantés, comme si déjà la foudre eût étincelé sur leur tête, abandonnerent précipitamment l'Italie, & s'enfuirent chez eux.

Le Pape ne fut guère moins alarmé. L'Empire & l'Angleterre étoient les deux

pivots de son obédience, & il ne pouvoit faire aucun fonds sur l'imbécille Wencellas, fantôme d'Empereur abandonné à la paresse & à la crapule. Il expédia des bulles, il envoya des nonces, il témoigna la plus profonde désolation, il représenta les ordonnances Angloises, comme entièrement opposées à la doctrine des Pères, & comme anéantissant les droits les plus essentiels de l'Eglise. On eût dit qu'elle alloit périr, si le Pape ne donnoit à Rome les bénéfices d'Angleterre, au préjudice des évêques & des patrons. Toutes les sollicitations, tous les reproches & toutes les flatteries, tous les manèges furent inutiles; & l'ordonnance subsista. Il fut seulement accordé, qu'avec une permission spéciale du Roi, on pourroit obtenir des bénéfices à Rome, jusqu'au parlement prochain.

Ce n'étoit pas sans raison que les Anglois tenoient si ferme, contre les collations de bénéfices faites par Boniface IX. Thiéri de Niem nous a laissé des détails affreux sur les pratiques simoniaques de ce Pontife. Selon cet auteur, il vendoit tous les bénéfices, réservés ou non, du vivant même de leurs titulaires; & l'Italie étoit pleine de courriers toujours en ha-

Niem. c. 7, 8, 9.

leine, afin de s'informer s'il y avoit de gros bénéficiers malades, & d'avertir promptement de leur mort. Quelquefois il vendoit le même bénéfice à plusieurs personnes, à chacune desquelles il le donnoit comme vacant. Il accordoit pareillement plusieurs expectatives sous des dates différentes, & il imagina la clause de préférence qu'il apposoit à la date postérieure pour anéantir les premières concessions. L'avide Pontife, ou plutôt les officiers de la daterie qui suppléoient à son peu d'usage dans les affaires, introduisirent un nouveau genre d'expectatives qui l'emportoient sur la clause même de préférence, & qui se vendoient si chèrement, que peu de gens en voulurent. Enfin, on fit semblant de vouloir restreindre la multitude infinie de toutes ces expectatives; mais ce ne fut qu'un appât, pour en vendre encore plus cher les dispenses. Après même que les supplíques étoient signées, on les retiroit des regístres, dès qu'un nouvel aspirant venoit offrir davantage; & l'on ne manquoit pas de trouver des moyens d'exclusion, contre le moins offrant & le premier en date. Pendant la peste qui désola Rome en 1398, le même bénéfice fut quelquefois vendu à plusieurs sujets,

dont la mort ne permit pas qu'aucun prît possession. Or ce négoce odieux étoit si public, que la plûpart des courtisans de Boniface soutenoient qu'il étoit permis; d'où vint la maxime, que le Pape ne pouvoit pécher en fait de simonie. On établit à peu près le même principe par rapport à l'usure, que le besoin d'argent comptant pour ce trafic sans crédit, rendit presque légitime à Rome. Observons cependant que l'historien qui rapporte ces faits, passe pour se complaire à déchirer les Papes, & que ses ouvrages ont été mis au nombre des livres défendus: mais la plus grande partie s'en trouvât-elle fausse, il n'en reste que trop, pour nous faire à jamais déplorer les désordres que causa dans l'Eglise ce schisme ruineux.

Thomas Dis. t. 3. p. 793. Boniface IX établit incontestablement les annates sur les évêchés & les abbayes; & même ce fut lui qui introduisit généralement les annates perpétuelles. Il est vrai que la première origine de cet abus remonte plus haut. Quelques évêques d'Angleterre ayant demandé à Clément V d'user de ce droit sur les églises de leurs diocèses, ce Pape en prit occasion de se les attribuer à lui-même sur tous les bénéfices de l'Eglise Britannique. Jean

XXII se réserva pour les besoins de l'Eglise Romaine, les fruits de la première année de tous les bénéfices qui viendroient à vaquer ; mais pour trois ans seulement, & en exceptant les évêchés & les abbayes. Quant à Boniface, il étendit l'annate à toutes les prélatures, & à tous les temps ; en sorte que quiconque obtenoit de lui, soit une abbaye, soit un évêché, devoit avant toute chose en payer les premiers fruits, quand bien même il ne pourroit pas en prendre possession : ce qui devenoit plus qu'indifférent à ce Pontife, qui par-là avoit espérance de tirer d'un autre une somme nouvelle.

Le Pape Clément n'étoit pas moins industrieux que Boniface à se procurer de l'argent, & en bien des articles il ne se montroit pas plus délicat. Il aimoit le faste, & vouloit entretenir le collège de ses cardinaux aussi brillant & aussi nombreux, que si toute l'Eglise eût été de son obédience. Il accordoit les dispenses avec une facilité inconnue avant lui. Il admit un bigame à la réception des ordres sacrés, leva l'irrégularité d'un juge qui vouloit se faire ordonner prêtre après avoir porté des sentences de mort, & ne fit aucune difficulté de permettre le

Hist anon. t. 1 p. 198.

mariage, contre l'uſage ancien, entre parens au troiſième degré. Il prodigua les évêchés aux eccléſiaſtiques de cour, gens ſans lettres & ſur-tout ſans théologie; ſcience prééminente en ſoi, & qui devoit encore plus le paroître aux yeux du Chef de l'Egliſe. Clément néanmoins s'exprima quelquefois à ce ſujet, avec une légéreté meſſéante. Un grand ſeigneur lui recommandant un de ſes neveux qui faiſoit ſa théologie avec diſtinction dans l'univerſité de Paris; Quel travers, répondit le Pape, d'occuper ainſi un homme de votre ſang! Qu'eſt-ce que tous ces théologiens, ſinon des pédans occupés de chimères? Cette façon de penſer & de s'énoncer dans un Pape ne put qu'aliéner les univerſités & les docteurs, dont il eut bientôt à ſe repentir d'être mal venu.

Ibid. pag. 199.

L'univerſité de Paris, pleine alors de ſujets également doctes & vertueux, & moins animés ſans doute par leur intérêt propre que par le zèle du bien commun de l'Egliſe, tint aux Bernardins une aſſemblée de plus de trois cens docteurs, & réſolut de ſe préſenter au pied du trône, afin d'intéreſſer le ſouverain à la prompte extinction du ſchiſme. Par cette première démarche, elle n'obtint rien

d'une cour qui n'avoit pas encore révoqué en doute le droit de Clément. Le Monarque improuva même d'un ton de maître, l'inquiétude qu'elle marquoit, dans une affaire qu'on lui représenta comme regardant beaucoup moins un corps isolé de gens de lettres que l'état général de l'Eglise & du royaume: sur quoi il lui défendit, sous peine d'encourir sa disgrace, d'apporter désormais en cour ni plaintes ni remontrances touchant cet objet. Ce fut-là un sujet de triomphe pour Clément: mais il connoissoit peu la persévérance de l'école, & il n'en étoit pas où il se croyoit.

Il ne fut pas plus embarrassé d'écarter une jeune Parmésane, nommée Ursuline, en grande réputation de sainteté, & dans qui la contemplation, les révélations & les ravissemens, la fermeté de courage, le don de se faire écouter, tout en un mot paroissoit surnaturel. Elle se rendit à Avignon, accompagnée de sa mère, & se fit annoncer au Pape, comme chargée des ordres du Ciel. Elle fut introduite avec distinction: à son entrée, Clément se leva de son trône, il l'écouta paisiblement, il l'admit par trois fois à son audience: mais ce fut tout le succès de l'ambassade réputée céleste. Ursu-

Boll. t. 1. p. 723 & seq.

line ayant déclaré au Pontife que son droit n'étoit pas légitime, & le menaçant de la vengeance divine s'il n'y renonçoit; il montra, comme il l'avoit déjà fait en pareille rencontre, que les révélations & les prophéties sont de foibles digues à opposer au désir de regner. Il s'en tint aux preuves de même genre qu'il avoit en sa faveur, & qui marquent en effet, que les voies extraordinaires, inutiles pour discerner des vérités que l'on peut connoître par la voie commune, sont dès lors raisonnablement suspectes.

La Parmésane inspirée retourna en Italie, & alla raconter son entreprise au Pape Boniface. Il lui fit repasser les monts, avec le caractère de son envoyée: ce qui, loin de lui concilier plus d'autorité, ne lui attira que de mauvais traitemens. Dans ce second voyage, on ne l'écouta qu'afin de la prendre dans ses paroles, on tenta de l'effrayer par des menaces, on la mit en prison: mais le Ciel ne parut la retenir à Avignon, que pour la rendre témoin de la mort précipitée de Clément; après quoi, elle reprit le chemin de Rome. Elle s'embarqua depuis pour la Terre-Sainte. Enfin, elle mourut à Vérone en 1410, âgée seulement de trente-cinq ans. Elle est célèbre

en Italie par une multitude de miracles qu'on en raconte, & qui la font honorer à Parme, ſous le titre de Bienheureuſe.

Clément, réſolu de ne point céder à Boniface, ſoutenoit de tout ſon pouvoir Louis d'Anjou, qui, par la conquête du royaume de Naples, pouvoit imprimer le mouvement à l'Italie. C'eſt pourquoi il épuiſoit l'Egliſe de France, en faveur de ce jeune prince; &, ſous ce prétexte, il chargeoit ſans fin le clergé de nouvelles contributions. L'an 1391, Marie, mère de Louis, lui ayant demandé un ſecours en argent, il impoſa une décime ſur tous les eccléſiaſtiques, ſans en excepter les membres de l'univerſité de Paris, ſociété ſi ſenſible alors ſur le chapitre de la conſidération & des privilèges. Le Roi depuis peu lui avoit interdit les remontrances, en ce qui regardoit le ſchiſme: mais tant d'hommes, rompus dans l'art d'argumenter, ſurent bien diſtinguer entre le ſchiſme & la décime. Le recteur porta donc en cour cette nouvelle plainte, & la revêtit de couleurs ſi plauſibles, que le Roi promit de la faire valoir à Avignon. L'exemple de l'univerſité encouragea les évêques, qui firent contre l'impoſition un appel du

Pape surpris au Pape mieux informé. Ce moyen raffiné de défense, qui d'ailleurs ne fut pas suivi avec fermeté, ne produisit aucun effet : Clément négligea les subtilités des spéculateurs, & la conclusion, très-pratique, fut que le clergé donna son argent.

Labour. xlj. c. 2. Au sein même du royaume, & par les manœuvres combinées des trois seigneurs qui alors y avoient le plus de crédit ; savoir le connétable de Clison, le sire de la Rivière & le seigneur de Noviant, les privilèges du clergé furent attaqués avec un artifice qui, dans ces sortes de guerres, fut le même à peu près dans tous les siècles. On s'attacha surtout à trois objets qui présentoient bien de faces diverses, dont quelques-unes pouvoient donner prise. Dans le préjugé où l'on étoit encore touchant la donation du grand Constantin, on mit en avant que cet Empereur n'avoit pu céder au Pape Saint Silvestre le domaine temporel de Rome. On se récria contre la possession où se trouvoient les ecclésiastiques de faire justice des criminels ; usage peu convenable à leur état, disoit-on, & visiblement usurpé sur les droits inaliénables du trône. On se plaignoit enfin que les évêques, afin

d'étendre leur juriſdiction, accordoient le privilège de cléricature à des gens qui n'avoient pas la première teinture des lettres. Les auteurs de ces plaintes, tout puiſſans qu'ils étoient par eux-mêmes, trouverent encore des fauteurs, comme il arrive toujours, juſques dans l'état eccléſiaſtique. Quelques docteurs, ſur-tout d'entre les FF. Mendians qui n'avoient ni ſeigneuries ni juriſdiction à conſerver, firent leur cour, aux dépens du clergé ſéculier; ne conſidérant que l'intérêt illuſoire qu'ils entrevoyoient à ſe mettre de niveau avec lui, ſans penſer qu'ils n'avoient d'exiſtence aſſurée qu'au moyen de la ſienne, & que, dans tous les cas, l'intérêt capital de chacun des corps de la hiérarchie eſt inſéparable.

Après bien des propos répandus à ce ſujet dans le public, afin de le préparer à l'exécution, on la commença par la Normandie, où le clergé avoit les plus belles terres & la juriſdiction la plus étendue. Alors l'univerſité de Paris ſe joignit aux évêques pour défendre la cauſe commune: mais la difficulté fut d'avoir audience du Roi, obſédé des ſeigneurs ennemis du clergé, & tout-puiſſans auprès du monarque. La ceſſation des fonctions publiques lui parut un expé-

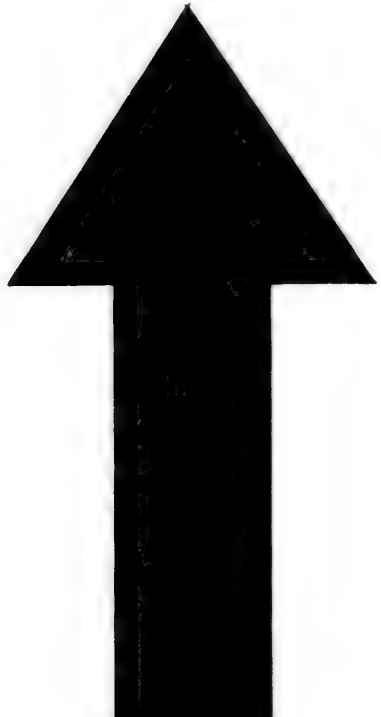

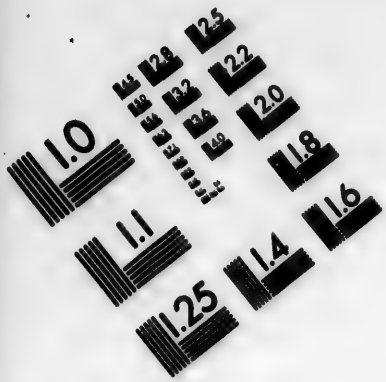

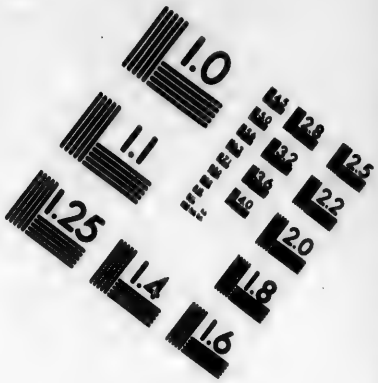

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

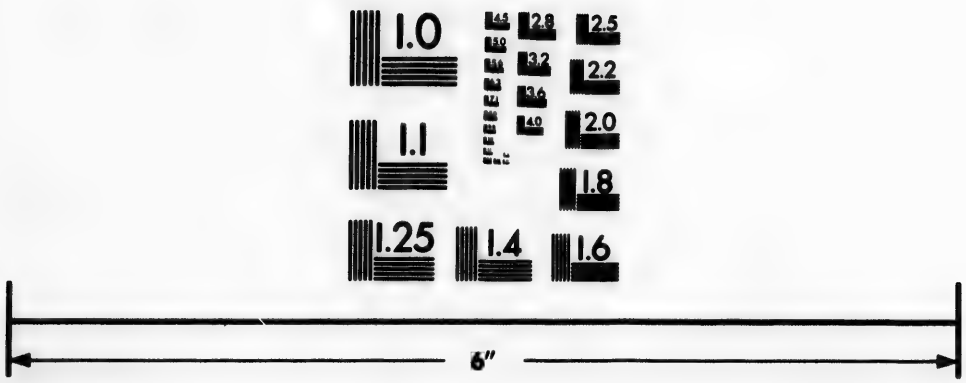

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

dient décisif. Sur les refus de l'audience, elle ferma ses écoles, & grand nombre d'étrangers sortirent de Paris. La cour y parut quelque temps insensible : mais enfin l'audience fut obtenue, sous de nouveaux prétextes. Les ministres craignant l'orateur de l'université, homme incapable de respect humain & de dissimulation, ils se retournerent tout à coup en courtisans habiles, & lui fermerent la bouche à force d'honnêtetés & de promesses. Après le début & quelques propos assez génériques, comme il touchoit au point délicat, le Chancelier Arnaud de Corbie se leva & dit : Le Roi n'ignore pas ce qui vous amène, & veut vous épargner jusqu'à la peine de le demander; il vous l'eût accordé plus tôt, s'il eût été plus tôt instruit de vos privilèges. Le Roi fit ensuite une douce réprimande aux docteurs, sur l'interruption des leçons publiques, & leur enjoignit de les reprendre. Ils le promirent, & se retirerent fort satisfaits en apparence.

Comme l'université souffroit toujours avec peine qu'on l'empêchât de poursuivre à la cour l'extinction du schisme, deux Chartreux envoyés vers le Roi par le Pape Boniface, fournirent à ce corps l'occasion de rentrer dans une affaire qui ne

ne l'intéressoit pas moins que ses propres privilèges. Ces deux religieux vraisemblablement étoient allés à Rome, pour demander, en faveur de leur ordre, déjà réputé exempt, un titre formel d'exemption, qu'ils obtinrent en effet de Boniface IX. C'est le premier monument authentique qui les déclare soumis immédiatement au Saint Siège, de peur qu'ils ne soient détournés de la contemplation & du saint repos de leur institut. Boniface les chargea d'une lettre pour le monarque François, qu'il s'efforçoit de gagner, comme le principal appui sans lequel tout le parti de Clément tomberoit bientôt. Il le conjuroit par la miséricorde de J. C. par le zèle si mémorable des Rois ses prédécesseurs, par la gloire & l'antiquité de la maison de France, enfin par toutes ses qualités personnelles, l'esprit, le courage, la maturité du jugement, la force du corps, la jeunesse, les richesses, la réputation; il le prenoit en un mot par tous les endroits, afin de l'engager à pacifier l'Eglise, & à réparer la négligence des princes occupés de tout autre objet que de la cause du Seigneur.

Bullar. t. 1. Bonif. const. 3.

Spicil. t. 6. p. 45.

Charles VI alors étoit bien différent de ce que se le figuroit Boniface. Il

étoit allé pour faire la guerre au duc de Bretagne, chez qui Pierre de Craon avoit trouvé un asile, après avoir tenté indignement d'assassiner le connétable de Clisson. Il se trouvoit près du Mans à la tête de ses troupes, exposé aux ardeurs d'un soleil brûlant; lorsqu'un inconnu, de physionomie sinistre, accourut sur ses pas, en criant de toutes ses forces: Arrêtez, sire; vous êtes trahi. Pour comble de malheur, l'épée d'un homme d'armes s'échappa du fourreau, sous les yeux du Roi. Ces cris, ce spectacle, la chaleur excessive, jointe à une indisposition qui sembloit depuis quelques jours avoir tiré le prince de son assiète ordinaire, & lui donnoit un air de stupidité; tous ces contre-temps réunis firent dans tous ses sens une révolution si violente, qu'il tomba sur le champ en frénésie, se jeta l'épée à la main sur tous ceux qui l'environnoient, en tua plusieurs, & se mit à poursuivre son propre frère. Cette maladie eut ses intervalles; mais elle ne fut jamais bien guérie. L'autorité ou la prépondérance dans les affaires passa tour à tour entre les mains des oncles & du frère du Roi, peu d'accord entre eux, & pendant plus de trente ans l'Eglise & l'Etat demeurèrent en butte à tous

calamités & à tous les désordres.
Telle étoit déjà la position du gouver-
ment, quand les Chartreux envoyés
Boniface arrivèrent en France. Ils
rent d'abord à Avignon, où se trou-
le duc de Berri, celui de tous les
ces qui étoit le plus attaché au Pape
ment. Le Pape & le Prince parurent
lement alarmés de cette députation
minée, refusèrent durement d'enten-
ses députés, & les firent comme em-
onner dans la Chartreuse de Ville-
ve. Cependant ces solitaires intrépides
testèrent qu'ils étoient porteurs d'une
re du Pape Boniface au Roi Charles;
s qu'on pût la leur ôter, ni par me-
ces, ni par mauvais traitemens. Le
it de leur détention étant parvenu à
is, l'université profita du changement
oduit dans l'administration, & du peu
concert entre les princes, pour pren-
avec succès la défense des députés
sonniers. Elle trouva moyen de se faire
uter, elle remontra au Roi ou à son
nseil, que la cour d'Avignon violoit le
it des gens & manquoit tout à la fois
la majesté royale, en arrêtant deux
mmes revêtus d'un caractère public &
rgés de lettres pour le monarque. On
rivit en leur faveur de la part du Roi

Labour. xij. c. 7.

au Pape Clément, qui n'osa résister.
mit en liberté les deux Chartreux, th
de leur faire oublier l'injure qu'ils avoi
reçue, par les démonstrations de bo
& de confiance qu'il leur prodigua.
leur dit en les congédiant : Assurez
Roi, que nous sommes disposés à fa
fier, non seulement notre dignité,
notre vie, afin de procurer la réunion
l'Eglise. Les Chartreux en penserent
paremment ce que l'évènement en
nifesta.

Ils furent reçus très-favorablement
le Roi & par les seigneurs : mais,
leur donner une réponse par écrit,
la difficulté de qualifier convenablem
Boniface dans cette négociation délic
on les chargea de lui dire, que le
louoit ses bons sentimens pour l'uni
& qu'il étoit prêt à employer tout
pouvoir pour la procurer. Pour mieu
moigner la bonne volonté du Roi,
expédia des lettres à tous les princes
talie, qu'on invitoit à concourir à
tinction du schisme. On confia ces le
aux envoyés, & on leur associa
Chartreux François, dont l'un étoit p
de Paris. Tout cela se fit du cons
ment unanime des princes, à l'exce
du seul duc de Berri, qui opina con

ent à rejeter toutes les propositions de
oniface, comme d'un antipape & d'un
rus manifeste. Les quatre Chartreux
nterent la réponse à Pérouse, où étoit
e Pontife, qui, peu après, fit expédier
ne bulle pour le Roi Charles; mais la
ace même sur laquelle on avoit établi
s plus grandes espérances, les fit aussi-
it évanouir. Boniface, aussi attaché que
lément à la papauté, & le traitant d'an-
pape avéré, qui avoit fasciné les yeux
e ses partisans, ne proposoit rien autre
hose que l'expulsion de ce compétiteur.
e Roi étoit dans un accès de son mal,
and cette bulle arriva. Ce furent les
ucs de Berri & de Bourgogne qui
reçurent, & l'ouvrirent dans le con-
il. Tout le monde fut scandalisé de
oir le promoteur apparent de la réunion,
'y rien vouloir sacrifier de ses intérêts.
n en conçut tant d'indignation & de
épris, qu'on laissa la bulle sans réponse;
les affaires demeurerent sur le pied où
les se trouvoient.

Dès que le Roi fut en convalescence, J Juven. p. 104. Hist. de l'univ. t 4. p. 685.
niversité reprit vivement ses poursuites,
spendues par la maladie depuis près d'un
n. Les circonstances lui paroissoient d'au-
nt plus favorables, qu'on venoit de
nclure avec l'Angleterre une trève de

quatre ans : mais Clément attentif à to
envoya légat en France, le Cardin
Pierre de Lune, afin de contrarier secr
tement le zèle des docteurs. Le légat éto
secondé par le duc de Berri, chef d
conseil en sa qualité de premier princ
du sang, & livré plus que jamais à Cl
ment qui ne lui refusoit rien. D'un aut
côté, l'université étoit soutenue par le du
de Bourgogne, politique habile & bi
intentionné pour l'union. Elle obti
audience & permission de proposer l
moyens qu'elle jugeoit propres à éteind
le schisme. Le résultat de l'assemblée qui s
tint en conséquence fut que chaque doc
teur marqueroit ses vues dans un mémoi
particulier ; qu'il y auroit dans le cloît
des Mathurins un tronc où l'on dépose
roit ces mémoires ; & que cinquante-qu
tre commissaires en feroient le relevé &
le précis. Tout fut exécuté ponctuelle
ment, & l'on trouva que tant d'avis
très-variés dans le tour & les détails, s
réduisoient en substance, à la cession o
renonciation des deux prétendans à la p
pauté ; au compromis qui consistoit
confier les droits de l'un & de l'autre
des arbitres maîtres absolus de prononc
définitivement ; enfin au concile génér
On résolut ensuite que ces trois moye

roient présentés au Roi, en forme de lettre ; & Nicolas Clémangis fut chargé de l'écrire.

Clémangis ou Clamangis, ainsi nommé du village de Clamange en Champagne, étoit un des disciples du célèbre Gerson, qu'il n'égala point en doctrine, mais qu'il surpassa dans les belles-lettres. Ce fut lui qui renouvella ce genre d'étude négligé depuis si long-temps, rappela dans sa nation le style des anciens, & démentit ce qu'avoit avancé Pétrarque, que, hors de l'Italie, on ne trouvoit ni poëtes ni orateurs. Il ne fut pas néanmoins se préserver du goût général de son temps pour l'emphase & les lieux communs, ni de la déclamation où l'entraînoit son naturel satirique.

Chargé de faire parvenir au trône les vues & les sentimens des docteurs ses confrères ; après un exorde tiré du fond du sujet, c'est-à-dire des maux auxquels on cherchoit le remède, il expose les trois moyens indiqués pour procurer l'union, & se détermine pour la cession, de préférence aux voies plus longues ou plus compliquées de l'arbitrage & du concile. Il établit ses allégations, d'une manière solide, à l'exception de quelques traits outrés où l'emporte sa véhémence ; Spicil. t. 6. p. 81.

puis il conclut pour tous les cas, que si l'un des prétendans, ou tous les deux ensemble refusent de suivre la route qu'on leur trace, sans en choisir une autre qui soit également utile & sûre, il faut les condamner comme des schismatiques opiniâtres, comme d'indignes mercenaires qui sacrifient l'Eglise à leur cupidité. Non, dit-il, il ne faut plus leur laisser aucune administration, & sur-tout aucune part aux biens & aux honneurs qu'ils envient uniquement. Ce ne sont plus des pasteurs, ni même des brebis; ce sont des loups ravissans qui méritent l'exécration publique, & les peines réservées aux ennemis les plus cruels du troupeau de J. C.

Il cite ensuite le jugement de Salomon, & en fait une application ingénieuse à son sujet. C'est à vous, ô le plus sage des Rois, dit-il en adressant la parole à Charles VI, c'est à vous qu'il appartient en cette qualité, comme en celle de Roi très-Chrétien, de faire cesser les alarmes & la désolation de la mère commune des Fidèles. Entre les deux femmes qui se disputoient un même enfant, Salomon décida que celle qui consentoit à le voir partager en deux, n'en étoit pas la mère, & qu'il appartenoit à celle qui aimoit mieux le céder sans par-

tage. Par ce jugement à jamais admirable, l'affaire présente est déjà jugée. Eh! qui pourra douter, après un errement si sûr, que celui-là ne soit le vrai Pontife, qui se montrera prêt à céder son sang, à sacrifier sa vie même, s'il en est besoin, pour rendre à l'Eglise, & son unité, & sa tranquillité, & sa puissance, & toute son ancienne splendeur?

Considérez quelques momens ce que l'esprit de discorde & de faction lui fait souffrir. Qu'y avoit-il avant le schisme de plus auguste & de plus florissant qu'elle? & depuis cette triste division, que de désordres & de calamités! On élève aux prélatures des hommes qui n'ont aucun sentiment de religion, aucun principe de vertu ni d'honnêteté, des hommes uniquement attentifs à satisfaire leur cupidité & toutes leurs passions. Ils dépouillent les églises & les monastères, ils exigent par la voie des censures & de la prison, ils font lever par des exécuteurs inhumains les impôts dont ils accablent les pauvres clercs; le sacré & le profane, tout leur est indifférent, pourvu qu'ils entassent l'or dans leurs coffres. De toute part, on voit des prêtres réduits à la mendicité ou aux services les plus abjects. On vend en plusieurs en-

droits les croix, les reliquaires, les calices, & tous les vases sacrés, pour peu que la matière en soit précieuse. Les autels demeurent sans ornemens, les temples tombent en ruines.

Parlerai-je de la simonie, qui dispose avec impudence des plus riches bénéfices, &, comme par préférence, de ceux auxquels le soin si sacré des ames est attaché? Sans rien faire, on est assuré de parvenir à tout avec de l'argent; le mérite & le travail ne conduisent à rien: que dis-je? ce sont, aux yeux de ce monstre, des titres d'exclusion. Plus les clercs sont doctes & vertueux, plus il les hait; parce qu'ils le condamnent avec plus de liberté, & le décrient avec plus de succès. Le comble du désordre, c'est qu'on vend jusqu'aux sacremens de l'ordre & de la pénitence; c'est-à-dire qu'on ouvre ou qu'on ferme à prix d'argent, non seulement l'entrée du sanctuaire, mais la porte du ciel. Que dirons-nous enfin de la décadence, & du culte & de la discipline, & des mœurs anciennes du Christianisme, tellement oubliées, que si les pères & les pasteurs de l'antiquité revenoient parmi les Chrétiens de nos jours, ils auroient peine à croire que ce fût la même Eglise qu'ils ont autrefois gouvernée?

Cette lettre, composée en Latin suivant l'usage de l'université, ayant été lue toute entière en présence du Roi, il en parut très-satisfait, ordonna qu'on la traduisit en François, pour être examinée à loisir, & donna jour aux députés pour recevoir sa réponse : mais, durant cet intervalle, le cardinal de Lune, & le duc de Berri se donnerent tant de mouvemens, qu'ils changerent entièrement les dispositions de la cour. Le jour de la réponse étant venu, le Chancelier Arnaud de Corbie dit sèchement aux docteurs députés, que le Roi ne vouloit plus entendre parler de cette affaire, & qu'il leur défendoit de recevoir aucunes lettres sur ce sujet, sans les lui apporter avant de les ouvrir. L'université, après quelques instances inutiles, fit de nouveau cesser les leçons, avec les prédications & tous les autres exercices de son ministère.

Cependant elle reçut des lettres de l'université de Cologne, qui applaudissoit à son zèle pour l'extinction du schisme, & la prioit de lui communiquer ses vues sur cet objet. Il lui vint des lettres semblables, du Roi d'Aragon, & du cardinal d'Alençon qui étoit à Rome. Soit que ces mouvemens des pays étrangers

eussent encore fait changer la cour de France, soit que les princes opposés au duc de Berri y eussent repris le dessus; le Roi permit d'envoyer à Avignon la lettre que lui avoient présentée les docteurs de Paris. Ils y en joignirent une autre moins longue, mais plus pressante encore, où ils disoient, entre autres choses: L'esprit de schisme est monté à un tel excès, qu'on dit tout haut & de toute part, qu'il est indifférent de reconnoître un seul Pape ou plusieurs; qu'il pourroit y en avoir, non pas seulement deux ou trois, mais dix ou douze, autant qu'il y a de grandes nations, & tous égaux en autorité.

Vit. Pap. t. 1. p. 536. Clément reçut ces lettres, en présence de plusieurs personnes de sa cour. Il en voulut faire lui-même la lecture, & les ouvrit avec assez de sang-froid; mais il ne put se contenir jusqu'à la fin. Sur les trois voies, de la cession, du compromis & de la décision du concile général, seules proposées pour la réunion, il se leva & dit en colère: De toute part, le poison distille de ces écrits; ils ne tendent qu'à diffamer le S. Siège. Il n'y fit point d'autre réponse; & ceux qui les avoient apportés, craignant pour leurs personnes, s'éloignerent avec précipita-

tion. Depuis ce jour, toutes les facultés de Clément demeurerent comme abſorbées par une humeur noire, que ne put qu'augmenter la manière toute différente dont ſes cardinaux enviſagerent la copie qu'on leur avoit donnée des mêmes lettres. Il lui vint une maladie, qui parut légère & ne l'alita point: mais le ſeizième de ſeptembre 1394, après avoir encore entendu la meſſe, & à peine rentré chez lui, il fut frappé d'une apoplexie dont il mourut ſur le champ. Il avoit regné près de ſeize ans, pendant leſquels, malgré ſa douceur, ſa bienfaiſance, & une grandeur d'ame digne de ſon extraction, il fit bien des fautes dont ſa papauté douteuſe & chancelante fut preſque toujours la cauſe.

Six jours après la mort de ce Pontife, la nouvelle en fut annoncée au Roi Charles, qui tint ſur le champ un grand conſeil, & en conſéquence écrivit aux cardinaux d'Avignon, pour les prier ſimplement de ſuſpendre l'élection juſqu'à l'ambaſſade qu'il projetoit de leur envoyer. Le lendemain 23 ſeptembre, l'univerſité s'aſſembla, opina au même délai, & députa quelques docteurs en cour. L'état tout nouveau des affaires en avoit applani l'entrée. On applaudit à leur ma-

nière de penser ; on résolut, sur leurs avis, d'assembler les prélats & les barons du royaume, les meilleures têtes des universités & les notables du tiers-état, afin de délibérer sur la position décisive où l'on croyoit se trouver. On leur permit encore d'écrire aux autres universités, & de concerter toutes ensemble leurs plans & leurs marches. Le Roi prit ce moment pour faire aux députés une douce réprimande sur l'interruption de leurs exercices. Ils promirent de les reprendre, & se retirerent paisiblement.

Pendant toutes ces délibérations & ces préparatifs, les cardinaux d'Avignon, allant droit à leurs fins, s'assemblerent en conclave, au nombre de vingt-un, trois d'entre eux se trouvant absens. Dès le surlendemain, vingt-huit de septembre, le conclave n'étant point encore fermé, arriva le courrier qui portoit les premières lettres du Roi Charles, & qui annonçoit ses ambassadeurs. Ces dépêches furent rendues sur le champ au cardinal de Florence, le plus ancien des cardinaux-évêques, &, en cette qualité, préfident du conclave. Les cardinaux se douterent bien de ce qu'elles contenoient ; & pour ne paroître pas manquer à la déférence que méritoient les intentions du

Roi, il recoururent à la ruse & convinrent unanimement de n'en faire l'ouverture qu'après l'élection. Pour diminuer cependant l'odieux de cette manœuvre, ils dressèrent un acte authentique où ils s'engageoient sous serment à procurer de tout leur pouvoir l'extinction du schisme, & à donner pour la même fin toute sorte d'assistance au Pape futur: à quoi chacun d'eux s'obligeoit en quelque état qu'il pût se trouver, & quelque sacrifice qu'il lui fallût faire; fût-il question de céder la papauté. Tout le conclave signa l'acte, à l'exception des cardinaux de Florence, d'Aigrefeuille & de S. Martial. Pierre de Lune souscrivit, avec le grand nombre, dont la sincérité peut-être ne se fût pas mieux soutenue, si elle eût été mise à la même épreuve. Il se trouva cependant un cardinal, dont on ne dit pas le nom, qui, voyant tous les suffrages pencher vers lui, eut la droiture de représenter, qu'il ne se sentoit point assez de courage pour répondre de lui-même, & de sa fidélité à renoncer au trône pontifical, s'il arrivoit qu'il y fût une fois placé. C'est pourquoi il pria ses confrères, de ne le point exposer à une tentation supérieure à ses forces. Pierre de Lune au contraire témoigna

Du Chatent. P. 107.

que cette difficulté ne l'embarrassoit point, & qu'il seroit toujours prêt à renoncer au pontificat. Il écarta pareillement le procureur de la grande Chartreuse, que les électeurs mirent aussi sur les rangs; donnant toutes ces vertus rigides formées dans la solitude, pour des esprits peu maniables, entêtés de leurs opinions, & susceptibles de scrupules qui font souvent commettre les plus grandes fautes. Enfin, il intrigua si bien & avec tant de diligence, qu'il fut élu Pape d'une voix unanime, le jour même où le sacré collège avoit reçu la lettre du Roi; c'est-à-dire le 28 septembre 1394. Le même jour, il prit le nom de Benoît XIII, fut ordonné prêtre le 3 d'octobre; & le dimanche, onzième du même mois, il reçut la consécration épiscopale, & fut couronné immédiatement après.

Ou la tiare changea prodigieusement l'ame de Pierre de Lune, ou Pierre de Lune, avant que d'y parvenir, fut un prodige de dissimulation & de supercherie. On le croyoit dans le sacré collège le plus zélé pour l'union: c'est pourquoi les cardinaux l'élurent tout d'une voix, & avec tant d'empressément, qu'ils ne furent qu'un jour plein dans le conclave. Souvent on l'avoit entendu blâmer la con-

duite du Pape Clément à cet égard. Il s'en étoit exprimé librement devant les princes, devant les prélats, devant les peuples même, en les prêchant ou en les haranguant. Il avoit toujours fait entendre au Roi & à l'université, que, si jamais il succédoit à Clément, il vouloit, à quelque prix que ce fût, réunir tous les Fidèles sous un même pasteur. L'université pouvoit toutefois se souvenir des trames que le cardinal d'Aragon ou Pierre de Lune avoit tissues tout récemment avec le duc de Berri, pour croiser en cour le zèle des docteurs & les empêcher d'obtenir audience: ce qui rendoit ses protestations très-justement suspectes, & avoit porté ces mêmes docteurs à se plaindre de lui en termes fort amers au Pape Clément. Mais ce fameux cardinal étoit revêtu de toutes les qualités les plus propres à en imposer. Sans avoir peut-être dans l'esprit un plan formé de la conduite schismatique qu'il tint durant trente ans, le fond de son caractère en recéloit tous les élémens & les principes: l'occasion & les circonstances ne servirent qu'à les développer, & à mettre, pour ainsi dire, en jeu toutes ces qualités funestes.

Il étoit de haute naissance, allié à son Niem. l. 2. c. 33.

souverain, fort estimé pour l'intégrité de ses mœurs, d'une grande élévation de sentimens, d'un courage à mépriser tout genre de difficultés & d'obstacles, d'un esprit délié & inépuisable en ressources, doué à un point unique du don de la parole & d'une vivacité de conception que les rencontres les plus imprévues ne pouvoient surprendre, profond dans la science du droit canonique alors singulièrement prisée, & par les exercices de l'école qu'il en avoit tenue autrefois à Montpellier, rompu dans l'art d'argumenter, d'objecter, de retorquer, dans tous les genres de subtilité & de chicane. Dès les premiers momens de son pontificat, il eut besoin & fut tirer parti de la plûpart de ses avantages. Il envoya promptement en France Gilles de Bellemère, évêque d'Avignon, l'un de ses plus zélés partisans, & en grande estime pour ses commentaires sur le Décret de Gratien. Dans la première audience que ce prélat eut du Monarque; c'est une violence, dit-il, qu'on a faite au nouveau Pontife, de le placer sur le trône apostolique: mais il ne pouvoit rien arriver de plus heureux pour la religion; puisqu'il est disposé à se renfermer pour le reste de ses jours dans l'obscurité d'un cloître, plutôt que d'en-

Hist. anon. p. 272.

tretenir, pour ſon intérêt propre, la diviſion dont il gémit autant que l'Egliſe. Benoît ſe para lui-même de ces ſentimens, d'une manière encore plus expreſſive. Au premier compliment que l'univerſité de Paris lui adreſſa ſur ſa nouvelle dignité, & dans lequel on avoit coulé quelques mots ſur l'affaire de l'union, il mit bas ſa chape en préſence du député, & dit qu'il renonceroit au pontificat, avec la même facilité qu'il en quittoit le ſymbole. Les moindres apparences de vertu dans les grands font d'étranges effets ſur le commun des hommes. Ces bons docteurs, ſi juſtement prévenus peu auparavant contre la nouvelle élection, récrivirent précipitamment en ces termes: Nos premiers vœux, Très-Saint Père, étoient qu'on différât l'élection d'un Pape, perſuadés, comme nous l'étions, que c'étoit le moyen le plus sûr d'extirper le ſchiſme; mais quand nous avons appris qu'elle regardoit Votre Sainteté, notre joie a été parfaite, dans la ferme confiance que vous ſuivrez le penchant que vous avez toujours eu pour le rétabliſſement de l'unité.

Afin de cimenter des diſpoſitions ſi favorables, Benoît qui connoiſſoit & le haut crédit de l'univerſité, & la ſourde influence des bienfaits dans les réſolutions

même des gens de bien, fit dire aux docteurs & aux professeurs par le Légat Bellemère, d'envoyer à Avignon la liste des bénéfices requis; sur quoi, il étoit d'usage que le Pape fît droit, avant le système des grades tel qu'il est aujourd'hui. Pierre d'Ailli, alors chancelier, fut chargé de la porter, & en même temps, de conférer avec le Pontife sur les moyens d'éteindre promptement le schisme. A cette occasion, Clémangis usa de toute son éloquence & d'une grande liberté, pour exhorter Benoît à consommer une si bonne œuvre. Le Pontife, bien loin d'improuver cette assurance, combla l'auteur de si grands témoignages d'estime & de bienveillance, qu'il l'attira auprès de lui, le fit son secrétaire & l'obligea dès-lors à prendre des pensées, ou du moins un langage tout différent d'autrefois. C'est ainsi que ce Pape rusé trouva moyen de lier en quelque sorte cette langue de l'université, en qui, depuis cette époque, on ne retrouve plus l'ardeur qu'il avoit tant de fois marquée pour l'union.

Un personnage tout autrement estimable encore que Benoît XIII attira vers lui, ce fut l'illustre Saint Vincent Ferrier, qu'il avoit su apprécier, étant légat de

Clément VII en Espagne. Dès qu'il se vit sur le trône pontifical, il le fit venir à sa cour, le nomma son confesseur, & le maître du sacré palais. Mais le saint ne tint que deux ans dans cette position critique, où il ne laissa pas de gagner, avec la vénération publique, les bonnes graces & l'affection de son maître, qui lui offrit avec instance divers évêchés. Destiné aux vastes fonctions de l'apostolat, toutes les autres carrières, nonobstant leur éclat & leur douceur, lui parurent trop étroites. On dit que J. C. même lui confia, d'une manière immédiate, le ministère de la parole; mais qu'il n'en fit pas moins confirmer sa mission par le Vicaire de cet éternel Pasteur, puis se consacra tout entier aux progrès de l'évangile. Il n'est point de merveilles, comme on le verra par la suite, auxquels ses vertus & ses succès apostoliques, plus merveilleux encore, n'aient donné quelque couleur de vraisemblance. Boll. apr. t. 1. p. 484

On commença cependant en France à pressentir les vues de Benoît, & le danger de perdre le temps en députations & en conférences inefficaces. On convoqua dans la capitale, pour le second jour de février 1395, une assemblée qui porte avec raison le titre de concile national. Elle Tom. xj. Conc. pag 2511.

fut compoſée des patriarches titulaires d'Alexandrie & de Jéruſalem, de ſept archevêques, de quarante-ſix évêques, avec pluſieurs députés. Le Roi voulut que ſon chancelier aſſiſtât aux délibérations, où l'on admit encore quatre conſeillers & trois avocats du parlement de Paris. Pour faciliter les opérations des prélats, les docteurs avoient été chargés de dreſſer un mémoire vraiſemblablement par l'organe de Pierre d'Ailli, qui arrivoit d'Avignon peu ſatisfait du Pape Benoît: au moins eſt-il conſtant, par la ſeule dureté du ſtyle, que Clémangis n'eſt pas l'auteur de cette pièce. Elle n'en établit pas moins ſolidement la néceſſité d'employer la voie de ceſſion pour finir le ſchiſme: il y eut quatre-vingt-ſept voix pour ce ſentiment, excluſivement à tout autre. Le Roi prépara donc une ambaſſade auguſte, pour faire propoſer ce moyen au Pape Benoît. Le duc d'Orléans ſon frère, ſes oncles les ducs de Berri & de Bourgogne; c'eſt-à-dire qu'il y avoit de plus grand dans le royaume après la perſonne du ſouverain, fut chargé de cette miſſion. On leur donna pour conſeil quelques évêques & quelques membres de l'univerſité, dont Gilles Deſchamps eſt le plus mémorable. On les

munit aussi d'un mémoire d'instruction, dressé à loisir pendant un mois entier qu'avoit duré le concile.

Ils arriverent à Avignon le samedi vingt-deuxième de mai, y furent reçus avec de grands honneurs & de grands signes de joie, puis allerent prendre leurs logemens à Ville-neuve. Le lundi suivant, on leur accorda une audience publique, où Gilles Deschamps, chargé de la parole & prévenu sur la délicatesse extrême de la cour pontificale, n'établit que des principes généraux tendans à l'union, auxquels même il mêla l'éloge du Pape avec celui du Roi. Benoît XIII, l'un des premiers hommes de son temps pour la souplesse & la présence d'esprit, répondit sur le champ, avec toute la grace & tout l'ordre d'un discours qui eût été préparé de longue main. En suivant de point en point ce qu'avoit dit le docteur, il insista principalement sur ce qui étoit à la louange du Roi, & l'embellit des traits les plus fins & les plus flatteurs. Remerciant ensuite les princes, des peines qu'ils se donnoient pour le bien & l'honneur de l'Eglise; ces nobles travaux, leur dit-il, sont la destinée de l'auguste maison de France, que Dieu a choisie spécialement pour sou-

Hist. anon. p. 287.

tenir la religion. Enfin, comme les ambassadeurs avoient demandé une audience secrète, il témoigna qu'il entendroit volontiers en toute manière ce qu'on avoit à lui communiquer de la part du plus Chrétien des Rois.

Jusqu'ici Pierre de Lune, n'ayant à répondre qu'à des propositions & à des honnêtetés sans conséquence, avoit soutenu parfaitement un personnage pour lequel il avoit des dispositions éminentes. Dès le lendemain où se tint la conférence secrète qu'il avoit accordée de si bonne grace, la scène devint plus embarrassante. On y demanda communication de l'acte, passé dans le dernier conclave à l'effet d'éteindre le schisme, par la voie même de cession si elle étoit jugée nécessaire. Benoît qui sentit où l'on en vouloit venir, s'excusa d'abord de produire une pièce de conviction si précise, & confirmée depuis son élection même. Ses répugnances faisant redoubler les instances, avec les soupçons, il consentit de la montrer aux trois princes en particulier, & non pas aux personnes plus capables de discussion, qui leur servoient de conseils. Ce retranchement étoit trop mauvais, pour s'y pouvoir maintenir. Benoît fut réduit à faire lire l'acte

l'acte désiré, en présence des princes & de leurs adjoints. On ne s'en tint pas à la lecture, on demanda copie de la pièce; & ce fut un objet tout nouveau d'attaque & de défense. Le Pape défendit le champ pied à pied, il se replia dans tous les sens, il disputa, il se plaignit; mais tout fut inutile: il fallut céder, & le secrétaire de l'ambassade leva la copie en bonne forme.

Forcé dans tous ces retranchemens, Benoît sut encore se retourner. Les princes lui ayant demandé, quelques jours après, quelle voie il vouloit prendre pour procurer l'union, il proposa pour tout moyen, une conférence entre lui & son compétiteur. Et comme on ne manqua point de lui objecter, que l'acte du conclave l'obligeoit à quelque chose de plus qu'à un moyen si probablement inefficace, il fit distribuer aux princes un écrit, dont le tour & les derniers mots, sous le masque du zèle & de la bonne foi, sont un chef-d'œuvre de finesse & de politique. Après s'y être engagé à toutes les voies justes & raisonnables, propres à rétablir la paix dans l'Eglise autant qu'il y étoit obligé par son devoir & par la teneur de l'écrit dressé dans le conclave, il protestoit d'en vouloir conserver toute la force

ſans dérogation ni addition quelconque: clauſe inſidieuſe, par laquelle cet acte abſolu n'étoit plus que relatif aux voies juſtes & raiſonnables, qu'il ſe réſervoit la liberté d'entendre à ſa fantaiſie.

Les ambaſſadeurs ne furent point la dupe de cette ruſe. Dans une audience nouvelle qu'ils obtinrent le premier de juin, mardi de la pentecôte, Gilles Deſchamps réfuta le projet de la conférence entre Benoît & ſon compétiteur, & prouva la néceſſité de choiſir la voie de ceſſion. Le duc de Berri, comme chef de l'ambaſſade, appuya fortement l'orateur, & ſupplia le Pape de ſe rendre aux déſirs du Roi & de tous les Fidèles. Benoît voulut donner le change par ſon éloquence artificieuſe, par ſes vagues proteſtations de zèle pour l'Egliſe; & ne cherchant qu'à tirer en longueur, il demanda qu'on lui remît par écrit les intentions du Roi. Saint Père, repartirent les princes, le mot de ceſſion dit tout; il ne faut point d'écrit pour cela. Il répliqua qu'on devoit au moins lui expliquer la manière de faire cette ceſſion. La patience échappa, & on lui dit qu'il ne cherchoit qu'à éloigner la paix de l'Egliſe. Piqué de ce propos, ou affectant de le paroître

pour se tirer d'embarras, il dit fièrement: Après tout, il n'appartient à personne de me contraindre; je ne dépends que de J. C. dont je tiens la place en terre, & c'est à lui seul que j'ai à rendre compte du gouvernement de l'Eglise. La séance finit là. Les princes sortirent brusquement & retournerent à Ville-neuve.

Le même jour, ils firent inviter les cardinaux à les venir trouver; & quand ils furent assemblés, le duc de Berri les conjura de dire en conscience, chacun comme personne privée & sans esprit de corps, quelle voie leur paroissoit la plus propre à procurer sérieusement l'union. Ils répondirent, au nombre de dix-neuf: La voie de conférence, telle qu'elle a été proposée par le Pape, nous paroissoit convenable; mais, puisque la voie de cession semble meilleure au Roi & à son conseil, nous déférons à ces lumières, & nous nous conformerons à votre volonté. Les princes prirent acte de la réponse des cardinaux, qui furent tous du même avis, excepté le seul cardinal de Pampelune, Aragonois de naissance, ainsi que le Pape Benoît auquel il étoit extraordinairement attaché. Celui-ci dit avec emportement, que le vrai moyen de finir le schisme étoit d'armer contre l'An- Spicil. t. 6. p. 133. hist. anon. p. 290.

tipape Romain, & de le précipiter de son trône.

Benoît informé & très-intrigué de ce qui s'étoit fait chez le duc de Berri, rechercha les ambassadeurs, & renoua les conférences. Dans celle du douzième de juin, il se plaignit avec amertume du peu d'égard qu'on avoit eu pour sa personne; & recourant dans sa détresse aux défaites les plus pitoyables; c'est apparemment, dit-il, parce que je n'ai pas l'avantage d'être né François, qu'on va jusqu'à la contrainte pour me réduire à la cession. Il n'étoit pas difficile de faire sentir la puérilité de ce reproche, & le duc de Berri y opposa un tissu de choses & de raisons, auquel il n'y avoit point de réplique. Aussi Benoît n'y répondit que par une bulle donnée huit jours après, & toute remplie de ces protestations d'amour pour l'Eglise & de ces parades de rhéteur qui ne trompoient personne. Cette bulle, lue & publiée dans le palais en présence des trois ducs, n'excita que leur indignation. Sur le champ ils quittèrent le Pape, & les cardinaux d'Albane & de Pampelune craignant quelque résolution violente, les accompagnèrent à Villeneuve: mais les deux conciliateurs furent bientôt aux prises entre eux-mêmes. L

cardinal d'Albane reprocha au cardinal de Pampelune, d'avoir fabriqué cette bulle, & de vouloir en tout, avec cette même imprudence, gouverner le Pape. L'altier Aragonois, de premier abord, lui donna un démenti. En quelques momens, on en vint de part & d'autre à des propos si injurieux & si messéans, que la scène, à force d'être sérieuse, ne devint plus qu'une farce pour les princes, en qui elle eut du moins l'avantage de faire succéder la risée à des saillies plus à craindre. J. Juv. p. 111.

Peu de jours après, malgré l'incendie qui consuma dans cet intervalle une partie du pont d'Avignon, & que les deux factions opposées ne manquerent pas de s'imputer réciproquement, les princes passerent le fleuve en barque, & vinrent prendre des logemens chez les cardinaux qui leur étoient les plus dévoués. Leur demeure dans Avignon fut encore de dix-sept jours, pendant lesquels ils rassemblerent souvent les cardinaux au couvent des Cordeliers, & délibérerent avec beaucoup de concert & de maturité. On examina d'abord la dernière bulle de Benoît; & les cardinaux tous présens à l'exception de ceux de Pampelune, de Saint Martial & de Vergy, s'accorderent

à la rejeter, & renouvellerent l'approbation qu'ils avoient donnée à la voie de ceſſion. Le lendemain, ils allerent ſe jeter aux pieds du Pape, & lui demander en grace d'embraſſer ce ſage parti. Il parut céder à leurs inſtances; mais la veille de S. Pierre, ils furent bien ſurpris de recevoir une ſeconde bulle en confirmation de la précédente. Auſſi-tôt ils allerent proteſter de leur mécontentement devant les princes, qui profiterent de cette conjoncture, pour leur demander une promeſſe écrite de préférer la voie de ceſſion à toutes les autres, & de travailler à la faire réuſſir de concert avec la France. Ils promirent de ſigner cet écrit, après qu'ils auroient encore fait un dernier effort ſur l'eſprit du Pape.

Le premier de juillet, ils ſe préſenterent à ſon audience, tenant cet acte en main; & tous, excepté le cardinal de Pampelune, le ſupplierent à genoux, & la plûpart les larmes aux yeux, de prévenir enfin les extrémités auxquelles ſon inflexibilité l'expoſoit. Jamais Benoît ne parut plus intraitable qu'en cette rencontre. Il leur dit avec hauteur & colère: Sachez que vous n'êtes que mes ſujets, & que je ſuis le maître, non ſeulement du clergé, mais de tous les hommes,

soumis à mon autorité par Dieu même. Il prit l'acte en main, le lut précipitamment, & dit: Il n'est rien de si pernicieux. Il leur défendit de l'approuver, & publia une bulle nouvelle, qui les menaçoit de sévir contre eux s'ils le signoient. Mais joignant les artifices d'un corrupteur au langage imposant d'un Souverain Pontife, il fit entendre aux princes, que s'ils vouloient entrer dans ses vues, il leur abandonneroit la conquête des Etats de l'Eglise en Italie, & qu'il les combleroit de plus de biens & d'honneurs que la maison de France n'en avoit encore reçu d'aucun de ses prédécesseurs. Ils répondirent avec mépris, qu'ils se trouvoient assez grands par eux-mêmes, qu'en tout cas ils n'avoient pas besoin de son aveu pour porter leurs armes où bon leur sembleroit. hist. anon. p. 304.

Le quatrième de juillet néanmoins, ils assemblerent derechef le sacré collège. On y résolut de faire une nouvelle tentative auprès du Pape, & d'en obtenir au moins la révocation des bulles & des défenses intimées récemment aux cardinaux; puis on envoya lui demander audience. Il la promit pour le surlendemain: mais ce jour-là & le suivant, il ne cessa d'élever des difficultés, que tous

les égards des ambaſſadeurs ne firent qu'accroître. Excédés enfin, & voulant abſolument & promptement finir, ils ſe préſenterent pour l'audience le 8 du même mois, introduits par les cardinaux, qui forcerent en quelque ſorte les paſſages. Mais ſi l'on put aborder l'opiniâtre Pontife, il ne fut jamais poſſible de l'ébranler. Il répondit toujours, qu'il ſouhaitoit plus ardemment que perſonne la paix de l'Egliſe, & que les déclarations qu'il avoit données, contenoient les moyens les plus propres à y parvenir. Depuis long-temps, les princes n'étoient plus trompés par un zèle qui ne conſiſtoit qu'en paroles: ils prirent congé du Pape, ſans beaucoup de ménagemens; &, avant que de ſortir du palais, ils inviterent les cardinaux à une aſſemblée pour le lendemain, dans le lieu accoutumé de leurs conférences. Quatre docteurs de l'univerſité y parlerent ſucceſſivement & très-librement, contre les idées & les prétentions de Benoit; ils réfuterent enſuite un Frère Prêcheur Anglois, qui, à leur vue, prêchoit inſolemment contre les procédés de la cour de France & de l'univerſité de Paris; puis, avec les princes, ils retournerent à cette capitale tracer l'effrayant portrait d'une opiniâtreté qui alla toujours croiſ-

sant jusqu'à ces excès, que les monumens les plus authentiques rendent à peine croyables.

Dans le conseil qui se tint à ce sujet, il fut conclu que le Roi traiteroit avec les autres princes Chrétiens, afin de réduire les deux Papes à la voie de cession, ou de prendre au moins des mesures également promptes & efficaces pour terminer le schisme. On envoya en Allemagne, en Angleterre, aux souverains divers d'Espagne, & jusqu'en Italie à Boniface même: par-tout, l'esprit de prévention ou de rivalité empêcha presque tout le succès des négociations, ainsi que des lettres que l'université de Paris écrivit pour le même sujet aux différentes universités du Monde Chrétien. L'Empire d'Allemagne, administré comme il pouvoit l'être par le stupide Wenceslas, ne donna qu'à peine une attention superficielle à cette affaire capitale de la religion. Entre les quatre princes qu'on sollicita les premiers; savoir les ducs d'Autriche & de Bavière, & les électeurs archevêques de Trèves & de Cologne, il n'y eut que ce dernier qui parût la prendre à cœur. Wenceslas personnellement se comporta si mal, qu'on se persuada, comme le bruit en courut, Ibid. p. 331.

qu'il s'étoit laissé corrompre par les présens de la cour pontificale. Sigismond, Roi de Hongrie, de même famille que Wenceslas, mais d'un caractère bien différent, goûta la voie de cession, & promit de s'employer de tout son pouvoir à y ramener l'Empereur son frère : mais ce prince eut bientôt à s'occuper de tout autre souci.

Bajazet surnommé Ilderim ; c'est-à-dire foudre, à cause de la rapidité de ses conquêtes, quatrième sultan de la maison Ottomane, enhardi par ses essais sur les petits princes de la Grèce, usoit d'une arrogance despotique envers tous les souverains de son voisinage. L'Empereur Jean Paléologue ayant fait bâtir une citadelle à C. P. pour y avoir une retraite en cas de besoin, l'impérieux sultan, sans autre façon, lui manda de la raser ; qu'autrement, il feroit arracher les yeux au Prince Manuel : c'étoit le fils aîné & le successeur présomptif de Paléologue, qui à ce moment se trouvoit sous la main de Bajazet, à qui il étoit allé conduire des secours ordinaires qu'exigeoit ce voisin tyrannique. Incapable de résister à cette formidable puissance, & d'ailleurs demi-mort de la goutte & des autres effets de sa débauche, Paléologue ne fut qu'obéir,

& mourut peu après. Manuel s'échappa de nuit, & vint se faire reconnoître Empereur à C. P. l'an 1391. Le sultan piqué lui envoya dire aussi-tôt: Je veux qu'il y ait un cadi chez toi, pour y juger les Musulmans; si tu ne le veux pas, ferme les portes de ta ville, & regne au dedans; tous les dehors sont à moi. Il passa incontinent dans la Thrace, en ruina toutes les places, enleva les habitans, prit jusqu'à Thessalonique, & resserra tellement C. P. que la famine s'y fit bientôt sentir cruellement. En cette extrémité, l'Empereur Manuel écrivit au Pape, aux Rois de France & de Hongrie, pour solliciter un prompt secours.

Le Roi Sigismond, menacé lui-même d'être attaqué jusqu'en Hongrie, envoya de son côté une ambassade au Roi Charles. Elle ne fut pas sans effet. Il partit de France un corps considérable de noblesse, sous la conduite du comte de Nevers fils du duc de Bourgogne, accompagné des deux premiers officiers militaires de la couronne; savoir le Connétable Philippe d'Artois & Jean de Vienne amiral. Le succès ne répondit point à ce qu'on attendoit de cette illustre jeunesse, toute remplie d'ardeur & de bravoure; mais trop licencieuse & trop indépendante, pour Froiss. iv. 67. Juv. p. 124.

une expédition où la bonne conduite n'étoit pas moins néceſſaire que le courage. D'abord ils provoquerent les ennemis, contre les avis du Roi Sigiſmond, & emporterent un château dont ils maſſacrerent tous les habitans. Ils aſſiégerent enſuite la ville de Nicopolis. Bajazet vint la ſecourir, & il y eut une grande bataille, où les François voulurent être à l'avant-garde. Ils furent défaits, tous tomberent ſous le tranchant des armes, ou dans les chaînes du vainqueur. Le connétable & l'amiral reſterent parmi les morts, & le comte de Nevers, fait priſonnier, donna deux cent mille écus pour ſa rançon. On rapporte qu'avant le combat, comme on faiſoit à Bajazet le récit des débauches de toute eſpèce qui regnoient dans l'armée Chrétienne, le Mahométan dit d'un ton aſſuré: ils ſeront vaincus, ils ont irrité J. C. leur Dieu.

hiſt anon. p. 352.

La douleur qu'on reſſentit en France de cette journée déplorable, fût tempérée par le traité que le Roi conclut avec l'Angleterre, & dont la baſe fût le mariage de la Princeſſe Iſabelle avec le Roi Richard. Les deux monarques s'étant abouchés à Calais, où Charles avoit amené la princeſſe ſa fille pour la ſolemnité du mariage, ils ne manquerent pas de con-

férer de la grande affaire du schisme, entamée l'année précédente par des ambassadeurs François. Le Roi d'Angleterre l'avoit envoyé à l'université d'Oxfort. Dans l'entrevue, il poussa la complaisance pour son beau-père, jusqu'à se déclarer pour la voie de cession, qui fut rejetée cependant par cette université. Elle s'en tint constamment à la voie du concile général, qui seule en effet put rétablir la paix dans l'Eglise. Richard ne laissa point d'adopter le plan des François, & d'en prendre l'exécution fort à cœur. Il fut arrêté entre lui & Charles VI, qu'à la mi-février de l'année suivante 1397, ils enverroient des ambassadeurs aux deux Papes, pour leur déclarer que les cours de France & d'Angleterre avoient choisi la voie de cession, & pour les porter à s'y déterminer eux-mêmes assez tôt, pour qu'à la S. Michel 29 septembre de la même année, on pût donner un seul chef à l'Eglise. On convint encore de faire de nouvelles tentatives, pour attirer au même parti l'Empereur Wencellas, qu'on présumoit devoir entraîner les autres princes de l'Empire.

L'Espagne, où fut envoyé Simon de Cramaud patriarche titulaire d'Alexandrie, avec Gilles Deschamps & quelques autres

docteurs, entra sans peine dans les vues de la cour de France. Le Roi Henri III de Castille, malgré les sollicitations secrètes du Pape Benoît, & les Rois d'Aragon & de Navarre firent tenir des assemblées de prélats & de docteurs, pour procéder avec activité, sur le plan des François, à l'extinction du schisme. Mais ces projets éprouverent ensuite de grandes contrariétés, par la fin précipitée de Dom Jean I Roi d'Aragon, qui avoit toujours témoigné une ardeur sincère pour le bien de l'Eglise, & qui en chassant mourut d'une chute de cheval dans la quarante-cinquième année de son âge. Dom Martin, son frère & son successeur, embrassa & soutint opiniâtrément les intérêts de Benoît, dont il avoit épousé la proche parente, Marie Lopez de Lune.

L'ambassade qu'on envoya aux deux Papes rivaux, quoiqu'elle fût tout à la fois au nom des Rois de France, d'Angleterre & de Castille, eut encore moins de succès. Benoît, que les ambassadeurs virent en premier lieu, ne chercha, selon sa coutume, qu'à leur faire illusion, & à traîner en longueur. Boniface se montra d'abord plus traitable, d'après l'avis de son consistoire, qui jamais ne soutint mieux la réputation de la poli-

tique Romaine. Saint Père, lui dirent ces prélats, il ne s'agit que de dissimuler en cette rencontre : dites que vous vous conformerez volontiers à tout ce que vous conseilleront les Rois, pourvu que le prétendu Pape d'Avignon abdique de son côté ; qu'ils marquent le lieu où il leur plaira de tenir le conclave, & que vous vous y rendrez avec empressément, ainsi que vos cardinaux. Le succès de cette complaisance, vu l'état des choses, étoit immanquable. Benoît qu'une ambition outrée rendoit incapable d'en faire autant, auroit aliéné tout le monde ; & dès-là Boniface se concilioit tout naturellement les deux obédiences. Malgré les bornes de ses lumières & l'aveuglement de ses préventions, il sentit la sagesse de ce conseil, & promit d'y conformer ses réponses : mais sa mère, ses frères & tous ses proches lui ayant communiqué leurs alarmes sur l'ombre seule d'incertitude où il mettoit sa dignité, il s'abandonna lui-même à cette pusillanimité populaire, & s'en tint à la seche réponse déjà donnée en tant d'occasions, que la chaire apostolique appartenoit incontestablement à lui seul, & que jamais il n'y renonceroit. Deux fois il eut cette occasion précieuse d'assurer

ſon état, & deux fois ces baſſes terreurs la lui firent manquer.

Pierre d'Ailli parvenu à l'évêché de Cambrai, ayant été renvoyé à ce Pape par le Roi Charles & l'Empereur Wenceſlas, n'en reçut pas une réponſe plus ſatisfaiſante que les premiers ambaſſadeurs. Dans cette ſeconde occaſion, il ſuivit les impreſſions des Romains alarmés ſur ſon ſort, beaucoup moins par affection pour ſa perſonne, que par la perſpective des avantages temporels attachés à la préſence de la cour pontificale, ſur-tout aux approches du jubilé ſéculaire, dont le terme n'étoit pas éloigné. Wenceſlas vivement ſollicité par Charles VI, ſe rendit enfin à la conférence de Rheims, d'où l'évêque de Cambrai fut envoyé à Rome. Il n'y eut point d'autre fruit d'une entrevue ſi déſirée, & de la magnificence qu'y prodigua le Roi Charles, que cette ambaſſade ſi peu fructueuſe elle-même. Auſſi le duc de Bourgogne, prince connoiſſeur en hommes & en affaires, refuſa de prendre part à ces négociations auſſi vaines que diſpendieuſes. L'Empereur, en entrant dans le palais abbatial de S. Remi où on le logea, fu étonné juſqu'au raviſſement d'y voir étinceler l'or de toute part, comme dans un

lieu décoré par enchantement. Sa surprise & sa joie furent bien plus grandes encore, quand on lui dit de la part de Charles: Seigneur, puisque tout ceci vous plaît, le Roi vous prie de le recevoir en présent. Le lendemain, fête de l'annonciation, Charles, après avoir passé la matinée à l'église, envoya, de l'archevêché où il logeoit, chercher Wenceslas pour venir dîner avec lui: mais, tandis que le monarque François s'occupoit d'exercices de piété, l'Allemand s'étoit enivré dès le matin; & il fallut remettre le banquet au jour suivant. Il fut d'une somptuosité, qui surpassoit de beaucoup ce qui avoit excité jusques-là l'admiration Germanique. La vaisselle d'or & d'argent, dit l'historien Froissart, y rouloit, comme si elle eût été de bois. Après la cérémonie, le Roi Charles, par une libéralité sans exemple & louable uniquement à raison de ce qu'il en espéroit pour le bien de l'Eglise, fit donner à l'Empereur & à ses officiers toute la vaisselle d'argent qui avoit paru sur les tables, & tous les riches ameublemens de la salle du banquet. Ce présent fut estimé deux cent mille florins d'or. Hist. anon. P. 371. Vol. 4. c. 91.

On traita ensuite des affaires de l'Eglise. Un prince tel que Wenceslas, comblé

de ces profusions, ne devoit pas se rendre fort difficile, sur-tout à l'issue d'un grand repas. Il fut réglé qu'on poursuivroit la voie de cession, & que celui des deux Papes qui résisteroit à la volonté de l'Empereur & du Roi, seroit déclaré déchu de tout droit à la papauté. Le Roi s'engageoit à faire entrer dans les mêmes sentimens, les Rois d'Angleterre, d'Ecosse, de Castille, d'Aragon, de Portugal & de Navarre. L'Empereur promettoit la même chose, pour le Roi de Hongrie, les Etats de Bohême & toute l'Allemagne.

Ce fut alors que Pierre d'Ailli s'achemina vers le Pape Boniface. Il tenoit son élévation à l'épiscopat, du Pape Benoît, qui s'étoit proposé de le gagner par ses bienfaits, comme le docteur le plus habile & le plus redoutable de l'université. Pierre en étoit déjà chancelier, aumônier du Roi, & trésorier ou premier dignitaire de la Sainte Chapelle; quand Clémangis, fixé enfin à la cour d'Avignon, fit entendre à Benoît, que ce savant, tout décoré qu'il étoit, pourroit bien encore n'être pas insensible au titre plus éminent de l'épiscopat, sur-tout s'il lui étoit déféré par Sa Sainteté. L'évêché du Pui étant venu à vaquer dans

ces conjonctures, Benoît en 1395 y nomma en effet ce docteur, qui parut l'accepter volontiers. L'an 1396, selon quelques auteurs, &, selon d'autres, l'an 1398, il fut transféré sur le siège de Cambrai. Voulant alors se fixer dans son diocèse, il résigna la chancellerie à Jean Gerson, athlète plus formidable encore pour les deux compétiteurs, dont l'ambition s'obstinoit à diviser la chaire de S. Pierre.

Benoît XIII, de son côté, envoya lui-même vers Boniface, soit pour amuser les princes par ces démarches simulées contre le schisme, soit, comme son caractère faux & les manœuvres de ses émissaires l'en firent accuser, pour profiter de l'inquiétude des Romains peu satisfaits du gouvernement de leur Pape. Ces envoyés s'avancerent jusqu'à Fondi, publiant de toute part qu'ils alloient à Rome pour procurer l'extinction du schisme. Boniface qui se défioit de leurs intentions, ne voulut jamais leur permettre de passer outre: tout ce qu'il accorda, fut que l'évêque de Ségovie qui se trouvoit à Rome, & qui étoit de leur connoissance, iroit conférer avec eux, à charge de lui rapporter tout ce qui se seroit dit. Cet évêque les alla

trouver, & revint auſſi-tôt vers Boniface, qui ne laiſſa point de lui reprocher d'avoir tramé une conſpiration contre ſa perſonne. On prétendit en effet, que le prélat Eſpagnol s'étoit concerté avec les agens d'Avignon, pour les introduire dans Rome & y exciter des mouvemens qui auroient mis le Pape même en péril; qu'enſuite ne pouvant plus retourner à Fondi, il leur avoit écrit une lettre qui étoit remplie d'infamies contre Boniface, & qui les exhortoit à exécuter leur complot. Il eſt du moins conſtant que ce Pontife ordonna de faire le procès à l'évêque de Ségovie, & de le punir, ſelon les loix, s'il étoit trouvé coupable.

Rain. an. 1396.

Tous ces incidens & ces obſtacles qui renaiſſoient ſans fin les uns des autres, & des moyens même qu'on employoit pour procurer l'union, la reculoient de plus en plus, bien loin de l'avancer. Cependant & par ces contre-temps-là même, le zèle s'échauffoit, la fermentation paſſoit dans toutes les têtes, les princes, les peuples, les ſavans & les gens de bien, tous les Fidèles devenoient preſque autant d'apôtres contre le ſchiſme, & l'on s'armoit contre ce monſtre, avec d'autant plus d'ardeur qu'il oppoſoit plus de réſiſtance. Il appartenoit encore à l'é-

cole de Paris, séminaire le plus fécond en hommes doctes & en prélats zélés, d'assurer la marche dans cette carrière difficile, après l'avoir ouverte.

Déjà elle avoit répandu dans le public, en forme de questions, les articles préliminaires, qui devoient justifier ses démarches ultérieures. On y demandoit si le Pape étoit obligé d'accepter la voie de cession, & si l'on pouvoit l'y forcer; si tout Catholique & sur-tout les princes devoient s'employer à l'y contraindre; si du moins il étoit soumis au concile général, jusqu'à pouvoir être dépose; si Benoît, & conséquemment son compétiteur, étoit dans le cas d'une ignorance pardonnable; si sa conduite suffisoit pour le rendre schismatique; enfin, si les cardinaux étoient obligés de lui obéir, quand il leur ordonnoit de se tenir attachés à lui pour la manière de procéder à l'union. Du Boul. p. 753.

Peu après ces préliminaires, on lâcha une espèce de manifeste conditionnel & fort laconique, toujours adressé à Benoît, & portant ce qui suit: Si vous persistez dans votre obstination, nous protestons hautement que nous ne voulons plus être soumis ni attachés à un chef aussi entêté dans ses sentimens. Le Docteur Jean de Ibid. pag. 798.

Craon, prêtre du diocèse de Laon, & constitué procureur dans cette affaire, s'énonça au contraire avec beaucoup de diffusion dans l'appel en forme qu'il fut chargé de rédiger. En voici quelques traits des plus remarquables. Tout ainsi, dit-il, que le Maître suprême a suscité autrefois Elie & les prophètes pour venger sa loi, Daniel pour défendre Susanne, Mathathias & les Machabées pour dégrader les faux pontifes; il a menagé de même contre le schisme les attentions & le zèle de l'université de Paris, cette source intarissable de la pure doctrine, cette vive lumière qui ne souffroit jamais d'éclipse. Il a choisi pour pacifier son Eglise, le Roi très-Chrétien & les princes de cette race auguste, qui seule peut se glorifier de n'avoir jamais donné dans le schisme ni l'hérésie, qui jamais n'a soutenu que les véritables pontifes, & toujours s'est déclarée contre les intrus. Jean de Craon appelle enfin au Pape futur & au Siège Apostolique, de toutes les procédures faites ou à faire par le Pape Benoît contre l'université.

L'appel fut promptement signifié à ce Pontife, qui exhala son premier ressentiment dans une bulle où les qualifications graves ne furent pas épargnées. Il décla-

ra de l'avis des cardinaux, (clauſe qui fut le plus grand ſujet d'inquiétude ou de ſurpriſe) que cet appel étoit illuſoire & nul; ſe réſervant à pourſuivre l'appelant & ſes complices, ſelon les règles du droit. Du reſte, on ne voit point que la rigueur pontificale ſe ſoit portée juſqu'aux anathêmes & aux châtimens effectifs. L'ambition de Benoît, très-vive ſans doute, mais très-compaſſée & par là même d'autant plus à craindre, marchoit d'un pas égal vers ſon but, ſans offenſer les princes, ſans irriter les ſavans, ſans que la colère ni aucune autre de ſes paſſions, toutes aſſervies au déſir de regner, lui fiſſent faire une démarche qui l'écartât de ſon but: chef-d'œuvre de conduite & de perſévérance, à quoi il ne manqua qu'un objet différent, pour être à jamais digne de mémoire. La bulle n'étonna point les docteurs. Ayant appelé de tout ce que pourroit faire Benoît, ils avoient paré d'avance à ce coup particulier d'autorité, auquel ils ne laiſſerent pas d'oppoſer un ſecond acte confirmatif du premier, fort diffus à l'ordinaire, & par ce verbiage peu médité, comme il arrive preſque toujours, donnant priſe en bien des articles. Tel eſt le vain étalage d'érudition, où ils allèguent en leur faveur l'exemple d'A- Ibid. pag. 823.

naſtaſe II abandonné de ſon clergé, & la dépoſition de trois autres Papes nommés Benoît; ſavoir le cinquième, le ſixième & le neuvième de ce nom. Mais l'hiſtoire d'Anaſtaſe n'eſt qu'une fable, tirée, avec tant d'autres, du décret de Gratien; & l'expulſion des trois Benoîts n'étant que de pures violences, tournoit moins à l'avantage qu'à la condamnation de ceux qui s'en prévaloient. Ces docteurs raiſonnent beaucoup mieux, ſur la ſuppreſſion faite par Clément V des bulles violentes de Boniface VIII contre la France. Ils en concluent avec juſteſſe, qu'à plus forte raiſon ils peuvent appeler de Benoît XIII au Souverain Pontife qui gouvernera dans la ſuite toute l'Egliſe.

Leur appel contre le Pape d'Avignon conduiſoit naturellement & tout prochainement à la ſouſtraction d'obédience. Auſſi fut-elle bientôt propoſée, du moins quant à certains effets, à l'occaſion de l'ambaſſade que le Roi de Caſtille envoya au Roi Charles en 1397. Ces ambaſſadeurs prirent leur route par Avignon, & ils eurent la foibleſſe de s'y laiſſer ſéduire. Ayant été confondus en France, ſur leurs propres inſtructions qu'on eut l'adreſſe de tirer de leurs mains, auſſi-tôt l'univerſité fit à ce ſujet une députation au

J. Juv. p. 129.

au Roi Charles. L'orateur qui étoit le docteur Jean de Courtecuisse, posa pour principe, en présence, de toute la cour, qu'il falloit à Benoît la faculté d'exercer à l'avenir le talent de la séduction; & pour moyen, il proposa de se soustraire à son obéissance, au moins en ce qui regardoit la collation des bénéfices & la perception des décimes. L'expédient parut des mieux imaginés, mais un peu violent: avant de le mettre en œuvre, on voulut encore essayer de la négociation.

Enfin le vingt deuxième jour de mai de l'année 1398, toutes les autres tentatives étant épuisées, on en vint à cette rupture ouverte. Benoît XIII fort inquiet des mouvemens de tous les princes de la Chrétienté mis en action par la France, y envoya son fameux confident, le cardinal de Pampelune, Martin de Salva. Le sort en étoit jeté: le Roi & les princes du sang, instruits d'avance, lui mandèrent de ne point venir; & sans délai on convoqua une assemblée, où il se rendit une grande multitude de prélats & de docteurs. Le Roi n'y assista point, parce qu'il eut un nouvel accès de sa funeste maladie. On avoit tout employé inutilement pour le guérir, jusqu'à recourir

contre son gré, après les prières & les autres pratiques de la piété chrétienne, à la divination & à mille observances superstitieuses.

Hist. anon. p. 398 & seq. Le maréchal de Sancerre qui avoit succédé au connétable de Clisson, fit venir de Guienne deux religieux Augustins, nommés Pierre & Lancelot, qui se vantoient d'avoir contre les plus terribles maladies des secrets bien supérieurs aux ressources ordinaires de la médecine. Dès qu'ils eurent vu le Roi, ils dirent que son mal venoit de sortilège; & quelque temps après, ils conseillerent d'arrêter deux bas-officiers du duc d'Orléans. On le fit aussi-tôt: mais les accusés se justifierent si bien, que dès le lendemain on les mit en liberté. Cependant le Roi se trouvant mieux, les deux aventuriers ne perdirent rien de leur crédit, & leur impudence ne fit que s'accroître, soit par l'espoir de concilier d'autant plus de poids à l'imposture qu'ils marqueroient plus d'audace, soit par l'induction de ces pestes d'Etat qui ne dominent dans les cours qu'en semant la discorde entre les personnes augustes. Des domestiques du duc d'Orléans, les deux brouillons parlerent au prince lui-même, & firent tomber leur calomnie sur ce frère unique du

Roi. Cette imputation fit frémir d'horreur, on n'usa point de dissimulation ni de tempérament, on n'étouffa point une injure qui ne doit jamais l'être, on demanda la preuve; & pour l'acquérir, on déploya tous les instrumens de la torture. Cet appareil suffit pour confondre ces lâches scélérats, qui se confesserent calomniateurs. Ils ajouterent à cet aveu le détail de toute leur vie, qui n'étoit qu'un tissu d'atrocités, de maléfices, de sacrilèges, & de l'infame dissolution qui les avoit conduits à l'impiété.

Comme ils étoient prêtres & religieux, on les mit dans les prisons de l'évêché; & leur procès fut instruit par le juge ecclésiastique, qui conclut à les livrer au bras séculier. Alors & long-temps encore après, on n'exécutoit à mort aucun ecclésiastique, sans l'avoir dégradé des saints ordres. On mena les coupables en place de Grève, où se rendit l'évêque diocésain, accompagné de six autres prélats & de plusieurs prêtres. Un docteur en théologie leur fit une exhortation, pour les porter au repentir de leurs fautes. Ensuite, les prêtres qui accompagnoient l'évêque, les revêtirent de tous les habits de leurs ordres; & en cet état, les mains liées, devant l'évêque, ils renouvelle-

rent volontairement la confession de leurs crimes. Quand ils l'eurent achevée, le prélat les fit approcher l'un après l'autre, & leur mit en main le calice qu'il retira un moment après, en disant: Nous t'ôtons le saint vase où tu as consacré le sang du Seigneur. En même temps, il ordonna qu'on les dépouillât de la chasuble, de la tunique, de l'aube, en un mot de tous les ornemens de la cléricature; en quoi l'on suivit ponctuellement le pontifical Romain. Enfin, on leur racla les doigts qui avoient reçu l'onction sacerdotale, & on les lava dans une liqueur préparée à cet effet; puis on les livra aux archers du prévôt, qui les fit décapiter. Tel fut, dit l'auteur contemporain que nous avons suivi, l'exemple qu'on crut devoir donner aux sorciers ou maléficiers, qui trompoient le public par leurs malignités superstitieuses.

On observe que ces deux misérables eurent la consolation, si long-temps refusée aux criminels, de se confesser avant de subir le dernier supplice. Les Papes s'étoient souvent plaints à nos Rois de l'abus contraire, & spécialement Grégoire XI à Charles V: mais, quoique ce religieux & sage prince fût entré dans des vues si conformes à sa manière de pens

& de sentir, il n'avoit pu faire cesser cet impitoyable & faux respect pour les sacremens, au moins dans tous les tribunaux du royaume. Charles VI, aidé par les circonstances, consomma ce qu'un père, de capacité si supérieure, n'avoit pu qu'ébaucher. Quelque temps après l'attentat commis sur le connétable de Clisson, le seigneur de Craon s'étant sincèrement converti, mit au nombre des œuvres de pénitence, les soins qu'il se donna pour ne pas laisser mourir les malfaiteurs sans confession. Il obtint du Prince une déclaration, en date du 2 février 1397, portant que dans toutes les terres de la domination Françoise, on accorderoit désormais des confesseurs à tous ceux qui seroient condamnés à mort par la justice. La loi donnée dans une rencontre qui prévenoit si favorablement les esprits, fut reçue & applaudie par tout. Afin qu'une si bonne œuvre ne tombât point faute de ministres, l'illustre pénitent fit encore une fondation aux Cordeliers, à charge d'acquitter à perpétuité cet office de miséricorde. Ibid. pag. 361.

Si l'état déplorable de Charles VI ne l'empêcha point en cette occasion, comme en plusieurs autres momens lucides, de se montrer en Roi digne du titre de

Bien-Aimé ; ſon abſence n'ôta rien non plus à l'autorité, ni preſque à la ſolemnité de l'aſſemblée nombreuſe, où l'on entreprit enfin, d'une maniere effective, l'extirpation du ſchiſme. Le Monarque y fut remplacé par les ducs d'Orléans, de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, accompagnés du Roi de Navarre, des ambaſſadeurs de Caſtille, du Chancelier Arnaud de Corbie, & de quelques membres du parlement. D'un autre côté, le Patriarche Simon de Cramaud qui préſida, onze archevêques, ſoixante évêques, avec une multitude d'abbés, de procureurs de chapitres, de docteurs des univerſités de Paris, d'Orléans, de Montpellier, d'Angers & de Toulouſe, en firent une aſſemblée des plus reſpectables de l'Egliſe de France. Le patriarche d'Alexandrie en fit l'ouverture par un diſcours François, où il rappela ce qui s'étoit paſſé depuis la mort de Clément VII, & les éloges qu'on avoit donnés à la voie de ceſſion dans toutes les cours de l'Europe, ſans en excepter celle du Pape Benoît.

Dupuy. p. 562.

Ce Pontife avoit néanmoins encore beaucoup de partiſans ; & juſques dans l'aſſemblée, l'évêque de Meaux, Pierre de Juis qui lui étoit tout dévoué, ſe

Hiſt. anon. p. 377. Du Boul. t. iv. p. 830.

leva sans aucun respect humain, & demanda qu'il lui fût permis de défendre le Pape Benoît. Non seulement on le lui accorda; mais il eut la liberté de s'associer six personnages capables, pour disputer contre six autres du parti contraire: ce qui se fit huit jours durant, avec un zèle & des attentions qui ne vouloient rien laisser à l'incertitude. On examina, s'il falloit employer la soustraction d'obédience; & supposé qu'on l'employât, si elle devoit être particlle ou totale; c'est-à-dire ou bornée à ce qui regardoit la collation des bénéfices, ou étendue à tout ce qui concernoit le gouvernement des Eglises, comme si le S. Siège eût été vacant.

Quand on eut éclairci le point capital de la cession ou soustraction d'obédience, le chancelier dit au nom du Roi, que tous ceux qui croiroient devoir embrasser ce parti, pouvoient parler avec une pleine liberté, assurés qu'ils étoient de toute la protection du Monarque: que jusqu'à la détermination de l'assemblée, on pouvoit opiner sans gêne; mais qu'ensuite les opposans seroient traités comme schismatiques: que si la soustraction avoit lieu, le Roi, bien éloigné de toutes vues d'intérêt, vouloit que les élections fus-

sent rétablies dans les chapitres & les autres communautés, & qu'on ne devoit pas craindre davantage que les laïcs & les seigneurs, quels qu'ils fussent, usurpassent la collation des bénéfices; enfin, que, pendant la soustraction, si elle étoit ordonnée, le Roi ne mettroit point en sa main les annates, ni aucun produit des Eglises. Après cette déclaration, donnée principalement en réponse aux inconvéniens que faisoient craindre les apologistes de Benoît, le chancelier invita tous les membres de l'assemblée à porter leurs suffrages.

Ils le firent aussi-tôt de vive voix, en présence de tout le monde; & quand ce fut le tour de l'université de Paris, le recteur, pour mieux témoigner sa confiance & l'inspirer à tout le monde, fit ouvrir les portes de la salle où se recueilloient les voix. Sans compter celles des cinq universités, il y eut trois cens suffrages donnés ainsi verbalement. Mais pour rendre la décision plus irréfragable, on pria les prélats & tous les autres ecclésiastiques, de consigner leurs avis dans des écrits séparés & signés de leur main. La conclusion fut remise au mois suivant.

Des trois cens voix couchées par écrit,

il s'en trouva deux cent quarante-sept pour la soustraction totale & sans délai. Le 27 juillet, les princes & le chancelier en firent le rapport au Roi, qui se trouvoit en assez bonne santé; & par un acte du même jour, le monarque ordonna la soustraction. Il étoit conçu en ces termes: Au nom de la Sainte Trinité, Père, Fils & S. Esprit, nous déclarons que nous & le clergé de notre royaume n'avons plus aucun rapport d'obéissance avec le Pape Benoît. Voulons que de ce moment on ne fasse part, ni à lui ni à ses receveurs, d'aucuns revenus ecclésiastiques, pour quelque cause ou prétexte que ce soit. Ordonnons qu'en cas de vacance des bénéfices, il soit procédé par élection, pour les prélatures, dignités & tous bénéfices électifs; & qu'à l'égard des autres, il y soit pourvu par collation de ceux à qui le droit en appartient. Défendons très-étroitement à tous nos sujets, même aux évêques, d'obéir au dit Benoît, ni à ses officiers; & enjoignons aux juges des lieux, de punir sévèrement ceux qui contreviendront à ces ordres.

Cet acte fut suivi de plusieurs autres. Il y eut une lettre adressée aux cardinaux d'Avignon, pour leur donner avis de ce

qui venoit d'être conclu, & les prier de se lier de sentiment & d'intérêt avec l'Eglise de France. Nonobstant la déclaration verbale que le chancelier avoit déjà faite en présence des prélats assemblés, le Roi, pour dissiper jusqu'aux moindres appréhensions, déclara de nouveau, par un acte authentique, qu'il n'entendoit point envahir la collation des bénéfices, ni profiter des émolumens que les Papes avoient coutume de percevoir. Enfin le chancelier protesta généralement & sans nulle réserve, qu'on vouloit maintenir les anciennes libertés de l'Eglise Gallicane; ce qu'explique ainsi Jean Juvénal des Ursins, auteur de l'histoire de Charles VI, & depuis archevêque de Rheims: fut conclu que le clergé du royaume rentreroit dans ses anciennes libertés & franchises; savoir que les ordinaires donneroient les bénéfices qui se trouvoient dans leur collation, que toutes graces expectatives & réservations cesseroient, qu'aux bénéfices on procéderoit par voie d'élection, & que la collation en appartiendroit à l'ordinaire.

Preuv. des lib. de l'Egl. Gall. p. 450 & suiv.

J. Juv. p. 133.

Quelque indispensable qu'eût paru le parti qu'on venoit de prendre, cette révolution soudaine, & jusques-là sans exemple dans la hiérarchie, laissoit mille

embarras que le clergé s'efforça de prévoir & d'applanir, pendant le reste de son assemblée qui dura jusqu'après le 8 du mois d'août. On peut s'en former une idée, sur tout ce qu'il fallut employer de précautions & de circonspection, pour instituer dans ces conjonctures abbé de S. Denis, Philippe de Villète, successeur de Jean de Monceaux. L'assemblée du clergé donna d'abord un acte qui autorisoit en général les élections confirmées par l'ordinaire sans recourir au Pape, avec promesse de maintenir les exemptions dans leur intégrité, & de se désister de cette façon de pourvoir aux prélatures des monastères, si-tôt que l'Eglise seroit gouvernée par un seul & légitime Pontife. Le Roi expédia ensuite une permission aux religieux de S. Denis, à l'effet de se choisir un abbé. Ce choix étant fait, l'évêque de Paris, Pierre d'Orgemont, le confirma, donna la bénédiction solemnelle au nouvel abbé, & en même temps dressa une reconnoissance par laquelle il déclaroit ne vouloir porter aucune atteinte aux immunités & franchises de l'abbaye. Cet abbé, par son mérite & sa haute vertu, étoit en si grande considération auprès des ducs de Berri & de Bourgogne, qu'ils le reconduisirent en

Hist. mon. P. 380.

cérémonie, de Paris jusqu'à son monastère.

Tout étant statué pour le détail de l'administration hiérarchique durant la soustraction, on surfit encore à l'éclat de la rupture, jusqu'à ce qu'on eût fait une dernière tentative sur l'esprit de Benoît. L'évêque de Cambrai fut choisi pour cette commission, par le Roi & les prélats de l'assemblée: mais comme on étoit déterminé sans retour, ou à obtenir la cession du Pontife, ou à lui faire porter la peine de son refus, Jean le Maingre de Boucicaut, maréchal de France, eut ordre d'accompagner l'évêque, & d'assembler des troupes pour forcer le Pape en cas de besoin. Ces deux ministres, l'un de conciliation & l'autre de sévérité, marcherent de compagnie jusqu'à Lyon, d'où le maréchal laissa le médiateur continuer sa route jusqu'à son terme.

Le prélat fut admis avec empressément à l'audience du Pontife, le salua respectueusement, & néanmoins avec une réserve qui fut la première annonce qu'on ne le reconnoissoit plus pour chef de l'Eglise. Quand l'envoyé lui eut dit en termes exprès, quelle étoit la volonté tant du Roi que de l'Empereur, & qu'on exigeroit de même la renonciation de son

concurrent, Benoît changea de couleur, & dit d'une voix émue : J'ai beaucoup travaillé pour l'Eglise, on m'a créé Pape, l'élection a été canonique ; je ne renoncerai point à ma dignité. Que le Roi de France apprenne, qu'avec toutes ses ordonnances, il ne m'empêchera point de conserver jusqu'à la mort mon rang & mon trône. Seigneur, repartit l'évêque de Cambrai, j'attendois de vous plus de maturité. Consultez-vous avec vos frères les cardinaux ; & songez sur-tout que vous ne pouvez tenir seul contre l'Empire, la France & les prélats même de votre cour. Sur cela, deux cardinaux qui avoient la confiance de Benoît, s'avancerent & lui dirent : Saint Père, l'évêque de Cambrai a raison ; nous vous conjurons d'y penser encore, comme il vous le propose. Toujours prêt à saisir les voies lentes, le Pape y consentit, & l'on se retira. On se rassembla le lendemain, au son de la cloche qui attira au consistoire tout ce qu'il y avoit de cardinaux dans la ville : mais Benoît fut toujours semblable à lui-même. Après avoir bien délibéré, après avoir long-temps discuté l'affaire, en l'absence de l'envoyé François qu'on fit retirer pour être plus libre, après avoir entendu toutes les remontrances & les

sollicitations de ſes cardinaux; toute ſa réponſe fut qu'il vivroit & mourroit Pape, ſans que Roi, ni prince, ni général, ni négociateur puſſent le faire changer. On murmura, on ſe leva bruſquement, on ſortit ſans preſque le regarder; & il rentra froidement chez lui.

L'évêque de Cambrai ſe retira par devers le maréchal de Boucicaut, qui s'étoit avancé juſqu'au port S. André, à neuf lieues d'Avignon. Sur le rapport de ce qui venoit de ſe paſſer, le maréchal dit à l'évêque: Meſſire, votre charge eſt faite, je vais remplir la mienne. Vous n'avez plus que faire ici; retournez dire au Roi, que je lui rendrai bon compte de ſes ordres. Sur le champ, il fit partir des commiſſaires pour raſſembler les troupes, & commanda au ſénéchal de Beaucaire de fermer tous les paſſages d'Avignon, tant par terre que par le Rhône. Bientôt après il envoya un héraut d'armes pour défier le Pape & la ville d'Avignon; c'eſt-à-dire pour leur déclarer la guerre. Le défi porta la conſternation parmi les cardinaux & les citoyens. Ils coururent repréſenter au Pape le péril & l'impoſſibilité de réſiſter à un prince tel que le Roi de France. Benoît avec une fermeté d'ame digne d'une

meilleure cause, leur répondit d'un air délibéré : Vous vous troublez de peu de chose ; la ville est forte & bien pourvue ; il me viendra du secours de Gênes & d'Aragon : gardez seulement vos remparts, je réponds du château.

Cependant Pierre d'Ailli avoit rendu compte en cour de l'opiniâtreté de Benoît, & l'on avoit envoyé deux commissaires, Robert, Cordelier docteur en droit, & Tristan du Bosc, prévôt de l'Eglise d'Arras, afin de publier, sous les yeux même de l'obstiné Pontife, la soustraction d'obédience. Ils s'acquittèrent fidèlement de leur commission, & commandèrent, sous des peines effrayantes, à tous les sujets du Roi, tant clercs que laïcs, d'abandonner le service & la cour de Benoît. On obéit, & plusieurs même des gens du Pape, chapelains, auditeurs & autres officiers, se retirèrent avec empressément. Les commissaires étoient encore chargés d'une lettre du Roi pour les cardinaux d'Avignon. Soit par égard pour les intentions de ce prince, soit par les sollicitations des bourgeois, à qui Boucicaut avoit dénoncé que, s'ils n'ouvroient leur ville, il brûleroit leurs vignes & toutes les maisons qu'ils avoient à la campagne ; ils tinrent conseil tous

ensemble, sans prendre l'avis du Pape, & traiterent de même avec le maréchal. On stipula que lui & ses gens entreroient dans Avignon, & pourroient assiéger le palais; mais sans faire aucune violence aux cardinaux, ni au corps de la ville. Dix-huit cardinaux & la plûpart des officiers du palais sortirent d'Avignon, & passerent à Villeneuve, où la soustraction fut acceptée & suivie publiquement. Ces prélats en dresserent l'acte, & l'envoyerent au Roi Charles, avec une lettre pleine d'éloges & d'applaudissemens.

Vit. Pap. t. 2. p. 1130.

Benoit fut affligé, mais nullement déconcerté de ce revers. Réduit à cinq cardinaux & à ses domestiques, il protesta qu'il ne se soumettroit point, quand il devroit périr, & se résolut à se laisser assiéger. Cependant il reçut quelques troupes Aragonoises, non du Roi Martin, qui ne jugea point à propos, comme il s'en expliqua, de se commettre avec la France pour soutenir les chicanes d'un prêtre; mais de Rodrigue de Lune, qui les amena lui-même au Pape son frère. Il se tint donc renfermé dans son palais, où il avoit fait à loisir une ample provision de vivres de toute espèce. On s'empara, dans la ville, de tout ce qui lui appartenoit; on usa de la dernière ri-

Froiss. vol. 4. c. 98.

gueur envers ceux de ſes officiers qu'on put ſurprendre; on établit contre les murs du château des batteries de canon & les autres machines de guerre alors en uſage. Les cardinaux avoient tellement gagné la bourgeoiſie, que le cardinal de Neufchâtel fut reconnu pour commandant de la ville, aux acclamations d'un peuple nombreux qui crioit de toute part: Vive le ſacré collège & la ville d'Avignon. Alors on vit un cardinal en pourpoint de pourpre, l'épée au côté & le bâton de commandement à la main, marcher contre un Pape, faire feu ſur le palais pontifical, & d'une manière ſi ſérieuſe, que le Pontife fut atteint de quelques éclats de pierre ſortis d'un canon. Deux jours après, le cardinal commandant reçut lui-même un coup de feu, qui mit fin à ſa vie & à ſes faits d'armes.

Tout fut pareillement extraordinaire, dans cette guerre bizarre. L'attaque du maréchal eut quelque choſe de moins brillant, que la défenſe du Pape. Pendant un temps aſſez long, les ſuccès des aſſiégeans ſe bornerent à couper des convois, & à prendre les cardinaux de Pampelune & de S. Adrien, qui étoient ſortis du château. Ils furent jetés dans une priſon, & très-mal traités. Le car-

dinal de S. Adrien mourut de misère, & le cardinal de Pampelune ne se tira des fers, qu'au prix de cinquante mille écus d'or. Les assiégés, de leur côté, prirent une troupe de trente hommes, qui voulurent pénétrer dans le château par un égoût de cuisine; ce qui ralentit l'ardeur des assiégeans, sans néanmoins que des avantages si peu décisifs pussent tirer ceux qui les remportoient, du péril & de la détresse qui croissoient de moment en moment.

Vit. p. 1185.

Ils avoient des vivres pour deux ou trois ans; mais manquoient de bois, dans les froids les plus rigoureux de l'année. D'ailleurs le mauvais air, dans un lieu où se trouvoit comme entassée la multitude de ceux qui le défendoient, les maladies, le défaut de remèdes, tout le fer de l'ennemi, faisoit de ce château funeste un théatre de mort & de désespoir. En vain quelques Aragonois & d'autres partisans de l'indomptable Pontife avoient armé des galères, pour lui porter des rafraîchissemens, ou du moins pour le tirer de son réduit: les élémens même parurent s'opposer à leur dessein; les eaux du Rhône se trouvant si basses, qu'ils ne purent jamais remonter jusqu'à Avignon. Dans ces extrémités, Benoît

enfin traita de paix avec la cour de France, par le moyen du Roi d'Aragon, qui envoya des ambaſſadeurs au Roi Charles. L'abbé du Mont S. Michel, le Chévalier Guillaume de Tigonville & le Docteur Gilles Deſchamps qui furent renvoyés de France en Aragon, eurent ordre de paſſer par Avignon, & de convenir avec le Pape. On ne ſe relâcha point ſur l'article de la ceſſion: Benoît fut contraint de promettre qu'il renonceroit au pontificat, du moins au cas que ſon compétiteur cédât lui-même pour quelque cauſe que ce fût. On lui fit encore promettre de n'empêcher l'union par aucune voie directe ou indirecte, de ſe rendre aux aſſemblées qui pourroient ſe tenir pour la paix de l'Egliſe, & de ne point ſortir du palais d'Avignon ſans l'aveu des cardinaux & des princes qui avoient été de ſon obédience. Il congédia ſa garniſon Aragonoiſe, le Roi Charles le prit ſous ſa protection, & on lui fournit toutes les proviſions dont il avoit beſoin. Mais on commit des officiers François, avec l'archevêque de Narbonne, pour la garde de ſa perſonne & de ſon palais. Ce traité fut conclu dans le mois d'avril 1399. Rain. an. 1399. n. 10.

Cependant la ſouſtraction d'obédience étoit toujours miſe à exécution par les

François, & s'étendoit de jour en jour en de nouveaux Etats. Elle avoit été embraſſée par la Reine de Naples, veuve du Duc d'Anjou, dès le mois de novembre de l'année où elle avoit été réſolue en France ; & le mois ſuivant, par le Roi de Caſtille. Le Roi de Navarre qui s'étoit trouvé à Paris pendant l'aſſemblée où elle avoit été réſolue, ne manqua point, à ſon retour dans ſon royaume, de l'y établir. En même temps la cour de France preſſoit les princes de l'autre parti, de ſe ſouſtraire pareillement à l'autorité non moins équivoque de leur Pape. Charles réuſſit auprès de Jean de Bavière évêque de Liège, & chez pluſieurs autres princes du même canton. Il preſſa l'Empereur Wenceſlas d'accomplir ſes engagemens : mais ce prince, auſſi lent à dégager ſa parole que prompt à la donner, remit l'affaire à la diète qu'il avoit convoquée à Breſlau. Une révolution qui ſurvint bientôt après dans l'Empire, & qui précipita ce prince du trône qu'il déshonoroit, lui donna de tout autres ſoucis. Les électeurs aſſemblés au château de Laenſtein ſur le Rhin, l'y dépoſerent, avec le conſentement du Pape Boniface, le vingtième d'août 1400, & quatre jours après lui donnerent pour ſuc-

ceſſeur, Robert comte palatin du Rhin. Richard II Roi d'Angleterre, plus fidèle aux promeſſes faites à Charles VI, trouva le principe de ſa ruine dans cette complaiſance, ou plutôt dans ſon indolence & ſa molleſſe. Durant le cours fatal de cette même année 1400, il fut mis à mort dans la priſon où il avoit été renfermé l'année précédente, après qu'il ſe fut déclaré lui-même indigne de regner, & qu'il eut remis le ſceptre & la couronne au duc de Lancaſtre ſon couſin-germain, qui lui ſuccéda ſous le nom de Henri IV. Sur l'article du ſchiſme, les Anglois s'en tinrent à la voie du concile général, comme au ſeul remède légitime.

Les ſentimens ainſi partagés entre les docteurs & les nations diverſes, ralentiſſoient des efforts qui s'entrechoquoient ſans ceſſe, & reculoient depuis ſix ans l'extinction du ſchiſme: mais enfin le mouvement étoit imprimé à tous les corps eccléſiaſtiques & politiques; & ce monſtre devenu généralement odieux, ne pouvoit que ſuccomber, ſi-tôt que les princes & les peuples ſeroient d'intelligence. L'opiniâtre & artificieux Benoît XIII ſut bien encore regagner ceux qui venoient d'abjurer ſon obédience. On dit

même que les deux Papes rivaux ſe concerterent enſemble, afin de conſerver chacun ſa partie du pontificat, détruit en quelque ſorte par ce partage: ils leverent au moins les anathêmes, dont ils s'étoient frappés réciproquement. Cependant on pénétra leurs vues, dans les deux partis, où elles ne ſervirent qu'à rapprocher les uns des autres leurs défenſeurs reſpectifs, & à précipiter leur propre ruine. Les choſes en étoient à ce point, dans la dernière année du quatorzième ſiècle, qu'on peut ainſi regarder comme l'époque de la décadence des deux Pontifes propagateurs, ou fauteurs du ſchiſme.

Fin du quatorzième Volume.

DISCOURS

Sur le troisième Age de l'Eglise.

L'Abus ou le relâchement étant la production naturelle de l'ignorance, les ténèbres du second âge de l'Eglise ne pouvoient aboutir qu'aux écarts & aux désordres qui l'ont désolée durant le troisième, & qui vont faire la matière de ce Discours. Champ immense, où, à la vérité, nous ne manquerions pas de guides, si à la suite de ces nombreux essaims d'observateurs & de censeurs sans retenue, nous voulions hasarder une critique audacieuse, & nous livrer aux saillies de l'humeur, ou de la présomption applaudie.

Après tout ce qu'on a déjà vu des entreprises des Papes sur la souveraineté des Princes, que n'aurions-nous pas encore à dire touchant la liberté mal entendue de l'Eglise, les immunités exagérées des clercs, tous les abus vrais ou faux de la juridiction ecclésiastique? La difficulté de juger les évêques, & l'impunité

qui en eſt la ſuite, la rareté & l'abolition légitimée, pour ainſi dire, des conciles, la multiplication preſque infinie des appels & des citations à Rome, l'invention des légats *à latere*, l'extenſion indéfinie du pouvoir pontifical, préſentoient un champ plus avantageux encore. Quel fonds n'offroit pas ſur-tout l'inquiſition, indifférente au corps de l'Egliſe, & dont les tableaux chargés ont fourni tant de tirades pathétiques & ſublimes à nos panégyriſtes oiſeux de l'humanité & de la bienfaiſance! Mais, outre que nous enviſageons ces fantômes d'un œil plus froid que ne le font ces nouveaux Héraclites, la nature & l'étendue des objets qui nous reſtent à traiter, nous font un devoir plus étroit que jamais, de la briéveté, de l'ordre, du ſang-froid & de la réſerve.

Aſſez long-temps on a crié au fanatiſme, pour qu'il ne ſoit plus contagieux; & dans les ſiècles même les plus décriés, ce danger fut beaucoup moindre qu'on n'entreprend de le perſuader tant d'années après. Car enfin, les maximes contraires à celles de la ſainte antiquité, ne ſortirent jamais de l'ordre des problêmes: jamais du moins aucune déciſion du corps de l'Egliſe ne les marqua du ſceau de la certitude. Le principe de la réformation demeu-

demeuroit toujours, en ce que l'on convenoit de part & d'autre, que la discipline des premiers siècles étoit la seule règle à suivre : les mépriſes particulières ne provenoient que des préventions introduites en faveur des maximes nouvelles, qui, sur la foi & la seule garantie de Gratien, passoient pour tirer leur origine des temps primitifs. Le remède étoit plus difficile, plus enveloppé & moins présent : mais toujours il subsistoit ; & en écartant le voile du préjugé dont il étoit couvert, dès là même on rendoit à sa vertu toute son activité. Le régime étoit moins parfait : il n'étoit pas ruineux. Aussi ne disconvenons-nous pas, que la discipline ne puisse être plus ou moins recommandable : mais elle ne peut jamais devenir radicalement vicieuse, ni éprouver un dépérissement entier. La foi seule, immuable de sa nature, comme l'éternelle vérité dont elle émane, ne reçoit ni accroissement, ni diminution, ni aucune altération véritable. Mais, si elle communique cette divine prérogative à la discipline fondamentale, qui fait partie de l'évangile ; elle n'imprime pas le sceau de son immutabilité & de sa perfection suprême aux établissemens divers qu'exige la diversité des personnes, des temps, des lieux, & qui

ne sont pas moins susceptibles de variation, que ces objets changeans d'où ils tirent leur origine.

Cette réfutation générale, la seule que les bornes d'un discours nous permettent de faire à un détail infini d'objections minutieuses, suffit pour remplir nos engagemens; c'est-à-dire pour faire appercevoir à toute ame droite la merveille de la conservation de l'Eglise contre ces abus, quels qu'ils aient été. Qu'on remarque cependant que nous écartons précisément les questions qui présentent le moins de difficultés, & que nous nous arrêtons à celles qui prêtent infiniment plus à une critique raisonnée. Les croisades, la pénitence canonique, la résidence des Papes à Avignon: voilà sur quoi vont rouler nos observations. L'omission ou la concision des autres chefs de dispute ne nous fut donc pas commandée par une réserve pusillanime.

Tout ce qu'il nous importe d'établir touchant les croisades, se réduit à une seule proposition. Ces guerres étoient-elles justes? Si l'affirmative peut se démontrer, dès-lors l'Eglise qui les approuva, est justifiée pleinement. Qu'elles aient été conformes ou contraires aux maximes de la politique; qu'elles aient été bien ou mal conçues & conduites; qu'il en ait résulté des calamités, ou des avanta-

ges : ce ne sont là que des questions subalternes, étrangères à l'honneur ainsi qu'à l'enseignement de l'Eglise, & dont la décision, comme dans tous ces objets à double face, sera toujours en faveur de chaque parti, dans la bouche de ses partisans respectifs. Pour l'Eglise, il s'agit uniquement d'enseignement pur, de morale exacte, de règles sûres de conduite ; c'est-à-dire de devoir & de justice.

Furent-elles donc justes, ces guerres de religion, ces ligues si extraordinaires de toutes les nations Chrétiennes, cette conspiration soudaine & générale de l'Europe contre l'Orient ? Avant de répondre à cette question, ou à ce doute affecté, j'en pourrois rechercher l'origine, & la lui trouver commune avec cette classe de Chrétiens, prévenus pour les sectes, d'une prédilection graduée sur le plus ou le moins d'éloignement que chacune d'elle marque pour le Christianisme. Répondons cependant, sans nous prévaloir de ce très-fort préjugé ; mais aussi sans aspirer à l'honneur dangereux de plaire indistinctement à tous les partis, ou du moins, sans user d'une complaisance, ou plutôt d'une connivence, qui seroit de notre part une vraie trahison à l'égard de l'Eglise, & qui deviendroit nuisible à

ſes ennemis eux-mêmes. Inſtruits par l'expérience & par une étude ſérieuſe de l'hiſtoire eccléſiaſtique, nous ſommes pleinement convaincus qu'on ne leur a jamais cédé ſans que la religion eût à en gémir, ſans même les en éloigner davantage, au lieu de les en rapprocher.

Si la vraie philoſophie cherche la lumière dans les ſources analogues à la matière qui ſe doit traiter; ſi la règle & le compas meſurent les ſurfaces, & que la ſcience des idées ſe tire des idées même; les choſes de fait doivent ſe puiſer dans les faſtes des peuples & des temps. L'hiſtoire donc, les monumens ſacrés de l'hiſtoire; voilà ce que nous prétendons oppoſer aux préjugés philoſophiques & aux préjugés populaires, qui ſont ici les mêmes. Or ſi les Empereurs de la nouvelle Rome, toute méconnoiſſable qu'elle étoit, conſervoient le droit d'en défendre les apanages, & de faire à cette fin des ligues offenſives & défenſives, tant avec l'Empereur de l'ancienne Rome, qu'avec tous les auguſtes chefs de la république Chrétienne; dès-là, il n'eſt plus de doute à élever ſur la juſtice de la guerre ſainte, & il ne s'agit plus que d'ouvrir les monumens de l'hiſtoire.

Rappelez-vous donc comment Alexis-

Comnène, Empereur dépouillé chaque jour de quelque province impériale par les Musulmans, & tremblant pour sa capitale même, tourna ses espérances vers les princes & les peuples Chrétiens de l'Occident. Dès qu'il s'étoit vu sur le trône de Grèce, il avoit sollicité l'alliance de l'Empereur Latin, des princes François, & spécialement de Robert le Frison, comte de Flandres, prince en grande réputation de valeur, & d'un poids à imprimer le mouvement à bien d'autres. Il leur écrivit, au rapport de tous les historiens, une lettre pathétique, où, après leur avoir peint les excès révoltans de l'impiété, de la cruauté, de la lubricité Mahométane, il les conjuroit de lui prêter leurs armes & leurs bras, afin d'arrêter des conquérans si superbes & si odieux. Pour les presser davantage, aux motifs de zèle & de vertu il joignit ceux de l'intérêt, & leur fit envisager des ruisseaux d'or & d'argent, où il leur seroit permis de puiser à discrétion. Le comte de Flandres partit aussi-tôt pour le pélerinage de Jérusalem, afin de reconnoître, sous ce prétexte, l'état de l'Orient. A son retour, il passa par C. P. s'aboucha avec Alexis, & lui promit cinq cens cavaliers, qu'il lui envoya dès

Alex. Ant. Comn. Guib. Ab. Rob. monach. Anecd. t. 1. Ampliss. Collect. t. 1.

qu'il fut de retour dans sa patrie. Ils menerent avec eux cent cinquante chevaux, outre ceux qu'ils montoient: genre d'approvisionnement si nécessaire aux Grecs, que l'Empereur démonta encore ces cavaliers, en leur payant leurs montures; puis les envoya garder Nicomédie, fort menacée par les Infidèles. L'Empereur Alexis écrivit au Pape lui-même, qu'il étoit dans l'impossibilité d'arrêter par ses propres forces le torrent qui inondoit l'Asie, & le supplia d'user de l'éminent pouvoir que lui donnoit sa dignité, pour engager tous les Fidèles d'Occident à le secourir.

Enfin, au mois de mars de l'an 1095, comme le Pape Urbain II tenoit à Plaisance un concile, où se trouvoient quatre mille clercs & trente mille laïcs, arriverent les ambassadeurs d'Alexis, qui, au nom du Rédempteur adoré par les Grecs & les Latins, imploroit le secours de ceux-ci contre les usurpations & les violences toujours croissantes des Musulmans. Les princes, les prélats, le Souverain Pontife, tous les ordres de la société Chrétienne & politique, souscrivirent à ses vœux: on alla jusqu'à lui promettre expressément trente mille hommes; & telle fut la cause de la première croisade,

publiée dans le cours de la même année au concile de Clermont. Alexis, à la vérité, ayant reçu un secours trois ou quatre fois plus nombreux qu'on ne lui avoit promis, parut craindre des défenseurs si puissans; & les désordres de plusieurs d'entre eux les lui firent regarder comme des ennemis non moins dangereux que les Infidèles: mais on ne laissa pas de passer un traité réciproque, où le Grec s'obligeoit à joindre ses troupes aux Croisés, & ceux-ci à lui remettre les conquêtes qu'ils feroient sur les Turcs. Après ce qu'on a vu dans cette histoire, il n'est rien à désirer pour la preuve de ces faits.

Vous y avez pu voir de même, qu'Aboul-Casem-Mostali, Calife Fatimite d'Egypte, avoit recherché l'alliance des princes Croisés, contre les Turcs attachés à Mostader, calife de Bagdad, & déjà maître d'une partie de la Syrie. On conclut un traité par lequel il étoit stipulé, que les Francs aideroient le calife à chasser les Turcs, & qu'en reconnoissance, il leur céderoit Jérusalem & les saints lieux, que les Turcs avoient enlevés à son père Moctadi trente-huit ans auparavant. Le calife artificieux profita de la diversion & des victoires de l'armée Chrétienne,

reprit lui-même Jérusalem, & déclara que, les choses ayant changé de face, il prétendoit garder cette ville.

Quand les Chrétiens, par des prodiges de valeur contre cet allié perfide, & par un droit de conquête si bien établi, eurent fondé ce nouveau royaume & différens autres Etats, leurs chefs, devenus souverains, entrerent dans toutes les prérogatives du droit de majesté & de monarchie. Dès-lors, ils purent, en leur propre & privé nom; c'est-à-dire indépendamment de la Grèce & de l'Occident même, contracter des alliances, former des ligues offensives & défensives, traiter de la guerre & de la paix, & à bien plus juste titre, réclamer & employer les secours de leurs frères d'Europe. Cette patrie nouvelle qu'on s'étoit faite justement au centre de l'Infidélité & de la Barbarie, on eut un titre également juste pour la défendre, par toutes les voies de droit public, contre des ennemis irréconciliables, dont la ruine seule pouvoit étouffer le ressentiment. Après cette justification de la première croisade qui entraîna toutes les autres, nous les pourrions également regarder comme justifiées dans leur principe, & tenir dès-là pour certain tout ce que

nous avons à prouver. Mais, comme en fait d'histoire les détails & les inductions sont les preuves les plus satisfaisantes, parcourons les croisades principales, avec beaucoup de célérité néanmoins, & en abrégeant plus encore que pour la première. Ce que nous venons de dire concernant celle-ci, résulte de soi-même sur toutes les autres.

La perte que les premiers Croisés firent d'Edesse, donna lieu à la seconde croisade. Sanguin, sultan de Mosul, le plus puissant prince d'Asie, fit un horrible massacre des habitans tous Chrétiens de cette ville, qui jusques-là n'étoit jamais tombée au pouvoir des Infidèles: il en profana d'une manière affreuse les églises. L'Evêque de Gabale, qui avoit le plus contribué à soumettre cette contrée aux Latins, prit le parti de passer les mers, & d'aller demander du secours aux Occidentaux. Tout fondé qu'il étoit en justice, comme représentant d'une ville libre qui avoit pu choisir les Croisés pour maîtres à l'exclusion des Mahométans, il fut encore appuyé auprès du Pape Eugène III par des envoyés d'Arménie, autre pays libre, qui avoit le même intérêt à réprimer la rapacité Musulmane. Ce fut sur ces demandes qu'Eu-

gène commit à Saint Bernard, son ancien maître, le soin de prêcher la croisade en France & en Allemagne, & qu'on vit ensuite le Roi Louis le Jeune, & l'Empereur Conrad III conduire en Orient une grande partie des forces de l'Europe. Que cette expédition, mal exécutée, n'ait eu aucun succès; que sur le saint enthousiasme du prédicateur, & sur ses miracles même, on ait pris témérairement pour absolues, des promesses essentiellement conditionnelles pour des hommes instruits à ne jamais tenter le Seigneur: ce seroit prendre le change, que d'entrer dans cette discussion. Ce qui nous importe uniquement, & ce qui est fort indépendant du succès, c'est que l'entreprise, comme on l'a vu, étoit juste dans son principe.

La troisième croisade fut accordée aux vœux du Roi de Jérusalem, Gui de Lusignan, à qui Saladin avoit enlevé cette capitale & presque tout le royaume, sur lequel il n'avoit lui-même que des droits très-équivoques, n'étant pas du sang des califes auxquels il s'étoit substitué. L'Empereur Frédéric qui partit le premier pour cette expédition, avoit d'ailleurs fa.. alliance avec le sultan d'Iconie, de la race des Seljoucides. S il lui prit

ensuite sa capitale, après l'avoir battu deux fois, c'est que le Turc perfide avoit tenté de le faire périr dans les défilés des montagnes. Les Rois Philippe-Auguste & Richard d'Angleterre arrivés ensuite, & dont les efforts se bornerent à peu près à la réduction de Ptolémaïde, purent sans doute reprendre de même cette ancienne possession aux Infidèles qui l'avoient enlevée aux Latins de Palestine, & qui d'ailleurs y tenoient ceux-ci assiégés depuis près de deux ans.

Frédéric II, dans la quatrième croisade, put à plus forte raison remettre les Chrétiens en possession de la ville sainte, en la manière dont il recouvra ce foible avantage. Ce ne fut qu'après avoir fait, comme vous l'avez vu dans cette histoire, un traité en forme avec le Sultan Mélic-camel, qui aima mieux céder une partie de la souveraineté sur un pays ruiné, que de prodiguer le sang de ses troupes, que de mettre au hasard, des conquêtes plus avantageuses. Il est vrai que le Patriarche, & la plûpart des évêques Latins de Palestine improuverent ce traité; mais parce qu'ils le trouvoient honteux, contraire en différens points à la foi ou à la piété Chrétienne, & surtout parce qu'ils ne vouloient rien avoir

de commun avec Frédéric, alors sous l'anathême qui excita tant de troubles & de désordres dans l'Eglise.

Au reste, nous n'avons pas à justifier chaque entreprise particulière, soit des princes, soit de quelques prélats qui, dans leurs dispositions personnelles & leurs procédés arbitraires, ne représentoient pas le corps de l'Eglise. Tout ce qu'elle autorisoit, c'étoit la guerre sainte, faite d'une manière qui répondit à la dignité de son objet. Que le Roi Richard, par exemple, ait enlevé l'isle de Chypre à Isaac-Comnène, qui l'avoit usurpée lui-même sur l'Empereur Andronic; que l'Empereur Frédéric, de son côté, ait ravi à Jean de Brienne, son beau-père, le titre même de Roi de Jérusalem; que bien des indignités pareilles, des cruautés barbares, des trahisons contre leurs propres frères aient été commises par les guerriers qui combattoient sous l'étendard de la croix: c'est ce que l'Eglise, par l'organe de ses Pontifes, ne cessa de blâmer, & de punir autant que l'éloignement & les autres circonstances le permirent.

Il peut vous souvenir en particulier des efforts que fit le Pape Innocent III, pour empêcher les Croisés de tourner

leurs armes contre C. P. Toutefois jamais entrepriſe parut-elle plus plauſible, & même plus digne d'éloges? Le fils de l'Empereur Iſaac, le jeune Alexis l'Ange, qui avoit tout à la fois les injures d'un père & la majeſté de l'Empire à venger, avoit imploré le ſecours des François & des Vénitiens, armés contre les Infidèles d'Aſie. En quels termes néanmoins le Souverain Pontife leur écrivit-il contre un projet ſi ſpécieux? Que perſonne de vous, leur dit-il, ne s'imagine qu'il lui ſoit permis de faire la guerre aux Grecs, ſous prétexte que l'Empereur regnant a uſurpé l'empire ſur ſon frère Iſaac, ou qu'ils ne ſont pas ſoumis, comme ils le doivent, au Saint Siège. Quelques crimes que lui & ſes ſujets aient commis, ce n'eſt pas à vous qu'il appartient d'en faire juſtice. Nous vous conjurons donc, & vous ordonnons expreſſément, de ne pas vous ingérer, ſous apparence de piété, dans ce qui ne peut tourner qu'à la perte de vos ames. Les craintes & les ſollicitudes d'Innocent ne ceſſerent, que quand C. P. ayant été priſe d'aſſaut par les Croiſés, & l'Empereur Iſaac rétabli ſur ſon trône avec ſon fils Alexis, on crut pouvoir traiter avec eux, comme avec des prin-

ces poſſeſſeurs tranquilles de la ſouveraineté, ſans plus entrer dans la diſcuſſion des droits de ceux qui n'ont que le Ciel pour Juge.

Les Croiſés, en leur nom, s'emparerent enfin de la ville & de l'empire de C. P. mais ſur le tyran Murſuphle, qui n'y avoit d'autre droit que celui du parricide, commis ſur la perſonne du jeune Alexis qu'il avoit étranglé de ſes propres mains. En qualité d'alliés de ce malheureux Prince, dont ils ne laiſſoient pas d'avoir à ſe plaindre, ils ſe crurent autoriſés, & obligés en quelque ſorte à venger ſa mort, à précipiter ſon bourreau de ſon trône. Si l'on fit à ce ſujet une foule de mauvais raiſonnemens, ſi C. P. réduite ſous l'obéiſſance de l'Egliſe Romaine, parut la meilleure apologie aux yeux d'une multitude imbue des préjugés du temps, ce vice de raiſonnement n'ôta rien, dans la réalité, à la juſtice d'une conquête conforme à toutes les maximes du droit des gens.

Nous faut-il encore juſtifier les entrepriſes du Roi S. Louis, dont l'équité ſcrupuleuſe fit l'admiration des Mahométans même? Serions-nous moins frappés de l'exemple à jamais mémorable qu'il leur donna dans ſa captivité d'Egypte, lorſ-

que ces vainqueurs Infidèles, s'étant mécomptés de dix mille livres sur le prix convenu de sa rançon, il leur fit reporter cet argent, malgré leurs propres contraventions au traité? Observateur si religieux des seules apparences de la justice, Louis ne l'auroit-il pas consultée, pour une expédition qui alloit bouleverser des empires entiers? Génie transcendant d'ailleurs, qui, malgré tous les préjugés de son siècle, distingua si bien, dans les démêlés des Papes avec les Empereurs, les droits respectifs des deux Puissances, & qui n'imagina jamais que la religion pût fournir des motifs de troubler le repos des Etats. Ici néanmoins, selon notre plan & notre marche accoutumée, consultons encore les monumens de l'histoire. Louis prit la croix, à la nouvelle que les Corasmiens, chassés de leur pays par les Tartares, s'étoient jetés dans la Palestine, & avoient pris Jérusalem, où ils commettoient des cruautés & des horreurs qui faisoient frémir la nature autant que la religion. Le sultan de Damas, & d'autres princes Musulmans, s'étoient alliés avec les Chrétiens d'Asie. Toutefois d'autres sultans, moins exposés à la fureur des Corasmiens, soit par crainte de les attirer chez eux, soit par une haine

absolument aveugle du nom Chrétien, les favorisoient plus ou moins secrètement. De ce nombre fut le sultan d'Egypte, chez qui le sage & saint Roi crut devoir porter la guerre, afin de tarir les secours à leur source. A peine arrivé en Orient, il reçut encore une ambassade des Tartares Mogols, qui recherchoient son alliance contre des ennemis communs, & qui fournirent de nouveaux motifs à une politique équitable.

Enfin, la dernière croisade se forma pour arrêter les progrès de Bodocdar, sultan d'Egypte, contre les Chrétiens & les Tartares leurs alliés. Il avoit pris & ruiné Césarée, avec une multitude d'autres places de moindre importance; il avoit dévasté le territoire de Tyr, de Tripoli, de toutes les villes où les Chrétiens en plus grand nombre avoient le plus à craindre de la famine; il avoit pris à composition le château de Saphat, la meilleure de leurs forteresses; & contre la foi du traité, il en avoit fait égorger les défenseurs au nombre de plus de six cens, pour avoir refusé de renoncer à J. C. il menaçoit enfin Joppé, Antioche, & jusqu'au dernier refuge que les Occidentaux eussent en Palestine. S. Louis dirigea sa marche vers Tunis en Afrique, contrée qui,

n'ayant pas encore été le théatre de la guerre, fourniſſoit aux Sarafins du Levant leur meilleure cavalerie, avec une infinité de richeſſes. Vous ſavez que le Roi Muſulman de Tunis entretenoit des relations avec le S. Monarque, & témoignoit n'attendre que ſon arrivée pour embraſſer le Chriſtianiſme, ſans avoir rien à craindre de ſes ſujets. Les François furent trompés dans leurs eſpérances; & peut-être que le zèle de la religion fit pécher contre les règles de la prudence: mais ce qui nous importe encore uniquement ici, on ne viola point les loix de l'équité. Ainſi donc le feu de la guerre, l'enthouſiaſme des croiſades, examiné froidement d'après les preuves de fait que préſente toute la ſuite de l'hiſtoire, & non pas ſur les vagues reproches de fanatiſme, non pas ſur les déclamations injurieuſes d'un philoſophiſme plus fanatique & plus intolérant que ce qu'il appelle ainſi; l'exhibition des faits, dis-je, fait ſeule évanouir ici toute idée d'injuſtice.

Des vues peut-être fautives, mais légitimes, de politique, la néceſſité de la propre défenſe, & la convenance de la diverſion furent un nouveau motif de ces guerres, & fourniſſent un nouveau jour pour les juſtifier pleinement, aux yeux de

toute perſonne tant ſoit peu verſée dans le droit de la paix & de la guerre. Rappelez-vous un moment quel fut le génie de l'Iſlamiſme à ſon origine, & quel ſyſtême d'oppreſſion il ne ceſſa point de ſuivre avec acharnement, tant qu'il eut en main la force oppreſſive & la prépondérance du pouvoir : le but conſtant du premier auteur de cette abſurde religion, fut d'y ſoumettre les trois parties du monde connu, non par la voie engageante de la perſuaſion, qu'elle ne pouvoit ſoutenir, mais par le poids meurtrier du cimeterre, l'abrogation des loix, la dégradation du genre humain, & le mépris de toute humanité. Tout étoit ſanctifié par le zèle de l'alcoran ; & pourvu qu'on tendît à cette fin, il n'étoit plus de moyen, ſoit ſéditieux, ſoit tyrannique, ſoit meurtrier & barbare, qui ne devint légitime. Les peuples qui couroient au devant du joug, qui ſe faiſoient un mérite de la révolte & de l'apoſtaſie, entroient en communauté de nation & de privilèges, avec la ſecte monſtrueuſe qu'ils groſſiſſoient de jour en jour : on faiſoit impitoyablement tomber le reſte ſous le tranchant des armes ; ou par un traitement encore plus déplorable, on les réduiſoit, ſous les chaînes, à la condition

des bêtes de somme. Nul peuple, nul empire, nul droit de cité ni de majesté, nulle de ces loix primitives & sacrées parmi les nations même en guerre, n'étoit révérée par ces violateurs enthousiastes de tout droit & de toute religion. Ne seroient-ce donc pas ces infracteurs brutaux de tout lien social, qui enflammeroient toute la véhémence philosophique, si les termes vagues de fanatique & de fanatisme exprimoient autre chose dans son jargon, que la haine de l'évangile & de la vertu ?

Le conducteur des chameaux de Cadigha entraîna d'abord les hordes stupides de l'Arabie, dont il souleva quelques tribus, & subjugua le reste. Il passa incontinent en Syrie, sur les terres Romaines, où il donna de même pour fondement à son empire, les soulèvemens, le massacre & l'usurpation. Imbus de ses maximes, ses généraux & ses successeurs, dans l'espace de vingt ans, eurent envahi tout ce que les Romains possédoient de meilleur en Asie & en Afrique; & bien au delà des limites de l'Empire, ils s'emparerent des possessions presque aussi étendues des Perses. Des côtes de Barbarie, ce torrent impétueux se précipita sur l'Espagne, dont il ren-

versa du premier choc, le trône & l'Egliſe. Il ſurmonta les Pyrénées, & porta ſes ravages au centre de l'Empire François. Vous les avez vu remonter, d'une part, le long du Rhône & de la Saone, juſqu'au cœur de la Bourgogne, marquant toute leur route, d'incendies & de maſſacres; & de l'autre côté, inonder les plaines de Poitiers, où la valeur de Charles, ſurnommé le Marteau des Infidèles, put ſeule préſerver nos pères de leur joug abhorré.

Dans l'Italie plus mal défendue que la France, que d'alarmes n'ont-ils pas données, que d'horreurs n'ont-ils pas commiſes, durant des ſiècles entiers! Ceux qui avoient dévaſté l'Afrique, auſſi ardens à la proie que les lions avec leſquels ils partageoient ces déſerts, s'emparerent de la Sicile, en même temps que ceux d'Eſpagne ſubjuguoient la Crête; & ce qui ajouta la note d'infamie au crime de l'uſurpation, c'eſt que la connivence au rapt ſacrilège d'une vierge conſacrée à Dieu, fait par le commandant de cette dernière Iſle, fut le ſale moyen qui leur en ouvrit la route. De là, ils ſe jeterent en Calabre, en Pouille, en Lombardie, dans tout le continent d'Italie, ſans nulle diſtinction de l'Em-

pire Grec, ou de l'Empire François. Frénétiques agités, pour ainsi dire, par les vapeurs convulsives de l'alcoran, ils méconnoissoient tout droit de souveraineté; ils ne retenoient pas la moindre teinture du droit des gens. Ils n'envoyoient, ni héraults, ni manifestes [illegible] déclaroient la guerre à aucune P[illegible] ils la faisoient à toutes celles q[illegible] voient accabler; & avec une barbarie particulière, à tout ce qui portoit le nom de Chrétien. Ils massacroient ce qui leur tomboit d'abord sous la main, ou qui faisoit résistance, & jetoient les autres dans les fers, sans excepter ceux même que leur condition, leur âge, leur sexe, avoient empêchés de prendre part à la défense publique. Ainsi les vit-on désoler, à vingt reprises différentes, tantôt le pays de Naples, tantôt la campagne & les fauxbourgs de Rome; enlever au Mont-Cassin les dons inestimables & sacrés des Papes & des Empereurs; dépouiller & profaner les sépulcres même de SS. Apôtres, ruiner tout ce quartier de la ville au delà du Tibre, & faire trembler les Romains jusques dans l'enceinte de leurs remparts. On les vit derechef alarmer l'Empire François, & forcer l'embouchure du Rhône, aussi bien que celle du Tibre;

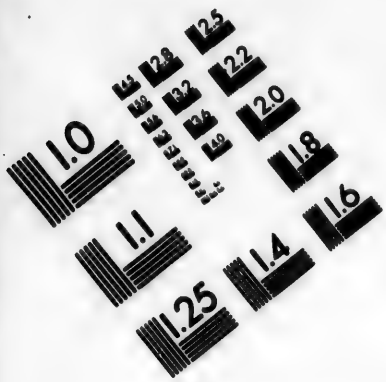

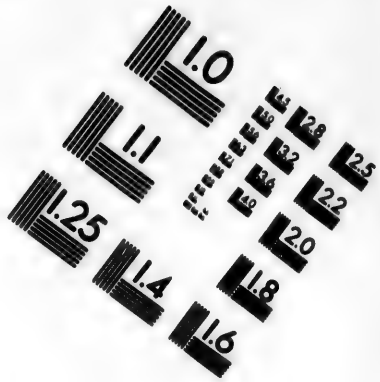

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

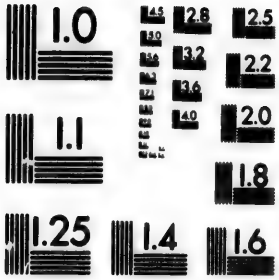

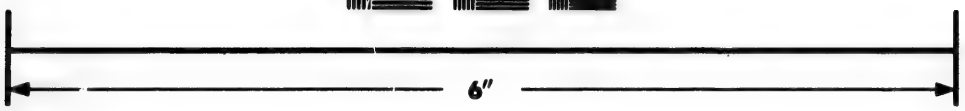

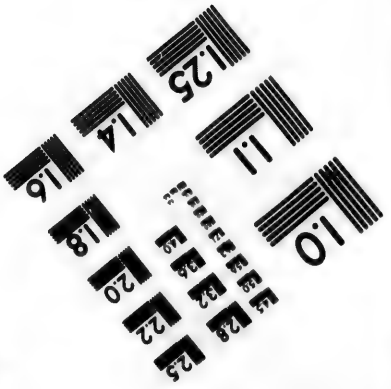

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

puis établir à Freſſinet, dans les détroits des Alpes, ce repaire de brigands, qui pareils à des bêtes féroces, échappées par intervalle de leurs cavernes, tenoient tous les paſſages en de perpétuelles alarmes, & rompoient la communication entre les Egliſes diverſes & leur père commun; ſe fortifier à l'autre bout de l'Italie, dans la ville de Nocera, dite des Païens d'une manière à n'en pouvoir plus être délogés; bloquer ainſi le centre du Monde Chrétien, juſqu'au moment propre à le ſubjuguer; & cependant le ruiner peu à peu, y fomenter la diſcorde, & le conſumer par ſes propres mains.

Qui peut donc crier à l'injuſtice contre les ligues formées par les nations Chrétiennes, afin de parer à la fureur ſi bien dévoilée de leur ennemi naturel? Qui peut leur faire un crime d'avoir porté la guerre au cœur de ſon empire, pour y fixer ſon inquiétude & ſes efforts, & l'empêcher de brouiller au loin? Qui ne manifeſte ſon penchant odieux pour ces nations conjurées contre le Chriſtianiſme, en uſant contre leurs vainqueurs d'un rigoriſme contraire à toutes les règles, non ſeulement des plus juſtes repréſailles, mais de la plus indiſpenſable défenſe, à toutes les maximes de la pru-

dence & de la saine politique? Or que ces considérations aient dirigé les chefs de la république Chrétienne, c'est ce qui ne sauroit plus nous paroître douteux, depuis que nous avons entendu le Pape Urbain II, au concile de Clermont, & ses successeurs en tant d'autres rencontres, exhortant les princes & les peuples à réprimer l'insolence des Musulmans, alléguer, en termes exprès, le dessein qu'avoient ces Infidèles de subjuguer tous les royaumes, tous les empires, d'anéantir toute Puissance Chrétienne.

Vous Germains, & Saxons, disoit Urbain dans sa véhémence très-réfléchie, vous Polonois, Hongrois, Bohémiens, si vous n'avez pas encore éprouvé la fureur de ces Barbares, à quoi en êtes-vous redevables? A quelques fleuves, à quelques détroits qu'ils auront bientôt franchis, à moins que vous ne leur opposiez, sans aucun délai, des barrières moins impuissantes. Et vous Italiens, ne vous souvient-il plus qu'ils ont déjà pénétré jusqu'au siège de votre Empire, au siège de la foi Chrétienne, qui ne s'est préservé qu'en partie de leurs pillages & de leurs profanations? Vénitiens, Dalmates, vous tous habitans des bords

Guill. Malesb. Fris. Gal. pur.

Adriatiques, dites-nous combien de combats vous avez rendus, combien de sang il vous en a coûté, pour vous dérober à leur joug honteux. Reconnoissez que C. P. est la seule digue qui a jusqu'ici arrêté ce torrent, & qui a défendu l'Occident d'une inondation générale. Mais la tempête qui depuis si long-temps dévaste la Palestine, si vous ne vous hâtez de la conjurer, va bientôt fondre sur vos têtes. Bientôt vous verrez arracher vos épouses de vos couches, vos filles & vos sœurs de vos bras; & vous-mêmes chargés, avec vos fils, de chaînes indignes, vous serez témoins de l'infamie de personnes si chères, si vous ne la partagez personnellement avec elles, d'une manière encore plus infame. Les Orientaux, de leur côté, ne cessoient de représenter aux Latins, que le sort dont gémissoit l'Asie, menaçoit l'Europe, & qu'à travers les ruines de la Grèce, les zélateurs effrénés de l'alcoran se frayoient la route à l'asservissement de toute la Chrétienté. Cette manie en effet fut toujours celle de l'Islamisme. Quand les Turcs préparent une guerre contre les Chrétiens, ils ne manquent jamais d'en faire un point de religion. Des héraults, en annonçant dans toutes les villes la levée des troupes,

pes, y peignent le massacre & le pillage, dès que les Chrétiens en sont l'objet, comme des actions agréables à Dieu & au Prophète de la Mecque. Telle fut en particulier la proclamation du Sultan Mahomet II, pour la guerre qui le rendit maître de la Morée. Il fit même généralement vœu d'exterminer tous les Chrétiens, & l'accomplit, autant qu'il fut en son pouvoir. Paul. Luc. t. 1. p. 274

Avouons néanmoins que différens promoteurs des croisades mirent en avant bien des principes sans solidité, & firent bien des raisonnemens sans justesse. A s'en tenir à ce qu'ils exaltoient avec les expressions les plus emphatiques, on eût dit que le salut de la religion, & la gloire de J. C. même consistoient dans la possession des lieux consacrés par son sang. On sembloit oublier, que ce Dieu fait homme tient à plus grande injure la vie corrompue des Chrétiens qui sont ses membres, que la profanation de quelques monumens insensibles; & que sa religion est si peu attachée à la terre de promission des Hébreux charnels, qu'il nous a prédit lui-même, que, de l'aurore au couchant, il seroit adoré en tout lieu, & non plus seulement à Jérusalem. Mais est-il étonnant qu'un

peuple échauffé par des prédicateurs tels que Pierre l'Ermite, témoin oculaire & délateur enthousiaste des tyrannies sacrilèges du Mahométisme, aient porté le zèle jusqu'à la fureur contre les Mahométans, les aient regardés comme une race maudite, qu'il étoit de la religion & du devoir d'exterminer? Ces conséquences pratiques, n'en doutons point, étoient outrées & vicieuses; mais les mauvais raisonnemens n'ôtoient rien aux bonnes raisons. On appliquoit mal les idées de religion & de devoir; mais les applications défectueuses de la religion & de ses maximes laissoient aux principes d'équité, sur quoi portoient foncièrement les confédérations Chrétiennes contre les Infidèles, toute leur solidité & leur énergie. Que la religion même ait eu la principale influence dans la résolution de ceux qui prenoient la croix; que leurs chefs, tant ecclésiastiques que politiques, aient sur-tout fait sonner ce motif aux oreilles du vulgaire, comme le mieux assorti à sa capacité, ou comme le seul nécessaire à sa simplicité, qui ne formoit pas le premier doute sur la justice de la guerre sainte, nous ne voyons pas, ni que ce motif secondaire, ajouté au motif capital & direct, le vicie dans sa

ſubſtance, ni qu'on puiſſe faire un crime aux conducteurs des peuples, de leur avoir propoſé le plus ſouvent les raiſons les plus efficaces pour le temps, quoique les moins concluantes en elles-mêmes.

On les animoit ſur-tout par la vive peinture de ce qu'avoient à ſouffrir leurs frères d'Orient, ſous des maîtres durs, fantaſques, impies, qui les vexoient dans leurs biens & leurs perſonnes; qui à chaque inſtant mettoient dans le dernier péril leurs propriétés, leur vie, le ſort de leur famille; qui inſultoient à leur foi, s'approprioient, profanoient, incendioient leurs égliſes; qui rendoient en un mot leur état ſemblable à celui des anciens confeſſeurs, ſous les perſécuteurs Idolâtres. Nous n'avons pas oublié quelle fut la patience invincible de ces premiers héros du Chriſtianiſme, quelle fut leur invariable ſoumiſſion aux Empereurs Romains, durant trois cens ans de perſécution: mais quelque oppoſition que l'on ait prétendu trouver entre cette conduite & celle des Chrétiens de Syrie à l'égard de leurs tyrans Turcs & Saraſins, il eſt certainement échappé une diſparité eſſentielle aux ſombres penſeurs qui, dans la témérité de leur cenſure, ſource de tant

d'autres écarts, ont osé comprendre S. Jean Damascène, & tous les plus saints prélats du Levant. Que cet illustre Père de l'Eglise, avec tant d'autres qui brilloient encore de son temps dans ces contrées, ait regardé les Césars comme les souverains légitimes de provinces usurpées sur eux par les brigands de l'Arabie environ cent ans auparavant; est-ce là le cas de crier à l'oubli de l'ancien esprit du Christianisme, ou de la soumission paisible des premiers Fidèles à l'égard des Empereurs, maîtres de Rome avant l'établissement même de l'Eglise? Et qui a donc marqué le terme fixe & précis, où des oppresseurs barbares ont acquis le droit de prescription, d'une manière incontestable? Qui oseroit encore juger, dans cette grande querèle, entre différens princes de notre Europe, possesseurs ou dépossédés de la même couronne? Nous nous garderons bien de pénétrer plus avant dans une matière si délicate: ce que nous en avons touché, suffit, pour inspirer la réserve convenable, tant sur la conduite des Chrétiens du Levant au temps des croisades, que sur celle de S. Euloge de Cordoue, & de tant d'autres martyrs immolés avec lui par les Mahométans d'Espagne, dans le neuvième siècle.

Quoi qu'il en soit des particuliers soumis aux loix des Musulmans, au moins les souverains divers des Etats Chrétiens n'étoient pas obligés aux mêmes règles. Ils traitoient au moins d'égal à égal avec ces Princes Infidèles ; & selon S. Thomas, qui écrivoit dans le temps des croisades, ils pouvoient leur déclarer la guerre, non pour les contraindre à embrasser la foi, qu'on ne doit que persuader, mais pour les empêcher de nuire à la religion. Et, dès le premier âge de l'Eglise, les princes Chrétiens se sont crus en droit de défendre les Chrétiens étrangers, opprimés, à raison de leur foi, par leurs souverains. Ainsi avons-nous vu Théodose le Jeune refuser de rendre au Roi de Perse les Chrétiens Persans refugiés sur les terres de l'Empire, & lui déclarer la guerre, pour faire cesser la persécution.

2. 2. q. 10. a. 8.

Socr. vij. 18.

Ne tentons pas cependant de justifier tout ce qui s'est fait dans ces ligues animées de l'Occident contre l'Orient. Si l'on doit éviter cette censure impie qui blâme tout ce qui intéresse la religion, il ne faut pas donner dans cette prévention superstitieuse qui approuve tout ce qui a la religion pour fin. Et qui pourroit applaudir à ces attroupemens confus

d'hommes, de femmes & d'enfans, de prêtres & de moines guerriers, qui firent le fléau, & bientôt après, le scandale des régions qu'ils prétendoient affranchir; qui marquerent leur passage, dans leur propre patrie, par le pillage & les désordres de toute espèce; qui se firent abhorrer par les Grecs même, dont ils se disoient les libérateurs; qui scandaliserent jusqu'aux Mahométans, par la dissolution de leurs mœurs, par l'infraction de leurs traités & de leurs sermens, par les violences & les cruautés exercées sur ceux qu'ils devoient édifier & convertir? Le plus souvent, à la vérité, ils ne faisoient en ceci qu'user de représailles; mais toujours inexcusables d'oublier, que la rigueur même des droits, & le succès des armes ne les dispensoient pas des règles de la douceur évangélique. Au reste, les Papes & quantité de prélats, par leurs plaintes & leurs remontrances fréquentes, ne cesserent point de les rappeler au véritable esprit de l'Eglise.

Urbain II en particulier, dès la publication de la première croisade, donna des ordres précis, pour prévenir la confusion & les désordres que pouvoient occasionner de si grands mouvemens. La voie sacrée, dit-il en termes exprès, ou

Rob. monach.

la route de la Terre Sainte, n'eſt ouverte qu'à ceux que leur ſexe ou leur âge ne rend point inhabiles à cette expédition. Vieillards, infirmes, femmes & enfans, tous peuvent contribuer à ſon ſuccès, par leurs prières & par leurs aumônes: mais ils ne s'engageront point en perſonne dans ce voyage dangereux. Les femmes ſur-tout n'y ſeront point admiſes, à moins qu'elles ne ſoient accompagnées de leurs maris, de leurs frères, ou d'autres parens qui en répondent: il vaudroit incomparablement mieux encore, qu'elles n'y paruſſent point du tout. Nous enjoignons la même réſerve, continue le Pape, aux moines, aux prêtres, à tous les clercs; & nous leur défendons au moins, de partir ſans la permiſſion de leurs prélats. Les laïcs même doivent être munis de la bénédiction & de l'approbation de leurs évêques. Si ces ordres euſſent été ſuivis de l'exécution, le ſuccès eût vraiſemblablement répondu à l'entrepriſe: on eût au moins écarté la plûpart des abus.

Nous n'entreprendrons pas non plus de pallier les ſuites malheureuſes qu'eurent ces guerres étrangères. L'Europe s'épuiſa de combattans & de finances, l'abſence des princes donna lieu aux factions

& aux soulèvemens; le schisme des Grecs, animés tout de nouveau contre les Latins, sur-tout par la prise de C. P. devint sans remède; la conversion des Mahométans passa dans la classe, où elle est encore, des choses impossibles, ou du moins de ces entreprises téméraires, que l'intérêt même du Christianisme défend de tenter. Mais les promoteurs de la guerre sainte n'ayant pu prévoir ces effets, il seroit inique de les leur imputer. En procédant ainsi dans la censure des croisades, on raisonneroit aussi mal qu'en établissant leur justification sur les avantages imprévus qui en ont résulté: & que n'aurions nous point à dire sur cet article, s'il avoit un rapport moins indirect à notre cause? Contentons-nous de faire entrevoir en passant une surabondance de droits & d'avantages, qui prouve plus que nous n'avons promis.

En premier lieu, le commerce & la navigation dûrent leurs principaux progrès, ou pour mieux dire, leur création & leur véritable existence, à ces transmigrations perpétuelles des Occidentaux vers l'Orient. Les croisés ne furent pas long-temps à se dégoûter des incommodités & des périls sans nombre, qui se rencontroient dans leurs longs voyages

par terre. Après le récit de tout ce qu'avoient eu à souffrir en Allemagne & en Hongrie ceux qu'avoient suivi Pierre l'Ermite & Godefroi de Bouillon, les armées qui se croiserent ensuite prirent le parti de faire le trajet par mer. Il fallut dès-lors se procurer des flottes proportionnées à ces troupes innombrables, se mettre au fait des approvisionnemens, des armemens, de l'attaque ainsi que de la défense, des descentes, de toutes les manœuvres; & l'on y apporta d'autant plus d'application, que les navires devenoient le seul refuge en cas d'échec, avec un ennemi maître de presque tout le continent d'Asie; c'est-à-dire du théatre ordinaire de la guerre. Ce fut par là que les Vénitiens, les Génois, les Pisans, les Florentins, choisis pour le transport comme les moins inhabiles de l'Occident, prirent de l'expérience en ce genre, & des connoissances toutes nouvelles, qu'ils communiquerent ensuite au reste de l'Europe.

Avec la science de la marine, ils acquirent des richesses immenses, tant par le fret des navires, que par la fourniture des provisions & des munitions de tout espèce par les privilèges & les immunités qu'on leur accordoit dans les places con-

quiſes, par la ceſſion qu'on leur faiſoit d'une quantité de maiſons, de rues entières & de quartiers, par le droit de propriété qu'ils acquirent ſur les meilleures Iſles de la Méditerranée. Juſques là Conſtantinople avoit été l'unique entrepôt de l'Occident, pour les rares productions des Indes Orientales, d'où cette ville, quoique ſi reſſerrée par les Infidèles, qui cependant ne l'avoient jamais priſe, ſe trouvoit encore la plus riche & la plus floriſſante de l'Europe. Mais depuis, & ſur-tout après la conquête de l'Empire de Grèce par les Latins, ce précieux commerce fut tranſporté en Italie, où il amena l'opulence, & affermit l'indépendance que l'affoibliſſement de l'Empire Germanique y avoit ébauchée. La liberté des Italiens devint auſſi-tôt l'objet des vœux & de l'émulation des peuples divers de l'Europe, ſans en excepter les François, qui ſe tirerent de la ſervitude par l'achat des affranchiſſemens, & par l'établiſſement des Communes.

Les arts, les mœurs, la civiliſation repaſſerent auſſi en Europe, par le moyen des courſes fréquentes & du long ſéjour des Européens en Grèce & en Aſie. Quoique la plûpart des Occidentaux n'euſſent ni le goût ni le talent de l'ob-

ſervation, il étoit impoſſible que, durant deux ſiècles entiers, ils y euſſent des rapports continuels, ſans en remarquer les loix, les coutumes, les découvertes, les chef-d'œuvres dans tous les arts, & les écrits même; ſans que leurs propres vues s'étendiſſent, que de nouvelles idées germaſſent dans leurs têtes, que leurs préventions s'affoibliſſent, & qu'ils conçuſſent quelque honte de leur groſſièreté & de leur imperfection. C'eſt par là qu'à cette époque préciſe, les différentes nations de l'Occident ſortirent, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, de l'état d'enfance où elles avoient croupi juſqu'alors. Elles prirent, au douzième ſiècle, un eſſor ſi vif & ſi général vers les arts & les ſciences; elles prirent tellement leur forme & leur être ſocial, que la plûpart des prétentions qu'on fait remonter plus haut, ont toujours été miſes depuis au rang des chimères. Souvenons-nous cependant de ne pas trop nous prévaloir de ces effets des croiſades, très-avantageux, il eſt vrai, mais très-fortuits ou très-imprévus: ils ne doivent ſervir qu'à fermer la bouche aux cenſeurs injuſtes, qui établiroient leur attaque ſur les effets malheureux, qui s'en ſont pareillement ſuivis contre toute attente.

Pour les effets même qui avoient été prévus par les chefs de ces expéditions, comme ils ſont également étrangers à la fin principale de ce diſcours, & d'ailleurs en trop grand nombre, nous nous bornerons à les indiquer. Telle fut l'abolition des guerres particulières & des hoſtilités inteſtines qui déchiroient le ſein d'un même Etat, & qui faiſoient le malheur de tous les peuples. Dès la première exhortation que fit le Pape Urbain II, dans le concile de Clermont, pour exciter les Fidèles à marcher contre les Muſulmans, ce motif eſt exprimé en termes formels. Tournez, leur dit-il, contre l'ennemi du nom Chrétien, les armes que vous employez injuſtement les uns contre les autres: rachetez par cette guerre, auſſi ſainte que juſte, les pillages, les incendies, les homicides dont vous vous faiſiez mutuellement les victimes. Mais, ſans incidenter ſur les termes, les vues de ce Pontife & de toute l'Egliſe ne ſe montrent-elles point avec éclat dans l'acte ſolemnel de protection accordée à tous ceux qui prenoient la croix? Leurs perſonnes & leurs biens ſe trouvoient par-là dans une entière ſûreté. Auſſi vit-on ceſſer alors les violences que n'avoient pu arrêter, ni

la paix, ni la trêve de Dieu, établies pour cela bien des années auparavant. Or des effets si naturels étoient-ils bien difficiles à prévoir? Falloit-il la fineſſe & toute la pénétration que la préſomption de notre ſiècle s'attribue d'une manière excluſive, pour juger que, la cauſe des troubles & des factions ceſſant par l'abſence des ſeigneurs & de tous les hommes inquiets, pour qui les aventures du Levant ne manqueroient pas d'avoir le plus d'attrait, ces factions & ces troubles ceſſeroient de même? Ces fiers & formidables vaſſaux, ayant beſoin d'ailleurs de ſommes ſi conſidérables pour les frais de ces expéditions lointaines, pour y figurer avec un appareil aſſorti à leur hauteur; quelle reſſource plus naturelle avoient-ils, que la vente de leurs terres?

Autre avantage qu'offrirent les croiſades, tant au corps de l'Etat qu'à ſes chefs légitimes, & qui n'échappa, ni à la prévoyance, ni à l'activité de leur politique. Aucun des ſouverains de l'Europe ne s'étant engagé dans la première croiſade, tous ſaiſirent avec empreſſement une occaſion ſi favorable, pour acquérir à peu de frais, & réunir à leurs couronnes les grands domaines qui en avoient été démembrés. C'eſt ainſi que le Roi

Abrég. Chron. du Préc. Hen.

Philippe I donna l'exemple à tous les autres, en achetant d'Eudes Arpin, pour soixante mille écus, la vicomté de Bourges. Comme ensuite il périt dans la guerre sainte un grand nombre de seigneurs, sans laisser d'héritiers, leurs fiefs retournerent de plein droit à leurs suzerains. Ainsi la puissance monarchique s'accrut, de tout ce que perdoit une aristocratie destructive; sans compter la prépondérance que lui donna lieu de reprendre, dans l'administration générale, l'éloignement de ces vassaux puissans & factieux, qui faisoient bien souvent trembler leurs propres souverains. Sur cette seule indication, on sent tout ce que la sûreté & la tranquillité publiques eurent à gagner dans les croisades. Or que cet avantage, facile à prévoir, ait été réellement prévu; c'est ce qui parut clairement, quand le goût des voyages d'outremer saisit les Rois à leur tour, & qu'ils prirent tant de soin d'emmener avec eux les vassaux, dont la puissance ou l'humeur inquiète leur donnoit quelque ombrage. Bien souvent encore, sans partir eux-mêmes, après les avoir soumis les armes à la main, ils ne les recevoient en grace, que sous la condition d'aller faire la guerre aux Infidèles. On a vu le Roi

S. Louis lui-même en uſer de la ſorte, avec le comte ſéditieux de la Marche.

Mais que tous ces avantages éloignés aient échappé à la prévoyance des hommes, & ne leur laiſſent que le blâme des dangers préſens qui les balançoient; au moins les vues du Ciel ne nous ſont plus cachées depuis l'évènement: & telle eſt peut-être la meilleure apologie des Thaumaturges, dont les promeſſes ne parurent pas d'abord ſuivies de l'effet. L'eſprit de l'homme put ſe tromper, & ſe trompa réellement, ſur le genre particulier d'avantages qui flattoit ſon eſpoir; mais l'eſprit de foi, pour un bienfait refuſé, obtint beaucoup plus qu'il ne demandoit.

Au lieu des ſuccès attendus en vain de la ſeconde croiſade, & de chacune des autres en particulier, la continuité de tant d'attaques ſucceſſives procura inſenſiblement la décadence, puis la ruine entière de la puiſſance Arabe. Il eſt vrai que celle des Turcs lui a ſuccédé; mais le califat, en ſortant de la race de Mahomet, perdit beaucoup de cette autorité que le fanatiſme donnoit pour divine; & le fanatiſme lui-même, par une révolution ſi propre à ralentir ſa première chaleur, ſe trouva bientôt en butte aux aſſauts du temps, que ſoutiennent ſi mal toutes ces

violentes effervescences. Aussi la puissance Ottomane, moins inquiète que celle des Sarasins, beaucoup plus traitable à l'égard des Occidentaux, & sur-tout des Francs qui lui ont à jamais imprimé la terreur de leur nom, est devenue peu à peu un Etat réglé, reconnut des limites fixes, & les ouvrit même, pour le commerce, aux ennemis de sa religion. Si depuis elle alarma par intervalles les nations Chrétiennes, c'est que le Seigneur eut ses desseins sur son peuple en déchaînant de loin en loin ces Philistins de la loi nouvelle. Mais qui sait si à leur tour ils ne rendront pas leurs hommages à l'arche sainte? Qui dira même, si ces Mahométans abhorrés, & cependant ennemis irréconciliables de l'idolatrie, amis de la prière & des bonnes œuvres, persuadés de l'immortalité de nos ames, des récompenses & de peines éternelles, panégyristes de la loi Mosaïque & de l'évangile, prévenus d'un respect religieux pour J. C. même; qui dira s'ils ne sont point les instrumens destinés à le faire adorer un jour dans l'immensité étendue de l'Afrique & de l'Asie, où, avec leur domination, ils ont déjà établi la connoissance du vrai Dieu? De là concluons que, s'il est juste, & même expédient

de réprimer les ennemis du nom Chrétien, on ne doit pas les exterminer; qu'il faut détruire l'infidélité, & pour les Infidèles, qu'on ne doit que les convertir, sans même les contraindre. Mais que l'on consulte bien les monumens de l'histoire & de la doctrine de l'Eglise; & l'on y verra que, dans le temps même des croisades, tels furent les seuls enseignemens & les seuls procédés qu'elle ait véritablement avoués.

L'examen des croisades nous conduit naturellement à celui de la pénitence canonique, qui se relâcha considérablement depuis ces expiations militaires, & qui tomba insensiblement dans une entière désuétude. Le puissant ressort qui mit les peuples en mouvement pour des expéditions si pénibles & si périlleuses, ce fut l'indulgence que leur accorderent encore le Pape Urbain & le concile de Clermont. N'en doutez point, mes très chers frères, leur dit ce Pontife en plein concile: Ceux d'entre vous qui mourront à la guerre sainte, recevront le pardon de leurs péchés, & la couronne éternelle; nous leur remettons les pénitences qu'ils méritent, quelque rigoureuses qu'elles puissent être. Après cette indulgence plénière,

la première qui ait été accordée, on se montra tout prêt à affronter les périls, à prendre sur soi les frais de ces campagnes dispendieuses, & à fournir encore la subsistance à ceux qui n'avoient point d'autres fonds. La première & la seconde croisades se firent au moins de la sorte; puisqu'avant la troisième, qui donna lieu à l'établissement de la dîme Saladine, il n'y eut point d'imposition pour l'entretien de ces armées innombrables. On sacrifioit tout pour une œuvre, qui seule déchargeoit le pécheur de toutes les peines canoniques dont il se connoissoit redevable: il étoit bien difficile, que les loix pénitentielles n'en souffrissent pas.

Il n'en seroit pas moins téméraire, de traiter de prévarication l'ouvrage d'un concile des plus nombreux, présidé par le Pape en personne. On étoit fondé en droit, & l'on se crut autorisé par de justes causes. Jamais orthodoxe n'a contesté à l'Eglise le pouvoir d'accorder l'indulgence dans toute sa plénitude, compris dans la promesse divine & illimitée de délier dans le Ciel ce qui auroit été délié sur la terre. Qu'importe donc le temps, où l'on a commencé à donner des indulgences plénières, puisque l'Eglise eut ce pouvoir dans tous les temps?

Elle n'a point acquis d'autorité nouvelle à ce ſujet, depuis que nous la voyons ouvrir ſi ſouvent, dans ce dernier âge, les tréſors inépuiſables des ſatisfactions du Chriſt. Ajoutons que les travaux immenſes des voyages & des guerres d'outremer valoient bien les ſtations & les prières, impoſées de nos jours, à l'effet de rédimer les peines canoniques. Si ce nouveau genre de pénitence n'étoit pas préſervatif, il avoit certainement tout ce qui pouvoit le rendre expiatoire. Juſques-là cependant on n'avoit pas encore vu ſéparer ces deux qualités, dans la pratique de la pénitence. Toujours on avoit employé l'éloignement du monde, le recueillement, tout ce qui peut inſpirer de ſérieuſes réflexions ſur la rigueur de la divine juſtice & les autres vérités terribles de la religion, afin d'écarter les occaſions du péché, & de prévenir la rechute: mais ces règles ſages, & néceſſaires quand elles ſont praticables, pouvoient-elles s'appliquer à des guerriers qui ſe trouvoient dans un danger continuel de mort? Ne rentroient-ils pas dans la claſſe des pécheurs qu'il eſt quelquefois à propos de diſpenſer des loix communes?

Quoi qu'il en ſoit, cette ſorte de diſpenſation facilita la pénitence à une infi-

nité de pécheurs qui ne l'euſſent jamais faite ſans cela, & qui ſe préparerent à la guerre ſainte, en payant leurs dettes, en reſtituant les biens mal acquis, en ſatisfaiſant à tous ceux qu'ils avoient léſés. C'eſt ce qu'obſerverent S. Bernard & le Pape Innocent III, qui bénirent le Seigneur d'avoir préſenté aux hommes cette occaſion de ſe convertir, & de ſatisfaire à ſa juſtice: moyen viſiblement analogue aux mœurs d'un âge, où l'on ne reſpiroit que la guerre & les haſards, que le tumulte & les incurſions. En fourniſſant un aliment légitime à ce goût général pour les armes, en le dirigeant contre l'ennemi commun, on en délivroit le ſein de la patrie; & le mauvais ſang dont elle étoit purgée, ſe vendoit encore bien cher aux Infidèles qui le répandoient. Mais pour ſanctifier les ſervices rendus ainſi à la république, il fut déclaré expreſſément par le concile même de Clermont, qu'ils ne tiendroient lieu de pénitence qu'à ceux qui ſeroient guidés par la dévotion, & non par aucun déſir de gloire ou de lucre temporel.

Bern. ep. 365. Inn. III. ep. xvj. 28.

Can. 216.

Cependant on n'établiſſoit aucun titre de preſcription contre les pénitences canoniques. Soit dans ce temps-là, ſoit en tout autre temps, il n'y eut contre elles

ni constitution d'aucun Pape, ni décret d'aucun concile, ni même aucune délibération sérieuse. Si elles n'ont pas laissé de recevoir une atteinte mortelle par l'indulgence des croisades; dans le temps même que l'abus commença, le douzième concile général eut soin de le réprimer, & d'arrêter la profusion de ces sortes de graces; comme énervant la pénitence, ce sont ses expressions, & rendant mépriſable le pouvoir des clefs. Les évêques du douzième & du treizième siècle s'étant mis dans l'usage d'accorder des indulgences, non seulement pour des œuvres pies, telles que la construction d'une église, ou l'entretien d'un hôpital, mais pour la réparation des ponts, des grands chemins, & pour tous les ouvrages publics, comptés avec raison au nombre des bonnes œuvres; le concile ordonna qu'à la dédicace d'une église par exemple, l'indulgence ne fut pas de plus d'un an, quand même il s'y trouveroit plusieurs évêques, dont chacun voudroit accorder la sienne. Le vœu de l'Eglise, manifesté en bien d'autres occasions, fut toujours que les loix anciennes de la pénitence reprissent toute leur vigueur après les croisades, & que, durant les croisades même, elles n'en perdissent rien, Can. 62.

hors des cas d'une ſage diſpenſe. Ce fut contre ſon gré & ſes réclamations continuelles, que par une longue interruption, par la négligence qui la ſuivit, par la molleſſe de quelques évêques, & ſur-tout par la dureté des pécheurs, elles tombèrent inſenſiblement, ſans avoir jamais été abrogées.

On nous dira peut-être que cette décadence future devoit être enviſagée comme une ſuite inévitable du nouveau genre de ſatisfaction qu'on introduiſoit, & que la prudence exigeoit dans tous les cas, qu'on ne dérogeât point aux règles conſtantes de la ſainte antiquité. Mais qui ſont ces cenſeurs, plus habiles que l'Egliſe à juger de ce qui convient, ſelon les temps, les lieux & les mœurs, au ſage gouvernement du peuple Chrétien? Ont-ils oublié que, dirigée par le S. Eſprit dans ſon régime comme dans ſes déciſions, elle doit avoir la ſageſſe en partage, auſſi bien que l'infaillibilité? Aſſurée de cette aſſiſtance divine juſqu'à la conſommation des ſiècles, n'a-t-elle pas dans tous les âges réglé diverſement ſelon les rencontres diverſes, cette diſcipline relative, qui ne tient pas au fonds immuable de l'évangile?

Dans le premier & le plus beau ſiècle

de l'Eglise, il est certain que les règles de la satisfaction n'étoient pas telles qu'elles ont été depuis, que l'imposition des œuvres satisfactoires y dépendoit absolument des évêques, & que la pénitence, au moins pour l'ordinaire, n'y duroit pas aussi long-temps que dans la période suivante. Vers le temps de S. Cyprien, on n'admettoit pas à la pénitence canonique, comme il le témoigne de ses prédécesseurs, les pécheurs coupables d'idolatrie, d'homicide, ou d'adultère; non que ces crimes fussent estimés irrémissibles, puisque le pouvoir des clefs est sans bornes; mais pour en donner plus d'horreur aux Fidèles. Bientôt néanmoins, on crut voir de grands inconvéniens à cette rigueur; & quelques prélats d'Espagne qui l'adopterent & l'étendirent encore, donnerent lieu à des plaintes que l'on crut devoir écouter. On se relâcha de cette sévérité: à l'exemple de S. Paul, qui craignit que l'amertume de la componction ne précipitât l'incestueux de Corinthe dans le désespoir, on abrégea la pénitence, en considération des marques extraordinaires du repentir. Le S. Evêque de Carthage en particulier jugea à propos de réconcilier les Libellatiques, comme on l'a vu dans

les commencemens de cette hiſtoire, ſans les faire paſſer par toutes les épreuves anciennes, de peur qu'elles ne fuſſent pour eux une occaſion d'apoſtaſie. Nouvel inconvénient, qui s'enſuivit auſſi-tôt : cette indulgence fut étendue ſans diſcernement & ſans réſerve, par les martyrs même, qui prétendirent, ſur leurs propres ſuffrages & ſans le concours des œuvres de pénitence, les faire admettre à la communion. L'abus fut réprimé, & l'indulgence maintenue.

Depuis les héréſies de Novat & de Montan, qui refuſoient la pénitence à certains pécheurs, & leur ôtoient toute eſpérance de rentrer jamais en grace avec Dieu, l'Egliſe, tout en réprouvant cette impitoyable doctrine, uſa d'une ſévérité qui pût mettre quelque proportion entre l'énormité de l'offenſe & la grace du pardon. On inſtitua les quatre degrés de pénitence ; on dreſſa de toutes parts des canons pénitentiaux, & l'on rangea ſous différentes claſſes les péchés plus ou moins griefs, afin d'en proportionner l'expiation à la griéveté. Cette ſainte méthode eut encore ſes inconvéniens : de peur d'énerver & d'avilir la pénitence canonique, on ne l'accordoit qu'une fois dans la vie. On la refuſoit abſolument aux

aux clercs ; soit qu'on les crût assez punis par la déposition, soit que l'on craignit, du moins pendant plusieurs siècles, de déshonorer leur état, en les confondant avec les pécheurs publics.

Il y eut beaucoup d'autres variations, dans la pratique de la pénitence. Tantôt elle se faisoit dans les monastères, ou en des retraites encore plus ignorées, assignées par l'évêque ou le confesseur ; au lieu de s'acquitter en pleine église, sous les yeux du clergé & du peuple. Tantôt elle s'étendit à des péchés occultes ; de telle manière cependant, qu'encore que les œuvres satisfactoires s'accomplissent en public, la confession se faisoit en secret, & l'absolution se donnoit de même. Tantôt encore on n'étoit absous qu'à la fin de la pénitence ; tantôt, après en avoir acquitté une partie, quelquefois même en la commençant ; & par une conséquence naturelle, on étoit admis à la participation de l'Eucharistie, tantôt dans le cours, tantôt à la fin des satisfactions.

Cependant l'Eglise, guidée par une sagesse invariable tout en variant dans ces usages, se contentoit du droit rigoureux quand la perfection lui paroissoit impossible, & que voulant soustraire ses en-

fans à un long purgatoire, elle risquoit de les précipiter dans le désespoir & l'abîme éternel. Elle fit, selon les rencontres & les situations, tout le bien qu'elle put faire; & quant à l'avenir, quant aux inconvéniens inévitables en des choses qui offrent tant de faces différentes, elle se reposa sur cette Providence inépuisable en ressources, qui ne lui a manqué dans aucun temps. Mais toujours elle tint en vigueur les règles essentielles, & autant qu'il lui fut possible, la sévérité même des règles anciennes. Ainsi la verrons-nous encore à Trente anathématiser les contempteurs impies des satisfactions canoniques, & prescrire pour le sacrement que les Pères nomment un baptême laborieux, des observances qui respirent toute la sévérité des temps les plus saints. Nous l'y verrons enjoindre que les pécheurs scandaleux soient soumis à la pénitence publique, & que les évêques seuls les en puissent dispenser pour de fortes raisons; ce qui est encore observé par ceux de ces ministres qui sont vraiment animés de son esprit. S. Charles Borromée qui avoit pris tant de part à l'heureuse célébration de ce concile; dans les instructions qu'il publia aussi-tôt après, tant sur l'injonction de

Sess. 14. c. 1.

la pénitence que sur les délais & le refus de l'absolution, ordonna aux confesseurs d'apprendre les canons pénitentiaux, afin de se conformer à l'ancienne pratique, autant qu'il se pourroit.

Mais ne prévenons pas le cours des temps. Dans le troisième âge dont nous avons à traiter, la pénitence reçut son principal échec, des longs & nombreux voyages de religion, de la profusion des indulgences, des rélaxations, des rachats, des commutations de toute espèce. Long-temps auparavant, à la vérité, & dès le huitième siècle, les pélerinages avoient commencé à être reçus en compensation des peines canoniques. On fut d'abord épris du mérite de ces longs voyages, où il y avoit tant de peines & de périls à essuyer, de la sainteté de leur terme, si propre à réveiller la foi, à inspirer l'horreur du péché, à ranimer tous les sentimens de la religion. Ce ne fut qu'avec le temps & par l'expérience, qu'on se convainquit que ces pélerinages militaires conduisoient encore moins que les autres à la pureté de la conscience, & à la sanctification des mœurs. Dès lors la vigilance pastorale s'empressa de retrancher au moins les sources principales de distraction, & les occasions de

rechute. Ainſi vit-on Raban de Mayence abroger en concile les pénitences vagabondes des prêtres, qui dépoſés pour certains crimes, alloient ſans ceſſe de pélerinage en pélerinage, afin de les expier, & celles des parricides qu'on réduiſoit à paſſer le reſte de leur vie, errans par le monde, à l'exemple de Caïn. Le concile ordonna qu'ils demeureroient dans un lieu fixe, pour y ſatisfaire par des œuvres plus conformes aux anciens canons. Dès le temps de Charlemagne, les évêques, en différens conciles, convinrent d'implorer le ſecours de l'Empereur, afin de réformer les abus qui s'étoient gliſſés dans les pélerinages de Rome & de Tours, les plus renommés alors, & d'obliger les pécheurs publics à faire la pénitence publique, ſelon la méthode ancienne.

Les prélats de l'Empire François pouſſerent les choſes plus loin, pour le pélerinage de Rome en particulier, tout accrédité qu'il étoit. Grand nombre de pécheurs ne l'entreprenant que pour ſe ſouſtraire à la ſévérité de leurs propres paſteurs, on régla dans le concile de Sélingſtad près Mayence, que l'abſolution qu'ils pourroient obtenir à Rome, ne leur ſerviroit de rien, s'ils n'avoient

accompli préalablement la pénitence imposée par l'ordinaire: après quoi, s'ils vouloient aller aux tombeaux des SS. Apôtres, on les obligeoit encore à prendre des lettres de leur évêque. On défendit même généralement de faire, sans la permission de l'évêque, ces voyages devenus trop fréquens. Les Papes eux-mêmes secondèrent ces vues sages des pasteurs divers. Nous vous en avons présenté un exemple mémorable dans la dispense accordée au S. Roi Edouard, qui touché des bienfaits éclatans de la Providence envers lui, avoit en reconnoissance voué le pélerinage de Rome. Dans la crainte que l'absence du Roi n'occasionnât des troubles dans le royaume, le Souverain Pontife, en le dispensant de l'obligation qu'il s'étoit imposée, lui écrivit d'exercer sa piété parmi les peuples qu'il avoit à régir. Et ne doutez point, lui ajouta-t-il, que Dieu ne soit proche de tous ceux qui l'invoquent sincèrement, en quelque lieu qu'ils se trouvent.

L'usage s'introduisit cependant de racheter ou commuer les pénitences canoniques. Le pénitent qui, suivant les canons, devoit jeûner tant de jours, s'en rédimoit par tant de prières vocales, par tant de messes qu'il faisoit célébrer, par

telle ou telle aumône, par telle somme d'argent qu'il consignoit pour bâtir ou réparer une église, pour construire un pont ou un chemin qui y conduisoit. D'abord ce rachat ne s'obtint qu'en partie, & non pas sans peine, après des années entières de satisfactions canoniques, pour des causes très-particulières & rares. Ensuite on ne fit plus cette distinction de tempa & de cas: les pénitens s'arrogerent le droit de racheter la pénitence entière; & les évêques, pour éviter de plus grands abus, n'eurent plus rien de mieux à faire, que de dresser dans leur pénitentiaux les règles de compensation que nous avons retrouvées dans les œuvres de Bouchard de Worms, d'Ives de Chartres, du Vénérable Bède, & de l'Abbé Réginon. En plusieurs endroits, on ajouta aux satisfactions canoniques, des amendes pécuniaires qu'on exigeoit avant de donner l'absolution; & pourvu qu'elles fussent payées, quelques pasteurs, tels qu'il s'en rencontre toujours, passoient facilement sur le reste de la satisfaction. Il fut moins question pour ces mercenaires, de s'assurer de la conversion que du paiement; & comme le pénitent, de son côté, n'avoit guère à cœur que de se soustraire aux effets temporels des censures, il com-

mençoit, quand il étoit puissant, par se faire absoudre, en jurant de satisfaire pour un terme donné; après quoi, il ne s'occupoit que des expédiens qui pourroient le tirer de gêne à l'expiration du terme.

Mais s'il y eut des évêques négligens, ou bornés dans leurs vues aux intérêts temporels, il s'en trouva aussi à qui les motifs les plus spécieux ne purent jamais faire prendre le change. Tel fut, entre beaucoup d'autres, S. Hugues de Lincolne, qui défendit expressément à ses archidiacres, d'exiger des pécheurs aucune amende pécuniaire. Comme on lui représenta que les méchans craignoient plus la diminution d'une fortune terrestre que la perte des biens éternels; ne m'alléguez pas pour excuse, leur répondit-il, ce qui aggrave notre faute: la dureté du pénitent fait la condamnation du ministre. L'Eglise Britannique s'éleva même en corps contre ce genre d'abus, au concile national de Clive. Dès qu'elle vit commencer l'usage de rédimer les satisfactions enjointes par le prêtre, elle proscrivit dans les termes les plus forts cette corruption de la discipline, & marqua toute son indignation contre ces lâches pécheurs qui, pour acquitter leur propre pénitence, chargeoient des gens gagés de

prier & de jeûner à leur place. Rien ne lui parut plus injurieux à l'évangile, que de donner ainsi lieu d'imaginer, que la porte du Ciel s'ouvroit plus facilement aux riches qu'aux pauvres.

On retrouve le même esprit, dans les canons pénitentiaux qui furent confirmés par les loix du Roi Edgar. Des sept années de pénitence qu'on imposoit encore à l'homicide & à l'adultère, & dont trois de jeûne au pain & à l'eau, on permit, il est vrai, d'en racheter une partie; mais seulement aux malades & aux personnes de complexion foible, dont les aumônes devoient encore suppléer à ces macérations impossibles. Les quatre dernières années de cette pénitence demeurant d'ailleurs à la discrétion du ministre sacré, il pouvoit selon l'usage ou l'esprit constant de l'Eglise, alléger le fardeau, en considération de la ferveur avec laquelle on le portoit. Si les personnes de rang distingué & de santé foible purent aussi abréger l'épreuve, en faisant remplir par d'autres jusqu'à une intégrité littérale le nombre des jeûnes imposés, ce ne fut qu'à condition de joindre à l'aumône différentes œuvres pénibles qui leur étoient spécialement & indispensablement prescrites. Le concile tenu

à Tribur en présence du Roi Arnoul nous montre dans l'Eglise d'Allemagne le même esprit que dans celle d'Angleterre. En permettant aux pénitens de racheter certain nombre de jeûnes par des aumônes, il a soin de spécifier que ce ne sera qu'en cas de maladie ou de voyage, & seulement pour les dernières années de la pénitence. Cette matiere est encore mieux éclaircie par Bouchard de Worms, très-versé dans ce genre d'érudition, comme ayant donné une suite d'instructions sur la maniere d'imposer, d'accomplir & même de racheter ou commuer les pénitences. D'abord il pose pour principe, qu'on use d'indulgence, qu'afin de ne pas mettre au désespoir ceux à qui les austérités sont impraticables. Ainsi donc celui qui ne pouvoit jeûner, devoit, pour un jour de jeûne au pain & à l'eau, chanter cinquante pseaumes à genoux dans l'église, & donner un denier d'aumône; ce qui suffisoit alors pour la nourriture d'un pauvre pendant un jour. A cette condition, le pénitent prenoit les alimens qu'il jugeoit lui convenir, à l'exception néanmoins du vin & de la viande. Les cinquante pseaumes pouvoient encore se racheter par des aumônes ou par un grand nombre de génuflexions; mais

toujours ces facilités ne ſont que pour ceux qui ne peuvent accomplir à la lettre la pénitence canonique : il eſt dit en termes exprès, que le pécheur, dans tous les cas, doit ſe punir, en la manière & autant qu'il lui eſt poſſible.

En Italie, quand l'archevêque de Milan, Gui de Vélate, coupable de ſimonie & de mille autres déſordres, ſe ſoumit enfin à la pénitence qu'il méritoit ; on lui en impoſa cent ans, dont il fallut bien lui permettre de racheter la meilleure partie ; puiſqu'il ne devoit plus, à beaucoup près, vivre ſi long-temps. Et dans les principes que Pierre Damien, chargé de cette commiſſion, y réduiſit en pratique, & dont il fit enſuite une apologie, ces compenſations devenoient de néceſſité abſolue en mille rencontres. Cet ouvrage paroît ſuppoſer qu'il faut abſolument, & ſans nulle diſtinction de cas ou de circonſtances, que la pénitence marquée par les canons s'accompliſſe à la lettre. Or, comme la vie n'étoit pas aſſez longue pour le faire par ſoi-même, quand par exemple on étoit tombé quinze ou vingt fois dans un crime qui méritoit dix ans de pénitence, il falloit de toute néceſſité, ou en racheter une bonne partie, ou la faire acquitter par d'autres. Tel étoit,

dès la fin du onzième siècle, l'abus de l'esprit de système, & du goût des analogies. Il n'en est du péché, comme d'une dette pécuniaire, qu'on peut payer de toute main, & en quelque monnoie que ce soit. Aussi les idées de Pierre Damien, quelque réputation méritée qu'il eût de vertu & de doctrine, ne furent pas à beaucoup près adoptées de tout le monde. De son temps même, elles éprouverent de grandes contradictions. On ne manqua point de lui opposer, que, si le nombre de péchés devoit ajouter à la rigueur de la pénitence, la longueur n'en devoit pas moins se mesurer sur celle de la vie des hommes; qu'on n'obligeoit même à la prolonger jusqu'à la mort, que pour certains crimes des plus enormes; & dans tous les cas, qu'elle demeuroit soumise à la discrétion des pasteurs. Mais de ce principe il suivoit aussi, que l'Eglise faisoit bien de commuer des pénitences impraticables à ses enfans, en des pratiques dont ils pussent mieux s'acquitter. Il ne s'agissoit plus que d'examiner si ces commutations & ces compensations étoient judicieuses, si ces dispenses portoient sur des justes causes, telles qu'on les a toujours exigées pour toutes sortes d'indulgences; & dès lors on ren-

troit dans les ſaines maximes & la ſage économie de tous les temps.

On parut néanmoins encore s'éloigner de la perfection & de la pureté du culte Chrétien; on ſembla préférer le corps à l'eſprit de la religion, ramener le regne des obſervances Phariſaïques, & reculer le temps de cette adoration ſanctifiante, qui doit ſe faire en eſprit & en vérité. En attachant la pénitence, & en quelque ſorte le recouvrement de la grace, à certain nombre de génuflexions & de flagellations, à la récitation de tant de pſeautiers, de tant d'offices nouveaux, comme de la Croix, du S. Eſprit, de la Vierge, des Anges, dévotions ajoutées à l'office canonial dès le temps de Pierre Damien; bien ſouvent ſans doute le cœur étoit loin de Dieu, tandis qu'on l'honoroit des lèvres. Mais ſur quel âge de l'Egliſe ce reproche ne pourroit-il pas tomber pareillement? Faut-il ſupprimer les obſervances extérieures, parce qu'il eſt des hypocrites? Faut-il interdire aux Chrétiens la prière vocale, parce qu'il en eſt qui la font en Phariſiens? Il faut ſimplement ne pas donner à penſer qu'elle peut tenir lieu de la converſion du cœur, & de l'amour de Dieu, dont elle n'eſt que l'expreſſion. Or fut-il un temps où l'Egliſe ait négligé d'inſtruire

& de prévenir les Fidèles à ce ſujet?

Rendons, rendons hommage à ſa ſageſſe, ſur l'objet même qui anime ici la maligne témérité de la cenſure. Remettons-nous en eſprit dans les temps & les lieux, où les prières vocales, les récitations du pſeautier, les offices de tant de formes différentes, & toutes les dévotions extérieures furent ſi fort multipliés. Etoient elles bien propres à la méditation & à la contemplation, ces peuplades groſſières & vagabondes, ſans ceſſe en courſe, en guerre & en tumulte, à peine capables de réflexions & de penſées ſuivies? Aujourd'hui qu'il eſt plus de calme dans les têtes & dans les mœurs, qu'une vie & une culture toutes différentes donnent plus d'aptitude à penſer & à méditer; qu'on reprenne, à la bonne heure, ſur la longueur & la multiplicité de ces offices, pour donner à la lecture & à la méditation des livres ſaints. Auſſi voyons-nous, entre les premiers paſteurs, des hommes pleins de vues également ſaines & ſaintes, préférer le chant poſé & réfléchi de l'office d'obligation, à ces longueurs de ſurérogation, trop ſouvent acquittées avec une précipitation indécente.

Et long-temps auparavant, le corps même de l'Egliſe, par l'organe de ſes chefs, n'avoit-il pas frayé la route à une

administration si sensée ? Ne lui vit-on pas approuver, dès le seizième siècle, un ordre célèbre, où la méditation & les autres exercices de la vie intérieure tenoient lieu du chœur & du chant ? Et sur ce modèle, combien de congrégations & d'associations ecclésiastiques instituées depuis ce temps-là, libres de ces longueurs d'offices, de chants, de prière vocale ! L'usage de la méditation, du recueillement, de la mortification intérieure ne les a rendues, ni moins édifiantes, ni moins utiles à l'Eglise, que les ordres les plus affidus au chœur, & les plus austères.

Ainsi, dans tous les débordemens du vice ou du relâchement, le remède ou le correctif naquit presque aussi-tôt que le mal. C'est pour vous rendre plus sensible cette conduite de la Providence en faveur de l'Eglise, que nous en avons tiré les preuves & les exemples, des siècles même où la pénitence ancienne éprouva les plus rudes attaques ; c'est-à-dire des temps si excessivement décriés sous le nom des siècles d'ignorance. Toutefois l'usage de la pénitence canonique s'est maintenu durant tout ce deuxième âge, & bien avant encore dans le troisième. Donc elle n'a pas trouvé sa ruine, dans les rachats & les commutations accrédités, sur-tout depuis le milieu du huitième siècle jusqu'à

la fin du onzième. Vouloir que la seule indulgence des croisades ait produit le relâchement, que tant d'altérations ou de dispenses précédentes n'avoient point introduit, c'est une prétention trop manifestement suspecte, pour qu'il soit nécessaire de la combattre de front. Laissons sans crainte les ames droites se décider elles-mêmes, & pressons-nous d'indiquer les secours infinis dont l'Eglise fut prémunie contre ce genre particulier de relâchement.

Non, jamais il n'y eut plus d'asiles ouverts à la pénitence, qu'à l'époque donnée par de faux zélateurs pour celle de son dépérissement. Que de pénitens & de pénitences de toute espèce, établis publiquement & sous l'autorité de l'Eglise, dans la multitude & la variété presque infinie des ordres religieux qui furent institués durant le douzième, le treizième & le quatorzième siècle! C'est alors que parurent ces solitaires aussi mortifiés, & plus dépendans que ceux de la Thébaïde, sous l'étendard de Bruno; ces anges terrestres qui firent un entier divorce avec le monde, & ne vécurent plus que pour le Ciel, sous les livrées ou la règle d'Augustin; ces nouveaux enfans des prophètes, ces pieux habitans du Carmel, dont la conversation, comme celle de leur père

Elie, étoit toute entière dans les cieux; ces anachorètes plus extraordinaires encore, inconnus à l'antiquité la plus lumineuse, & si justement renommés sous le nom de Reclus, dans les temps les plus déplorables de la décadence des mœurs; ces émulateurs de la sainte pauvreté des Apôtres & de J. C. même, à la suite de François; ces prédicateurs & ces modèles de la pénitence, disciples soit de François soit de Dominique; ces chanoines réguliers, dignes de leur état & du nom de Norbert leur chef; ces sauveurs des corps & des ames tout ensemble, suscités par Jean de Matta & Raimond de Pégnafort, pour la consolation de la Chrétienté, dans ses jours les plus malheureux; enfin, ces chevaliers religieux, ces héros pénitens, toujours prêts à s'immoler pour le salut de leurs frères, & comme une digue inébranlable, opposés à l'impiété barbare, en Palestine, en Espagne, & jusques dans les habitations les plus sauvages des nations Teutoniques. Ajoutons que le régime de tous ces grands corps, au moyen de leurs aggrégations respectives & de la célébration régulière des chapitres généraux, acquit un degré de vigueur & de consistance, où ce genre de vie n'avoit pas atteint dans les plus beaux jours de l'antiquité.

Or, pouvoit-on fournir des moyens de pénitence plus efficaces que ceux-ci, plus abondans, mieux assortis à la diversité des goûts & des forces, plus propres à détacher le cœur du péché, à désarmer la divine justice, à prévenir la rechute, à acquérir la charité, l'humilité, la mortification des sens & des passions, toutes les vertus en un mot dont la pénitence doit être le germe.

Dans les temps où la pénitence publique étoit le plus en vigueur, il y eut, nous le savons, & nous ne vous l'avons pas laissé ignorer, quantité de solitaires, & des ordres entiers de cénobites: mais la prière & le travail des mains faisoient leur seule occupation; & cette uniformité paisible, pour des hommes aussi différenciés par leurs goûts que par leurs visages, offroit peu d'attraits à bien des penchans, qui ne sont pas néanmoins incompatibles avec la sincère conversion du cœur. Cette réflexion plaira peu sans doute à ces critiques chagrins des études & de tous les travaux monastiques, à l'exception de ceux où le corps seul agit. Mais que n'ont-ils pas censuré en ce genre? L'approbation solemnelle des Papes & des conciles n'a pu soustraire à leur témérité, ni l'institution des religieux militaires, ni l'institution même des

ordres mendians, renforts si visiblement suscités par le Ciel en faveur de l'Eglise Militante, qu'ils ont si essentiellement servie dans tous les siècles suivans. Pour nous, qui craignons de nous perdre dans ces vues profondes ou vagues qui vont plus loin que celles de l'Eglise, & qui nous sommes fait un principe d'éviter cette sagesse intempérante que réprouve l'Apôtre, nous ne pouvons que bénir le Seigneur, d'avoir présenté, dans les institutions religieuses de chevalerie, des moyens de pénitence & de salut à la partie même des Fidèles qui étoit la plus éloignée du royaume de Dieu. Après tout, le Dieu des armées n'est-il pas aussi le Dieu & le Sauveur des guerriers? & les exercices de la guerre, pour être unis à ceux de la religion, en deviennent-ils plus illégitimes? En général, parmi les institutions diverses du troisième âge, dans ces différentes demeures de la maison de Dieu, combien de facilités nouvelles pour la conversion & la sanctification des Fidèles de tous les rangs, de tous les goûts, de tous les caractères! Tiers-ordres, filles Chrétiennes nommées Béguines, frères convers, oblats, donnés; tous ces grades aussi multipliés que les dispositions naturelles & les attraits de la grace, ouvroient, & une

lice à la pénitence, & un refuge à l'innocence, pour les ſavans & les ignorans, pour les nobles & les ſerfs, pour les vierges & les perſonnes engagées dans les liens du mariage, pour tout ce qui n'avoit pas fait du crime, ſon élément fixe. Or cette vie pénitente du cloître, loin de pouvoir être accuſée de relâchement, en comparaiſon même de l'ancienne rigueur des canons, fut quelquefois portée à des excès, que les deux Puiſſances crurent devoir l'une & l'autre concourir à modérer. Toujours elle fut réputée ſi rigoureuſe, qu'on ne l'impoſa jamais, même pour les plus grands crimes.

Combien de reſſources encore ne trouva point l'Egliſe, quand la pénitence canonique commença de ſe relâcher, afin d'y ſuppléer autant qu'il étoit poſſible? Vous ſavez le commandement précis que fit, au commencement du treizième ſiècle, le quatrième concile de Latran, pour obliger tous les Fidèles à ſe confeſſer au moins une fois l'an, & à s'acquitter de la pénitence qui leur ſeroit impoſée; premier décret authentique qui ait fait une obligation générale de la confeſſion annuelle; & cela ſous peine d'anathême, & de privation de la ſépulture Chrétienne. Alors auſſi, on imprima aux

péchés d'une certaine griéveté, tels que l'uſure, l'adultère, le concubinage, une flétriſſure légale, qui a été perpétuée juſqu'à nos jours. On dévoua pareillement à l'anathême & à la diffamation, les hiſtrions, les jongleurs, tous les fauteurs des paſſions d'ignominie, tous les corrupteurs des mœurs Chrétiennes. Pour des égaremens & des abus moins griefs, on eut encore ſoin de pourvoir à l'expiation & à la réparation convenable, en réſervant le pouvoir d'en abſoudre à des miniſtres choiſis. Que dirai-je de l'homicide & des autres délits, dits enſuite privilégiés, pour leſquels la puiſſance temporelle n'infligea long-temps que des amendes pécuniaires, auſſi inſuffiſantes que les peines canoniques? Pour arrêter ces déſordres, quand cette inſuffiſance eut été reconnue, les paſteurs ſe bornerent à ſauver les ames, & abandonnerent les corps au bras ſéculier: & qui niera que ce genre de crimes n'ait été réprimé par là, beaucoup plus efficacement que par l'obſervance la plus littérale des anciens canons? Je pourrois encore alléguer ici les jubilés, les miſſions, les retraites, les ſaints refuges ouverts en particulier aux pécheresſes publiques, & bien d'autres moyens de ſuppléer aux obſervances anciennes: mais nous en

avons dit assez pour les Fidèles sincères, à qui les idées outrées de réforme ne peuvent qu'être suspectes. Il suffit de leur rappeler ce qu'ils ont lu des Vaudois, des Pauvres de Lyon, des Fratricelles, & des précipices où conduisit tous ces faux pénitens la folle envie de renchérir sur l'Eglise. Passons au troisième chef des relâchemens, qu'on reproche encore au troisième âge.

La lecture du XIIIe & du XIVe volumes de cette histoire a dû vous convaincre de notre sincérité, de notre sévérité même à relever tout ce qu'il y eut d'irrégulier dans la marche des Papes qui transporterent ou affermirent le Siège Apostolique hors des lieux consacrés par les sueurs & le sang des SS. Apôtres. Nous n'avons rien à ajouter au tableau que nous vous avons présenté des maux & des abus sans nombre, qu'entraina cette transmigration à jamais déplorable. Elle porta une atteinte mortelle à la résidence, le premier devoir de l'état pastoral & la base de tous les autres. Les prêtres & les prélats, comme le reste des Fidèles, entreprenoient auparavant le voyage de Rome, sous prétexte de pélerinage : on fit aussi souvent celui d'Avignon, quoiqu'on n'eût plus à

ſe couvrir de ces couleurs de piété ; on alloit ſouvent, & l'on ſéjournoit long-temps à Rome, en conſéquence des appelations, des citations & des procédures, déjà multipliées à l'excès : la foibleſſe du gouvernement d'Avignon, géné de toute part, contrarié ſans fin, dépouillé chaque jour de quelqu'un de ſes meilleurs domaines, deſtitué des reſſources les plus ordinaires, fut réduit à prodiguer encore davantage ces actes de rigueur, dont la multiplication eſt la preuve la plus sûre du déclin de l'autorité. Auſſi jamais les interdits, les excommunications, tous les foudres du Vatican ne gronderent avec plus de bruit qu'alors, ni peut-être avec moins d'effet.

Les légations ſe multiplierent, à l'égal des cenſures. Comme celles-ci tomboient ſouvent ſur des perſonnes puiſſantes, & quelquefois ſur des principautés & des républiques entières qui s'en inquiétoient peu ; il falloit en venir aux conférences & aux négociations, pour ſauver au moins quelque choſe de l'autorité compromiſe, ou plutôt pour en ſauver la forme, au défaut de la réalité. Or autant il y avoit de pareils traités à conclure, autant il falloit expédier de légats, depuis les colonnes d'Hercule juſqu'à la zône glacée de l'Ourſe. Il eſt vrai que

dans la plûpart des régions il y avoit des légats-nés, c'eſt-à-dire des évêques revêtus de la légation par la prérogative de leur ſiège : mais le Pape prenoit moins de confiance en eux, & dans les prélats même qu'il commettoit ſpécialement ſur les lieux, que dans ceux qu'il y envoyoit d'auprès de ſa perſonne, & qu'on nommoit pour cela légats *à latere*. Ce qui aliéna ſouvent les prélats nationaux les plus qualifiés, dont on anéantiſſoit ainſi les droits locaux, & la ſuréminence naturelle. Les légats *à latere* aſſembloient des conciles, ils y préſidoient, ils y décidoient preſque ſouverainement ; & les évêques n'y donnoient le plus ſouvent qu'une approbation de cérémonie. Ainſi tomberent les conciles provinciaux & l'autorité des métropolitains, qui n'en conſerverent que le titre, avec le privilège ſtérile de porter le pallium, & de ſe faire précéder d'une croix. De là vint auſſi la préſéance des cardinaux, non ſeulement ſur les évêques dont ils avoient communément le caractère, mais ſur les archevêques & ſur les primats, contre l'uſage conſtant de l'antiquité.

Ce fut ſur-tout la réſidence, qui ſouffrit de cette adminiſtration arbitraire. Ces légats-évêques, perpétuellement en courſes & en commiſſions, ne ſe montroient

qu'en paſſant dans leurs diocèſes; pluſieurs d'entre eux finiſſoient leur vie avant leurs ambaſſades, ſans que le paſteur eût été vu de ſes ouailles, ni qu'elles en euſſent entendu la voix. Avoient-ils rempli une commiſſion? Il falloit en référer au Souverain Pontife, qui les faiſoit auſſitôt repartir pour une autre, ou qui les retenoit pour le conſeil, quelquefois pour le ſeul appareil. Ils ſe ſouvenoient à peine des obligations naturelles qui les demandoient dans leur propre Egliſe. Evêques & cardinaux tout enſemble, malgré l'énorme prépondérance de l'une de ces charges ſur l'autre; ce qui n'étoit que de l'inſtitution des hommes, parut habituellement l'emporter ſur le droit divin, durant la longue détention de l'Egliſe Romaine hors de Rome. L'uſage avoit tellement prévalu pour les cardinaux, évêques ou libres, de réſider à la cour d'Avignon, que le B. Pierre de Luxembourg, modèle d'innocence & de piété, alla s'y établir, quoiqu'évêque de Metz, dès que le chapeau de cardinal lui eut été conféré. C'eſt de l'époque indubitable de cet établiſſement que les critiques concluent à celle de ſa promotion effective au cardinalat, pour lequel il avoit été déſigné deux ans plus tôt: tant l'uſage étoit

étoit constant, au moins pour les cardinaux de Clément VII, de résider à la cour pontificale. Mais est-il encore besoin de preuves à ce sujet, après les manœuvres que vous avez vu pratiquer aux cardinaux François d'Avignon, pour empêcher le Pape de retourner à Rome? Leur grand motif étoit la crainte de s'expatrier, à quoi les réduisoit la nécessité d'accompagner le Souverain Pontife, & de n'avoir d'autre demeure que la sienne.

L'Italie seule par la multitude des légats & des nonces, nécessaires pour administrer & défendre les domaines qu'y conservoit le S. Siège, tenoit une foule d'évêques éloignés de leurs peuples. Et jamais fut-il nonciatures ou légations plus orageuses? Quels désordres & quels scandales n'occasionna point la légation du cardinal-évêque d'Ostie à Bologne, où il se fit soupçonner de vouloir asservir les citoyens sous la puissance temporelle du Saint Siège? La seule entreprise des Vénitiens sur cette ville contre les prétentions politiques des Papes & des légats, leur attira une bulle des plus foudroyantes qui fût encore partie du Vatican. Pour tout dire en un mot, on les traita comme les ennemis les plus odieux du nom Chrétien: le Pape fit prêcher la

croisade contre eux, & mit en campagne un cardinal-légat, revêtu de la commission, non plus de négociateur, mais de général, & suivi d'une armée qui enfla le Pô du sang des Fidèles. On vit les Florentins & la plûpart des républiques ou villes libres d'Italie, poussés avec la même violence, quoiqu'avec un succès bien différent, par le Cardinal Robert de Genève, depuis Pape sous le nom de Clément VII. Les Visconti se rendant souverains à Milan, & ayant peu d'égards aux prétentions de l'Eglise Romaine ou des légats, le Pape accorda toutes les indulgences de la Terre sainte à ceux qui marchoient en armes contre ces princes. Enfin, dans les démêlés interminables des maisons d'Aragon & d'Anjou, au sujet du royaume de Sicile, ce furent encore de nouvelles croisades, suscitées tout à la fois contre l'une & l'autre de ces races augustes, par les Papes équivoques, qui pendant le grand schisme, partagerent les cours ainsi que les Eglises.

S'il y eut de l'abus dans les croisades, ce que tout notre zèle ne nous empêche pas de reconnoître, il consista principalement à les multiplier ainsi. C'est l'observation qu'un esprit d'équité & un

goût de raiſon demandent qu'on faſſe du moins en paſſant. D'abord il fut abuſif de les étendre aux payens du Nord, ainſi qu'aux hérétiques; puiſque la converſion doit être l'ouvrage de la perſuaſion, & non pas de la contrainte, on ne pouvoit légitimement que ſe tenir ſur la défenſive, avec ces voiſins indépendans; & tandis qu'ils demeuroient tranquilles, il étoit injuſte d'entrer de vive force dans leurs domaines, & beaucoup plus encore, de les leur ravir ſous prétexte de religion. Que penſer donc, nonobſtant la donation pontificale & tout l'appareil impoſant de la croiſade, que penſer des conquêtes de l'ordre Teutonique ſur les Pruſſiens, les Livoniens & les Curlandois? Mais on n'avoit pas même ce vain prétexte de l'infidélité, ni celui de l'héréſie, pour combattre en Italie, par exemple, les princes & les républiques contre leſquels cependant on marchoit ſous l'étendard de la croix, comme on auroit pu faire contre les ennemis déclarés du Chriſtianiſme.

Reprenons notre objet: le ſeul exemple des Papes fixés hors de Rome portoit un coup mortel à la réſidence paſtorale. Souvent ils renvoyerent les évêques & les autres bénéficiers à leurs

Egliſes : ils leur faiſoient des exhortations pathétiques, ils portoient des décrets rigoureux, pour les obliger à y démeurer : mais qu'avoient-ils à leur dire, que leur conduite ne démentît, & qu'on ne pût leur répliquer à eux-mêmes ? Leurs adulateurs & les exagérateurs intéreſſés de leur pouvoir avoient beau leur faire entendre, que, leur juriſdiction s'étendant ſur toute l'Egliſe, en quelque endroit qu'ils fiſſent leur ſéjour, ils ne pouvoient enfreindre la loi ſacrée de la réſidence : les primats au moins, & les archevêques, tout en gardant un ſilence politique, ſe flattoient, à proportion du premier paſteur, qu'en quelque partie de l'Etat qu'ils habitaſſent, ils ne ſortoient pas des termes de leur juriſdiction. Ainſi les archevêques de Lyon & de Sens céderent quelquefois ſans ſcrupule aux attraits, que le ſéjour de la capitale offrit de tout temps à l'ambition ou à la diſſipation de certains prélats. Mais pour nourrir ces paſſions, eſt-il beſoin d'analogies ſi juſtes, d'inductions ſi conſéquentes ? L'exemple ſeul, bien ou mal appliqué, ſuffiſoit pour entraîner le torrent des paſteurs, ainſi que des ouailles.

Les Papes d'Avignon pour prolonger leur ſéjour ſur ces bords chéris, prétex-

tant la commodité plus grande où ils y étoient de travailler à la pacification des princes Chrétiens, particulièrement des Rois de France & d'Angleterre, pendant le regne orageux de Charles VI; les évêques imaginerent à leur tour que les soins politiques, & quelquefois les exploits militaires pouvoient leur tenir lieu des saints travaux du sacerdoce, ou du moins qu'il leur étoit permis de se partager entre des fonctions si inconciliables; & la balance ne manqua point de pencher du côté qui paroissoit le plus estimable aux yeux de la chair & du sang. Que sont en effet pour un politique la lecture & la méditation des livres saints, l'exercice de la prédication, si propre néanmoins des premiers pasteurs, la célébration des divins offices, & tout ce qui concerne le culte sacré? Ce ne sont là pour lui que des amusemens puérils, ou des occupations plus dignes du cloître que de la prélature: d'où il arriva, au temps dont nous parlons, que les FF. Mineurs & Prêcheurs prirent un ascendant si extraordinaire dans l'administration des choses saintes. Du reste les premiers prélats commettoient leur pouvoir spirituel à quelques vicaires, ou à quelques suffragans, choisis entre des sujets obscurs; & ils se réservoient

le gouvernement temporel auquel ils associoient encore les talens distingués entre leurs subalternes, qu'ils n'imaginoient pas pouvoir exercer plus dignement. Ainsi la résidence même de ces coopérateurs, occupés, accablés des affaires du siècle, n'étoit plus qu'une résidence indifférente & nulle par rapport aux devoirs ecclésiastiques. Telle fut une partie des scandales qu'entraîna l'étrange déplacement du Siège Apostolique.

Observons cependant, que tous les Papes d'Avignon ne sont pas, du moins au même degré, comptables de ces désordres. Ce déplacement, une fois exécuté & quelque temps soutenu, imposa une sorte de nécessité aux Papes suivans. Les grands & les peuples se brouillèrent en Italie; les Gibelins se relevèrent, les revenus de l'Eglise furent distraits, ses officiers chassés ou mal-traités, ses domaines usurpés; les Romains se mutinerent, ils multiplierent les partis, les cabales, les périls; & leur Pontife enfin ne put plus se promettre de tranquillité ni de sûreté parmi eux. D'un autre côté, des princes puissans, à qui la proximité du Père commun des Fidèles paroissoit un titre efficace de prédilection à leur égard, firent jouer toutes sortes de ma-

chines, pour le fixer dans l'enceinte de leurs Etats. Souvenez-vous des difficultés qu'ils firent, par l'organe du Docteur Orême, au Pape Urbain V, qui se disposoit à rétablir le Siège Romain dans Rome. On alla jusqu'à lui faire scrupule de son détachement pour les lieux qui l'avoient vu naître: on osa mettre sa conduite en opposition avec celle du fils de Dieu, qui avoit toujours résidé dans sa patrie. Quand Grégoire XI, à jamais vénérable pour l'exécution de cette grande œuvre, fut au moment de la consommer, le Roi Charles V employa des moyens plus puissans encore pour la faire échouer. Le premier frère du Monarque, Louis duc d'Anjou, se rendit à Avignon; & tant par lui que par les cardinaux, il ourdit une cabale si terrible, que la célérité seule put la déconcerter. Avant cette heureuse exécution, au départ d'Urbain V, déjà l'amour aveugle de la patrie avoit excité parmi ces prélats, des murmures qui firent appréhender une révolte formelle.

La sainte magnanimité de ce Pontife, & de ceux qui lui ressemblerent, ne témoigna que du mépris pour ces trames coupables. Tout ce qu'on vit de Papes distingués par leur vertu durant le séjour

d'Avignon, Benoît XII, Innocent VI, Urbain V, Grégoire XI soupirerent constamment après la vraie patrie des successeurs de Pierre. Tous veillerent uniformément à ce que la prolongation forcée d'un scandale, presque irréparable, ne fût pas contagieux à la résidence épiscopale; tous renvoyerent avec fermeté les évêques & les autres bénéficiers à leurs bénéfices; tous firent des loix sévères, pour les obliger à y résider. Jean XXII & Clément VI eux-mêmes convinrent de l'obligation où ils étoient de retourner à Rome, feignirent toujours d'entrer dans les vues des Romains qui les inviterent au retour par différentes ambassades, & ne s'en dispenserent qu'au moyen des termes donnés & toujours manqués des appréhensions affectées, & sous mille autres prétextes dont ils prenoient soin de couvrir leur foible pitoyable pour le lieu de leur naissance.

Cependant les vrais principes demeuroient profondément gravés jusques dans l'esprit des Fidèles de l'ordre le plus commun. De simples religieux, des femmes & des vierges timides sortirent de leurs retraites, entreprirent de longs voyages, & vinrent courageusement avertir de leur devoir les chefs de l'Eglise. Q'il vous sou-

vienne de l'Infant Pierre d'Aragon, cet homme à révélations & à miracles, qui avoit quitté toutes les grandeurs de la Cour pour embrasser l'humble pauvreté de S. François, & qui fit exprès le voyage d'Avignon, pour presser le Pape Urbain V de reporter la chaire pontificale en Italie. Voyant ensuite ce Pontife prêt à repasser de Rome en France, il lui adressa, sur le danger du schisme, ces remontrances sages, que la suite des évènemens ne fit que trop reconnoître pour prophétiques.

Animée d'un zèle égal, Sainte Brigite venue du fond de la Suède à Rome, avertit le même Pape, du sort qui le menaçoit, s'il retournoit à Avignon. Il ne laissa point de partir: il arriva dans ce lieu fatal le vingt-quatrième de septembre, & y mourut le dix-neuvième de décembre suivant; ce qui fit sur le cardinal de Beaufort cette vive impression qui eut tout son effet, quand il devint Pape sous le nom de Grégoire XI. On sait qu'il étoit entré dans la confidence particulière de la Sainte, qu'elle lui avoit donné sa prédiction par écrit pour la passer à Urbain, & que, si le respect humain l'empêcha de remplir sa commission, il ne lui ôta rien de sa persuasion. Aussi ne fit-

il aucune difficulté de se rendre aux conseils de Sainte Cathérine de Sienne, qui le pressa lui-même, quand il fut élevé sur la chaire de S. Pierre, de ne plus tarder à essuyer les larmes de l'Eglise Romaine. La stabilité du Souverain Pontife dans sa propre Eglise, & la loi de la résidence en général dans le temps même où elles furent enfreintes avec le moins de réserve, ne souffrirent donc aucune éclipse : au moins les saines maximes prévalurent constamment sur le scandale de l'exemple.

Enfin l'Auteur & le Conservateur éternel de l'Eglise voulut donner à ce sujet une de ces leçons formidables, qui sont réservées aux scandales de premier ordre. Par le schisme affreux qu'il permit pour venger l'Eglise Romaine de son long veuvage, on put reconnoître le crime de cet abandon ; & l'on en conçut en effet une horreur éternelle. Après ces abus & ces relâchemens du troisième âge, tous les vœux & toute l'activité des Fidèles se porterent vers la réforme, avec un concert & une persévérance, qu'il fut désormais moins nécessaire d'aiguillonner, que de diriger & de modérer. L'histoire de l'âge suivant, dès sa première période, en fournira d'amples preuves.

L'ignorance, le relâchement, les abus & les désordres de tous genre, tous les obstacles apparens ne sauroient arrêter, que dis-je, ne peuvent qu'avancer les desseins du Seigneur sur le corps de l'Eglise, & sur chacun de ses membres. La toute-puissance du Dieu trois fois saint se manifeste sur-tout, en sauvant l'homme malgré sa corruption. Les difficultés plus grandes servent à former les plus grands saints. Des circonstances plus calmes, & en apparence plus favorables à la vertu, n'eussent pas offert les mêmes combats, ni par conséquent les mêmes victoires, à cette troupe comptée d'élus, pour le salut desquels tout arrive sous le soleil. Voilà, ne l'oublions jamais, les vues du Ciel, dans tous les évènemens & dans toutes les révolutions. Tout ce qui mène à ce terme relevé, est ordonné sagement : tout ce qui ne procure qu'un calme passager, est pour le moins frivole.

Que nous importent donc le flux & le reflux continuel des biens & des maux terrestres, des acteurs & des œuvres qui varient sans fin la scène du monde ? Demeurons avec l'Eglise, fermes & immuables, sur la pierre où elle est fondée. L'ordre suprême & sûr, c'est que nous

établissons notre foi sur ses vrais principes. Il n'en est que deux, l'Ecriture & la tradition. Loin de nous donner l'exemple pour règle de conduite dans le discernement de la vérité, les faits de l'Eglise, aussi bien que l'évangile, nous font apprécier les exemples sur la foi & la vérité. Comme les vertus réelles ou apparentes des hérétiques ne prouvent rien en faveur de leur doctrine; les vices justement ou malignement imputés à nos pasteurs, ne prouvent pas davantage contre leur enseignement. Il nous est enjoint tout à la fois, & de les écouter, & de ne pas toujours les imiter. Leurs vices mêmes entrent dans les vues de ce Soleil de justice, dont les rayons rejaillissent aussi purs, d'une boue infecte, que de l'or & du saphir. Dieu le permet ainsi, pour nous attacher à lui sans partage & nous conduire à ses fins par la voie qu'il nous a tracée. Il est nécessaire qu'il arrive des scandales; & ceux que nous venons de parcourir, sont dans l'ordre tout particulier de l'Eternel sur son Eglise. Jamais il n'en fit mieux connoître la vertu divine, qu'en la soutenant par des ministres vicieux.

Fin du Discours.

TABLE
CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,
Depuis l'an 1334, *jusqu'à l'an* 1400.
TOME QUATORZIÈME.

PAPES.

CXCIII. Benoît XII, élu 20 Déc. 1334. mort le 25 Avr. 1342.
CXCIV. Clément VI, 7 Mai 1342 6 Déc. 1352.
CXCV. Innocent VI, 18 Déc. 1352. 12 Sept. 1362.
CXCVI. Urbain V, 28 Sept. 1362. 19 Déc. 1370.
CXCVII. Grégoire XI, 30 Déc. 1370. 27 Mars 1378.
CXCVIII. Urbain VI, 9 Avr. 1378. 15 Oct. 1389.
CXCIX. Boniface IX, 2 Nov. 1389.

Papes à Avignon, pendant le schisme.

Clément VII, 21 Sept.

SOUVERAINS.

EMPEREURS D'ORIENT.

Andronic Paléologue, le jeune, mort en 1341.
Jean Paléologue, 1491.
Jean Cantacuzène abdique 1355.
Matthieu Cantacuzène, déposé 1355.
Manuel Paléologue . . .

EMPEREURS D'OCCIDENT.

Louis V de Bavière, 1347.
Charles IV, 1378.
Wenceslas, déposé en 1400.

ROIS DE FRANCE.

Philippe VI, de Valois, 1350.
Jean II, 1364.

TABLE.

PAPES.

1378. 26 Sept. 1394. Benoît XIII, 28 Sept. 1894.

ROIS DE FRANCE.

Charles V, 1380.
Charles VI, ...

ROIS D'ESPAGNE.

Alfonse XI, 1350.
Pierre le Cruel, 1368.
Henri II, 1379.
Jean I, 1390.
Henri III. . . . . .

ROIS D'ANGLETERRE.

Edouard III, (VI) 1377.
Richard II, déposé en 1399, meurt en 1400.

Sectaires.

HEsicastes, ou Quiétistes, disciples fanatiques de Jean Palamas, vers 1341.
Jean Mercœur, par l'abus de la dialectique, tombe dans l'erreur, 1347.
Martin Gonsalve & Nicolas de Calabre, illuminés impies, 1352.
Berthold, blasphémateur opiniâtre, 1356.
Jean Dabantone, chef des Turlupins fanatiques très-corrompus, 1373.
Raimond Lulle soutenoit que toutes les confessions de foi étoient indifférentes, vers 1376.
Jean Wiclef, auteur des hérésies & des impiétés adoptées par les Protestans, condamné en 1377.
Jean Balle ou Vallée, disciple séditieux de Wiclef, puni en 1381.

Persécutions.

PErsécutions exercées par les Mahométans contre les habitans Chrétiens de Damas, & en quelques autres endroits de Syrie.
Violences des Wiclésiles contre les Catholiques & différens prélats d'Angleterre.

Ecrivains Ecclésiastiques.

Guillaume Ockam, Cordelier, 1337, surnommé le Docteur Singulier & le Docteur Invincible. On remarque en effet beaucoup d'esprit & de subtilité dans ses écrits. S'étant engagé dans le schisme de Louis de Bavière, il écrivit avec force contre le Pape Jean XXII & ses successeurs. Il composa plusieurs autres ouvrages, dont le plus remarquable est le traité de la Puissance ecclésiastique & de la séculière. Il fut regardé, de son temps, comme le chef des Philosophes Nominaux.

Nicolas Délire, Cordelier, 1340. Entre ses ouvrages, ses notes sur tous les livres sacrés, sont remarquées comme très-savantes.

Nicéphore-Calliste, 1340. Nous avons de lui une histoire ecclésiastique, & une suite des patriarches, de C. P.

Principaux Conciles.

Concile de Bonne-nouvelle, près de Rouen, 1335. On y défendit l'usage court aux moines.

Concile de Béziers, 1336. Il défendit le commerce au clergé.

Concile de Tolède, 1339. On y statua que, dans chaque Eglise cathédrale & collégiale, sur dix clercs, on en feroit étudier un en théologie & un en droit canon.

Concile de Saltzbourg, 1340. On y dégrada un prêtre, nommé Rodolfe qui nioit la présence réelle & d'autres dogmes; après quoi, on le livra au bras séculier, qui le fit brûler.

Concile de Cantorbéri, vers 1341, contre ceux qui se procurent des bénéfices, avant qu'ils soient vacans.

Concile de Londres, 1342, pour réprimer l'avarice dans l'exercice de la juridiction ecclésiastique.

Concile d'Arménie, 1344.

TABLE.

Ecrivains Ecclésiastiques.

Alvarez-Pelage, vers 1340. Auteur du traité des Gémissemens de l'Eglise, ouvrage d'autant plus singulier, qu'en exagérant la puissance papale, d'une manière qui va jusqu'à l'absurdité, il s'élève avec une force égale contre les vices de la cour Romaine.

Le Pape Benoît XII, 1342. Outre deux livres de Constitutions détachées, ou extravagantes, nous avons de lui la vie de S. Jean-Gualbert.

Pierre Bertrand, évêque d'Autun, 1348. Il s'est sur-tout signalé par sa défense du clergé contre les accusations de Pierre de Cugnières.

Nicéphore Grégoras, vers 1360. Auteur d'une histoire de Grece, depuis 1204 jusqu'en 1351.

Sainte Brigite, 1373. On a sous son nom un volume de révélations en huit livres.

Sainte Catherine de Sienne, 1380. On lui attribue différentes lettres que

Principaux Conciles.

ou 1345. Les évêques de cette union s'y justifierent, devant les nonces du Pape, sur un grand nombre d'accusations formées contre la foi des Arméniens.

Concile de Constantinople 1345, contre les erreurs & les violences des Hésychastes.

XLIIme Concile de Paris, 1347, contre les juges séculiers qui anticipoient sur la juridiction & les privileges du clergé. On y reconnut aussi l'indulgence, accordée par Jean XXII à ceux qui disoient l'*Angelus* à la fin de la journée.

Concile de Tolede, 1355. On y déclara que les constitutions de cette province n'obligeoient pas sous peine de péché, mais simplement sous les peines de droit; à moins qu'elles ne portassent clairement le contraire.

Concile d'Angers, 1366, pour réprimer la chicane parmi les ecclésiastiques.

Ecrivains Ecclésiastiques.

l'on conserve imprimées, & quelques traités de dévotion.

Jean Rusbrock, 1381. Auteur célèbre d'ouvrages mystiques, composés en Flamand, & traduits en Latin par Denis le Chartreux.

Nicolas Oréme, évêque de Lisieux, 1384, fameux par le discours singulier qu'il fit à Urbain V, pour le dissuader de retourner à Rome. Il a fait quelques autres ouvrages, qui ne sont pas imprimés, & parmi lesquels on remarque le traité sur l'Antechrist.

Nicolas Eymeric, 1399, Auteur du Directoire des Inquisiteurs.

Principaux Conciles.

Concile de Lavaur, 1368. On y publia un grand corps d'instruction touchant la discipline. Par le 9me décret, qui ordonne l'abstinence du samedi aux clercs majeurs & aux bénéficiers, on voit qu'elle n'étoit pas encore établie pour le commun des Fidèles.

Concile de Narbonne, 1374. On y permit à tout prêtre de se confesser à tel autre prêtre qu'il voudroit, même n'ayant point charge d'ame.

Concile de Salamanque, 1380, pour décider entre Urbain VI & Clément VII, prétendans à la papauté : on embrassa l'obédience de Clément.

Concile de Londres, 1382. Les évêques y condamnerent la doctrine de Wiclef, & le Roi ordonna d'emprisonner ceux qui la soutiendroient.

Concile de Saltzbourg, 1386. Il fit un décret, portant défense aux religieux mendians de confesser sans l'approbation des évêques.

Concile de Londres, 1391, pour arrêter les entreprises des chapelains & autres prêtres stipendiés sur les droits des curés.

Principaux Conciles.

Concile d'Utrecht, 1392, où l'on dégrada & on livra au bras séculier, un impie, nommé Jacques de Juliers, qui se disant faussement évêque, avoit ordonné des prêtres en Flandres & en Hollande.

Concile national de Paris, 1395, pour délibérer sur les moyens de terminer le grand schisme. On conclut presque unanimement à la cession des deux Papes contendans.

Concile d'Arbogen en Suède, 1396. On y fit sept canons, dont le quatrième condamne les meurtriers à s'abstenir de chair toute la vie, si le crime a été commis un dimanche; à s'abstenir toute la vie de poisson, si ce a été un vendredi, & si ce été un samedi, à s'abstenir toute la vie de laitage.

Concile national de Paris, 1398. On y résolut la soustraction entière d'obédience, afin de soumettre l'opiniâtreté de Benoît XIII. En conséquence, le Roi porta un édit, qui fut enregistré au parlement, & publié ensuite à Avignon

FIN.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le Tome XIV de l'*Histoire de l'Eglise*. On reconnoîtra dans ce Volume la netteté, l'impartialité, la modération, qui ont déjà fixé les regards du Public en faveur des Volumes précédens. A Paris, ce 5 Janvier 1782.

DUVOISIN.

Extrait du Catalogue des Livres de fonds ou qui ſe trouvent en nombre, chez P. L. Lekens à Maeſtricht.

ABrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France, ſous les regnes de Louis XIII & XIV. 2 vol. 12mo avec portraits.

Analyſe de l'ouvrage du Pape Benoit XIV. ſur la Béatification & la Canoniſation des Saints, 12mo. Paris. 1761.

Année Chrétienne, ou exercices de piété pour tous les jours de l'année avec la vie des Saints &c. par le P. Croiſet. 18 vol. 12mo.

Art du Peintre-doreur & Vernisſeur 8vo 1778.

Avantures de Thélemaque par Mr. de Fenelon. Nouv. edit. avec des notes & des remarques Hiſtor. & avec des belles fig. 12mo 1774.

Berchorii Ord. S. Bened. (R. P. Petri) Opera omnia ſive reductorium, repertorium & Dictionarium morale utriuſque Teſtamenti repartitum. 6 tomi fol.

Berti Ord. Erem. S. Aug. Theologia Hiſtorico-Dogmatica Scholaſtica. 10 tomi fol. 1750.

Biblia ſacra, Edit. nova & nitid. verticulis diſtincta 8vo 1773.

Bibliothèque des Predicateurs, 4. tom. fol.

Billuart (Exim. P. C. R) Theologia, Editio nova & optima. 19 tomi 8vo.

- - - Ejuſdem Compendium, 6 tomi 8vo.

Collet, Theologia Moralis & Scholaſticæ Inſtitutiones, 7 tomi 12mo. Edit. eleg. & accurata.

Chamart, inſtitutiones Juris Civilis ſcripti & non ſcripti. 12mo.

Commentaire (nouveau) ſur l'édit perpétuel. 12mo.

Conférences Eccléſiaſtiques du Diocèſe d'Angers ſur toute la Théologie, 33 vol. 12mo.

Deus [R. D. Petri] Tractatus omnes Theologici, 7 tomi 8vo 1779.

Dictionnaire Antiphiloſophique, pour ſervir de cor-

rectif aux livres qui ont paru de nos jours contre le Christianisme 2 vol. 8vo 1774.

Dictionnaire Philosophe-Théologique, contenant l'accord de la véritable Philosophie avec la saine Théologie &c. 8vo 1770.

Du Laury, Jurisprudence des Pays Bas 1 vol. 8.

Ethica Christiana, seu Orthodoxa juris naturalis & Gentium prudentia, opus singulare cunctis tam Theologis quam Jurisconsultis utilissimum. 2 tomi 4to.

Fabulæ selectæ Fontanii è Gallico in Latinum sermonem conversæ cum notis. Authore J. B. Giraud. 2 tomi 12mo.

Géographie Moderne, précédée d'un traité de la sphère & du Globe &c. par Mr. l'abbé Nicolle de la Croix. 2 vol. 12mo 1780.

Grammaire Françoise pour apprendre le Flamand. 8vo.

Histoire des Révolutions de la République Romaine par l'Abbé de Vertot. 2vol. 12mo 1780.

Histoire Naturelle de la Hollande &c. 4 vol. 12. fig.

- - - Des Chevaliers de Malte par le même, vol. 12mo 1781.

Jurisprudence de Flandres, 6 vol. 4to. contenant:
Arrêts du Parlement de Flandres, 2 v.
Arrêts du grand conseil de Malines, 2 v.
Recueil de Consultations, 1 vol.
Observations & notes des anciens jurisconsultes 1 vol.

Mémoires Philosophiques du Baron de... par l'auteur de l'Homme moral (M. l'Abbé de Crillon) 2 vol. 12mo 1779. *Excellent ouvrage contre les Incredules.*

Merenda controversiæ Juris. 5 tomi fol.

Miræi Opera Diplomatica 4 tomi fol.

- - - Ejusdem operis Tomus IV separément.

Traité de la jurisprudence Ecclésiastique contentieuse, ou théorie & pratique des officialités & autres cours Ecclésiastiques. 2 gros vol. 4to. 1778.